



COMPTE RENDU IN EXTENSO
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

30 ET 31 MAI 2018
(1^{ÈRE} JOURNÉE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 30 ET 31 MAI
QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU**

S O M M A I R E / S U M M À R I U

JOURNEE DU 30 MAI 2018 / GHJORNU DI U 30 DI MAGHJU DI U 2018

Ouverture de la séance des questions orales

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

- | | |
|--|----|
| <u>Question orale n° 2018/E4/035</u> déposée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Renouvellement de la concession des eaux d'Orezza | 17 |
| <u>Question orale n° 2014/E4/028</u> déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Avenir juridique de l'exploitation des eaux d'Orezza | 19 |
| Réponse commune aux deux questions orales par M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse | 19 |
| <u>Question orale n° 2014/E4/032</u> déposée par M. Petr' Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Casa territoriale | 25 |
| Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse | 26 |

<u>Question n° 2018/E4/033</u> déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Pour une ingénierie publique au service des territoires	29
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	30
<u>Question n° 2014/E4/030</u> déposée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe « Andà per dumane » : Délégation de service public corso-sarde	33
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	34
<u>Question n° 2014/E4/034</u> déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Situation financière du Centre hospitalier de BASTIA et plan régional de la santé	38
Présentation de la question par Mme Stéphanie GRIMALDI	38
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	40
M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	42
M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	43
Le président Jean-Guy TALAMONI	43
<u>Question n° 2014/E4/029</u> déposée par Mme Muriel FAGNI et M. François BERNARDI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Aide aux associations de la protection animale,	45
Réponse de M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole de la Corse	46
Le président Jean-Guy TALAMONI	47
<u>Question n° 2014/E4/027</u> déposée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Politique de formation	48
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle	49

Le président Jean-Guy TALAMONI	52
Mme Laura FURIOLI	53
Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI	53
Allocution d'ouverture du président Gilles SIMEONI	54

CULTURE / CULTURA

<u>Rapport n°2018/E4/116 : Création de la régie d'avances pour la gestion des chéquiers du dispositif « Pass Cultura »</u> <i>(Délibération n°18/135 AC du 30 mai 2018)</i>	57
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	57
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	57
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	58
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	58
<u>Rapport n° 2018/E4/139 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Popoli del mare » pour l'organisation d'un carnaval corso-sarde à Aiacciu en mars 2018</u> <i>(Délibération n°18/136 AC du 30 mai 2018)</i>	59
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	59
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	60
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	60

Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	61
Mme Josepha GIACOMETTI	61
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	61
Le président Jean-Guy TALAMONI, consignes avant suspension de séance	62

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE
FINANZE – BUGETTU – FISCALITA**

<u>Rapport n° 2018/E4/120 : Mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes en Corse - Année 2017</u> <i>(Délibération n°18/137 AC du 30 mai 2018)</i>	63
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI en l'absence de Mme Lauda GUIDICELLI	63
L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation du rapport	65
<u>Rapport n° 2018/E4/155 : Rapport annuel relatif au développement durable 2017 pour le budget primitif 2018</u> <i>(Délibération n°18/138 AC du 30 mai 2018)</i>	66
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	66
L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation du rapport	66
<u>Rapport n° 2018/E4/127 : Règlement budgétaire de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/139 AC du 30 mai 2018)</i>	69
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	69
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	70
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	70

Rapport n° 2018/E4/136 : Projet de budget primitif 2018 de la Collectivité de Corse 71
(Délibération n°18/140 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 71

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 89

Prise(s) de parole :

M. Pierre-Jean LUCIANI 90

Le président Jean-Guy TALAMONI 93

M. François ORLANDI 93

M. Xavier LACOMBE 101

Mme Anne TOMASI 103

M. Jean-Martin MONDOLONI 104

Le président Jean-Guy TALAMONI 110

M. Guy ARMANET 111

M. Louis POZZO DI BORBO 114

M. Petr' Antone TOMASI 121

M. Paul LEONETTI 126

M. Jean-Charles ORSUCCI 127

M. Pierre GHIONGA 128

Mme Valérie BOZZI 131

Le président Jean-Guy TALAMONI 135

M. Camille de ROCCA SERRA 136

Le président Gilles SIMEONI 138

Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif (budget principal) 146

Le président Gilles SIMEONI 146

Prise(s) de parole :

M. Guy ARMANET 146

M. Francis GUIDICI 147

Le président Gilles SIMEONI 147

M. Jean-Martin MONDOLONI 147

Le président Jean-Guy TALAMONI 147

M. Serge TOMI 148

M. François-Xavier CECCOLI 149

Le président Jean-Guy TALAMONI	149
M. François BENEDETTI	150
VOTE de l'amendement (adopté à l'unanimité)	150
M. Hyacinthe VANNI	150
VOTE du budget primitif (adopté à la majorité des votants)	151
<u>Rapport n° 2018/E4/126 : Fixation des taxes fiscales pour l'exercice 2018</u> <i>(Délibération n°18/141 AC du 30 mai 2018)</i>	152
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	152
VOTE du BP (adopté l'unanimité des votants)	152
<u>Rapport n° 2018/E4/121 : Rapport de présentation du budget primitif de Pietrapola pour l'exercice 2018</u> <i>(Délibération n°18/142 AC du 30 mai 2018)</i>	153
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	153
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	154
Prise(s) de parole :	
Mme Pascale SIMONI	156
M. Francis GUIDICI	157
M. François ORLANDI	158
Mme Nadine NIVAGGIONI	159
Amendement n° 2 déposé par le Conseil exécutif (budget annexe des Bains de Pietrapola)	159
Le Président Gilles SIMEONI	160
VOTE de l'amendement (adopté à l'unanimité des votants)	160
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants)	160

Rapport n° 2018/E4/122 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 161
du laboratoire d'analyses de Corse-du-Sud
(Délibération n°18/143 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 161

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 162

Prise(s) de parole :

M. Hyacinthe VANNI 164

Mme Valérie BOZZI 165

M. Hyacinthe VANNI 165

Le président Gilles SIMEONI 166

Le président Jean-Guy TALAMONI 166

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants) 166

Rapport n° 2018/E4/123 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 167
du laboratoire d'analyses de Haute-Corse
(Délibération n°18/144 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 167

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 167

Le président Gilles SIMEONI 168

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants) 168

Rapport n° 2018/E4/124 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 169
de la crèche Laetitia
(Délibération n°18/145 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 169

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 169

Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	170
M. Hyacinthe VANNI	170
Le président Gilles SIMEONI	170
Mme Chantal PEDINIELLI	170
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	171
<u>Rapport n° 2018/E4/125 : Rapport de présentation du budget annexe 2018</u>	172
du Parc de voirie	
<i>(Délibération n°18/146 AC du 30 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	172
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI,	173
rapporteure	
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants)	173

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE

<u>Rapport n° 2018/E4/119 : Attribution d'une indemnité de conseil au</u>	174
payeur de Corse	
<i>(Délibération n°18/147 AC du 30 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	174
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne	174
TOMASI, rapporteure	
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	174

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE

<u>Rapport n° 2018/E4/141 : Fixation du régime indemnitaire des membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC)</u>	175
<i>(Délibération n°18/148 AC du 30 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	175
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	176
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	176
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	176
<u>Rapport n° 2018/E4/142 : Création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse</u>	177
<i>(Délibération n°18/149 AC du 30 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	177
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	178
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants)	178
<u>Rapport n° 2018/E4/143 : Elections professionnelles 2018 - Comité technique et comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail</u>	179
<i>(Délibération n°18/150 AC du 30 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	179
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	180

<u>Rapport n° 2018/E4/144 : Recours à des vacataires pour certains besoins ponctuels de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/151 AC du 30 mai 2018)</i>	181
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	181
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants)	181
<u>Rapport n° 2018/E4/145 : Modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives</u> <i>(Délibération n°18/152 AC du 30 mai 2018)</i>	182
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	182
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	182
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	184
Le président Gilles SIMEONI	184
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	185
<u>Rapport n° 2018/E4/153 : Conventionnement de moyens entre le nouveau Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/153 AC du 30 mai 2018)</i>	186
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	186
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	187
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	187

<u>Rapport n° 2018/E4/154 : Désignations dans des organismes divers</u> <i>(Délibération n°18/154 AC du 30 mai 2018)</i>	188
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	188
Prise(s) de parole : M. Hyacinthe VANNI	189
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	190
Le président Jean-Guy TALAMONI	190

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE

Réseau routier / Strade

<u>Rapport n° 2018/E4/135 : Acquisition de la parcelle C 807 au lieu-dit « Suarte » sur le territoire de la commune de Sarrula e Carcupinu</u> <i>(Délibération n°18/155 AC du 30 mai 2018)</i>	192
Présentation du rapport par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive présidente de l'Office des transports de la Corse	192
Avis de la Commission de développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	193
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	193
Prise(s) de parole : Mme Valérie BOZZI	193
Mme Vanina BORROMEI, en réponse	193
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	193

Réseau ferré / Ferruviariu

Rapport n° 2018/E4/130 : Réparation des tunnels ferroviaires de Poghju, San Petru di Venacu et Agazza 194
(Délibération n°18/156 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive
 présidente de l'Office des transports de la Corse 194

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne
 TOMASI, rapporteure 196

Avis de la Commission de développement économique, du numérique, de
 l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine
 NIVAGGIONI, présidente 196

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité) 196

Ports / Porti

**Rapport n° 2018/E4/118 : Renouvellement du contrat pour l'exploitation
 et l'aménagement du port de commerce de Pruprià** 197
(Délibération n°18/157 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive,
 présidente de l'Office des transports de la Corse 197

Avis de la Commission de développement économique, du numérique, de
 l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine
 NIVAGGIONI, présidente 199

Prise(s) de parole :

Mme Santa DUVAL 201

M. Pierre-José FILIPPETTI 202

M. Jean-Charles ORSUCCI 203

Présentation de 3 amendements par M. Jean-Louis DELPOUX, du groupe « Per l'avvene »	205
Amendements n° 1	
Le président Jean-Guy TALAMONI	206
Mme Vanina BORROMEI, avis du Conseil exécutif (proposition d'un sous-amendement)	207
- Vote du sous-amendement (adopté à l'unanimité)	208
- Vote de l'amendement ainsi amendé (adopté à l'unanimité)	208
Amendements n° 2	
Mme Vanina BORROMEI, avis du Conseil exécutif	209
Le président Jean-Guy TALAMONI	209
- Vote de l'amendement (adopté à l'unanimité)	210
Amendements n° 3	
Le président Jean-Guy TALAMONI	210
Mme Vanina BORROMEI, avis du Conseil exécutif	210
M. Jean-Louis DELPOUX, retrait de l'amendement	211
Le président Jean-Guy TALAMONI	211
Présentation de l'amendement du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI	211
M. Jean-Martin MONDOLONI	211
Vote de l'amendement présenté par le Conseil exécutif (Adopté à l'unanimité)	212
VOTE du rapport ainsi amendé (adopté à l'unanimité)	212
<u>Rapport n° 2018/E4/138 : Consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre le port de Pruprià et celui de Porto-Torres (Sardaigne)</u> <i>(Délibération n°18/158 AC du 30 mai 2018)</i>	213
Présentation du rapport par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	213

Avis de la Commission de développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente 215

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité) 215

TRANSPORTS / TRASPORTI

Rapport n° 2018/E4/131 : Transport scolaire des élèves en situation de handicap 216
(Délibération n°18/159 AC du 30 mai 2018)

Présentation du rapport par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive présidente de l'Office des transports de la Corse 216

Avis de la Commission de développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente 217

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 217

Prise(s) de parole :
 Mme Isabelle FELICIAGGI 217

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité) 217

Mme Vanina BORROMEI 217

Le président Jean-Guy TALAMONI 217

M. Hyacinthe VANNI 218
 Demande examen de la motion sur l'IGP en examen prioritaire

La séance est ouverte par le Président TALAMONI à 10 H 45.

Le Président TALAMONI

Bonjour à tous. Nous allons donc commencer par les questions orales, comme il se doit.

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

Paola MOSCA va poser la première question orale pour le compte du groupe « Femu a Corsica », cette question a trait au renouvellement de la concession des eaux d'OREZZA. Et, il y a une autre question, ;;g d'ailleurs sur le même sujet, qui sera posée dans la foulée par Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene ».

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous ne faites pas l'appel ?

Le Président TALAMONI

C'est après l'appel, M. l'ex Président du Conseil départemental, ici ça se passe comme ça.

La parole est à Paola MOSCA.

Question orale n° 2018/E4/035 déposée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Renouvellement de la concession des eaux d'Orezza.**

Dumanda à bocca n° 2018/E4/035 posta da Mma Paola MOSCA à nome di u gruppu « Femu a Corsica » : **Renouvellement de la concession des eaux d'Orezza.**

Mme Paola MOSCA

Merci. M. le Président. Depuis 1998, l'exploitation des eaux d'Orezza a été concédée à la Société nouvelle d'exploitation des eaux minérales pour une durée de dix-huit ans.

En 2016, le Conseil départemental de la Haute-Corse, propriétaire de la source, avait entamé une procédure de mise en concurrence pour renouveler la concession. Cette procédure n'a pas abouti.

La Collectivité de Corse est devenue propriétaire de la source « Surgente Suttana » à compter du 1er janvier 2018. Il nous appartient désormais de pérenniser les activités économiques du site et de veiller à ce que la dynamique qui en résulte soit porteuse d'effets significatifs et structurants sur le territoire et au bénéfice des acteurs locaux.

La convention actuelle expire normalement le 23 août 2018. La nouvelle convention devra nous permettre de repenser la philosophie qui sera celle de la Collectivité de Corse pour non seulement organiser efficacement l'exploitation d'une source qui est un bien public, mais aussi pour le développement socio-économique de la petite Castagniccia (Orezza, Alisgiani, Ampugnani).

La rédaction du futur cahier des charges encadrant la concession revêt donc une importance capitale. Les eaux d'Orezza appartenant au patrimoine commun de tous les Corses, la future concession devra préserver la viabilité de l'entreprise, mais également lui permettre de devenir un véritable poumon économique au service de la région et de la Corse toute entière.

Sur ce plan, certains constats doivent être tirés au terme de la concession actuelle. Si nous saluons volontiers la réussite économique du repreneur initial et les emplois créés au plan local, nous pensons néanmoins

que les retombées socio-économiques concernant la Castagniccia et la Corse sont restées insuffisantes.

Ainsi et par exemple, nous constatons que les nombreux partenariats extérieurs à l'île établis par les eaux d'Orezza sont beaucoup plus importants que le soutien apporté au tissu social et associatif de la Castagniccia.

De façon plus globale, nous souhaitons que le prochain contrat qui sera conclu garantisse la prise en compte de l'intérêt public, en termes de retombées économiques et sociales.

M. le Président, pouvez-vous nous faire connaître la philosophie qui sera celle du Conseil exécutif concernant le renouvellement de la concession des eaux d'Orezza et nous éclairer sur les modalités juridiques, aujourd'hui à l'étude, qui seraient de nature à garantir le développement durable d'un territoire que l'histoire contemporaine, politique et socio-économique, a condamné, jusqu'à aujourd'hui, à la désertification et à l'abandon ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. Dunche a parolla a Jean-Martin MONDOLONI per un'antra dumanda anta u listesu sujettu. Vous avez la parole.

Question orale n° 2014/E4/028 : déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'avvene » : **Avenir juridique de l'exploitation des eaux d'Orezza.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, on va essayer d'éviter de faire des redites et on va gagner du temps, ce qui laissera davantage de lisibilité aux intervenants suivants pour la diffusion télévisée.

On ne va pas revenir sur le succès des eaux d'Orezza, sur les vertus thérapeutiques, mais simplement indiquer très directement qu'il s'agit d'une réussite économique, d'une réussite sociale de l'outil au bénéfice de la micro-région.

Donc la question est très directe, ce n'est pas de savoir quels candidats on va choisir, c'est quelle procédure vous aller entamer, pour quel profil de candidature. Pour nous, très clairement, on doit créer les conditions pour qu'arrive dans l'outil de direction de l'Acqua Acitosa et de son exploitation, toute figure de proue qui incarnerait, d'une façon ou d'une autre, un affairisme rampant, toute incarnation qui incarnerait un capitalisme triomphant.

Donc, on vous demande de créer les conditions pour qu'arrive, à la tête de cet outil, un homme ou une femme ou, mieux encore, une équipe qui incarne un capitalisme non pas antitadé, mais un professionnalisme gagnant, gagnant pour l'outil, gagnant pour la microrégion et gagnant pour l'idée que l'on se fait de la Corse à l'extérieur grâce à cet outil de rayonnement.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la parole au président du Conseil exécutif pour une réponse globale à ces deux questions qui viennent d'être posées.

Le Président SIMEONI

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mme la Conseillère, M. le Conseiller, deux questions qui convergent à la fois sur le constat, sur l'analyse et sur les garanties que vous attendez du Conseil exécutif de Corse dans la mise en œuvre de la procédure à venir, étant précisé in fine que ce sera votre Assemblée qui aura à valider la démarche, à charge

pour nous bien sûr, de créer les conditions juridiques, techniques d'information sur le choix que vous serez amenés à prendre.

D'abord, réaffirmer avec vous que c'est un enjeu stratégique, je parle également sous le contrôle de M. François ORLANDI qui a été président du Conseil départemental de Haute Corse, qui a donc eu à gérer directement ce dossier jusqu'au 31 décembre 2017. Un dossier dont il sait, lui particulièrement mais, sans doute aussi, beaucoup d'autres d'entre nous, combien il est complexe, s'il ne l'avait pas été, il aurait sûrement été accompli d'ores et déjà, de basculer sur le nouveau cadre contractuel puisque je vous rappelle notamment, c'était évoqué par périphrases dans votre question Jean-Martin, que nous n'arrivons, aujourd'hui, au stade de fin de contrat, que parce qu'un avenant a été exhumé en bout de procédure par l'exploitant actuel donnant lieu à une prolongation.

Alors, premier enjeu, enjeu stratégique pour la région là-bas et pour la Corse toute entière, tant les eaux d'Orezza sont devenues un vecteur, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, d'une économie insulaire qui va de l'avant.

Donc, notre détermination elle est totale et je pense qu'il y aura l'unanimité de l'Assemblée de Corse aussi, pour construire, accompagner et valider une démarche qui nous donne les garanties nécessaires.

Au plan technique, juridique, économique et financier nous avons hérité d'un dossier avec ses forces, avec aussi ses difficultés non définitivement résolues, et elles s'organisent autour de deux points, d'abord la fin d'exécution du contrat en cours, et ensuite la préparation du contrat à venir.

Alors, sur la fin d'exécution du contrat en cours, sans vouloir entrer dans le détail, on y reviendra dans le cadre du rapport qui vous sera présenté, il y a des divergences d'appréciation avec le concessionnaire. Il y a eu, pour la Collectivité de Corse, un certain nombre de difficultés à obtenir les éléments qui doivent être transmis pour permettre la mise en œuvre des modalités de fin de contrat, notamment les opérations de restitution, la transmission de tous les éléments nécessaires à la gestion du service et à la poursuite de l'activité, la détermination de la masse salariale qui serait à reprendre par le futur contractant, les modalités de reprise des stocks, l'évaluation des biens de retour, l'ensemble des contrats en cours à reprendre, les éléments relatifs à la propriété intellectuelle, etc....

Donc, ce travail d'inventaire, il est en cours. Il y a eu encore une réunion la semaine dernière, sur site, entre les fonctionnaires de la Collectivité de Corse et l'exploitant actuel.

Donc, nous allons sortir de ce contrat et il faudra aussi qu'il y ait, alors cela avait été le cas en 2017 pour l'exercice 2016 mais sachez par exemple que, jusque-là, jusqu'à ce que le président ORLANDI entre en fonction au Conseil départemental, il n'y avait pas eu de rapport d'exécution du concessionnaire, contrairement aux obligations prévues par le contrat et même par la loi. Donc, il y avait une forme quelque fois de, je ne dirai pas de flou, mais de non-respect du formalisme duquel il faudra se prévenir dans les conventions à venir.

Alors, la mise en œuvre des modalités de fin de contrat, ça va se faire, et c'est en train de se faire. Il y a aussi la préparation du nouveau cadre contractuel et, j'allais dire, c'est presque l'essentiel. Là, il y a des difficultés certaines, d'abord nous ne partons pas de rien, nous avons des évaluations qui ont été faites et qui sont en train d'être complétées, notamment des audits techniques malheureusement non menés à son terme. En gros, combien on va pouvoir produire en eau ? Est-ce qu'il y a des possibilités d'extension ? De ce côté-là, l'audit est insuffisant et il faudra le compléter. Un audit économique, un audit hydrogéologique, là aussi réalisé en 2015 mais insuffisant. Il y a eu la consultation en cours de France Domaine, des services de la publicité foncière, du CRIDON, du GIRTEC et un accompagnement juridique avec différents avocats qui a été sollicité par la Collectivité de Corse en sus de l'intervention de nos services et notamment du service juridique.

Parmi les problèmes à régler, premier problème : la nature de la domanialité, parce qu'il y a un vrai débat. Aujourd'hui, on est dans un régime qui est celui d'une délégation de service public. Est-ce que cette délégation de service public peut encore s'appliquer ? Etant précisé que, en cas de mise en concurrence, un tiers évincé ou toute personne intéressée, y compris l'exploitant actuel, peut contester la qualification du contrat.

Donc là, il y a une consultation et sachez, sans rien trahir des travaux qui sont en cours, que y compris les avocats ne nous donnent pas en l'état de réponse certaine, en tout cas de réponse définitive, je dirai, ce que nous allons faire pour sécuriser au maximum juridiquement et ce que sera notre choix politique. Donc, détermination de la nature de la domanialité qui conditionne la nature du contrat dans le cadre d'une mise en concurrence.

Périmètre physique également de la future exploitation. François ORLANDI le sait, il y a des problèmes de définition du périmètre avec des procédures de bornage qui sont en cours, avec des voies d'accès qui appartiennent à des propriétaires privés, avec l'implantation par la gérante de la société qui exploite actuellement un bâtiment de stockage sur une parcelle de terre dont elle est personnellement propriétaire et que, peut être, elle ne concèderait pas à la Collectivité de Corse si elle devait ne pas être retenue. Sachez que le bâtiment qui est sis sur ces parcelles de terre, est un bâtiment important, qu'il y a des éléments de la chaîne de production qui sont mal implantés, dont la propriété juridique n'est pas certaine pour une estimation de 750 000 €TTC. Donc, il y a un travail de régularisation foncière important qui est en cours.

Une fois que l'on aura fait ce travail, et je réponds directement à votre question, le bilan et la perspective : oui Orezza était mort au moment du début du contrat et Orezza a été relancé d'abord par M. MORAT, le regretté M. MORAT aujourd'hui disparu, et ensuite par son épouse et la société qui a poursuivi l'exploitation.

Donc, il y a eu une réussite économique incontestable, avec la création d'emplois locaux importante et puis aussi, quelques fois, des critiques. On ne va pas les aborder ici, surtout que cela demanderait un débat contradictoire. Certains, y compris dans la région, et cela est dit clairement dans la question de Paola MOSCA, considèrent que les retombées directes et indirectes pourraient être plus importantes, en termes de sponsoring par exemple, en termes de financement des activités, y compris en termes d'extension de l'emploi local. J'ai cru entendre à travers une émission de radio qui venait en son temps et je termine M. le Président, mais je n'ai pas voulu y voir une façon d'influencer les choix de la Collectivité de Corse, il y a eu une émission de radio qui a été consacrée au travail de l'exploitant actuel dans laquelle il disait qu'il avait engagé un dialogue avec les élus locaux, les communes, les intercommunalités. Il a le droit de le faire dans le cadre du contrat actuel, mais cela ne présume pas de ce que sera le contrat futur.

Nous, sur le contrat futur, les choses sont claires. Moi, j'ai demandé qu'on n'écarte, à priori, aucune possibilité, même si la régie, c'est-à-dire l'exploitation directe, ne semble pas convenir, dans la mesure où il faut une technicité, une adaptabilité qui ne semblent pas être compatibles avec le fonctionnement d'une structure publique. Mais, j'ai demandé qu'on balaie tout le spectre juridique des possibles.

Ce qui est certain, c'est que si on doit aller vers un contrat quel qu'il soit, il y aura mise en concurrence. Vous savez que, c'était une demande de l'exploitant actuel, dans certains cas la mise en concurrence n'est pas obligatoire. Je dis clairement qu'il y aura une mise en concurrence dès lors qu'on est dans un contrat quel qu'il soit. Premièrement.

Deuxièmement, quelle sera la nature de cette mise en concurrence ? Moi, je souhaite aller, et nous souhaitons aller vers le contrat qui permettra à la Collectivité de Corse, à la personne publique, d'avoir la main, le plus largement possible, sur les exigences que nous pouvons poser. Un contrat de délégation de service public comme actuellement, vous pouvez beaucoup, un bail emphytéotique ou un bail commercial, vous pouvez beaucoup moins.

Donc moi je souhaite, quelle que soit la réponse juridique, que nous nous donnions les moyens d'aller vers la solution qui garantira le mieux la prise en compte de nos attentes.

Alors, comme d'habitude, il y aura un équilibre à trouver entre l'intérêt privé, l'exploitation bien sûr, la logique de rentabilité mais il y a également la logique d'intérêt public qui se décline à travers la répartition des bénéfices, à travers les retombées directes, à travers le cahier des charges que nous allons construire en termes d'emplois, en termes de retombées sur la micro région, en termes de rayonnement, en termes de sponsoring.

Nous l'avons fait, par exemple dans le contrat de délégation de service public sur le numérique que nous nous apprêtons à conclure, nous le referons, nous vous soumettrons tous ces éléments avec quand même une difficulté, c'est vrai que cela finit, et je termine, le 22 août, le 23 normalement. Il risque d'y avoir une difficulté si on va vers une mise en concurrence pour aller dans les temps, la réussir dans les temps, donc il y aura un tuilage à faire, et nous sommes là aussi en discussion, aussi bien avec l'exploitant actuel qu'avec les services de la préfecture, l'objectif étant bien sûr qu'il n'y ait aucune rupture dans l'exploitation et d'arriver le plus vite possible au nouveau cadre juridique qui sera posé selon les principes que je viens de vous exposer.

Le Président TALAMONI

Merci aux uns et aux autres d'essayer de restreindre le temps de parole, sinon on va se retrouver avec encore des injustices en termes de retransmission télévisuelle. Donc, deux minutes et demi pour poser la

question, trois minutes et demi pour répondre, sinon les derniers ne passent pas et ce n'est pas juste.

Le Président SIMEONI

Président, juste un point d'ordre, s'il y a deux réponses, j'ai droit à trois minutes et demi fois deux ?

Le Président TALAMONI

Le double oui, mais là c'est le quadruple.

Donc, question suivante.

Question orale n° 2014/E4/032 déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : **Casa territoriale.**

Dumanda à bocca n° 2018/E4/032 posta da U Sgio Petr'Antone TOMASI à nome di u gruppu « Corsica libera » : **Casa territoriale.**

M. Petr'Antone TOMASI

À ringrazià vi, O sgiò Presidente, diu dumande di u nostru gruppu in giru a e pulitiche versu i territoriu di Corsica, a primà cuncerna e Case territoriale.

O sgiò Presidente di l'exécutivu, u 1ma di ghjennaghju scorsu, nascia a Cullettività di Corsica. Una cullettività unita chì, per noi astri naziunalisti, deve esse un'arnese da cuncipì è mette in opara pulitiche più efficiente à prò di l'interessi di tutti i Corsi, di tutta a Corsica.

Essendu ramintata quessa, ognunu hè cuscente chì a creazione di issa nova istituzione intarrugheghja i Corsi, è in particolare quelli chì campanu in i territorii di muntagna è di l'internu, in quantu à a prisenza di i puteri publichi in e so loche è à a presa in contu di i so bisogni.

Dimmula franca, u sistema anzianu di i cunsiglii generali, po dipartimentali, ùn hà mai permessu nè di mantene un equilibriu territoriale, nè d'assicurà a prisenza di u serviziu publicu in i territorii i più scantati da i centri di putere, nemmancu d'inizià una rinascita economica è suciale.

A sfida nostra hè dunque d'invintà un mudellu novu per riduce e fratture territoriale, chì troppu spessu vanu di paghju cù e fratture suciale.

Mentre a campagna di dicembre scorsu, a lista Pè a Corsica hà pigliatu l'ingagiamentu, davanti à u nostru populu, di rinforzà l'azione di a Cullettività di Corsica in i so rughjoni. E « case territoriale », l'avemu prisintate cum'è una risposta à stu bisognu d'accumpagnà a ghjente chì ci campa è d'incuragisce l'iniziative. Porta d'intrata versu di i servizii di a Cullettività per u citatinu, l'elettu locale, l'impresariu, l'attore associativu, e Case devenu garantisce, in fatti, l'accessu à u serviziu publicu per tutti dopu à l'epica di u serviziu resu... Ste Case e vidimu dinù cum'è u locu di scontru trà l'attori di e nostre pieve è l'eletti di a nostra assemblea.

O sgiò Presidente, francata oramai a prima fasa di stallazione di a Cullettività di Corsica, chì metudu è chì calindariu di travagliu site in misura di pruponaci per fà di st'ingaggiamentu di campagna un attu puliticu di a nostra magiurità ? À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI.

Dui minute è mezzu. Avette a parolla.

Le Président SIMEONI

Per rispondevi, è risponde anc' à l' astra, hè vera ch' emu pigliatu uni pochi d'ingaghjamenti davant' à u nostru populu, dicembre scorsu, Paola e i militante et eletti di u so rughjone m' anu parlatu à spessu di a surghjente d' Orezza, c' hè ci semu engaggiati ancu custi, voi m' avete postu una questionne nant' à una tematica c' hi ci tene à core, veramente, c' hè parechji eletti chì sò quì è chì vene di rughjone di muntagna a pena scantata, è ch' aspetani assai di a nostra pulitica di territorialisazione è capiscu bè chi ind' è membri di a majurità, cume ind' hè u populu sanu, ci sia una forma, ùn diceraghju micca d' impacienza, ma di vulintà d' avanzà, d' avanzà prestu è d' avanzà bè. E seti puru assicurati chì ssa vulintà hè scupartuta da u Cunsigliu executivu.

Pour être très clair, vous l'avez dit, on ne peut pas, même si elle est essentielle, détacher la question de la territorialisation des politiques publiques de la question globale de la construction de notre administration nouvelle, et dans votre question, vous avez précisé, on est en train de terminer la première phase, qu'allons-nous faire maintenant ? Et je crois, effectivement, que le timing et le calendrier que vous évoquez sont les bons.

D'abord, je voudrais dire très brièvement que, pendant six mois, les fonctionnaires de la nouvelle Collectivité de Corse, placés sous l'autorité du directeur général des services, ont accompli un travail considérable et que ce travail est sans doute aujourd'hui mal connu parce que nous l'avons peut être mal expliqué, et moi le premier. Et j'aurai l'occasion peut être de donner quelques éléments complémentaires y compris pendant la présentation du budget.

Alors, il y a encore des difficultés. Il y a un certain nombre de disfonctionnements que nous nous employons à corriger, il y a un certain nombre de lacunes et comment aurait-il pu en être autrement ? Le constater, ce n'est pas s'exonérer de la responsabilité qui est la nôtre de mettre en place

tout ce que nous avons promis et tout ce que nous devons faire, mais c'est simplement rappeler qu'il y a des contraintes qui s'imposent à nous, et nous sommes allés, comparativement, beaucoup plus vite que tous ceux (régions, départements) qui ont fusionné et qui ont eu à être confrontés à des difficultés, quelques fois moins importantes, et qu'ils ont gérées avec plus de temps.

Alors sur la territorialisation, c'est maintenant que l'on va commencer ce travail. Le travail de la territorialisation, la méthode c'est, bien sûr notre Assemblée in fine est souveraine et elle validera, amendera et votera, mais il y a un travail de concertation et de co-construction qui est indispensable.

Donc, ce travail on va le faire. On va le faire, d'abord avec la Chambre des territoires institutionnellement, on va le faire en allant (le Conseil exécutif et moi, personnellement) sur les territoires à la rencontre des maires, des élus locaux et des acteurs, pour leur dire : « Qu'est-ce qui va ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Qu'est-ce que vous attendez ? » On a déjà des objectifs qu'il va falloir réaliser. Vous avez parlé de Case di a Culletività, e case teritoriale, oui mais on ne peut pas le faire avant d'avoir fait un inventaire complet de notre patrimoine, avant d'envisager les pistes, par exemple de locaux disponibles, de mutualisation de locaux, les agents, comment on réorganise le service. Donc ce travail-là on va le faire. Premier point.

Deuxième point, il y a la présence physique, il y a également la présence numérique et la capacité à avoir des interlocuteurs dédiés. Donc, ce travail de réorganisation de nos services, de simplification administrative. Il y a également la création de nouveaux outils, le fonds de mutualisation dont nous avons parlé qui va remplacer le mal nommé, « fond de développement », la création également peut-être, et c'est dans les tuyaux à travers des appels à projets, d'un fonds dédié pour aider les communes dans leurs actions économiques et dans la gestion de leur trésorerie puisqu'on sait que, souvent et notamment, les petites communes ont des difficultés. Cela doit être notre rôle à travers un instrument dédié que d'avoir la possibilité, là encore, de faire des prêts relais qui ne viennent pas pénaliser la trésorerie des petites communes.

Donc tout ça, ce travail-là, c'est un travail qui est en cours, qui est en train d'être formalisé, qui passe aussi par la réflexion sur la réorganisation de nos propres services. Nous avons voulu donner des gages en matière

sociale et il était normal que nous le fassions et, par exemple, pour essayer d'éviter les difficultés, notamment dans les premiers mois de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, nous avons maintenu l'organisation initiale. C'est-à-dire que, théoriquement, quelle que soit la collectivité d'origine, les process n'ont pas dû changer ou, en tout cas, n'ont changé qu'à la marge pour que chacun puisse continuer à travailler comme il le faisait avant. Mais ça ne pourra pas rester tout le temps comme ça. La nouvelle Collectivité de Corse, ça ne peut pas être tout simplement l'addition des façons de fonctionner des trois anciennes collectivités.

Donc, il y a un travail de construction à faire qui, là aussi, est un travail de co-construction avec une portée sociale importante et qui doit se faire avec les fonctionnaires.

Donc je termine, oui la territorialisation enjeu majeur, toujours la même logique d'équité territoriale, équité entre les territoires, équité entre les citoyens de cette île, volonté d'être au plus près, volonté de répondre dans tous les domaines à l'exigence de proximité. Nous allons le faire selon la méthode que je viens de proposer dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI.

À ringrazià vi. Dunque c'hè un'antra dumanda annant'à u listessu suggestu.

Question n° 2018/E4/033 déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica libera » : **Pour une ingénierie publique au service des territoires.**

Dumanda à bocca n° 2018/E4/033 posta à nome di u gruppu « Corsica libera » : **Pour une ingénierie publique au service des territoires.**

M. Pierre-José FILIPPETTI.

À ringrazià vi. Dunque a siconda dumanda di u nostru gruppu nantu à i territorii, tratta di mezi chè noi pudemu dà a sti territorii è a i so culletività.

M. le Président, l'ingénierie peut se définir comme l'ensemble des instruments et compétences menant à la conception, l'étude et la réalisation de projets.

Aujourd'hui, les petites collectivités, qu'elles soient intercommunales ou communales, et en particulier celles du rural, souffrent d'un évident manque d'ingénierie. Elles doivent de plus en plus compter sur elles-mêmes pour exercer leurs compétences, et ce, dans divers domaines techniques qui ne cessent de croître.

Alors que l'ingénierie privée, qui représente en outre un coût que les petites collectivités ne peuvent souvent pas supporter, s'adapte et s'adaptera toujours à toutes les évolutions de contexte et de besoins des territoires, l'ingénierie publique fait défaut.

Ce manque d'ingénierie publique de proximité représente un handicap évident voire un frein à toute mise en œuvre, développement et réalisation de projets dont les démarches administratives s'avèrent être de plus en plus contraignantes et nécessitent donc d'être de plus en plus pointus et rigoureux.

Ces projets sont souvent essentiels à l'aménagement et au développement de chaque territoire, mais ne voient pas le jour ou ne vont pas à terme faute d'ingénierie.

Notre nouvelle collectivité dispose d'un ensemble de ressources publiques, humaines, matérielles et immatérielles pour accompagner le développement territorial.

Ne faut-il donc pas réfléchir, aujourd'hui, à la mise en place d'une telle assistance technique publique ?

N'y a-t-il pas, aujourd'hui, nécessité de mener une territorialisation des politiques publiques en incitant à la création de PETR et ainsi d'apporter une dotation globale en ingénierie à ces derniers et aux intercommunalités ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI.

À ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cungliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Au moins, si nous risquons d'oublier nos engagements de campagne, nous les verrions rappeler à l'occasion de chaque session des questions orales. Mais je pense qu'il est de bon ton et de bonne politique qu'il en soit ainsi.

Donc, la question de l'ingénierie elle est connexe à la question de la territorialisation des politiques publiques. C'est un enjeu fort aussi, ça nous est dit et répété par les maires principalement, mais également par les présidents d'intercommunalités, de façon générale et de façon sectorielle, je pense par exemple, et j'en dirai quelques mots à la question des déchets. Mais de façon générale, l'ingénierie, il est indispensable que dans le mouvement global de construction de l'administration nouvelle de la Collectivité de Corse, il y ait des moyens individualisés dédiés à l'ingénierie au service des communes, des intercommunalités et des territoires.

Cela nous est demandé en permanence par nos interlocuteurs, c'est rendu encore plus indispensable par la disparition de l'échelon intermédiaire que représentaient les deux conseils départementaux. Il y avait là, on le savait, un risque de distension du lien entre la nouvelle Collectivité de Corse, issue de la fusion, et les acteurs de terrain et élus locaux. Cet interstice, nous devons le combler à travers la création de nouveaux liens, la territorialisation des politiques publiques, et la mise en œuvre de nouveaux outils, et notamment de moyens d'ingénierie.

Alors, là aussi, l'idée c'est quand même de travailler à périmètre constant en termes de fonctionnaires et en termes de ressources humaines.

Donc ça veut dire, à un moment donné, qu'il y a des restructurations et des redéploiements à faire, ça ne peut se faire qu'avec l'adhésion des personnes qui sont concernées, avec la validation des syndicats, avec la construction d'un cadre d'action qui soit partagé y compris par les instances consultatives. Donc ce travail-là, il est en train de se faire.

Ce que nous disent aussi souvent les maires, c'est que, premièrement : complexité des services administratifs, aggravée certainement par la création de la nouvelle Collectivité de Corse. Donc de ce côté-là, on essaie de simplifier au maximum, on essaie de rationaliser les process pour qu'il y ait le moins de déperdition entre la question posée et la réponse apportée. Donc, réduire les délais de réponse.

Deuxièmement : simplifier les procédures. Je me tourne notamment vers ceux qui, au-delà de l'administration centrale, sont souvent sollicités, voire interpellés par rapport à cette question. Je pense notamment à l'ODARC, je pense à l'ADEC, il y a un gros travail qui est fait, un travail de guichet unique, un travail de rationalisation des dispositifs, de simplification pour que les partenaires de la Collectivité de Corse aient accès à l'information, accès à la décision le plus rapidement possible, et on va continuer de ce côté-là.

Après, ça c'est dans le cadre à isopérimètre, il y a certainement aussi des efforts nouveaux à faire. Peut-être que ça conduira également à des recrutements. Je pense particulièrement à la question des déchets et je terminerai par-là, c'est-à-dire on ne peut pas demander aux intercommunalités du rural et de l'intérieur, qui ont la compétence en matière de collecte, de mener à bien dans les conditions actuelles, la montée rapide en charge du tri et notamment du tri en porte à porte, dans des mesures compatibles avec les objectifs et les exigences qui sont posés par le terrain.

C'est ce que j'ai dit et répété hier à Nicolas HULOT notamment. Aujourd'hui, on a besoin nous, Collectivité de Corse, d'aider les intercommunalités sur la question des déchets, on a besoin de dégager des moyens financiers exceptionnels et l'Etat doit prendre sa part dans cet effort, par exemple à travers la territorialisation, la TGAP, c'était un chemin, mais il peut y en avoir d'autres. On a besoin d'une aide d'Etat entre 3 et 5 M€ par an, pendant la période transitoire, c'est-à-dire 3, 4 ans, pour mener à bien la politique de généralisation du tri sur laquelle, sur le principe en tout cas, nous sommes tous d'accord.

La politique de généralisation du tri, elle passe aussi par des équipes dédiées d'ingénierie mises en œuvre par l'Office de l'environnement en concertation avec les intercommunalités au plus près du territoire et au plus près des personnes concernées par le geste de tri. C'est une condition sine qua non de la réussite, ça fait partie de l'ingénierie globale et il faut le réussir maintenant comme nous allons nous efforcer de réussir l'ensemble de ces dispositifs au service de tous les territoires et de tous les Corses.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante.

Question n° 2014/E4/030 déposée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Délégation de service public corso-sarde.**

Mme Catherine RIERA

Merci M. Président.

M. le Président de l'Exécutif, Mme la conseillère exécutive en charge des transports, je souhaite m'adresser à vous au sujet des liaisons maritimes qui lient nos deux îles sœurs, à savoir la Corse et la Sardaigne.

En 2016, Jean-Félix ACQUAVIVA, alors conseiller exécutif et président de l'Office des transports, nous avait assuré qu'une délégation de service public relative aux liaisons maritimes corso-sardes serait effective pour le mois de juin de la même année.

En février 2017, la nouvelle présidente que vous êtes à l'Office des transports, confirmait que nos deux régions, Corse et Sardaigne, avaient convenu de mettre en place des OSP convergentes sur les liaisons Bonifacio/Santa-Teresa à la charge de la région Sarde, et Propriano/Porto-Torres à la charge de la Collectivité de Corse. Ce dispositif devant être opérationnel en janvier 2019.

Européens convaincus, nous sommes persuadés que la Corse a une vocation à devenir une eurorégion en totale synergie avec la Sardaigne car c'est tout simplement le sens de l'histoire. Aussi, nous nous réjouissons que la majorité territoriale ait remis au cœur de ses priorités le rapprochement des relations avec nos voisins les plus proches, nos amis sardes.

Pour autant, nous nous interrogeons sur ce qui apparaît comme l'absence d'avancées concrètes sur ce dossier et ce, à quelques mois d'une échéance annoncée.

La problématique des transports représente pour nous l'un des leviers principaux et indispensables au développement économique de notre île. Notre groupe souhaite donc connaître l'état d'avancement de ce projet, ainsi que, le cas échéant, les critères retenus en termes qualitatif et quantitatif, pour ces OPS qui devront fixer, bien sûr, la fiabilité, la fréquence, les caractéristiques des navires et la tarification qui sera appliquée aux usagers

Aussi, concernant la ligne Bonifacio/Santa-Teresa dont le financement devra être assuré par le Conseil régional sarde, il nous semble important que la Corse soit partie-prenante dans la définition de ces OSP et exprime la même exigence aussi bien sur cette ligne que sur la liaison Propriano/Porto Torres.

Notre groupe « Andà Per dumane » pense qu'il est nécessaire de rassembler rapidement les conditions pour fiabiliser ces deux lignes et appliquer une diminution notable des tarifs sur ces deux liaisons corso-sardes.

Cette action renforcera en effet les échanges culturels, touristiques et économiques entre nos deux peuples, permettant par exemple à l'ensemble de notre population, d'accéder aux aéroports internationaux sardes à moindre coût.

Alors, M. le Président, Mme la Conseillère exécutive, nos questions sont simples : le Conseil exécutif entend t-il maintenir ses engagements relatifs à la mise en place d'une délégation de service public entre la Corse et la Sardaigne ? Quel sera le cahier des charges retenu pour fixer les OSP qui détermineront la qualité de la desserte et son accessibilité pour les usagers sur ces deux lignes ? Et pouvez-vous confirmer le calendrier de janvier 2019 pour cette mise en œuvre ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI.

À ringrazià assai. A parolla a u Cunsigliu executivu, donc Vanina BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère, dès 2016 et sa prise de fonction en tant que président de l'Office des transports de la Corse, M. ACQUAVIVA avait entrepris de régler le problème des transports maritimes entre la Corse et la Sardaigne.

Ces transports sont largement défectueux depuis de nombreuses années par leur fréquence, leur qualité, et leur coût. Je vous rappelle d'ailleurs

que ce service est assuré par l'opérateur sur fonds propres avec peu de trafic et un déficit structurel sur la ligne.

Aussi l'OTC, dès janvier 2016, en étroite collaboration avec l'Assessorat des transports de la région autonome de Sardaigne, a élaboré un projet qui prévoit de créer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) de droit européen, dont le siège sera en Corse et qui aura pour objectif de mettre en place des liaisons maritimes qui satisfont aux exigences légitimes des populations des deux îles et permettent des flux pérennes de passagers et de marchandises.

Ce projet, pour lequel l'OTC a été désigné chef de file, a été déposé, le 26 février 2016, dans le cadre du programme Interreg, approuvé avec demande d'ajustement en mai 2016, puis définitivement le 30 décembre 2016.

L'année 2017 a permis, comme le prévoit le calendrier mis en place par le comité de pilotage du projet, de réunir les données statistiques et éléments juridiques qui permettent la création du GECT ainsi que les éléments financiers permettant d'apprécier le déficit structurel des lignes.

En effet, lois et règlements relatifs au droit communautaire et aux droits nationaux français et italien ainsi que les exigences du fonctionnement des Assemblées de Corse et de Sardaigne, exigent une préparation extrêmement contraignante sans laquelle un groupement européen de coopération territoriale ne pourrait fonctionner efficacement, comme le prouve l'expérience d'autres GECT.

En ce qui concerne la liaison Bunifaziu/Santa-Teresa, et vous le rappelez, celle-ci sera mise en place sous forme de délégation de service public par la région autonome de Sardaigne, le budget de cette DSP a été voté par son Assemblée. Je suis actuellement en phase de discussion avec l'assesseur des transports pour publier, avant le mois de juillet prochain, les obligations et modalités de mise en œuvre qui incomberont aux compagnies qui désireraient soumissionner.

Il va sans dire que les principales de ces obligations et modalités concerneront la fréquence, les horaires, les tarifs, la qualité en confort et sécurité de la liaison. Rappelons-le, cela concerne un trajet déjà traité favorablement par la Commission européenne.

Il n'en va pas de même pour la liaison entre Prupia et Porto-Torres, pour laquelle nous avons pris l'attache, concomitamment avec les démarches de création du GECT, de la Mission opérationnelle transfrontalière et des services de la Commission européenne.

En effet, il faut prouver d'une part l'exigence de la création de cette ligne de façon pérenne pour la population des territoires et, d'autre part, la carence du secteur privé afin d'éliminer les risques de recours.

Il est certain, comme on peut le constater dans le projet de publication du test de marché, que notre principal souci, pour cette ligne aussi, est de mettre en place des fréquences, des horaires, des tarifs et une qualité en confort, en sécurité conformes aux souhaits des passagers et des transporteurs.

Cependant, les délais impartis par les règlements en vigueur nous obligent à une certaine prudence et nous conduisent à respecter le calendrier tel qu'annoncé dans le rapport qui va vous être soumis lors de cette session.

Ainsi, pour résumer :

- Dès octobre 2018 la ligne Bunifaziu/Santa-Teresa sera assurée sous DSP par l'Assessorat des transports de la région autonome de Sardaigne,
- Avril 2019 : début d'exploitation de la ligne Prupia/Porto-Torres sous DSP assurée par l'Office des transports de la Corse,
- Juin 2019 : réflexion sur les modalités de fonctionnement opérationnel du GECT qui aura déposé ses statuts en février ou mars 2019, pour une gestion globale des liaisons Corso-Sarde.

J'ajoute que nous allons certainement bénéficier, de la part du comité de suivi du programme Interreg auquel participe la conseillère exécutive en charge des affaires européennes, d'une dotation financière qui pourra nous permettre d'élargir cette réflexion aux possibilités de liaisons aériennes de type « métro aérien » entre la Corse, la Sardaigne et Elbe dans un maillage européen.

Par ailleurs, vous faites référence aux aéroports internationaux de Sardaigne. Sans remettre en cause la qualité de service des aéroports sardes, force est de constater aujourd'hui que les aéroports de Corse, et nous nous en

réjouissons, connaissent un taux de croissance à deux chiffres et ont développé également un fort trafic à l'international.

J'ajoute également que nous travaillons à l'ouverture de lignes Corse/Europe dans le cadre de délégations de service public dès l'année prochaine. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc Valérie BOZZI pour la question suivante.

Question n° 2014/E4/034 déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : **Situation financière du Centre hospitalier de BASTIA et plan régional de la santé.**

Mme Valérie BOZZI

Ce sera Stéphanie GRIMALDI qui posera la question.

Le Président TALAMONI

Très bien. Vous avez la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président. Depuis de nombreuses années, la problématique de la santé en Corse est préoccupante à bien des égards. En effet, l'offre de soins dans le rural diminue, les équipements hospitaliers sont vétustes, le personnel est en sous-effectif. Au milieu de cette situation que nous connaissons tous, le centre hospitalier de Bastia ne fait pas figure d'exception, et pourrait même être considéré comme l'exemple type de tous les dysfonctionnements dans ce domaine. En effet, ce dernier rencontre de nombreuses problématiques.

Tout d'abord au niveau financier, le déficit du centre hospitalier a atteint 55 M€ Et si nous savons que les services publics ont un coût, nous en venons à nous demander qui va assumer celui-ci. Le PEI prévu par le gouvernement en matière de santé est un début de réponse, mais nous devons, nous aussi de notre côté, par nous-mêmes, à notre niveau, rechercher des réponses.

Ensuite au niveau matériel, nous savons tous que les locaux sont anciens, vétustes et inadaptés. Cela conduit donc à une moins bonne prise en charge des malades. Les nombreux travaux nécessaires au respect des normes médicales et à la poursuite de l'activité en toute sécurité sont actés depuis de nombreuses années, mais toujours et sans cesse reportés.

Nous savons là, qu'il s'agit d'un problème collectif qui va au-delà de la seule Assemblée de Corse, mais l'urgence de la situation et la gravité de celle-ci, parce que nous parlons quand même de la prise en charge d'êtres humains, nécessite d'envisager à notre niveau des solutions efficaces et surtout de négocier avec les autres acteurs afin de voir appliquer ces solutions.

Au-delà des problématiques communes au secteur médical, l'offre de soins en Corse doit faire face à un certain nombre de contraintes spécifiques, de par sa géographie, sa population vieillissante, qui contribuent à grever plus encore les coûts de fonctionnement des établissements.

Donc, dans un contexte national qui est déjà tendu en matière de santé avec la politique du gouvernement, notamment des GHT, groupements hospitaliers des territoires, eh bien aujourd'hui dans ce contexte national, la Corse devra se battre pour arracher sa part, en assurant au moins le maintien des structures, ce qui est nécessaire pour les habitants de l'île.

Nous serons, soyez en sûr, M. le Président de l'Exécutif et Mme la Conseillère exécutive en charge de la santé, à vos côtés pour obtenir le maintien de nos structures et leur rénovation.

Plus généralement, je veux parler du plan régional de santé qui est aujourd'hui en préparation, en cours d'élaboration par l'Agence régionale de santé en concertation avec les acteurs locaux, dont notre Assemblée. Il devra définir les grandes orientations de la politique de santé pour la Corse pour les dix années à venir. A l'intérieur de ce plan régional de santé, il y aura des questions, il faudra y apporter des réponses et vous devrez apporter des contributions. On peut se poser la question de savoir, en dehors du GHT départemental des établissements publics : Est-ce que l'on ne devrait pas aller vers un groupement hospitalier régional ? Ou plutôt une assistance publique des hôpitaux de Corse, si ce mécanisme est plus adapté à notre île ?

Mais également peut-être aussi se pencher sur la nécessité d'un pôle territorial au niveau des urgences, ça peut être également une contribution très importante.

C'est la question que nous voudrions vous poser : Quelles sont aujourd'hui les contributions que l'Exécutif entend apporter dans ce plan régional de santé qui est en cours d'élaboration ?

Merci, Mme la Conseillère.

Le Président TALAMONI.

Merci. Donc, la parole au Conseil exécutif, Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Ò Sgiò Presidente, Mme la conseillère, Mmes et MM., il y a deux questions dans votre question. Comme vous le savez, la principale difficulté rencontrée par la structure hospitalière est de rétablir un équilibre financier en raison du modèle de financement des établissements de santé qui pénalise l'éloignement géographique et la faiblesse de la population par une rémunération essentiellement liée à l'activité réalisée, la T2A.

Vous le rappelez, face à cette réalité, des mesures spécifiques sont à définir pour la Corse.

Le Centre hospitalier de Bastia bénéficie d'une aide en capital pour deux opérations d'investissement majeures : la mise en sécurité incendie et électrique et la mise aux normes et l'extension du bloc opératoire et du bloc obstétrical pour un montant de 23,1 M€ auquel l'ARS de Corse a rajouté une subvention de 5,9 M€ dont la dernière tranche a été versée en 2017.

Malgré ces aides, la situation du Centre hospitalier de Bastia reste tendue : difficulté de trésorerie, capacité d'autofinancement négative, déficit d'exploitation et marge brute, hors aides, négative.

L'établissement présente donc toujours un besoin d'aide pour son plan pluriannuel d'investissement et sa trésorerie. L'assemblée du conseil de surveillance, à l'unanimité, a jugé inatteignable une cible fixée par le COPERMO. Le président du Conseil exécutif, également président du conseil de surveillance a demandé à la ministre à revoir sa position concernant le COPERMO.

Le Centre hospitalier de Bastia a un besoin de modernisation important. La direction est en train de procéder à l'actualisation du schéma directeur immobilier et technique pour documenter les besoins de la 2^{ème} tranche du plan de modernisation dont le financement a été annoncé par le président de la République.

Nous sommes particulièrement vigilants sur la mise en œuvre effective de cette déclaration par les services du ministère de la Santé et la prise en compte des besoins d'accompagnement financier.

Une mission confiée à l'IGAS est en cours actuellement, elle a débuté ce lundi, nous les avons rencontrés hier, moi-même et la présidente de

la Commission santé, Mme ANTONINI. Nous leur avons exprimé nos points de vue. En complémentarité avec les travaux d'élaboration du projet régional de santé, cette mission doit contribuer à éclairer à moyen/long terme, la cohérence et la pertinence de l'offre de soins au regard des besoins de la population et de l'évolution des modalités de prise en charge, de même que l'efficacité et la soutenabilité budgétaire des établissements publics de santé du territoire.

La mission nous transmettra son pré-rapport et nous sommes dans l'attente d'un calendrier partagé avec la ministre de la Santé avant sa visite en Corse.

Les difficultés financières et structurelles d'équipements que vous avez soulevées (concernent la quasi-totalité des établissements publics de l'île, non pas seulement le Centre hospitalier de Bastia) démontrent que les approches sectorielles, quelle que puisse être leur légitimité, sont désormais insuffisantes.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée de Corse adoptait, le 28 juillet dernier à l'unanimité, une motion relative à la demande d'un plan exceptionnel pour la santé.

Nous ne pouvons pas nous contenter de maintenir les structures existantes comme vous l'évoquez, nous devons, également et surtout, améliorer l'offre de soins et permettre un accès équitable aux soins pour tous les Corses.

Il convient également de continuer à travailler à l'objectivation des surcoûts liés à l'insularité, dans la perspective d'obtenir des dispositifs de compensation, toujours dans cette logique d'équité.

La feuille de route santé, validée par le Conseil exécutif, sera présentée très prochainement devant la Commission santé et devant votre l'Assemblée. Sans dévoiler les dispositions qui vous seront proposées, les grandes lignes de notre politique santé vont dans le sens de l'amélioration de cette offre et de la qualité de l'offre de soins, la spécialisation et d'une réflexion globale sur l'autonomie du système de santé.

Enfin, vous m'interrogez sur l'élaboration en cours du plan régional de santé, le PRS 2. Il est en phase de consultation jusqu'en juin 2018 auprès des instances de démocratie sanitaire en application de la loi

du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. Des réunions techniques ont eu lieu entre l'ARS et la Collectivité de Corse.

Suite à ces travaux, une présentation du PRS sera effective devant le Conseil exécutif et la Commission santé courant juin 2018, donc très proche, d'ici une quinzaine de jours, et bien-sûr devant la CRSA, avant finalisation du document.

Votre Assemblée sera donc consultée et aura l'occasion de donner ses préconisations et de faire des contributions en juillet prochain.

Sans vouloir anticiper sur les travaux du Conseil exécutif de Corse et de la Commission santé, on peut dire que l'ARS s'est largement appuyée sur la Stratégie nationale de santé 2017-2022, adoptée en fin d'année, pour la rédaction de ce projet de santé. Plusieurs axes sont notamment déclinés : celui pour une politique de promotion de la santé incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie mais aussi la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la nécessité d'augmenter la pertinence et la qualité des soins et développer l'innovation en santé (télémédecine, télé expertise).

Dans ce cycle de travaux et de consultations, une identification des priorités de travail et des points d'attention pour la Collectivité seront posés eu égard à notre feuille de route santé, ainsi qu'aux grands documents programmatiques, schéma de développement du massif corse, plan de lutte contre la précarité etc., afin d'élaborer des propositions et préconisations. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien. Je constate qu'il y a un effort, de la part des groupes, de réduire le temps pour poser la question, mais que du côté de l'Exécutif, on est toujours au minimum au double du temps de parole.

Moi, ça ne me dérangerait pas que l'on reste ici jusqu'à quatre heures du matin, mais ça pose un problème, c'est qu'en Commission permanente, on déplace parfois des questions pour des raisons de logique, mais on s'engage aussi auprès des groupes qui ont accepté de passer derrière, pour que leurs questions puissent être télévisées. Or, on s'engage et on ne peut pas tenir nos engagements.

On en arrive à des situations qui sont totalement injustes à l'égard de certains groupes de l'opposition notamment, moi je ne peux pas l'accepter.

Donc, il faut vraiment que les services qui préparent souvent les questions, parce que c'est souvent le cas, il faut qu'ils comprennent qu'on ne peut lire cinq ou six pages en trois minutes et demie. C'est impossible.

Alors, sauf à le présenter, effectivement en trois minutes et demie avec une présentation synthétique, ce n'est pas de ma part une fantaisie, un n'hè micca per u puntu, mancu à pena, mais à un moment donné, moi je suis en difficulté par rapport aux engagements que j'ai pris hier en Commission permanente.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Vous avez tout à fait raison, M. le Président de l'Assemblée de Corse, et nous nous astreindrons, j'en prends l'engagement, à respecter le temps imparti. Mais ce respect, à mon avis, ne peut pas être dissocié d'une réflexion plus globale que nous devons avoir ensemble, sur la construction de la séance des questions orales, parce qu'il y a à la fois un nombre de questions, une densité de questions et une structure des questions qui font qu'il est de facto impossible de répondre dans le temps imparti. Entre le moment du dépôt et la présentation ici, les services travaillent, c'est vrai qu'ils donnent des éléments techniques, mais après, il y a le travail politique du conseiller exécutif ou de la conseillère exécutive et il a la nécessité de répondre à la question. Si vous avez une question très large et très ouverte, c'est difficile de répondre en totalité à la question dans le temps qui est imparti.

Donc, nous on prend l'engagement, vous avez raison de nous le rappeler, de répondre dans le délai imparti, mais réfléchissons ensemble pour que, peut-être, on crée les conditions pour que le respect de ce temps soit quelque chose de possible, y compris eu égard à la nature des questions qui sont posées.

Le Président TALAMONI

Moi, je crois que la nature des réponses, c'est une nature politique qui est attendue du Conseil exécutif en question orale. Après, s'il y a un

certain nombre d'éléments techniques à apporter, on peut très bien les apporter par écrit.

Mais là, on a des réponses, et c'est valable pour tous les conseillers, ce n'était pas pour Bianca, pas du tout, on a des réponses qui sont des réponses extrêmement techniques, très bien élaborées, très précises, mais qui, à mon avis, n'ont pas forcément leur place en séance publique.

Alors, qu'il y ait un problème de questions, peut-être, mais il y a surtout, à mon avis, un problème de réponses. Donc, il y a eu un effort du côté de l'Assemblée, et ça n'a pas été sans mal parce qu'il a fallu le dire et redire pour arriver à faire comprendre qu'on ne pouvait pas faire tenir trois litres dans une bouteille d'un litre, ce n'est pas possible. Donc, maintenant il faut que l'Exécutif le comprenne, ou alors on décide à ce moment-là, on voit avec la télévision, pour que les choses se passent autrement, mais au moins que l'on sache où on va. Moi, si on me dit : on ne télévisé plus la séance de questions orales ou alors on ne fait que deux questions, moi je veux savoir ce que je peux promettre aux groupes de l'opposition, en particulier à l'occasion des commissions permanentes, il me semble que c'est juste ce que je dis.

Donc, il y a d'autres questions qui ne seront pas télévisées, il y en a deux, une présentée conjointement par Muriel FAGNI et François BERNARDI. Est-ce que Muriel FAGNI et François BERNARDI veulent se partager les deux minutes et demie ? Non c'est Muriel qui va présenter. Vous avez la parole.

Question n° 2014/E4/029 déposée par Mme Muriel FAGNI et M. François BERNARDI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Aide aux associations de la protection animale.**

Mme Muriel FAGNI

Merci. M. le Conseiller exécutif en charge de l'Office du développement agricole de la Corse, nous souhaiterions aborder le thème de la maltraitance animale.

Alors, sans vouloir dévoiler la motion de ma collègue Julia TIBERI concernant les animaux du cirque, je vais reprendre les deux articles de sa motion, qui est l'article 515-14 du code civil : « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité » et l'article L 214-1 du code rural : « tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

Nous avons reçu, récemment, avec mon collègue François BERNARDI ici présent, les membres d'une association de protection animale, qui nous ont exposé les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Ces associations et collectifs, peuvent être amenés à des actions très diverses, allant de l'identification de maltraitances volontaires ou involontaires, à la récupération d'animaux en divagation, en passant par la prise en charge de divers soins et de besoins quotidiens des animaux, de toutes sortes d'animaux.

Nous tenons à insister sur l'action de ces associations quant à la récupération des animaux en divagation car la divagation animale en Corse est une problématique récurrente, il suffit d'ouvrir le Corse-Matin dernièrement, il y a 10 jours, « à Corti, chats errants, bovins en divagation, casse-tête des élus ». Donc, c'est vraiment une problématique et que ces associations, justement, peuvent apporter une amorce de solution. A travers nos échanges, en tout cas, c'est ce qu'il est apparu.

Car en effet, ces structures, malgré un travail nécessaire et plus que louable, font le constat d'une absence de lisibilité, d'une quasi solitude dans leurs initiatives et d'un manque de moyens importants tant structurels que financiers.

Alors, M. le Conseiller exécutif, dans le cadre des compétences de la Collectivité de Corse, quels moyens et outils pouvons-nous proposer et quelles mesures concrètes pourrions-nous prendre pour faciliter l'action et le développement de ces associations sur notre territoire, notamment concernant le traitement des animaux en divagation ? À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

La parole est au conseiller exécutif, Lionel MORTINI.

M. Lionel MORTINI

Président, Mme la Conseillère, Mme et MM. les Conseillers.

Je ne vais pas être redondant sur la divagation puisque vous en avez parlé à de nombreuses reprises les années passées, et encore dernièrement. Je vais vous citer un article du code rural, il me semble qu'il y en a un aussi qui dit que : « les animaux non identifiés et en divagation, doivent être abattus ». Bon, on n'en est peut-être pas là, mais il faut l'avoir en tête.

Sur la maltraitance, les compétences de la Collectivité sont plus que limitées de par la loi. En effet, il appartient à l'Etat et à ses services de traiter de ces problèmes, il en a la responsabilité. C'est un sujet dont il a été beaucoup question ces dernières heures, notamment dans le cadre du projet de loi issu des états généraux de l'alimentation. Effectivement, en 2017, près de 9000 signalements pour maltraitance ont été enregistrés par la SPA. La Corse n'échappe pas à cela. L'actualité revient souvent sur ces sujets.

Cette maltraitance, qui touche autant les animaux, vous venez de parler des bovins, autant les animaux domestiques, que les animaux sauvages, que les animaux du cirque, ça a été dit, on ne peut pas le tolérer, et on ne le tolèrera pas, en tout cas de notre côté.

Pour la partie élevage, puisque vous le soulevez, sachez que nous travaillons à la mise en place d'une méthodologie avec les services compétents de l'Etat afin de rendre leur action plus efficiente. De surcroît, les agents de terrain de l'ODARC, les techniques, suivront des formations pour la gestion des cas de maltraitance avec des modules d'approfondissement ciblés sur la gestion des cas difficiles et chroniques. Dans cette formation, nous voulons mettre l'accent sur l'utilisation efficace et adaptée des procédures

administratives et pénales, ainsi que sur le développement en réseau des autres partenaires concernés, notamment l'Etat et les chambres d'agriculture.

Ce volet sera une réponse plus efficiente sur la prise en compte des éleveurs et de leurs animaux.

Ce volet prévention aura pour mission d'améliorer la coordination entre les différents partenaires impliqués, de façon à mieux anticiper les risques et à proposer des mesures d'accompagnement.

Sachez aussi que la Chambre d'agriculture, financée par l'ODARC et par FranceAgriMer, a mis en place une charte des bonnes pratiques pour améliorer la gestion des élevages et lutter contre ces problématiques.

Pour conclure, comme déjà indiqué, le problème de la divagation, nous travaillons dessus, je ne vais pas y revenir aujourd'hui, je ne vous ferai pas d'annonce, même si évidemment comme vous le savez, on travaille sur l'identification, sur les aides publiques, mais cela a été dit et redit, ou sur les exploitations qui ne suivraient pas la charte des bonnes pratiques initiées par l'ODARC et par les chambres.

Donc, évidemment, Mme la Conseillère, nous soutenons l'ensemble des associations, ce que je peux vous dire, c'est vous inviter à organiser rapidement une réunion de concertation avec l'ODARC et le SMAC, à travers aussi les abattoirs et soulever les problématiques, et lier ça avec son président, M. FILIPUTTI, et à ce moment-là, peut-être, on pourra trouver des voies et dégager du mieux pour eux. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Absolument, comme quoi on peut dire beaucoup de choses intéressantes et plus politiques peut-être. Non mais c'est vrai, ce n'est pas les autres, c'est l'aspect politique et technique. Je pense que la réponse doit être politique et, éventuellement, les précisions techniques peuvent être apportées par écrit.

Non, mais c'est vrai quand on lit un pensum de cinq pages, je veux dire qu'à la fin, il n'y a pas beaucoup de monde qui écoute, même si c'est intéressant en soi. En séance publique, on voit bien la façon dont réagissent nos collègues, il n'y a pas grand monde qui écoute, certaines fois. Alors, c'est au PV, on parle pour le procès-verbal, cela arrive à tout le monde.

Donc, il reste une dernière question, de Christelle COMBETTE, qui concerne la formation. Vous avez la parole.

Question n° 2014/E4/027 : déposée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe «Per l'avvene » : Politique de formation.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère exécutive

Au mois d'octobre dernier, les élus de l'Assemblée de Corse ont voté le CPRDFOP que vous aviez élaboré et présenté. Ce document contractuel dont l'objet est l'analyse des besoins en matière d'emploi, de compétences et de qualifications puis de programmation des actions professionnelles des jeunes et des adultes, a donc été élaboré par la Région au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Il a été rédigé sur la base d'une négociation quadripartite entre la Région, donc vous-même, l'Etat, les autorités académiques et les organisations patronales et salariales, chacun contribuant à son élaboration en définissant ses propres besoins.

Ce CPRDFOP, fraîchement adopté, a pour effet de définir et mettre en œuvre la politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage. Or, à mon grand étonnement, vous ne figurez pas dans la liste des participants au CREFOP, alors que cette instance est chargée du diagnostic, des études et du suivi des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les politiques mises en place et les besoins des territoires.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que la Corse connaît un taux de chômage très élevé et que, de leur côté, les entreprises rencontrent des difficultés en matière de recrutement. Comment comptez-vous appliquer une politique de formation efficiente et adaptée aux besoins de notre région sans participer, mieux encore, animer l'instance principale en matière d'emploi et de formation ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la réponse de la conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Nous allons, ici, relever le défi d'être concis et ne pas être ennuyeux.

Alors, Mme la Conseillère, nous avons souhaité donner la plus large représentation aux membres de cette Assemblée au sein du CREFOP, puisqu'à cet effet, les six représentants titulaires et leurs suppléants ont été désignés par notre Assemblée de Corse.

Je ne partage donc pas votre étonnement puisque la Collectivité de Corse sera bien représentée par ses élus, dont vous-même, au sein d'une instance coprésidée par le président du Conseil exécutif, me donnant délégation pour le représenter, accompagnée par les services qui participent à chaque réunion de commission de cette instance.

Je copréside donc le CREFOP dans sa formation plénière et comme je viens de vous l'indiquer, nos agents en animent les travaux courants, notamment dans une commission dédiée au suivi du CPRDFOP.

Mais, au-delà du CREFOP, notre Collectivité est au quotidien engagée dans la lutte pour la formation des jeunes et contre le chômage.

L'Assemblée de Corse, comme vous le rappeliez à l'instant, a voté le Contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) en octobre dernier.

Ce document contractuel, élaboré par notre Collectivité en concertation avec l'ensemble des partenaires que vous avez cité et validé par ces derniers, pose les axes de notre intervention en matière de formation et d'orientation professionnelle.

Il se fixe pour objectifs :

- d'identifier les besoins en formation des entreprises et des territoires, mais aussi des publics, ce qui est une donnée importante,

- de lever les freins à la formation,
- de faciliter le lien entre le monde économique et la formation.

Son exécution fait d'ores et déjà l'objet de toute mon attention, notre attention, et nos services travaillent au quotidien à la mise en opérationnalité de chacun de ces objectifs puisque c'est bien cela qui importe aujourd'hui. Je ne citerai que quelques exemples :

- La structuration du Service public territorial de l'orientation qui vous sera présentée,
- Le renouvellement des conventions avec les centres de formation d'apprentis permettant de donner une plus grande lisibilité financière,
- La mise en œuvre du programme de formation destiné aux demandeurs d'emploi intégrant notamment le Plan d'investissement des compétences (PIC),
- La négociation d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi destinée, notamment, à faciliter la connaissance des besoins des territoires.

Outre la déclinaison des fiches action du CPRDFOP, nous élaborons une stratégie de mise en œuvre de projets d'insertion : A ce titre, nous avons entamé une démarche de rencontres au plus près des territoires avec le président de l'ADEC, puisque c'est une action concertée emploi/formation. Cette expérience, riche d'enseignement, a été initiée sur la région de Portivechju et sera dupliquée dans chaque territoire, au plus près des acteurs, au plus près des entreprises, au plus près des publics, au cours des prochains mois. De plus, un dispositif innovant, destiné aux jeunes et devant permettre de faciliter leur insertion, est actuellement en cours d'élaboration et vous sera présenté.

Il aura pour objectif d'intégrer l'entreprise dans toutes les étapes du processus de formation afin :

- d'une part, de sécuriser le parcours des jeunes,

- d'autre part, de faciliter le recrutement de personnel qualifié pour les entreprises.

Soyez donc assurée, Mme la Conseillère, de notre engagement sans faille !

Les exemples que je viens de vous citer et l'organisation déclinée sont là pour en témoigner.

Nous savons que la tâche est ardue et que l'engagement de tous est indispensable.

Ainsi, comme vous le dites, Mme la Conseillère, il n'est pas nécessaire de me rappeler, il n'est pas nécessaire de nous rappeler que la Corse connaît un taux de chômage élevé et que les entreprises connaissent des problèmes de recrutement.

Au-delà de l'animation d'instances de concertation, bien au-delà de l'animation d'instances de concertation, c'est avec ce souci que chaque jour avec humilité, il en faut beaucoup, mais détermination, nous œuvrons de manière concrète, aux côtés de l'ensemble des acteurs et des partenaires sociaux, pour la mise en œuvre de notre politique et de réponses efficaces aux problématiques complexes de la formation et de l'emploi.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous avons épuisé la liste des questions orales. Sur le plan technique, par rapport à ce dont nous avons parlé, moi ce que je vous propose, c'est que la version longue des réponses qui sont préparées par les services et qui peuvent avoir leur intérêt sur le plan technique, mais pas nécessairement dans le cadre d'une réponse en séance publique, que cette version-là, longue, soit adressée, soit mise en ligne, de manière à ce que chacun puisse avoir tous les détails techniques et que l'on s'en tienne à 3 minutes et demie pour la présentation plus politique, plus incisive parfois aussi, parce que c'est un peu, je crois, le but des questions orales, c'est qu'il y ait des échanges entre notamment l'opposition, pas seulement, mais notamment l'opposition et le Conseil exécutif, et donc répondre sur ce qui a de plus politique.

Moi, je vous propose, bien entendu, que le travail fait par les services, qui eux veulent être exhaustifs et on peut les comprendre parce qu'il s'agit de questions importantes, que cette version-là soit mise en ligne de manière à ce qu'elle soit à la disposition de chacun. Et puis, je vous propose également qu'on puisse commencer à l'heure, parce que le problème, c'est que normalement, France 3 Corse ViaStella commence la retransmission à 10 h 10 aujourd'hui. Aujourd'hui, à 10 h 10, nous étions très très loin d'être, je ne dirai pas au complet, mais d'être suffisamment nombreux pour pouvoir commencer la séance. Donc, après, on se retrouve dans des situations d'injustices.

A la prochaine Commission permanente je ne proposerai pas, comme je l'ai fait hier, à l'opposition, d'accepter de voir une question rétrogradée, parce que je sais qu'on ne peut pas s'engager à ce qu'elle soit télévisée. Voilà, on va se retrouver avec des questions, ce sera tout à fait illogique parce qu'on va se retrouver avec des questions qui ne seront pas regroupées par thématiques. Mais en même temps, je ne peux pas, moi, proposer en Commission permanente des modalités injustes, et c'est ce qui s'est passé hier et je m'en excuse auprès des conseillers territoriaux concernés.

Donc, nous allons procéder à l'appel, puisqu'il faudrait essayer peut-être de conclure la matinée à midi et demi, si c'est possible, puisqu'il y a des réunions de commissions à 14h.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi, qualchì parolla per rende contu à l'Assemblea di l'iniziativa chì sustatu custrettu à piglià davant' à una pulemica d'una viulenza rara.

Ùn si tratta micca di un affare di ghjocu à ballò quand'elli si leghjenu certi prupositi, insulti di sicuru, ma dinù chjame à cumette crimini per via di un'appartinenza à a nostra cumunità. Citeraghju simpliciamente quellu famosu hashtag #Mortauxcorses. Attachi contru à i Corsi ci n'hè statu dipoi anni è anni ma una campagna d'odiu cum'è quessa, era un pezzu ch'ùn si vidia più. In fatti, per truvà una situazione simile, ci vole à ricullà à e seguite di a disfata di u 1870. À l'epica, i nostri cumpatrioti eranu accusati d'esse rispunsevuli di u cumpurtamentu di Napulione III per via di e so origine corse.

Facebook è Twitter ùn esistianu ancu, hashtag ùn ci era micca, ma i libri di storia ci insegnanu chì i giornali ripigliavanu listessu mottu chè oghje : « Mort aux Corses ».

È cum'è ùn bastavanu micca e parolle è i scritti, pogrom anti-corsi funu urganizati. Ramintemu per indettu chì, in Marseglia qualchi disgraziati funu lampati in mare è in Parigi dui Corsi, Vincensini è Poli, funu puntati ind'è a Senna, cum'è un seculu dopu, Brahim Bouarram, per listesse ragione : u razzisimu è l'imbecillità chì vanu spessu per paghju.

In una tale situazione, di sicuru, stu razzisimu è st'imbecillità ponu esse sparti in i dui canti. A differenza hè chì u razzisimu antifrancese, cum'è u razzisimu antimaghribinu ò l'antisemitisimu ponu esse cundannati da i tribunali è ancu di grazia ! Ma u razzisimu contra i Corsi nò, chì a Corte di cassazione hà decisu di 2002 chì i Corsi ùn facianu micca parte di e categorie prutette da a lege di 1881. I magistrati si sò arrimbatu à l'arrestu di u Cunsigliu custituziunale di 1991 chì avia annullatu a nuzione di populu corsu. Dunque, à sente i ghjudici i più famosi di Francia, cum'ellu ùn esiste micca u populu corsu si pò dì o scrive n'importa chè nant' à i Corsi.

Per contu meiu, cum'è Presidente di l'Assemblea di Corsica, aghju ricevutu parechje chjame o scritti per dumandà mi di circà à fà qualcosa per fà rispettà i diritti murali di i Corsi. Avucatu di furmazione, sò sempre statu cunvitu chì u dirittu era statu inventatu per regulà i raporti in sucetà. Hè per quessa chì m'hè parsu utule di fà di manera chì u dirittu pigliessi a piazza di l'insulti è forse dumane di i colpi. Aghju dunque chjamatu l'avucati corsi di Bastia, d'Aiacciu è ancu da mare in là à custituisce un cullettivu per assicurà a pruttezzione legale di i Corsi cum'è quella chì esiste per l'atri populi è cunfessione religiose. Aghju invitatu dinù i presidenti di i gruppi di st'Assemblea. Quelli di a maiurità è di u gruppu « Andà per dumane » anu accitatu di participà à a dimarchja. In quantu à l'avucati, parechje decine anu rispostu à a mo chjama, è avemu cuminciatu à travaglià nant'à stu prublema. L'idea serebbe d'ingagià torna prucessi contra à quelli chì insultanu i Corsi, di pruvà à fà cambià a pusizione di a Corte di cassazione è, s'ella ùn hè pussibile, d'andà sin'à a Corte aurupea di i diritti di l'omu. Altra pussibilità : dumandà à i sei parlamentarii di a Corsica d'appuntà una pruposta di lege per cambià u testu di 1881 à prò di a pruttezzione di e cumunità territoriale è culturale.

Eccu ciò chì mi hè parsu utule di fà. Ùn si tratta manc'appa di una dimarchja aggressiva o di vittimizzazione. U scopu hè naturalmente d'appacià a situazione è di fà chì i Corsi sianu difesi da u dirittu, chì mi pare l'arnese u più logicu, u più efficace è u più sicuru à adduprà in sucetà.

Infurmeraghju a nostra Assemblea di l'evuluzione di ciò chì ghjè per noi più chè un cartulare.

À ringrazià vi.

La parole est au président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu o sgio Presidente,

Di sicuru segunderemu incu attenzione, incu impegnu a vostra dimarchja sustenuta da parechji avucati e continueremu a difendè di sicuru l'interessi di a Corsica e u rispettu di i diritti di i corsi davanti a i tribunali. Pè contu meiu, vogliu insistè nantu a u fattu ma sò che no scupartimu sta manera

di vedè e cose chi u razzisimu ùn si spicca micca, hé qualcosa chi ci vole a richjittà di manera globale, qualsiasi a circunstanza induv'ellu hé consacratu.

Eppo avè un discorsu ma sò chi custì dinò simu anantu a listessa pusizione pè appacià e cose perchè pè parlà di ballò : u ballò ghjé un incuntru trà duie squadre, trà duie squadre di ghjucatori, di sustenitori ma ghjé dinò un ghjocu ind'ellu ci vole a rispettà l'altru e a difendè valori chi sò valori ghjustu appuntu opposte a quelle di u razzisimu, so i valori di a fratelanza e di a sulidarità e pensu ch'è vole sempre ch'ella sia cusì. Vularia, in nome nostru, rendè umaggiu a tre persone ch'è hannu lasciatu ste poche simane. Avè prima una pinsata pè parechji persunali di a nostra cullettività chi hannu persi i soi ma vularia ramintà qui in corte parolle a memoria di Pierre Orsini, un omu ch'ha fattu assai bè pè u sportu in Corsica e pè e corse, omu si ramenta ch'ellu ha participatu a u giru di Corsica e chi ha ancu vintu parechje eprove e po di sicuru, l'avemu diggia fattu pè scrittu ma pensu che ùn pudiamu micca lascia passà sta sessione senza mintuà Pasquale Marchetti, chi ghjéra forse unu di i meglii di i nostri culturali, si i nostri sapiuti e ch'ha fattu tantu pè a nostra lingua, ramintendu ch'è, ghjustu appuntu, ùn si pò micca staccà a lingua corsa da a lingua francese, da a lingua latina.

Ha insegnatu Pasquale Marchetti a litteratura francese in l'Università di Bologna e di Napoli eppo dopu hé turnatu in Francia induve hé statu professore di Talianu inde u prestigiosu liceu Henri IV in parigi. C'ha lasciatu tante e tante opere trà st'opere di sicuru « intrisciate e cambiarine » scrittu inde u 1970 incu Dumenicu Antone Geronimi, ellu sempre vivu e bè vivu e u salutu incu amicizia eppo dinò stu tamantu dizziunariu di u Corsu ch'è ghjé qualcosa d'importantissimu ma forse ciò ch'è omu ùn si ramenta micca quante a so opera grammatica e litteraria, hé l'impegnu puliticu di Pasquale Marchetti ch'avia dattu frà altru, una cuntribuzione maiò a u famosu libru « Main basse sur une île » inde un capitulu intitulatu « le grand dérangement culturel », induv'ellu avia mintuatu e ramintatu a messa a caternu di u nostru pupulu da una certa forma di culunializzimu eppo ramintà dinò ch'è fù quì, viccinu a quì, un cunsigliere di u primu Presidente di l'Assemblea di Corsica, Prosperu Alfonsi, niulincu. Pasquale Marchetti éra accabtua ellu dà 1982 a 1984, dunque hé un artigianu maiò di a difesa di a lingua, di a sparghjera a a cultura, di a fratelanza. Ghjé un omu ch'hà sempre difesu a so terra inde u rispettu di i voliri di l'umanisimu.

Et puis, un dernier hommage aussi que nous nous devons de rendre, nous l'avons fait, les uns et les autres, par écrit, un hommage au père

Doazan, autre figure emblématique du patrimoine culturel de la Corse, un amoureux de cette île, un amoureux de son peuple, une île qu'il avait découvert en 1951. Il fut curé, notamment curé di a Porta d'Ampugnani. Il ouvra, deux années plus tard, un petit musée dans le presbytère et puis, très vite, sa méthode de recherche, sa collecte d'objets et sa proximité avec la population vont lui permettre de constituer un fonds exceptionnel qu'il a, vous le savez, légué au Musée de la Corse (Pierre le sait et le sait bien parmi d'autres d'entre nous), un fonds qui a été inauguré en 1997. Et donc, il a laissé beaucoup, il a transmis beaucoup, il montre bien que, être de ce pays ce n'est pas forcément y naître.

Donc, au-delà de sa foi profonde, de l'humanisme et de la culture qui n'avait d'égal que sa rigueur et sa discrétion, il restera, pour la Corse, un acteur majeur. Je pense que nous nous devons de lui rendre cet hommage.

Merci.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Donc, nous allons commencer plutôt cet ordre du jour par les rapports concernant la culture, ce sont les rapports n° 116 et 139.

CULTURE / CULTURA**Rapport n° 2018/E4/116 : Création de la régie d'avances pour la gestion des chèquiers du dispositif « Pass Cultura »**

Quand on dit des petits rapports, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants, mais enfin ils ne devraient pas prendre beaucoup de temps.

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Alors, présentation, dans le détail, de la régie d'avances, de son fonctionnement et de ses mécanismes.

Donc, ce rapport concerne la création de la régie d'avances pour la gestion des chèquiers « Pass cultura ». Vous connaissez le dispositif, nous l'avons élargi faisant suite à la motion lauréate de l'édition 2016 de l'Assemblée di i zitelli, élargie donc aux collégiens, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons 31.500 bénéficiaires. Donc, afin de faire fonctionner ce dispositif, une régie d'avances pour la gestion des chèquiers avait été créée en 2011, mais il nous faut, aujourd'hui, recréer cette régie au regard de la mise en place de la nouvelle collectivité de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a deux rapports oraux, un **rapport de la Commission des finances et de la fiscalité**. Donc, qui présente oralement ?

Mme Anne TOMASI

C'est moi, M. le Président.

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable, très bien.

Un **rapport de la Commission de la culture**, oral également.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/139 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Popoli del mare » pour l'organisation d'un carnaval corso-sarde à Aiacciu en mars 2018

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Mme RIERA a rappelé, tout à l'heure, l'importance de la relation corso-sarde qui se décline aussi sur le plan culturel. C'est une manifestation qui, effectivement, vient illustrer cette volonté de développer nos rapports avec nos voisins sardes.

Effectivement, je sais que cela a été relevé, et à juste titre, nous venons hors RDA, alors que nous avons validé le règlement des aides le mois dernier. Là, il s'agit des derniers dossiers et puis surtout la manifestation s'est tenue ensuite.

Le nouveau RDA rentrera en application en juin, puisque le budget sera débattu cet après-midi et voté, donc nous sommes un peu dans les queues de comètes et il nous fallait bien gérer ce dossier et le soutenir parce qu'il s'inscrit, en revanche, dans sa philosophie, dans la volonté de développer et de renforcer nos rapports avec la Sardaigne, sur le plan culturel, sur le plan patrimonial, touristique et économique.

Donc, la conjonction de ces volontés nécessitait de passer, effectivement, hors RDA pour les questions conjoncturelles que je viens d'évoquer, mais aussi volonté, quand même, d'être dans la cohérence d'un des fils conducteurs de la feuille de route en matière de culture et de patrimoine qui est le développement de nos relations à l'international, mais aussi, cela va avec, avec nos voisins les plus proches : la Sardaigne.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a deux rapports écrits, mais brefs, qui vont être présentés encore plus brièvement, je suppose. Mme TOMASI, s'agissant de la Commission de la fiscalité et des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Jean-Martin MONDOLONI, a fait observer que l'adoption, le mois dernier, du nouveau règlement des aides devait mettre un terme aux aides exceptionnelles.

Le Président Guy ARMANET a précisé, ici, qu'il s'agissait d'un des derniers rapports pris en compte au titre des aides exceptionnelles.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport

(Non-participations de MM. François ORLANDI et Antoine POLI. Abstentions de Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un rapport écrit, mais bref, de la **Commission de la culture**, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne Laure SANTUCCI

Très bref.

Mme POLI a rappelé que la Sardaigne a engagé, pour sa part, 50.000 € dans l'évènement pour couvrir les frais de transports et d'hébergement.

M. COLONNA a souligné les retombées économiques intéressantes avec des centaines de participants sur Aiacciu, et plus généralement, en Corse, et également les retombées culturelles qui rapprochent nos deux îles.

Mme PEDINIELLI a souhaité que, lors du nouveau règlement, la Collectivité de Corse n'ait plus à se prononcer de la sorte car il lui est demandé de financer, sans qu'elle l'ait prévu, un évènement qui a déjà eu lieu.

Mis aux voix, **le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère.

M. Pierre GHIONGA

Président, un mot avant le vote.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Moi, je suis tout à fait favorable à cette action. Il n'y a qu'un truc qui me choque, c'est le mot « carnaval ». Je rappelle que le carnaval c'est le début du carême, *A carne si ne va...* donc, appelez-le autrement, c'est une mauvaise dénomination.

Mme Josepha GIACOMETTI

Tout à fait d'accord, sauf que ce n'est pas une action de la Collectivité de Corse par une association. Mais, *A carne si ne va*, je suis bien d'accord. D'ailleurs des villes, des municipalités qui s'engagent dans les carnivals devraient aussi en tenir compte, effectivement, le carnaval, c'est un temps bien précis, et peut-être caractériser les choses d'une autre façon lorsque cela arrive à un autre moment de l'année.

Le Président TALAMONI

Sans compter, qu'en Corse, le carnaval, cela a un certain nombre de connotations.

Donc, nous allons, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Alors, avant de nous séparer, je vous rappelle qu'il y a une réunion conjointe des deux commissions, à savoir la Commission développement et la Commission des compétences à 14 h, et nous nous retrouvons en séance publique à 14 h 45. Essayons de commencer à l'heure parce qu'il y a quand même un ordre du jour assez chargé.

Merci. Bon appétit.

Suspension de la séance à 12 h 15 et reprise à 15 h 35.

Le Président TALAMONI

Donc, je demande aux collègues de regagner leur place.

Avant d'examiner les documents budgétaires proprement dit, il y a le rapport 120 sur la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle hommes/femmes et le rapport sur le développement durable en Corse en 2017. Il ne s'agit pas donc d'adopter ces rapports, mais d'en prendre acte par un vote formel.

Donc, je demande à M. le Président du Conseil exécutif : c'est vous qui présentez le rapport 120 ? C'est sur la mise en œuvre de la loi pour l'égalité hommes/femmes.

Ah, d'accord, c'est vous et nous en prenons acte.

Donc, vous avez la parole.

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE
FINANZE – BUGETTU – FISCALITA**

[Rapport n° 2018/E4/120 : Mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes en Corse - Année 2017](#)**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je tiens, tout d'abord, à excuser la conseillère exécutive, Lauda GUIDICELLI, qui aurait dû présenter ce rapport avec nous aujourd'hui. Elle est retenue à Bastia pour le colloque 10.2018 qui est organisé par la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse pour la troisième année consécutive. Elle s'excuse donc de ne pouvoir être là pour le moment.

Donc, je vais vous présenter ce rapport qui ne sera pas soumis au vote, c'est un rapport d'explication. Je vous reprecise qu'en application de la loi cadre en date du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20.000 habitants sont désormais directement désignées responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Avant la mise en place de la Collectivité unique, deux rapports avaient été présentés par la Collectivité territoriale de Corse, concernant l'application de ce principe, pour les périodes 2015 et 2016.

Au titre de l'exercice 2017, et suite à la création de la Collectivité de Corse, ce rapport vous présente une synthèse des actions menées au sein des trois collectivités (Collectivité territoriale de Corse, Départements de Haute-Corse et Corse-du-Sud).

Ce rapport, comme vous avez pu le constater, s'articule en deux grandes parties, la prise en compte de l'égalité dans l'action de la Collectivité au sein des différents services, par exemple l'éducation, la formation, le développement économique, la culture, le sport, la langue corse, l'agriculture, le développement social, le numérique et l'Europe, élaborés à partir des données locales et nationales disponibles.

La parité, également, au sein des trois anciennes collectivités fusionnées en leur qualité d'employeurs. Ce rapport ambitionne seulement de dresser le bilan rétrospectif des actions de la Collectivité réalisées en 2017 en la matière.

Il constitue toutefois un état des lieux nécessaire, un état des lieux préalable à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse dans ce domaine qui devra s'articuler autour d'un véritable diagnostic prospectif partagé avec les différents intervenants et partenaires, aussi bien institutionnels qu'associatifs, qui œuvrent pour l'égalité femmes/hommes.

Sur cette base consolidée par un recueil statistique, à mettre en place, de données qualitatives et quantitatives dans tous les secteurs d'action publique, une réflexion opérationnelle, susceptible de toucher les femmes dans tous les aspects de leur vie, destinée à l'égalité des genres, sera déployée sur le terrain.

A ce titre, pour mener cette politique ambitieuse, le président du Conseil exécutif a souhaité nommer pour la première fois, dans cette Assemblée, une conseillère exécutive en charge de l'égalité hommes/femmes, Lauda GUIDICELLI. De plus, il vous sera présenté, lors de cette session, un rapport relatif à la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La signature de cette charte par le président du Conseil exécutif implique que la Collectivité s'engage, dans tous ses domaines d'intervention, comme employeur ou donneur d'ordre et dans les politiques publiques relevant de sa compétence. Il s'agit donc d'un premier pas dans la mise en place de notre politique dans ce domaine. Nous nous engageons, de plus, dans une collaboration active avec les institutions et organisations insulaires pour œuvrer à la promotion effective d'une véritable égalité. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, sur ce rapport, en fait il convient simplement d'en prendre acte de manière formelle par un vote.

Donc, je vais vous demander de voter.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Donc, **nous avons pris acte de la présentation de ce rapport.**

Rapport n° 2018/E4/155 : Rapport annuel relatif au développement durable 2017 pour le budget primitif 2018

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Donc, le rapport sur le développement durable n'a pas de caractère contraignant, il est également présenté simplement pour avis à l'Assemblée de Corse. Je dois rappeler que nous avons été happés, aussi bien les élus que l'administration, par l'ensemble des tâches du quotidien, et au-delà du quotidien, des moyens de court terme, ce rapport n'est pas en l'état autre chose qu'une compilation des principales actions qui ont été menées dans le domaine, c'est-à-dire qu'il n'est pas le document de synthèse, de prospective que notre Assemblée est en droit d'attendre.

Donc, je dirais un rapport de transition qui prend acte de ce qui a été fait en 2017 par les trois collectivités qui ont fusionné et, bien sûr, à compter du prochain exercice, eu égard notamment à l'importance, car le développement durable dans toutes les politiques publiques, partout, en France, en Europe et dans le monde, mais singulièrement en Corse où il est une composante essentielle de chacun de nos choix, à partir de l'année prochaine bien sûr, nous aurons un rapport qui sera beaucoup plus construit et beaucoup plus étayé. Je veux néanmoins rendre hommage, bien sûr, aux services qui ont réussi à le rédiger dans des circonstances qui étaient difficiles.

Donc, quelques points saillants, simplement pour rappeler les grands objectifs que nous nous sommes fixés en matière de développement durable, qui ont d'ailleurs été rappelés hier, à l'occasion de la visite du Ministre HULOT.

D'abord, la stratégie d'adaptation face au dérèglement climatique avec, dans le domaine, une implication particulière de l'Office de l'environnement, l'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie sous l'égide de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, la question centrale de l'autonomie ou indépendance, ou autosuffisance énergétique comme objectif, en 2050, en atteignant un facteur 6, c'est-à-dire l'émission des gaz à effet de serre (GES) au lieu de quatre, le seuil minimal prévu par les protocoles internationaux.

A cet égard, mais on aura l'occasion y compris d'en parler pendant le budget, nous avons fixé des objectifs ambitieux, y compris dans le cadre de la PPE initiée dans le cadre de la mandature 2010/2015, ensuite menée à bien par Mme Fabienne GIOVANNINI, on arrive à la deuxième PPE qui se profile.

Nous avons été le premier territoire ZNI (zones non interconnectées) à adopter une PPE. Nous avons développé, vous le savez, un certain nombre de dispositifs innovants, notamment le dispositif ORELI qui vise à lutter contre la précarité énergétique au titre des acquis de l'année dernière également : la charte des bonnes pratiques des professionnels du solaire thermique et du photovoltaïque, l'élaboration et l'adoption du plan de bassin d'amélioration de la gestion des ressources en eau sous l'égide de l'Office hydraulique, le travail en cours, sous l'autorité de Vanina BORROMEI, sur la limitation des émissions polluantes des navires (il s'agit aussi bien de l'évolution technologique des bateaux que de la question de l'alimentation en électricité à quai pour limiter les émissions polluantes dans les villes, et on sait qu'on est souvent interpellés sur cette question, je crois que nous aurons des résultats concrets dans le courant de l'année à venir) et enfin, la question de la biodiversité dont on sait qu'elle est un enjeu central, partout, avec l'accueil des Assises de la biodiversité, notamment à Aiacciu, en juillet 2017, avec également l'adoption d'une déclaration internationale à l'origine de laquelle nous avons été sur l'abandon des prospections pétrolières en Méditerranée et relayée en partie par la loi nationale. Et je rappelle également que les deux conseils départementaux ont une action extrêmement importante dans le domaine, notamment, de la gestion des réserves naturelles, l'aménagement des sentiers avec des enjeux qui sont aussi devant nous.

A titre d'exemple, nous étions en discussion, avant-hier, sur la question du grand site de Bavella, sur la volonté de Bonifaziu, de bénéficier de ce label grand site. Sur la question de la réserve du Plateau du Cuscione où on voit bien que la question du développement durable n'est pas seulement une question de protection de la biodiversité ou de l'environnement des véhicules, également des enjeux en termes économique, d'agriculture, de pratique et de maintien du pastoralisme.

Donc, dans tous ces domaines, le document qui vous a été communiqué sur table dresse le bilan des actions qui ont été menées par les trois collectivités, lors de l'année écoulée. Je vous demande donc, de l'approuver.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous allons prendre acte de la présentation de ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport.

Nous en arrivons au rapport sur lequel il nous faudra débattre et voter, notamment le rapport 127 concernant le règlement budgétaire et financier.

Dans l'ordre chronologique, c'est celui-ci qui doit être examiné prioritairement : donc le rapport 127.

Rapport n° 2018/E4/127 : Règlement budgétaire de la Collectivité de Corse

C'est le président du Conseil Exécutif qui va le présenter.

Le Président SIMEONI

Donc, en application de l'article L.4425-10 du Code général des collectivités territoriales créé par l'ordonnance qui a institué la nouvelle Collectivité de Corse, il est prévu qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'Assemblée établit son règlement budgétaire et financier.

Ce règlement a pour vocation de regrouper, dans un document unique, les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs en matière de gestion. C'est un document de référence qui a pour finalité de renforcer la cohérence et l'harmonie des règles budgétaires et des pratiques de gestion applicables dans cette maison.

Le document qui vous est soumis comporte six parties :

1. Le cadre budgétaire ;
2. La gestion pluriannuelle ;
3. L'exécution budgétaire ;
4. La gestion patrimoniale ;
5. Les flux financiers entre la CDC, ses agences, offices et les Services d'incendie et de secours ;
6. L'information des élus.

Les trois premières parties, à savoir cadre budgétaire, gestion pluriannuelle, exécution budgétaire, ont pour objectifs de décrire les règles applicables en matière de vote et d'exécution du budget de la Collectivité de Corse, mais également de préciser les procédures conformes en matière de gestion annuelle et pluriannuelle. Ces trois parties prennent en compte les dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

La quatrième partie, celle relative à la gestion patrimoniale, a pour objectif de décrire les règles applicables en matière de gestion patrimoniale et reprend, là encore, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M.57.

Enfin, les deux dernières parties, traitent des informations rendues aux élus de l'Assemblée ainsi que des flux financiers entre les agences, et offices, ainsi que les SDIS et, d'autre part, la Collectivité de Corse.

Ce document d'ensemble évoluera et sera complété, bien sûr, en intégrant, en tant que de besoin, les modifications législatives et réglementaires qui pourraient intervenir, ainsi que les nécessaires adaptations qui nous paraîtraient fondées eu égard à l'usage budgétaire qui sera le nôtre.

Toute dérogation au présent règlement devra être délibérée par l'Assemblée de Corse.

Nous vous prions de bien vouloir statuer sur ce projet de règlement budgétaire et financier.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il y a un **avis oral de la Commission des finances**.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, la parole est à qui la demande. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, nous en arrivons au rapport 136, c'est un petit rapport.

Rapport n° 2018/E4/136 : Projet de budget primitif 2018 de la Collectivité de Corse

C'est le président du Conseil exécutif qui va le présenter. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce budget primitif est donc le premier de la nouvelle Collectivité de Corse. Sa présentation et sa discussion, parce qu'ils sont des actes fondateurs de l'action de notre nouvelle institution, sont donc nécessairement constitutifs d'un moment solennel, en tout cas un moment important.

J'aurais d'abord, à titre liminaire souligné qu'au-delà de son caractère matériellement très volumineux, ce budget primitif est le fruit d'un travail que l'on pourrait qualifier à la fois de romain et de bénédictin. Alors, de romain par son ampleur, mais aussi de bénédictin par sa complexité et son niveau de détails.

Je voudrais dire, je l'avais déjà souligné lors de ma présentation en Commission des finances, que son élaboration n'a pu se faire que grâce au dépassement de difficultés techniques considérables, par exemple, le récolement des éléments dispersés entre les trois Collectivités ayant fusionné, l'harmonisation de procédures et de nomenclatures différentes, ou encore les changements d'échelles induits par la fusion.

Eu égard donc, à la fois, à la difficulté de la tâche initiale et, me semble-t-il, à la réussite qui est venue consacrer le travail effectué, je voudrais, comme c'est l'usage, rendre un hommage appuyé à celles et ceux sans qui ce travail n'aurait pas été possible, au premier rang desquels le directeur général des services, Jean-Louis SANTONI, la directrice générale adjointe, notamment en charge des ressources et moyens, Alexandra FOLACCI, ainsi que tous les fonctionnaires placés sous leur autorité, c'est une habitude, mais je pense que l'habitude est aujourd'hui particulièrement fondée.

Merci également aux conseillères exécutives et aux conseillers exécutifs, aux directeurs et personnels des agences et offices, aux services qui ont travaillé en concertation avec vous, parce que vous avez aussi, dans un temps très court, contribué de façon déterminante à cette construction budgétaire.

Merci bien sûr, à vous, M. le Président de l'Assemblée de Corse, au secrétariat général de l'Assemblée, aux présidents et aux élus des deux groupes de la majorité, « Femu a Corsica » et « Corsica libera », ainsi qu'à leurs attachées et attachés pour le dialogue fécond, même si trop bref, qui a nourri l'élaboration de ce document, un dialogue que nous nous efforcerons de renforcer, d'approfondir, dès que le rapport autant sera un peu apaisé.

Merci, également, aux élus de l'opposition, notamment pour leur contribution dans le cadre de la Commission des finances et merci au CESEC et à son président. Merci à la Commission des finances et à son président Guy ARMANET pour la qualité des questions et des formulations qui ont été évoquées pendant nos échanges.

Cependant, préciser que ce travail est nécessairement, je ne dirais pas incomplet, mais non totalement complet. Il reste encore des données à affiner ou à récolter, des instruments de mesure et de contrôle budgétaire à créer. Il y a aussi, et j'y reviendrai, une administration nouvelle qui est en train de se construire et l'ensemble de ces phénomènes, l'ensemble de ce travail impactera nécessairement le rythme et les modalités de l'exécution budgétaire et il pourrait donc y avoir un décalage plus important que d'habitude entre le BP, budget primitif et le budget supplémentaire, notamment en fonction de l'exécution budgétaire et de notre capacité à tenir les perspectives et projections budgétaires que nous allons, ou en tout cas, que je vais vous proposer d'arrêter.

Au-delà de ces quelques réserves, l'essentiel est que nous avons entre nos mains et sous nos yeux, un budget primitif, me semble-t-il, d'une grande qualité aussi bien sur la forme que sur le fond, c'est en tout cas ce qui a été souligné par le CESEC, par la Commission des finances et ce le sera également, je l'espère, par votre Assemblée.

Un mot sur la volonté qui a été la nôtre au-delà de l'aspect technique : nous voulions qu'après à peine cinq mois d'existence de la nouvelle Collectivité de Corse, et au moment où celle-ci va commencer son action, les élus que vous êtes, les élus de l'Assemblée de Corse au premier

chef, mais aussi les autres élus de l'île, s'ils le souhaitent, et enfin l'ensemble des citoyens de ce pays disposent d'un document de référence qui présente, de façon claire et accessible, l'état des lieux et l'ensemble des données budgétaires qui vont conditionner notre action non seulement pour l'exercice en cours, mais également pour les années à venir.

Aux fins d'engager le débat, je vous propose de synthétiser les grandes lignes de ce BP autour de quatre grands axes de présentation. En fait quatre façons complémentaires de lire ce budget : soit une approche prospective, soit une approche politique, soit une approche macro-économique ou encore une approche méthodologique, chacune de ces approches ayant vocation, bien sûr, à se combiner avec les autres.

Alors, en ce qui concerne l'approche prospective globale, ce budget est bâti dans un cadre prospectif d'ensemble qui sécurise au maximum la trajectoire budgétaire de la nouvelle collectivité. Cela avait été préfiguré dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires, c'est aujourd'hui confirmé par notre budget primitif. Il y aura, en tout cas nous souhaitons le faire, un haut niveau d'investissement, un recours maîtrisé à l'emprunt, une gestion au cordeau des dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement, et enfin un choix de ne pas activer le levier fiscal, en tout cas dans le cadre de cet exercice budgétaire, ou de ne l'activer qu'en ultime ratio, en dernière analyse et dès lors que toutes les autres possibilités auraient été explorées et épuisées. Ce choix est simplement la traduction de la prise en compte de la situation économique et sociale aussi bien pour les ménages que pour les entreprises, et je précise également que nous n'avons pas, nous, Collectivité de Corse, les mêmes marges de manœuvre que peuvent avoir, bien évidemment, des États ou même des régions autonomes. Cela a d'ailleurs été pointé par le Conseil économique, social et culturel de l'environnement de la Corse dans son avis. Le CESEC souligne à la fois le caractère atone (je le cite) de nos recettes et en même temps, la trop large dépendance aux subventions et concours, principalement d'État.

Deuxième approche : une approche politique. Le document budgétaire ce n'est jamais que la déclinaison en chiffres d'une vision, ou mieux encore, d'un projet politique. Nous avons été élus, la première fois en décembre 2015, reconduit dans les responsabilités qui étaient les nôtres en 2017. Nous sommes élus pour mener à bien une véritable transformation de fond de la société corse, aussi bien au plan politique, économique, social et culturel, *ciò ch'avemu chjamatu un paese da fà*.

Et donc il y a, à la fois l'objectif, cet objectif vers lequel nous tendons, et en même temps la nécessité bien sûr, de tenir compte de la réalité objective de laquelle nous partons. Donc, pas de table rase révolutionnaire, mais, nécessairement, l'impulsion de nouvelles méthodes, de nouveaux objectifs, de nouveaux choix.

Un mot pour dire que les Corses attendent de nous que nous changions profondément et rapidement les choses. Cela dépend aussi, collectivement, de nous tous, collectivement et individuellement, et puis je voudrais dire aussi à celles et ceux qui s'impatiente dans la majorité ou dans l'opposition, ou tout simplement dans l'opinion publique, rappeler qu'on ne peut pas changer des habitudes, des comportements ou des systèmes qui se sont construits au fil des années, voire des décennies, du jour au lendemain.

Je prends deux exemples tirés de notre voyage dans l'extrême sud d'hier. A Quenza, notre amie Roseline BALESI a inauguré sa station d'épuration (village cher notamment à Camille de ROCCA SERRA), il a fallu vingt ans pour la faire sortir de terre. On était à Bonifaziu, station de retraitement des eaux usées, Jean-Charles ORSUCCI, le maire, a souligné après avoir rendu hommage à son prédécesseur, qu'il avait fallu, là aussi, plus de quinze ans pour mener à bien cette opération. Et donc, il y a des contraintes administratives, budgétaires, quelques fois politiques, et les choses ne vont pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait, ce qui n'est pas, bien sûr, la recherche d'une excuse mais simplement le rappel d'un certain nombre de contraintes.

Troisième point, si on prend une approche macroéconomique au-delà du volume du budget, c'est vrai que c'est le budget le plus important dont nous ayons eu à connaître, y compris en termes quantitatifs, plus de 1,2 milliards à volume global, et en opération réelle, c'est conséquent. C'est aussi un budget ambitieux, notamment sur l'investissement, qui vise à permettre la construction d'une Corse émancipée, développée et solidaire.

Enfin, d'un point de vue méthodologique, un document qui s'inscrit dans une vision stratégique, mais une vision stratégique qui n'est pas figée, en tous cas dans ses déclinaisons, et qui doit se nourrir et s'enrichir du débat au sein de cette assemblée, y compris des sujétions ou des propositions de l'opposition, qui doit s'enrichir aussi de la co-construction avec les autres collectivités, une co-construction qui est indispensable, qui est institutionnellement assurée, d'une part par la Chambre des territoires, mais

également par les nouvelles territorialisations de politiques publiques que nous aurons à construire ensemble, et enfin, une volonté de s'ouvrir, au-delà des autres institutions (Assemblea di a ghjuventù, CESEC), à l'expression citoyenne de l'ensemble des acteurs de cette île.

Ceci étant précisé, donc je reviens un instant sur ces 4 points. En ce qui concerne l'approche prospective globale, volume des opérations réelles je l'ai dit, quelques chiffres (ils y sont tous dans le budget) : 1,257 Md€

En ce qui concerne les grands indicateurs, il y aura donc 902 M€ de dépenses de fonctionnement (soit – 2,51 % par rapport au montant voté par les trois collectivités fusionnées avant l'année 2018), une augmentation qui reste dans les fourchettes prévues par la loi de contractualisation de programmation, même si nous n'avons pas voulu signer en l'état puisque l'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à 1,49 % par rapport au réalisé de 2017 (ce qui relève de l'exploit quand on sait combien la situation a été hétérogène entre la Collectivité territoriale de Corse et les deux départements et, notamment et singulièrement, le Département de Corse-du-Sud, en termes de dépenses de fonctionnement et d'augmentation).

En ce qui concerne l'épargne, c'était une inquiétude forte. Nous avons reconstitué, grâce notamment à la trajectoire budgétaire vertueuse de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, un niveau d'épargne brut satisfaisant : 146,7 M€ (soit un taux d'épargne brut de 14 %), ce qui nous situe plutôt en haut de fourchette par rapport à la moyenne des régions.

En ce qui concerne l'emprunt, l'emprunt est certes relativement important dans sa projection budgétaire : 116,7 M€ mais il ne dégrade pas notre ratio de désendettement qui reste à 5,6 années, loin du seuil plafond, le ratio de KLOPFER, un autre, qui est de 9 ans.

Donc, par rapport aux inquiétudes qui avaient pu être exprimées, notamment lors des débats budgétaires de la Collectivité territoriale de Corse, non seulement la Collectivité territoriale de Corse n'a pas plombé le budget de la nouvelle Collectivité de Corse, mais c'est elle qui a assuré et assumé un rôle qui a été un rôle extrêmement positif et qui a permis de corriger un certain nombre de tendances fâcheuses héritées notamment de certaines décisions, principalement du Conseil départemental de Corse-du-Sud dont nous aurons, peut-être, à reparler.

Enfin, il y a ce travail de toilettage des AP qui a été mené à bien. Les nouvelles autorisations de programme et d'engagement s'établissent comme suit : 319 M€ d'autorisations de programmes pour un stock consolidé de 1,2 milliards d'euros et 513 M€ d'autorisation d'engagement.

En ce qui concerne le cadre prospectif 2018/2022 dans lequel nous sommes inscrits (puisque le budget est certes annuel mais nous avons une vision prospective), nous sommes restés sur une perspective d'évolution des ressources de +1,5 %, pas de recours projeté au levier fiscal, un niveau d'investissements moyen très ambitieux avec 300 M€ par an en moyenne, soit largement au-dessus du montant cumulé des trois collectivités ayant fusionné, avec même un pic de projection budgétaire, cette année, à 320 M€, avec quand même l'interrogation sur notre capacité (et également celle du maître d'ouvrage lorsque nous n'assurons pas la maîtrise d'ouvrage), à mener à bien l'exécution budgétaire puisqu'indépendamment des inquiétudes qui sont fondées, il y a forcément, au lendemain d'une élection, en année électorale, a fortiori dans une fusion, un taux de perte par rapport à ce qui est l'efficacité d'une année lambda

Le taux de cofinancement des investissements est de 35 % (taux moyen constaté sur les trois entités) et des indicateurs de solvabilité qui restent tout à fait satisfaisants.

Un mot pour dire que, dans le chapitre des recettes, comme cela a été souligné par le CESEC, comme je l'ai dit, la Corse reste trop largement dépendante des concours et dotations extérieurs. Nous avons deux points de vigilance importants à avoir. Premièrement, la question de la loi de programmation, bien sûr, avec son corollaire, le combat pour des ressources fiscales dynamiques que nous devons mener. Deuxième point de vigilance, la question de la définition du nouveau cadre budgétaire au plan européen, avec le risque annoncé d'une diminution de la politique de cohésion qui pourrait venir impacter, très sérieusement, les politiques publiques que nous avons mises en œuvre.

Il y a également annexé, conformément au souhait notamment de M. GHIONGA, l'état des effectifs de la Collectivité de Corse, avec la structure par catégorie hiérarchique et le nombre d'agents, étant précisé que ne sont pas comptabilisés dans ce total, les personnels des agences et offices.

Effort, cette année encore, important notamment sur les charges à caractère...

Le Président TALAMONI

M. le Président, on me signale qu'on ne vous entend pas sur les bancs de la presse. Donc, peut-être faudrait-il vous rapprocher du micro car ce serait dommage qu'ils loupent ces propos extrêmement intéressants.

Le Président SIMEONI

Donc, nous continuons nos efforts sur les charges à caractère général pour les réduire. Le périmètre n'est plus le même puisque nous avons intégré 32 M€ au titre de la compétence « transports », mais globalement et à isopérimètre, elle manifeste une baisse de 10,8 % par rapport à la totalité des crédits votés en 2017. Nous continuons, dans ce cadre-là, notre politique de rationalisation.

De la même façon, en ce qui concerne les charges de personnel, nous avons assumé, et c'est normal, les décisions qui avaient été prises par les trois collectivités avant la fusion. Mais nous restons dans une optique où nous essayons de maîtriser le recrutement, sans porter atteinte à la qualité du service public.

Je passe rapidement sur les autres chiffres et y reviendrai en tant que de besoin si des questions se posent pour venir au deuxième point, c'est-à-dire la vision politique de ce budget. Quelles priorités ? Quelle politique publique ? Quels axes d'actions ?

Nous avons repris, pour la commodité de la présentation, les axes stratégiques structurants que nous avons définis lors de la précédente mandature, en intégrant bien sûr les nouvelles compétences exercées par la Collectivité de Corse, notamment la récupération de la compétence sociale anciennement exercée par les deux conseils départementaux.

Je les cite rapidement. Il y a, y compris en termes budgétaires, la déclinaison de nos priorités. Nos priorités sont les suivantes : la place centrale de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, ça avait été initié ; le rôle plus généralement de la jeunesse dans notre vision de la société corse d'aujourd'hui et de demain, avec l'engagement du « Pattu pè a ghjuventù » et un financement d'amorçage, à l'occasion de ce budget, de 800 000 € pour ce pacte. Cette somme aura vocation ensuite à être augmentée au fur et à mesure que les dispositifs auront été validés.

Deuxième point, la maîtrise de nos secteurs stratégiques : l'eau, les transports, l'énergie, les déchets.

Troisièmement, le développement économique avec le "Riacquistu economicu è suciale et ses déclinaisons. Le développement économique et social n'est pas dissociable de la solidarité avec la lutte contre la pauvreté et la précarité et la définition d'une politique territoriale de santé.

La langue et la culture corses. Le lien indéfectible entre les Corses et leur terre, donc la question linguistique et culturelle, la question foncière qui sont des éléments fondateurs de notre identité collective, de notre existence en tant que peuple et, également, des facteurs essentiels de cohésion sociale.

Notre vision de cette île et de ce territoire qui sont les nôtres, avec l'action volontariste en faveur de l'intérieur et de la montagne initiée notamment à travers la relance du comité de massif et le renforcement voulu de l'équité entre tous les territoires et entre tous les citoyens.

L'intégration du développement durable et de la transition énergétique dans toutes les politiques publiques, la Corse, île verte de Méditerranée.

Et enfin, le renforcement de la politique européenne méditerranéenne, voire internationale de la Corse, avec une politique proactive et également, la volonté d'impliquer tous les Corses, y compris ceux de la diaspora, dans la mise en œuvre de ce projet collectif.

Tout cela se traduit bien sûr en chiffres. Je ne rentrerai pas dans le détail. Je dirai simplement, c'est le troisième point, que sur 1,2 milliard de dépenses réelles prévues, 950 M€ sont dédiés au financement des politiques publiques.

Aujourd'hui, notre budget, concrètement, c'est environ un milliard d'euros pour financer les politiques publiques et dans cette enveloppe globale, nous devons faire des choix.

Les choix, ils transparaissent et ils sont explicités dans ce document budgétaire. Nous avons pris en compte la logique des coûts partis, c'est-à-dire les engagements pluriannuels souscrits régulièrement par la Collectivité

territoriale de Corse, d'un côté, et les deux conseils départementaux de l'autre. On ne peut pas s'abstraire de cette réalité-là.

Il y a les engagements qui sont pris, il y a ceux qu'il faut tenir, il y a ceux qu'il faut reconduire et, ensuite, il y a la marge qui est la nôtre.

Comment s'orientent les grands axes de notre politique ?

Premièrement, les équipements structurants, 382 M€ environ 33 % des 950 M€ dont je vous parlais, sont dédiés à la création ou au renforcement des équipements structurants, c'est-à-dire le transport, le réseau très haut débit ou la politique de l'eau.

Quelques exemples : les routes.

Il y avait une PPI qui avait été approuvée en avril 2017 par la Collectivité territoriale de Corse en investissement.

Il y avait des choix qui avaient été engagés par les ex-CD 2A et 2B dans les domaines routiers. Ça, c'est poursuivi et c'est financé. Alors, des opérations importantes : la déviation de Pruprià, la voie nouvelle Bastia/Furiani, le boulevard urbain sud de Purtivechju, la route des sanguinaires et de Capo par St Antoine à Aiacciu. Toute la Corse est couverte de façon équitable.

Et puis, au-delà de la route, le chemin de fer avec le transport urbain et périurbain, renforcement, la CCVU en perspective, les études ferroviaires relancées sur le prolongement de la voie en plaine orientale. Et puis le démarrage d'opérations importantes et attendues depuis longtemps, la requalification de la rocade d'Aiacciu, l'aménagement de la traverse de Peri, la rénovation du tunnel routier de Bastia, l'aménagement de sécurité à Funtanone di Vignale, l'aménagement de l'ancienne route départementale entre le Linstinconu et San Bastianu, la déviation de Figari, le rétablissement de la RD 80 (la fameuse côte ouest), la reconstruction du quai 4 du port de Bunifaziu.

Dans l'aérien, la réfection et la mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari, les travaux d'extension des parkings de l'aviation générale et de l'aviation d'affaires de l'aéroport de Calvi.

Ça, c'est pour l'investissement, c'est non exhaustif, mais c'est pour vous montrer que oui, nous avons eu des difficultés les premiers mois, mais la machine est en train de se mettre en marche et elle monte en puissance.

Il y a ensuite les travaux de conservation du réseau routier. Nous allons passer à une logique différente. Il y a eu souvent une politique du coût par coût, une politique de la proximité qui n'avait pas que des inconvénients. Nous entendons conserver la proximité dans les rapports avec les élus, mais nous souhaitons construire, là aussi, des grilles d'intervention qui soient rationnelles, lisibles, prévisibles.

De la même façon que nous allons réactualiser la PPI sur l'investissement, nous allons définir un cadre normé, équitable et efficace concernant les opérations d'entretien du réseau routier et notamment, du réseau des routes de l'intérieur et de montagne, un cadre lisible, prévisible, équitable, ce qui permettra de rompre avec certaines habitudes anciennes qui n'étaient pas systématiques.

Il y a également les bâtiments. C'est la mise aux normes énergétiques de nos bâtiments. C'est la rationalisation de l'occupation des lieux. Je vous rappelle que nous payons près de 1 M€ de location. Il y a un travail aujourd'hui, en concertation avec les syndicats, de rationalisation de la gestion de notre parc immobilier.

Il y a également des opérations importantes qui sont engagées : désamiantage et démolition Montlaur à Bunifaziu, la construction de la maison de service de la Collectivité de Corse à Sartè, la construction de bâtiments techniques à Campile, à Ulmetu, à Olmì Capella et à Sotta.

Autres focus sur les infrastructures : le très haut débit.

Il ne peut pas y avoir aujourd'hui de développement économique, d'installations durables et réussies dans les villages et dans les territoires de montagne et de l'intérieur, sans accès au très haut débit.

Vous savez qu'il devait y avoir une convention de délégation de service public, lors de la précédente mandature, entre 2010 et 2015, que ce chantier avait été abandonné. Nous l'avons relancé dès notre arrivée aux responsabilités. Je me suis personnellement impliqué, parce que ce sont les textes qui le veulent, dans la construction et à mener la poursuite de cette négociation.

Nous avons sécurisé les crédits. Je voudrais dire en quelques mots que grâce à un travail, qui a été un travail extrêmement fort de la direction du service numérique, nous avons réussi à sécuriser des crédits qui étaient en voie de désengagement, suite à l'inertie de 2010 à 2015. Nous avons eu, au moins dans ce cadre-là, un dialogue de qualité avec l'État, avec la mission très haut débit. Nous avons réussi à sécuriser 52 M€ de subventions à travers la mobilisation de trois mécanismes différents qui vont venir financer cette délégation de service public. Une délégation de service public qui porte sur plusieurs centaines de millions d'euros, je ne peux pas dire le chiffre puisque la discussion n'est pas encore finalisée, mais nous sommes en voie de finalisation très prochainement.

En faisant cela, j'espère que nous aurons réussi à garantir, pour tous les territoires et pour tous les Corses, un accès rapide dans des délais les plus réduits possibles, au très haut débit avec également comme effet collatéral positif, l'injection de plusieurs centaines d'euros sur cinq ans, notamment dans les travaux publics. Il s'agira d'amener la fibre dans tous les villages et dans tous les territoires de Corse.

Donc, des raisons d'être optimiste et, de ce côté-là, si on y ajoute le fait que la Corse a été retenue comme territoire pilote sur la téléphonie 4G, je pense que nous aurons les moyens d'avancer de façon significative.

Je rappelle également que la Collectivité de Corse continuera à financer, dans le cadre de ce budget, le réseau très haut débit des 46 lycées et collèges de Corse, y compris aux collèges et lycées de l'intérieur de l'île, d'accéder à des plates-formes numériques et de renforcer la qualité de l'enseignement.

Infrastructures, enfin, un mot sur l'eau.

Il y avait hier des assises de l'eau qui ont été initiées. Il y aura, cette année, 7,35 M€ de travaux qui seront engagés essentiellement dans le domaine de la densification des réseaux d'eau brute : réhabilitation des stations de pompage en plaine orientale Vergaghjole, l'Ancone au nord de Bastia, engagement d'études et investigations préliminaires sur la mise en sécurité des barrages de Padula dans le Nebbiu, dans la plaine orientale de l'Alisgiani et d'Alzitone.

Donc, du côté des infrastructures 33 % de nos investissements sont consacrés à leur renforcement, de quoi regarder résolument l'avenir.

Un mot sur le transfert de la compétence sociale et ses déclinaisons budgétaires.

188 M€ soit 16 % des crédits destinés à financer les politiques sociales en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'aide aux familles et aux enfants. De ce côté-là aussi, il ne s'agira pas seulement de répéter les mécanismes existants, même si nous allons le faire. Il faudra également commencer à construire un nouveau système à la fois d'entre-aide sociale et un nouveau système de santé. Ça a été fait y compris en croisant les financements.

Exemple : 300 000 € sur le SAMSAH autisme de 20 places, suite à un appel à projets conjoints avec l'ARS. Un problème important que celui de la prise en charge de cette affection.

En ce qui concerne l'aménagement et la cohésion des territoires et un poste qui inquiète souvent les élus, et notamment les maires, 178 M€ seront consacrés à l'aménagement et à la cohésion des territoires ainsi qu'à l'environnement. Dans cette enveloppe globale, l'aide aux communes constituera le premier poste avec 54,5 M€ de dépenses prévues. Je rappelle le changement d'échelle, nous étions aux environs de 21, 22 M€ sous l'ancienne Collectivité territoriale de Corse. Aujourd'hui, nous avons ajouté les aides départementales, nous gérons un budget global qui va être porté à 54,5 M€, d'où l'importance d'un règlement des aides que nous allons construire ensemble, d'où l'importance également dans la période de transition du règlement transitoire dont nous sommes convenus.

Un mot sur les SDIS : 54 M€ essentiellement en fonctionnement, un ratio plus important, vous vous rappelez, que celui des départements de l'ensemble français. 3,7 M€ en aides à l'investissement. Il y a un travail de rationalisation, de mutualisation, de concertation qui a été engagé sous l'autorité des deux présidents, ARMANI et POLI, avec le concours précieux de leur directeur. Il y a la création de l'EPIDIS la plus rapide possible, il y a la mutualisation des moyens qui a commencé, il y a le positionnement de la Corse comme une référence stratégique dans la lutte euro-méditerranéenne contre les incendies. Aussi bien en termes de base aérienne que de formation et de constitution, pourquoi pas, d'une taxe force.

Donc, de ce côté-là, je réaffirme ici que c'est un chantier essentiel, y compris en termes de solidarité dans les villages de l'intérieur, on connaît le

rôle des pompiers. Je manifeste ici toute ma confiance aux deux présidents et à l'action entreprise.

Un mot sur le comité de massif que nous avons relancé. Là aussi, nous sommes dans une démarche prudentielle. Nous avons construit un budget qui doit nous permettre un investissement important sans recours excessif à l'emprunt, avec des réajustements, au moment du budget supplémentaire, dès lors que pour des raisons x ou y, et par exemple, l'incapacité de certains porteurs de projet à les faire sortir dans les temps, nous pourrions redéployer les crédits.

En ce qui concerne le comité de massif, nous aurons 10,5 M€ de crédits utilisables au titre des AP de 2017 et 7 M€ d'AP nouvelles proposées au budget 2018, ce qui devrait nous permettre d'atteindre, sans difficultés, les effets de levier que nous recherchons.

En ce qui concerne l'aide aux communes ou aux intercommunalités, pour répondre un peu plus complètement aux questions qui m'ont été posées ce matin, nous aurons, sur cette enveloppe globale de 54,5 M€, à réfléchir à notre politique d'équité et de rééquilibrage avec un nouveau règlement des aides, avec la création du fonds de territorialisation dont nous avons parlé, avec, également, l'appel à projet en cours pour la constitution d'un fonds de soutien aux communes, notamment en ce qui concerne leur trésorerie pour les petites communes.

Enfin, nous aurons à réfléchir, c'est en projet, au déploiement sur les territoires des «case territoriale» ainsi que la redéfinition de certaines politiques publiques et le renforcement du soutien en ingénierie pour lesquelles des crédits ont d'ores et déjà été individualisés.

Un mot également après la lutte contre les incendies, parler également bien sûr de la prévention contre les incendies. Il y a 3,9 M€ qui sont prévus à ce titre, notamment pour la création et l'entretien des équipements destinés à la lutte contre les incendies. Nous avons eu une première réunion de travail très constructive au sein de la Chambre des territoires, en présence des deux présidents. J'en profite au passage pour dire que j'ai écrit à EDF, comme convenu, sur la question des déchets verts qui sont laissés après l'entretien des lignes. Là aussi, il y aura un travail de fonds qui sera mené en concertation avec les personnels, je parle ici des forestiers sapeurs, pour permettre leur intervention dans un cadre juridique sécurisé, y compris au profit direct ou indirect des communes, des intercommunalités et

des agriculteurs, M. le Président de l'ODARC, puisque vous avez attiré mon attention sur ce point et ils l'ont fait directement.

Gestion des espaces naturels sensibles et de pleine nature : 3,2 M€
C'est un aspect important en dehors de ce qui est fait par l'Office de l'environnement.

Un focus sur la politique en matière d'habitat et de logement. Nous avons sanctuarisé 9 M€ de crédits notamment pour l'amélioration de l'habitat, mais il n'y a là rien d'innovant, notamment pour la lutte contre l'exclusion, mais également pour venir abonder un dispositif qui permettra de soutenir les communes dans la construction d'une offre de logements destinés aux primo-accédants résidents. C'est très important puisque nous sommes bloqués sur le statut de résident par le haut, à travers les verrous constitutionnels. Nous pensons que le moment est venu de faire du statut de résident par le bas, par capillarité puisque les communes ont, elles, le droit de mener des opérations dans lesquelles les résidents de la commune et notamment les primo-accédants sont prioritaires pour l'accès au logement.

Il y aura donc un fonds qui viendra soutenir ces opérations et venir jouer un rôle, là encore, d'effet levier. Quand je parle des communes, il y en a plusieurs. Il y en a certaines en Balagne, je pense à Catteri et Lumio. Je m'en voudrais de ne pas citer d'autres communes qui ont une politique volontariste, par exemple le petit village de Cuttoli-Curtichjatu que certains connaissent, mais d'autres aussi et de nombreux.

Nous aurons, à mon avis, un cadre juridique et un instrument financier qui nous permettra d'avoir une politique volontariste à l'échelle du territoire et de renforcer, ce qui n'est pas exclusif du bail que nous avons visé dans le dispositif de lutte contre la précarité. De ce côté-là aussi, nous pourrons, j'espère, trouver des terrains d'entente, même si aucun dispositif ne suffit à lui seul pour assurer l'accès équitable à la propriété et pour assurer la lutte contre la spéculation.

Je disais tout à l'heure, devant Josepha, que l'enseignement, la formation professionnelle, mais également la langue corse et la culture (Xavier est à Lyon pour les assises de l'eau), le sport et la jeunesse (Lauda est à Bastia pour un congrès) sont des priorités. Je crois que c'est traduit également en chiffres. 10 %, soit 114 M€ sont prévus au budget, au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la langue corse, de la culture.

Sur ces 114 M€ 27 M€ consacrés à l'enseignement, à la formation professionnelle et à la langue corse. Je me tourne vers Pierre GHIONGA dont je sais qu'il avait une inquiétude sur le fait que les crédits n'avaient pas augmenté de façon suffisante. Je réponds par avance et après, si jamais, je pourrai répondre plus complètement, dans un certain nombre de domaines comme celui-là. On a d'un côté renforcé les pistes d'action et maintenu le même niveau de crédits. Donc, on pourrait se dire qu'il y a une distorsion et que, si on arrive à atteindre les objectifs qui sont les nôtres, les crédits seront insuffisants par définition. C'est par exemple le cas de la langue corse où on monte en puissance et où les crédits n'ont pas augmenté proportionnellement à l'augmentation des actions. C'est tout simplement parce que dans plusieurs cas, nous ne sommes pas les seuls porteurs de projets. Comme nous avons pris trois mois de retard, en gros, avec la création de la nouvelle Collectivité de Corse, nous allons voir si nous réussissons, en termes d'exécution budgétaire, à atteindre nos objectifs. S'ils sont atteints, nous abonderons à nouveau au moment du BS puisqu'il y aura forcément des déchets dans d'autres domaines où, manifestement, les prévisions sont excessives.

Il n'y a pas de contradictions, il y a simplement la volonté de réaffirmer une ambition politique, de sanctuariser le minimum minimorum de crédits indispensables et de se donner la marge en cours d'exercice, si nous avançons bien, pour faire tout ce qui était prévu.

Sur la langue corse, deux grands domaines d'intervention : éducation, formation, diffusion société, je n'y reviens pas. On me donne les chiffres, mais je vais quand même le dire, budget raisonné sur la langue qui tient compte des taux de consommation réelle de crédits observés ces dernières années. Donc, budget sincère, c'est la dialectique globale pour tout le budget.

Un mot pour vous dire qu'entre 2015 et 2018, le budget présente 350 000 € d'autorisations de programmes en plus, soit une augmentation de 54 %.

Entre 2015 et 2017, la consommation des crédits, c'est-à-dire la réalisation concrète des actions (pas la déclinaison théorique) est passée de 256 946 € à 585 080 €, soit une augmentation de 128 %. Ça reste insuffisant par rapport à nos objectifs, mais en termes de réalisation, on augmente de 128 %, en termes de moyens budgétaires mobilisés, on augmente de 54 % et

on se donne les moyens d'avoir encore plus de crédits si on arrive à atteindre nos objectifs.

De la même façon, pour le fonctionnement sur la langue corse, entre 2015 et 2018, le budget a présenté 2,627 M€ d'autorisations de programmes en plus, soit en matière de langue corse une augmentation de 83 %.

Parechji di i nostri amichi, ci dicenu « ùn ne fate micca abbastanza annantu à a lingua ». Sarà, perchè si ne face mai abbastanza annant' à a lingua. Mà, quand'ellu si piglia è quand'ellu si riguarda i sciffri, ciò chè statu fattu in veru, omu saperà ch'emu fattu più chè duppià i mezi, micca cume vulintà, cume realizzazione. En termes de consommation des crédits, sur le fonctionnement entre 2015 et 2017, on est passé de 1,6 million à 1,9 million avec un pic en 2017 à 2,162 M€, soit une augmentation de 15 %.

Ça ne suffit pas, mais je pense que, quand même, la tendance est extrêmement positive et, de ce côté-là, comme dans les autres sujets que j'ai abordés, on met en cohérence nos objectifs, nos pétitions de principe, nos choix budgétaires et nos réalisations concrètes.

36 M€ dédiés à la culture et au patrimoine, 500 000 € par exemples consacrés, et c'est nouveau, au projet scientifique et culturel du musée de la Corse, la réhabilitation, la valorisation du site antique d'Aleria, (on a eu l'occasion d'en parler) c'est une opération qui regroupe plusieurs dizaines de scientifiques de tous le bassin méditerranéen et de toute l'Europe. L'ouverture d'itinéraires culturels et touristiques, le projet GRITACCESS sur trois ans, le programme de rénovation des tours, je crois que, de ce côté-là, les choses avancent et avancent bien.

Un mot sur le sport. Renforcement du CESJC, le budget sera maintenu et renforcé. C'est un engagement qui a été pris au moment du budget supplémentaire. Construction en concertation avec les acteurs, c'est encore d'actualité, d'un modèle économique pour le sport professionnel, définition d'une véritable politique sportive.

Sur l'économie, 78,5 M€ consacrés à l'économie, à l'agriculture et au tourisme. Comment cela se répartit ? 20 M€ au titre des actions économiques directes, à l'investissement, à la création d'entreprises. Donc une augmentation très significative y compris par rapport à la période 2010/2015 et avec de la recherche de dispositifs innovants ayant vocation à jouer un rôle

d'effet levier sur les volumes financiers engagés, des appels à projets, des transferts de fonds européens, on va le formaliser tout à l'heure. Donc, je pense que, de ce côté-là, même si on connaît la situation d'attente et quelquefois de difficultés, il y a une vraie dynamique qui est en train de se construire.

11,5 M€: augmentation pour l'action touristique, avec la présentation de la feuille de route de Nanette MAUPERTUIS le mois dernier, une méthode qui sera reproduite par toutes les conseillères et par tous les conseillers exécutifs. 27 M€consacrés au budget de la politique agricole, avec une négociation en cours en matière d'instruction et de paiement des aides sur le premier pilier et la volonté affirmée, dans des termes quelquefois non diplomatiques, de promouvoir un système agricole productif.

Je vais m'arrêter pour laisser la place, mais un mot quand même sur l'énergie parce que ça impacte directement le budget. Objectif : diminution de la consommation dans le secteur des transports qui représente 43 % de la consommation globale. La PPE, j'en ai parlée.

Un mot sur le projet Cyrénée, important même si c'est une énergie fossiles, mais c'est une énergie de transition qui est indispensable. L'Etat doit prendre la décision, on en a parlé hier avec Nicolas HULOT. Là aussi, c'est un chantier extrêmement important, y compris pour les entreprises corses, même si l'Etat est maître d'ouvrage.

Je voudrais vous dire que nous avons également le programme ORELI financé à travers la CSPR qui est passé des opérations de test à... nous devons passer, dans les années à venir, à la massification, on a eu une présentation à Serra-di-Scopamene. Je voudrais vous dire que nous avons renforcé également les financements, cette année, sur les énergies nouvelles renouvelables puisque nous sommes passés de 30 % d'ENR à 35 % en avant sur nos objectifs. Notre objectif est de passer à 45 %.

Dans ce cadre-là, nous avons un certain nombre d'appels à projets qui sont en cours avec plus de 10 M€notamment de travaux, y compris sur la question de l'électrification, de la diminution de la facture énergétique de l'éclairage public, une facture estimée à 4,5 M€ par an. Nous avons commencé à travailler avec beaucoup de communes et nous avons mobilisé, cette année, 10 M€de travaux grâce à un redéploiement des crédits FEDER. Enfin, 18 M€ au titre de la coopération décentralisée et de la présence notamment en Méditerranée de la Corse.

Voilà en gros, à grands traits brossée, la philosophie d'ensemble, les grands équilibres budgétaires, les grandes politiques publiques.

C'est un budget qui est aussi, c'est noté par le CESEC, forcément de transition. Nous avons eu, en 2015, la mauvaise surprise des fameux 100 M€ Nous avons eu au 1er janvier 2018, le choc de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, un certain nombre de difficultés héritées, de choix antérieurs sur lesquels nous avons débattu lors du document d'orientations budgétaires.

Forcément, un certain nombre de difficultés depuis quelques mois. Je crois que la présentation de ce budget primitif marque une césure. On est vraiment, maintenant à partir d'aujourd'hui, dans une phase nouvelle, phase de laquelle les difficultés ne seront pas absentes. Il y a encore des efforts à faire, il y a une administration à inventer et à construire, quelquefois aussi à sécuriser parce que la nouveauté, ça a forcément un effet anxiogène. Il y a les citoyens à aller voir sur les territoires, il y a les élus locaux, territoriaux et communaux avec lesquels il faut discuter et inventer de nouvelles façons d'agir. C'est un chantier qui est pratiquement infini, en tout cas chaque fois que nous aurons réalisé quelque chose, eh bien nous aurons compris qu'il y a d'autres pas à faire. Mais globalement, je pense que ce budget est un budget loyal, sincère, ambitieux, un budget qui est aussi le fruit des efforts que nous avons faits pendant les deux premières années d'exercice des responsabilités, un budget qui décline pour la première fois avec autant de clarté, la concrétisation et la mise en œuvre des choix politiques fondamentaux pour lesquels nous avons été élus.

Je voudrais terminer en disant qu'on nous a reproché et peut-être à force de l'entendre, avons-nous fini par le croire un peu nous aussi, de n'avoir parlé que de révision constitutionnelle et d'évolution statutaire.

En regardant ce qui a été fait, notamment depuis quatre ou cinq mois, je me rends compte que, oui, nous avons parlé d'évolution constitutionnelle, et nous avons bien fait de le faire, et nous continuerons à le faire parce que, faire évoluer la constitution, c'est aussi se donner les moyens de mieux faire au quotidien. Mais nous avons fait ça, et en même temps, et avec la même énergie, je crois que nous avons fait aussi tout le reste, avec forcément une part d'erreur, une part d'échec, mais d'échec qui n'est pas définitif, mais avec une foi et une volonté des élus, de l'administration, qui doivent être, à mon avis, reconnues et saluées.

Je vous dis très tranquillement que je crois véritablement que nous commençons à monter en puissance, que les choses vont aller de mieux en mieux et que je suis résolument confiant, non seulement pour cet exercice budgétaire, mais pour les années à venir.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances présenté par Anne TOMASI, si elle le veut bien.

Mme Anne TOMASI

Bien sûr, M. le Président. Je vais vous faire un résumé du rapport qui me semble un petit peu long.

M. VANNI a tenu à souligner la grande qualité du document, même si quelques petits ajustements sont à prévoir. A titre d'exemple, il n'est pas prévu de rénover la garde Furiani. A contrario, l'ouverture des voies sur la Plaine Orientale n'est pas inscrite.

M. LACOMBE a souhaité connaître le détail de frais de personnel qui découlent de chacune des trois anciennes collectivités. Les services ont répondu qu'ils seraient fournis.

Il a également souhaité savoir pourquoi la comparaison qui a été faite était faite entre le BP 2018, le total des crédits votés en 2017 et pas de BP à BP, comme cela se fait habituellement. Les services ont répondu qu'il s'agissait d'améliorer la lisibilité étant donné les sommes importantes votées lors des budgets supplémentaires des deux conseils départementaux.

Enfin, **M. LACOMBE** a souhaité savoir ce qui était prévu pour les allègements d'emprunts votés par le CD 2A, notamment sur la légalité de ne pas les inscrire au BP.

M. le Président du Conseil exécutif a fait valoir un problème de validité juridique du vote sur l'allègement de l'emprunt pour certaines communes puisqu'un tel vote crée de fait une inégalité entre les communes. C'est la raison pour laquelle, la dépense n'est pas inscrite. Les services ont

rajouté que rien n'est inscrit dans les stocks d'autorisations héritées du CD 2A et que la plupart n'avaient fait l'objet ni d'arrêtés, ni de notifications.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

La discussion générale est ouverte la parole est à qui la demande.
M. LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

MM. les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il me revient d'ouvrir le feu des questions par rapport, aussi bien à la présentation des orientations budgétaires que du budget primitif, sur ce que j'appellerais des attaques envers le Conseil départemental de Corse-du-Sud dont je m'honore, encore et toujours, d'avoir été le président. Je n'ai été soumis à aucune pression, j'ai été suivi par mes 22 collègues qui ont toujours voté ce que nous avons présenté.

Je rappellerai quelques chiffres pour essayer de justifier mes propos. Bien sûr, le président de l'exécutif a rappelé les chiffres importants que je vais souligner, c'est-à-dire que les dépenses réelles se montent à 1 256 M€ pour votre budget, soit 902 millions en dépenses de fonctionnement, soit 71 %, et 355 millions en dépenses d'investissements, soit 29 %.

Je dis ça pourquoi ? Parce que pour moi, c'est la structure budgétaire d'un département, 70/30 et non pas un budget d'une région structurée à hauteur de 50/50.

En recettes, il y a plus d'un million en fonctionnement et 208 millions en investissements auxquels viennent s'ajouter, comme vous l'avez fort et bien dit, 146,7 millions d'épargne d'autofinancement pour la section d'investissements.

Je constate, page 14 (tout le monde a le document sous les yeux), que les recettes fiscales du CD 2A sont supérieures de 28 millions à celles du

CD 2B, c'est-à-dire pour le CD 2A, 141,2 millions, et pour le CD 2B, 113 millions, soit 28 millions de différence.

Je souligne, puisque vous l'avez dit aussi bien dans vos propos que dans vos écrits, que vous désignez le conseil départemental 2A comme l'objet de tous vos maux, mais vous n'avez pas souligné verbalement l'emprunt toxique du CD 2B, oublié peut-être à dessein. Je m'en excuse auprès de François qui est quand même un ami que je respecte, mais bon ! On parle des deux départements, on essaye d'enfoncer le mien et de l'autre, on n'en parle pas.

C'est un peu l'inverse ? À 10 millions près pour les dotations 2B qui se montent à plus de 10 millions, mais à la différence de la fiscalité en augmentation, les dotations n'évoluant pas, nous sommes largement majoritaires là-dessus.

Si l'on rajoute les recettes d'investissements au fonctionnement, le CD 2A : 258,4 M€ et le CD 2B : 232,8 M€, on constate à nouveau une différence positive de plus de 25,6 millions.

Je pose donc une première question : où est le passif du CD 2A ?

Après la fiscalité, parlons de la dette. Page 129, sur 809 millions d'encours, le CD 2A, j'insiste là-dessus, représente 10 % et sur 63,4 millions d'annuités d'emprunts, c'est-à-dire le remboursement, le CD 2A représente 8 M€. Le CD 2B représente 14 % et la CTC : 76 %. Je donne les chiffres, le CD 2A représente 8 M, le CD 2B représente 14,5 et la CTC : 40,5.

Deuxième interrogation : où est, là aussi, le passif du CD 2A ? Je rappelle donc les 2 chiffres importants : recettes fiscales du CD 2A : 28 millions et recettes d'investissements : 25,6 millions.

Je rappelle que le CD 2A, je l'ai dit en préambule, dont je m'honorais d'avoir été le président et je m'en honore toujours, hélas, j'ai été obligé d'avoir le recours à l'emprunt de 15 millions pour compenser les 50 % de compensation de la CTC sur les travaux routiers, convention signée pour 5 ans et non respectée. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas morts à cause de cela. Pour autant, exemple : le contournement de Figari pour rejoindre l'aéroport du même nom a coûté au CD 2A 100 %, c'est-à-dire 6 millions, hors PEI, bien sûr, travaux attendus par la population pour le contournement

depuis 30 ans, puisque vous l'avez souligné pour d'autres communes, qu'il y avait là aussi un déficit.

Nous ne voulons pas trop monopoliser la parole, un mot sur les subventions au sport de haut niveau et notamment, les clubs professionnels.

Le CD 2A a consenti pour le GFCA volley : 380 000 €, pour le GFCA football : 350 000 €, pour l'ACA football : 302 000 €, ce qui fait pour ces trois clubs, plus d'1 million de subventions. J'ajoute le tour de Corse : 130 000 €. Je mettrai l'accent surtout sur le volley parce que des clubs sportifs de haut niveau comme l'ACA et le GAZELEC, peut-être, s'en tireront mais le volley ne s'en tirera pas parce que si vous supprimez la subvention au volley ou si vous n'êtes pas assez forts pour pourvoir les aider, ils disparaîtront et vous le savez très bien.

Concernant enfin les travaux routiers, je voudrais signaler ce concernant, vous l'avez souligné mais je vais donner le chiffre, la route des Sanguinaires, vous vous êtes engagés, les travaux continuent à hauteur de 11 M€

Le boulevard Sampiero que vous n'avez toujours pas inauguré, peut-être que vous ne voudriez pas qu'il y ait ma présence à vos côtés pour l'inauguration, mais ça prend du retard en tout cas et les riverains attendent qu'on coupe un ruban. De même, les Sanguinaires, devant le cimetière, demanderaient à être inaugurés pour que les résidents soient quand même contents de ce que l'on a fait et de ce que vous allez poursuivre.

J'ajouterai les travaux du Salario que vous n'avez pas cités, pour plus de 3 millions, la jonction St Antoine/Capo di Feno : 2 millions et les travaux sur 2 ans pour le rural.

Le CD 2A pour le rural, vous parliez de proximité, a dépensé en 2 ans : 75 M€ et pour l'aide aux communes : 50 M€. C'est la proximité, j'espère que ça continuera, du moins, vous en avez certainement la volonté.

Ajouter à cela, 3 grands projets, et j'en aurais terminé, le Listincone/San Bastianu/la Liscia, puisque là aussi, tous les riverains de cet axe important sont en attente depuis 30 ans, représente 11 M€. La Caldaniccia, à laquelle vous venez d'attribuer, mais que nous avons votés au conseil départemental, 2,4 millions. Je terminerai par le château de la Punta puisque je pense que vous vous étiez engagés, lors du dernier conseil

scientifique et du dernier COPIL, à continuer les travaux. D'ailleurs, je me suis rapproché de Mme GIACOMETTI à qui je vais remettre l'importante épaisseur du dossier concernant le château de la Punta.

Voilà brièvement, mais si jamais on reparle et que vous répondez à ce que je viens de dire, peut-être que le président TALAMONI me redonnera la parole. On verra. Merci.

Le Président TALAMONI

En principe, il y a la discussion générale, il y a les interventions. D'ailleurs, votre groupe a droit encore à 10 minutes puisque je vous rappelle qu'en matière budgétaire, le temps de parole est de 20 minutes par groupe, d'après les décisions de la Commission permanente. Vous pouvez donc reprendre la parole, mais en principe avant que le président de l'Exécutif ne réponde. Mais peut-être que les élus de l'opposition vous donneront des raisons de reprendre la parole. En attendant, elle est à qui la demande. François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

MM. les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

La première intervention de notre collègue et ami, Pierre-Jean LUCIANI, même si on pouvait s'y attendre, a quelque peu surpris puisqu'au lieu, mais c'est son droit le plus absolu, de se concentrer sur le budget de la Collectivité de Corse, était plutôt une mise en valeur de l'exécution des budgets du Conseil départemental 2A qui était d'ailleurs, une collectivité bien mieux gérée que ce qu'on a voulu le dire parfois.

Mais les éléments qui ont été évoqués, notamment les éléments de comparaison, ne me paraissent pas les plus à propos, d'autant que lorsqu'on commence à comparer des chiffres, on peut partir dans des lectures qui peuvent nous amener très loin. On pourrait dire que les frais de personnels amenés par une collectivité n'ont rien de comparable avec ce qu'apportent d'autres collectivités. Donc, on peut parler des ressources, mais on peut également parler des dépenses induites. On peut parler du patrimoine immobilier transmis à la nouvelle Collectivité de Corse qui n'est, en rien,

comparable. On peut parler d'un département qui compte 124 communes face à un autre département qui compte 236 communes. J'ai envie de vous dire que le périmètre qui m'intéresse, c'est celui de la Corse et non pas d'éventuelles querelles du passé.

Je voudrais, moi aussi, M. le Président, saluer le travail des services. Vous avez bien fait de le rappeler, c'est toujours un exercice très compliqué, particulièrement compliqué cette année parce que, en même temps, il y avait, en effet, un débat institutionnel qui nous a tous beaucoup occupés, peut-être un peu trop parfois. Il y a la constitution de la Collectivité unique et la mise en place d'un budget qui se veut un budget de transition ou d'ambition, on le déclinera plus tard au fil des discussions.

Je veux retenir, M. le Président, les propos que vous utilisez, notamment dans votre introduction, et vous dire que lorsque vous soulignez les principes de démocratie et de transparence, de volonté de co-construction, d'équité, ce sont des principes que nous partageons tous ici à n'en point douter.

Je peux vous dire que, comme d'autres, pour ce qui me concerne dans la collectivité que j'ai eu l'honneur de gérer, je ne les ai non seulement affichés, mais je les ai mis en œuvre.

Lorsque je dis que je les ai mis en œuvre, ça s'est concrétisé immédiatement par des décisions qui ont prouvé la confiance que j'accordais notamment à des agents dont je savais pertinemment qu'ils ne partageaient pas forcément notre lecture politique de la situation et que, en aucun cas, ils n'ont été lésés.

Il en a été de même pour les élus de cette Assemblée que j'avais l'honneur de présider et dans laquelle nous avons partagé, de la manière la plus équitable possible, les responsabilités.

Si on devait s'en tenir, M. le Président, à votre introduction, on retiendrait presque que rien n'a été fait précédemment, en tout cas au cours des dernières décennies et le peu qui a été fait, aurait été mal fait.

Je vous le disais, j'ai fait partie avec nombre de nos collègues, ici présents, et d'autres qui ont travaillé, beaucoup travaillé honnêtement, consciencieusement, efficacement au service de nos institutions et au service de la Corse.

Le dénigrement que certains entretiennent savamment, et de manière très récurrente a, je crois, pour effet de diviser notre société. Elle a plus besoin de solidarité que de division. Je dis donc à celles et ceux qui, au lieu de vouloir créer les conditions d'une Corse sereine est apaisée, d'avoir peut-être une autre approche de ce que doit être la construction de cette société à laquelle nous aspirons tous.

Je vous le disais donc, nous n'avons pas à rougir de notre travail, nous n'avons pas besoin de le comparer à celui d'autres collectivités parce que je crois que la qualité du travail en lui se suffit à lui-même et nous n'avons pas leçons de moral à recevoir, comme ça se produit quelquefois.

L'équité, l'ouverture, ça se pratique, ça s'expose mais ça se met surtout en valeur, au quotidien.

Vous avez, de la même manière, M. le Président, évoqué un certain nombre de ratios de référence. Dois-je rappeler, et là encore, sans comparaison, que ceux du Conseil départemental de Haute-Corse étaient, en tout point, conformes et qu'ils contribuent positivement à la structuration de notre nouvelle Collectivité, en tout cas dans son articulation budgétaire et je vous remercie, d'ailleurs, de l'avoir souligné, même si tout n'était pas parfait, j'en conviens. J'ai, comme vous, eu à gérer des emprunts que, peut-être, j'aurais moi-même contractés, à l'époque, dans les conditions qui étaient celles de l'époque et qu'il a fallu, mais on y reviendra, gérer par la suite.

Nous voulons, M. le Président, autant que quiconque, que la Corse réussisse, qu'elle permette à ceux qui veulent y vivre, à nos enfants, à nos aînés, à tous ceux qui veulent s'y installer, qu'ils puissent vivre dans une terre de solidarité, de prospérité, de respect et d'équité puisque le mot revient très souvent.

Ce budget est préparé sur la base des budgets des trois collectivités, c'est logique. Il intervient en cours d'année mais c'est, je crois, une habitude pour la Collectivité de Corse. Là, il intervient en cours d'année parce qu'il succède au budget des trois collectivités.

J'ai envie de vous poser une première question, mais j'espère que la réponse est pratiquement dans la question : est-ce que ce budget a bien été préparé à partir des comptes administratifs 2017 et du taux réel de consommation des crédits ventilés par les services ?

Vous évoquez le débat d'orientations budgétaires avec ses analyses fines, je le rappelle parfois erronées, des comptes des deux conseils départementaux.

Je rappelle aussi que le cabinet de service a été beaucoup moins fin sur les comptes de la Collectivité territoriale de Corse. Mais ce débat a eu lieu.

Je vous concède aussi qu'il y ait eu des engagements qui impactent la construction du budget de cette nouvelle Collectivité. Comme il y a des contraintes, il y a aussi des éléments positifs qui ont facilité cette construction. On en a évoqués quelques-uns, y compris ceux présentés par notre collègue Pierre-Jean LUCIANI.

Vous n'hésitez pas à reprendre à votre compte les actions qui ont été engagées par d'autres depuis longtemps. On ne vous reprochera pas cette continuité.

Comme la mise en place de la Collectivité unique est un chantier complexe, la construction du premier budget, budget de transition, est un exercice difficile. Je vous invite à l'exécuter avec les valeurs que vous affirmez vouloir mettre en avant, en tenant compte aussi des attentes de nos élus, des acteurs économiques, de nos agents, de l'ensemble des citoyens.

J'évoquais les éléments positifs, je préfère toujours voir le verre à moitié plein. En ressources, je rappelle que les deux départements apportent près de 500 M€ soit 48 % des recettes de fonctionnement sur 1,049 M€

Si l'on tient compte des recettes fiscales exclusives de l'ex Collectivité territoriale de Corse (taxes sur les cartes grises, TVA), elles représentent 380 M€ des recettes totales, soit 36,47 % de ces recettes totales. Vous voyez que si l'on extrait de ces recettes exclusives, des recettes réelles de l'ex-Collectivité territoriale de Corse, on se rendra compte qu'elles seront de 208 782 631 M€ précisément sur une recette totale de 580 M€, j'arrondis.

On peut souligner également que dans les recettes exclusives de l'ex- CTC, les 187 M€ de la DCT ne font que transiter sur les comptes. Ils servent ainsi opportunément, mais comme en d'autres temps d'ailleurs, d'amortissements de trésorerie pendant huit mois à la Collectivité.

Donc, on peut dire que les deux départements apportent la plus grosse part de recettes de fonctionnement. On peut, bien sûr, s'interroger en pourcentage combien représentent des dépenses de fonctionnement de ces deux collectivités dans le budget de la Collectivité de Corse ?

On peut aussi le comparer au coût de fonctionnement des agences et offices, toute chose égale par ailleurs. Vous analysez la part des ressources régionales, sauf erreur de ma part, à 57 % contre 43 % pour les conseils départementaux, 649 M€ contre 491 (recettes d'investissement comprises, je précise). C'est une présentation habile car, là encore, si on extrait les 187 M€ de la DCT, somme que l'État verse, on ne le souligne pas assez, pour le handicap de l'insularité, cette recette étant normalement affectée à l'OTC, il reste de l'ex-CTC 462 M€, soit 30 M€ de moins que les deux conseils départementaux. Vous voyez qu'on peut faire dire aux chiffres des choses un peu différentes, en tout cas, les dire de manière différente.

Dans les éléments de contrainte que vous évoquez, il y a bien sûr la sortie des emprunts toxiques. Et même si, moi comme d'autres, nous n'étions pas concernés par la gestion de cette période, je pense que l'on peut affirmer que la mandature GIACOBBI a eu raison de réaliser cette opération de sortie des emprunts toxiques. Et le différentiel que vous faites apparaître de 53 M€ apparaît important s'il est lu brutalement. Je rappelle qu'il est compensé annuellement et qu'il permet surtout de conserver une annuité constante qui est supportable, puisque les ratios que vous nous avez présentés le confirment, pour notre nouvelle collectivité alors qu'ils se seraient envolés.

Pour les emprunts toxiques du Conseil départemental de Haute-Corse, permettez-moi de revenir un cours instant, M. le Président, pour vous confirmer deux choses : tout d'abord que la négociation avec la SFIL avait bien fait l'objet, mais nous nous en sommes entretenus déjà par le passé, d'une négociation ayant conclu à un accord avec une réserve, je vous le rappelais, c'est l'intervention du fonds de soutien, comme s'y était engagé le ministre DARMANIN. Les contacts que moi j'ai repris, mais que j'imagine vous-aussi avez pu reprendre, confirment, ou en tout cas doivent confirmer cet engagement du ministre. En tout cas, les derniers échos que j'ai, et qui datent d'il y a peu de jours, le confirment.

Et s'il fallait également souligner la pertinence du recours introduit par le Conseil départemental de Haute-Corse contre la SFIL (ex-DEXIA) au moment donc où les emprunts commençaient à présenter un véritable danger,

il y a depuis le 24 mai un arrêt de la Cour de cassation concernant la commune de Saint-Dié qui, justement, condamne, en tout cas casse un arrêt d'une Cour d'appel qui avait débouté la commune de Saint-Dié dans son recours. Voyez, les éléments en la matière sont utiles et sont, à mon avis, intéressants à utiliser.

Concernant les opérations de ce budget, et je ne vais pas rentrer dans le détail, d'autres le feront peut-être sur certains points, on peut relever qu'avec un PEI qui arrive en fin de vie, nous finançons des opérations d'investissement et vous prévoyez pour cela un emprunt de 116 M€ alors que je crois que nous remboursons 95 M€, sauf erreur de ma part, par an. Donc, nous augmentons la dette de la Collectivité de 21,7 M€, pour être plus précis. C'est important, même si les ratios des régions semblent nous positionner toujours dans un cadre acceptable. Mais je crois que la Chambre régional des comptes évoquait, il y a un certain nombre d'années, un montant à ne pas dépasser de 500 M€. Il faut nuancer ce montant par le fait qu'aujourd'hui, il y a trois collectivités au lieu d'une.

La question que je me pose sur l'importance de cet emprunt, et vous me direz sans doute qu'il est prévu et il n'est pas forcément mobilisé, ou en tout cas pas dans sa totalité : je ne voudrais pas que cet emprunt ait été prévu par un manque de volonté de maîtriser, de ramener certaines dépenses qui sont proposées, ou qui peuvent être proposées, par certains services. Il est facile quelquefois de prévoir ce type de recettes pour ne pas avoir à arbitrer et à déplaire. J'espère que ça n'est pas cette démarche-là qui aura prévalu.

En matière de dépenses, le président LUCIANI l'a rappelé tout à l'heure, à quelque chose près, nos chiffres varient : 72 % des dépenses totales en fonctionnement ; 28 % en investissement, notamment dans les dépenses réelles, c'est une prévision.

On sait que les dépenses réelles de fonctionnement, elles, seront véritablement réalisées, au moins à hauteur de 95 ou de 97 % pour l'investissement. Nous sommes déjà en milieu d'année et si on obtient, ou si on atteint 40 % de réalisation hors emprunt, ça me paraît déjà un exercice particulièrement avéré.

Vous affichez une augmentation de 1,49 % de dépenses de fonctionnement en volume, j'avoue, mais je ne suis pas suffisamment expert sans doute, ne pas avoir compris comment ces 1,49 % se répartissent entre les différents chapitres, mais je vous avoue aussi que la comptabilité des

départements, la nomenclature était somme toute différente et ça peut expliquer aussi ma méconnaissance et mes insuffisances en la matière.

Je rappelle, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, que, malgré les conseils de votre partenaire de service, le cabinet KLOPFER, qui vous accompagne depuis de très nombreuses années, vous refusez la contractualisation avec l'État, pourtant peut-être sans risque si l'on se réfère à la trajectoire vertueuse dans laquelle vous souhaitez que la Collectivité soit engagée.

Sans entrer dans le détail, chapitre par chapitre, on peut néanmoins relever quelques points qui apparaissent saillants.

Le coût de fonctionnement lié à l'action économique qui est confiée aux satellites de la Caisse des dépôts et consignations, représente un peu plus de 30 M€, 4 % du budget de fonctionnement, alors que l'investissement, qui est la clé de voute du développement économique, ne représente qu'un peu plus de 42 M€ en crédits de paiement, en rappelant une nouvelle fois que les CP, en matière de fonctionnement, seront consommés tels qu'ils ont été prévus, et pas ceux en matière d'investissement.

Alors, je crois qu'il faut peut-être réfléchir aux différents coûts de fonctionnement de notre collectivité, c'est probablement un enjeu majeur qui, aujourd'hui, doit être pris en compte par la nouvelle collectivité. C'est sans doute l'occasion aussi de le faire.

On doit donc réfléchir à ces différents coûts de fonctionnement. Je crois qu'il y a un tableau détaillé par compétence politique et par axe qui peut être très instructif, en tout cas on doit s'en inspirer pour mener cette réflexion.

Comme je vous le rappelais, réfléchir sur l'incidence financière des satellites, dont on saluera le travail, bien sûr, des agents mais dont la base de production pourrait être peut-être plus intéressante pour la Collectivité, eu égard à ce qu'ils représentent.

Pour conclure, et en vous priant de m'excuser d'avoir peut-être été un peu long, M. le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, notre groupe, comme vous le savez, n'a pas souhaité s'inscrire dans une démarche d'opposition systématique, dogmatique, voire démagogique.

Nous, nous préférons une démarche constructive parce que nous considérons que nous sommes, ici, tous au service de la Corse. Nous ne constatons pas, hélas, un partage de ces valeurs bien loin des effets d'annonce.

Le constat actuel devrait nous amener à nous prononcer défavorablement, dans ce qui est un budget certes contraint, mais aussi un budget qui pourrait être considéré d'affichage.

Nous aurions pu tout simplement voter « contre » également, ne serait-ce que par ce refus de la contractualisation qui permettrait de mieux négocier les dépenses neutralisables dans le cadre de la contractualisation et sans doute sur d'autres sujets. Je crois que c'était peut-être l'occasion de renouer avec l'État un débat plus constructif que celui dans lequel nous sommes aujourd'hui enfermés et qui n'est pas très profitable à la Corse. Et j'avoue que les approches peuvent être analysées de manière différente et tout ne nous satisfait pas, pour autant, dans les deux approches qui sont menées.

Nous espérons, M. le Président, que vous saurez revoir cette position qui, je le rappelle, vous est conseillée par votre cabinet de service.

Alors, sur ce principe espéré d'amélioration des relations avec l'État, et qui est dans l'intérêt de la Corse, le groupe « Andà per dumane » ne votera pas ce budget, mais il s'agit d'un budget de transition, d'un budget qui doit prendre en compte un certain nombre de contraintes. Aussi, d'ores et déjà, je peux vous annoncer, M. le Président, que le groupe « Andà per dumane » s'abstiendra. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous n'avez pas été particulièrement long, vous avez un peu dépassé le temps de votre groupe, mais bon... Très légèrement...

La parole est à qui la demande. M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Je serai très bref.

M. le Président de l'Exécutif, Chers collègues,

Quelques mots tout simplement pour dire que c'est le premier budget de notre collectivité unique, cela a déjà été dit, mais le troisième de la majorité (budget primitif) territoriale.

Il aurait été souhaitable, et je m'appuie sur les propos de notre collègue François ORLANDI, même si cela n'était que provisoire, d'avoir le CA 2017, puisque cela aurait été possible, même s'il n'était pas définitif, ce qui nous aurait permis d'appréhender les choses de manière plus précise.

Mais j'accorde et je veux bien accorder le travail, en saluant aussi le travail des agents puisque c'est un budget primitif transitoire. Il y a eu celui de 2015, nous avons celui de 2018, j'espère que pour celui de 2016, nous n'entendrons pas la même chose.

Je suis un peu surpris du résumé, certes véritablement résumé, du rapporteur de la Commission des finances puisqu'après quatre heures de commission, le résumé en deux minutes, je suis un peu surpris, parce qu'il y a eu beaucoup d'interventions et cela me paraît un peu léger, mais nous l'acceptons, encore une fois.

Je reviendrai tout simplement sur deux points.

Le premier, au niveau de l'emprunt de notre Collectivité unique qui dépasse les 800 M€ Cela a été dit, les 500 M€ étaient la limite (Chambre régionale des comptes). Il aurait été souhaitable, aujourd'hui, de savoir quel montant la Collectivité unique, au vu de nos recettes, nous ne devrions pas dépasser ? Nous ne le savons pas, cela aurait été un indicateur.

Ceci étant le premier point.

Une volonté de maintenir un investissement moyen de 300 M€ par an : je tiens à rappeler que, tout simplement, la Collectivité territoriale de Corse, en 2009, investissait 272 M€, donc pratiquement dix ans plus tard, nous sommes au même niveau. Les choses ne se sont pas forcément améliorées.

Et même si, dans le cadre financier, page 12 du document, qui est annoncé (2018-2022), les ratios pour notre collectivité restent acceptables, même un peu en haut de la fourchette, néanmoins, nous subissons une dégradation, au fil des quatre années à venir, de l'épargne brute et de la capacité de désendettement.

Pour ne pas le citer, nous passons entre 2018 et 2022 à une épargne brute de 160 M€, à 147 M€ entre 2017 et 2018 et à une capacité de désendettement de 5,1 années en 2017, à 6,6 années en 2018.

Quant à l'emprunt prévu de 116 M€: pourquoi, encore une fois, et cela avait déjà le cas en 2016, première année de transition, prévoir un emprunt aussi important ? Ne serait-il pas plus judicieux, ne serait-il pas plus intéressant d'essayer d'inscrire l'emprunt nécessaire ? Question !

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots.

Concernant les recettes : comme l'a dit François ORLANDI, sur les recettes fiscales actuelles, il est vrai que les deux départements apportent la plus grande part, mais ces recettes futures sont assises sur les recettes fiscales des départements et non de la Collectivité. Donc, on peut dire qu'en termes de recettes, la Collectivité unique peut se réjouir des recettes des départements.

Dernier point, je voudrais revenir là-dessus : c'est la question que j'avais demandée et le résumé était bien trop court, sur une expertise juridique, sur l'inscription d'allégement d'emprunts, et je n'en sais pas plus, des collectivités qui avaient bénéficié en fonctionnement et investissement (je ne rentrerai pas dans les détails des différentes communes et des différents montants), au cours de la dernière année 2017, du Conseil départemental, notamment de la Corse-du-Sud. Voilà encore une autre question.

Je regrette que le président de l'Office de l'environnement, et nous savons bien les raisons, et je le salue, mais nous nous étions entretenus avec lui. Nous avons dit qu'il aurait été souhaitable, dans le cadre de la politique des déchets que vous avez évoquée, donc il faut trier beaucoup plus, mais les collectivités aujourd'hui, les EPCI, les intercommunalités, en termes de moyens financiers n'y arrivent plus. Et déployer le tri de plus en plus sur notre territoire, la collecte en porte à porte, coûte très cher aux collectivités. Je ne cesse de le répéter. Et j'avais sollicité, je pense que nous étions plus ou moins tombés d'accord à ce sujet, d'avoir une ligne financière qui soit inscrite pour aider, ce qui rentrait dans le cadre de la politique que nous partageons tous, peut-être pas forcément la politique globale des déchets, mais au moins celle-ci sur le tri et cela aujourd'hui n'apparaît pas.

Donc, sur toutes ces questions, je vous demanderai, M. le Président, de nous apporter des réponses.

Mais sur la ligne globale que vous vous êtes fixée, d'autres surprises pourraient survenir, notamment je vois que ne sont pas provisionnés les 84 M€ dans le cadre du contentieux avec la compagnie de navigation. Et je me pose la question de savoir si cela n'est pas obligatoire. C'est le premier point.

Je reviendrai sur la non-contractualisation que vous souhaitez, donc on risquerait de s'exposer à une augmentation des charges de fonctionnement allant au-delà de 1,5 %, voire 2 % après négociation. Est-elle estimée cette augmentation ? Et combien engendrerait-elle de surprises en plus au prochain CA, c'est-à-dire non pas celui de 2017 mais celui de 2018, ou au prochain BP 2019 ?

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Martin MONDOLONI poursuivra sur le temps imparti à notre groupe.

Le Président TALAMONI

Très bien, cher collègue. 7'15, ça laisse suffisamment de temps à Jean-Martin MONDOLONI. Tout de suite ? Non, d'accord.

La parole est à qui la demande. Anne TOMASI, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Je voulais juste rappeler à M. LACOMBE que bien que nous ayons eu effectivement 4 heures de Commission des finances, nous n'avons pas eu 4 heures sur le rapport n°136, que l'intégralité du rapport de la Commission finances et fiscalité est annexé au rapport n°136 sur la kbox et qu'il me semble avoir retranscrit l'intégralité de ces propos.

Le Président TALAMONI

Dont acte. La kbox est à votre disposition.

Qui demande la parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Dans le temps qui est imparti à notre groupe, je voudrais d'abord corriger la façon d'appréhender les choses : oui, il s'agit bien du premier budget de la collectivité naissante, mais pour ce qui concerne la majorité en place, c'est un budget de mi-parcours. On est à mi-parcours et M. le président a évoqué de façon très claire quatre façons d'appréhender ce débat.

De façon prospective, j'en ferai l'économie.

De façon macro-économique, nous en ferons l'économie.

De façon méthodologique, nous en ferons l'économie.

Et puis, il y a une façon politique, et nous n'allons pas en faire l'économie.

C'est d'ailleurs sur ces bases-là que la majorité d'aujourd'hui, l'opposition d'hier a systématiquement voté contre tous les budgets entre 2005 et 2015, sauf 2014, en invoquant des arguments permanents que la gourmandise ne m'interdira pas de rappeler ce soir.

Alors, un budget, M. le Président...

Eh oui, mon cher Jean-Christophe, vous avez systématiquement voté contre les budgets primitifs entre 2005 et 2015 (je parle de la sensibilité « Femu a Corsica »)... Peu importe... L'histoire de cette Assemblée a un sens et nous allons le retrouver ensemble.

D'ailleurs, vous ne vous priviez pas, à l'évoque, mon cher Jean-Christophe, de dire, je cite (2007) « il serait opportun d'organiser dans le cadre de nos exercices budgétaires les sessions beaucoup plus tôt », simu à u mesu di maghju ! Et je cite « de donner à votre budget un souffle qui manque cruellement ». Alors, nous allons examiner ensemble ce souffle à travers ce qui doit être la marque, l'empreinte d'un document budgétaire. Il n'est pas question ici de parler de chiffres. Les chiffres, vous l'avez rappelé, M. le Président, je vous cite, ils ne sont que la déclinaison d'une politique.

Et la question qui se pose, pour ce qui nous concerne, au moment d'aborder ce débat est de savoir quelle est cette empreinte ? Quelle est cette marque que vous imprégnez depuis trois ans maintenant. Et on s'est posé la question de savoir comment on allait aborder ce budget et nous nous sommes posés la question de la façon dont vous exercez vos responsabilités.

La loyauté, l'honnêteté intellectuelle, la vertu sont-elles en cause ? Certainement pas.

L'administration est-elle en cause ? Moins encore, elle est la déclinaison technique de vos volontés politiques.

Alors, en termes de responsabilités, on s'est posé la double question de savoirs pourquoi, de façon désormais systématique depuis trois ans, vous vous déchargez un coup sur l'État, un coup sur le passé.

L'État d'abord, et là on est bien dans la politique, M. le Président, vous avez pris le parti de nourrir avec les services déconcentrés de l'Etat, avec les administrations centrales, au mieux un rapport de force, au pire un rapport de défiance. C'est un choix et on peut même en comprendre les raisons.

Il y a une logique qui est la vôtre, qui consiste à dire « nous avons été élus comme nous avons été élus », et j'y reviendrai en conclusion, « nous ne sommes pas entendus et nous rentrons dans un rapport de défiance ».

Un coup, je me rends aux diners républicains.

Un coup, je ne m'y rends pas.

Un coup, j'y vais accompagné.

Un coup, j'y vais seul.

Cela a un sens politique.

La question qu'on se pose ici, ce n'est pas la symbolique, c'est l'efficience de ces choix au service des Corses. Est-ce qu'on a gagné à nourrir cette posture de défiance ? Est-ce que on a à gagner à entretenir ce rapport de force ?

Nous vous l'avons dit au moment des évolutions constitutionnelles, pour notre part nous considérons, et c'est ce qui nous distingue politiquement, qu'il est plus opportun de privilégier la force des rapports.

Nous allons prendre un exemple très rapidement en matière de déchets, et je ne vais pas entamer le débat, vous dites, et vous avez raison et nous vous suivrons sur cette partie-là : vous voulez aller très loin sur le tri et nous avons besoin du concours de l'État. Et ce n'est pas trahir ce qui s'est dit hier devant le ministre que vous avez sollicité le concours de l'État, et vous avez raison de solliciter le concours de l'État.

Seulement, vous avancez sans l'assurance de ces recettes. Je n'ai pas vu une approbation à travers des rictus affirmatifs ni du ministre de l'Ecologie, ni de Mme la préfète sur ces sujets !

Deuxième sujet d'ambiguïté, concernant les rapports avec l'État : j'étais sur la route dimanche soir et j'écoutais sur les ondes de RCFM la retransmission d'une émission politique bien connue du dimanche soir, à l'occasion de laquelle un de vos éminents conseillers exécutifs se prévalait en matière de résultat des chiffres du chômage. Et il disait, c'est très significatif, « ON a fait baisser le chômage ». Les chiffres du chômage depuis 1996 sont à la disposition de tout le monde. Le creux, c'est en 2008.

Est-ce que les chiffres du chômage ont baissé ? Oui, M. le Président.

Est-ce qu'ON a fait baisser les chiffres du chômage ?

Est-ce qu'il n'y a pas un paradoxe à dire quelques mois avant « mais vous comprenez, si on n'arrive pas à résoudre le problème de l'emploi, c'est parce qu'on ne nous a pas autorisés à avoir pleine compétence sur Pôle emploi » ? N'est-ce pas un réflexe de faux supporters que de dire quand on a gagné « ON a gagné » et quand on a perdu « ILS ont perdu ».

Alors il faut savoir : ON a gagné les chiffres du chômage ou ILS ont perdu ?

L'hebdomadaire du vendredi, que j'invite chacun à conserver, donne des chiffres extrêmement précis, extrêmement bien publiés en matière d'infographie sur toute la société corse, « forte croissance de l'emploi et du PIB » : ON a gagné ou ILS ont perdu ?

Je continue, « une société où les inégalités se creusent » : ON a gagné ou ILS ont perdu ?

« La Corse est la région la plus pauvre de France » : ON a gagné ou ILS ont perdu ?

« 5,8 millions de passagers » : ON a gagné ou ILS ont perdu ?

Est-ce que le temps n'est pas venu, M. le Président, quant aux rapports avec l'État, de rentrer non plus dans une logique de défiance, mais une logique, comme nous vous y invitons depuis le début de la mandature, de partenariat respectueux.

Deuxième sujet après l'État : le passé.

J'ai déjà survolé le sujet lors des orientations budgétaires, on n'en finit plus de nous parler des coups partis. Mais c'est le principe de l'alternance ! C'est le syndrome du tube de dentifrice, quand la pâte est sortie, elle ne rentre plus ! Mais vous pouvez arrêter d'appuyer sur le dentifrice !

Le principe de l'alternance, c'est d'opérer des choix.

Les autorisations de programme, concrètement, qui sont parties, est-ce qu'elles ont un sens politique ? Est-ce qu'elles ont un sens social ? Économique ? Sociétal ? Alors les coups partis, il faut les continuer.

En matière d'investissement, je vous cite, en introduction, vous souhaitez « maintenir un haut niveau d'investissement, une gestion du fonctionnement au cordeau, un recours modéré à l'emprunt et activer le moins possible les leviers fiscaux. C'est mot pour mot ce qu'ont dit les présidents qui vous ont succédé ! C'est la quadrature du cercle ! On n'a rien inventé.

Cette maison, en 2007, lorsqu'elle dépensait 100 € M. le Président, 57 € étaient consacrés à l'investissement, 43 € au fonctionnement.

Une dérive conséquente après 2010, est-ce que vous avez contribué à redresser ce ratio ?

Est-ce qu'aujourd'hui, lorsque vous dépensez 100 €, vous investissez 53 € ?

Est-ce que la vocation de cette maison a continué à être celle qui prévalait dans les années 2000 et qui correspond au creux de la courbe en matière de chômage, avec un niveau d'investissement jamais atteint au regard notamment de l'emprunt ? Vous n'en finissiez plus de nous expliquer que nous étions sur une crête dangereuse. On investissait plus de 300 M€ c'est-à-dire les trois collectivités d'aujourd'hui confondues, en empruntant 40 M€ d'emprunt et en en mobilisant que 30. On est loin du sujet !

Je passe sur les capacités de désendettement que vous estimez, sur la base du rapport KLOPFER, satisfaisantes sur 5,6 années. A l'époque on était sur 2,7 et nous étions critiqués parce que, politiquement, nous étions en désaccord, vous votiez contre les budgets !

Un membre éminent de votre exécutif, membre permanent de la Commission des finances d'alors disait, je cite, en 2013, « est-ce qu'il y a une réflexion sur l'aide aux communes ? ». Je cite ! Je le dis, pourquoi ? Parce qu'on ne va pas se voiler la face, on va rentrer dans les élections municipales, une des questions à laquelle on aura à répondre sur celles-ci : est-ce que vous envisagez de modifier la voilure ?

La question qui se pose n'est pas celle-là aujourd'hui ! La question qui se pose est de savoir, en matière de règlement d'aide aux communes, sur quelles bases on s'appuie.

Vous vous souvenez, M. le Président, du côté de la Commission de contrôle, il y a bientôt un an, j'avais présenté sur la base d'un travail partagé, y compris avec les membres de la majorité, un rapport dans lequel on vous indiquait des pistes, avez-vous suivi le début de commencement d'amorce d'une seule piste sur ce sujet ? Nous nous sommes revus au mois de février, en parlant de l'aide aux communes, en Conférence des présidents et j'ai dit « M. le Président, vous devez présenter un règlement transitoire » car aujourd'hui, sur la base de la fusion, il n'y a pas de raison, parce qu'il y avait un règlement en CD 2B, il y avait l'existence d'un règlement « adapté » au CD 2A et il y avait un règlement qui prévalait.

Au nom de quoi le règlement qui prévalait ici aurait-il plus de sens au titre de la fusion que les deux autres ?

Y a-t-il un règlement provisoire dans les cartons ? Est-ce qu'on peut le voir ?

Y a-t-il une ébauche de réflexion sur un règlement définitif ?

Enfin, M. le Président, nous, ce qu'on va vous dire en matière d'empreinte et de marque, c'est qu'on a le sentiment, lorsqu'on est dans la rue, que vous n'avez pas pris la mesure de la victoire qui a été la vôtre. Pardon de vous le dire. Et vous avez raison de le rappeler souvent.

Vous n'avez pas gagné, M. le Président, vous avez triomphé !

Vous n'avez pas triomphé, vous avez été plébiscités !

Est-ce que vous vous rendez compte que, lorsque vous sortez dans la rue, il y a une personne sur quatre en âge de voter qui a voté pour vous ? Une personne sur quatre qui a voté pour vous, en âge de voter ! La moitié s'est abstenue, la moitié qui a voté pour vous (pardon, encore quelques repères cartésiens et mathématiques), il y a bien une personne sur quatre dans la rue, en âge de voter, qui a voté pour vous.

Est-ce que vous vous rendez compte des obligations que cela vous impose ? Est-ce que vous avez pris la mesure de cela ?

Est-ce que, dans la mesure de ce plébiscite, vous avez le droit de nous proposer un budget un peu prudentiel qui organise d'une certaine façon, la réalité dans une logique combinatoire ?

Est-ce que vous avez le droit, en fonction de ce plébiscite, de nous faire un inventaire, à la Prévert, des politiques sectorielles qui ne sont pas nées hier matin ?

Est-ce que vous avez le droit d'aligner des chiffres, qu'on connaît tous, mais qui ne parlent pas à l'opinion ? Quelqu'un un jour me disait « en matière budgétaire, vous savez, les citoyens connaissent trois choses : le prix de la baguette, le prix de la bagnole et le prix de leur appartement. »

Que vous disiez « on a mis sur la langue 16 ou 19 M€ », ça témoigne d'un effort dans lequel on veut vous accompagner, mais ça ne parle pas à l'opinion. Et aujourd'hui, vous le savez bien, c'est la critique qui vous est faite, pas par l'opposition, et pas seulement, mais dans la rue on ne voit pas cette marque, on ne voit pas cette empreinte, on ne voit pas la dynamique, on ne voit pas l'audace, on ne voit pas le souffle dont parlait Jean-Christophe en 2007.

C'est ce souffle d'ailleurs, M. le Président, je vous observais, qui vous manquait lors de la présentation, dans ce ton un peu paralysant, en mâchouillant vos lunettes, on avait l'impression que vous étiez victime du syndrome de la majorité absolue, parce que c'est bien de cela dont il s'agit.

En majorité relative et en 2015, lorsque vous avez pris vos fonctions, on sentait une dynamique, on sentait un volontarisme. On vous demande de gagner, et je parle au coureur que vous êtes, le second souffle.

(Brouhaha).

«Que vous étiez » me dit-on, me souffle-t-on...

Le Président SIMEONI

Moi je n'ai pas de souffle, mais il y en a qui ne manquent pas d'air...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Alors j'en profite, M. le Président, parce que vous avez toujours le mot juste et que vous convoquez Annah ARENDT en disant « les mots justes lorsqu'ils sont dit au bon moment sont de l'action ». Il y a des Corses qui attendent de l'action.

Et pour répondre à la question que je me posais en préambule, j'ai envie de vous dire que les Corses, maintenant, n'attendent pas seulement que vous exerciez des responsabilités, ils attendent que vous sortiez de la déresponsabilité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

J'aurais dû vous interrompre avant... Mais c'est toujours un plaisir de voir déployer un tel talent oratoire... C'est vrai que ça change de la lecture de certains rapports....

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous m'en voyez heureux de vous avoir fait plaisir, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Donc, nous allons donner la parole à qui la demande, avant que le président du Conseil exécutif...

La parole est à Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président, Chers collègues.

On va effectivement se partager le temps de parole avec Louis POZZO di BORGO.

M. le Président, M. le Président de l'Exécutif, mes Chers collègues,

Je vais finir par croire, ou en tous les cas à m'interroger à savoir qui a gagné les élections.

« On a gagné », « ils ont perdu », « vous avez perdu », « nous avons gagné », « vous manquez d'air », « vous ne manquez pas d'air »... En fait, je voulais vous dire que nous avons bien gagné les élections, je vous le confirme, c'est certain.

Président, je crois que le budget primitif que vous venez de présenter, avec beaucoup d'à propos d'ailleurs, tiendra compte effectivement des différentes discussions que nous avons pu avoir et des différents débats que nous avons pu avoir, débat d'orientations budgétaires, et dans toutes les autres commissions satellites. D'ailleurs, vous avez parlé préalablement « d'actes fondateurs », je crois qu'il est extrêmement important de le rappeler ici et en tous les cas de remercier, à ce moment-là de mon intervention, Mme FOLACCI, la directrice des services, au même titre que toute son équipe, pour le travail effectué.

Par ailleurs, en préambule, je souhaiterais rappeler qu'il s'agit, pour la première fois en Corse, d'établir un budget supérieur au milliard et demi d'euros, pour quelque 4 400 agents, avec bon nombre de ratios que l'on pourra y découler.

Et on pourra noter, au passage, que les charges de personnels dépassent les 207 M€ avec une augmentation de 6 M€ qui représente 3 % de plus par rapport aux trois autres BP.

Il en est de même pour les charges à caractère général, soit 82 M€; soit une augmentation de 6,4 M€ pour 8,54 % d'augmentation par rapport aussi aux trois BP antérieurs.

M. LACOMBE a évoqué tout à l'heure l'épargne brute à hauteur de 116 M€ mais en forte diminution, les recettes fiscales des deux départements et le 012 et le 011 que je viens d'évoquer font, eux, état de certaines dépenses pérennes qui, effectivement, me semblent incontournables à ce moment-là de la discussion, en tous les cas il est important de les rappeler.

Et juste pour répondre complètement aux déchets, effectivement, je crois que la majorité territoriale s'attache à traiter ce problème et je crois que la réponse est en cours de finalisation, et le président aura l'occasion d'évoquer les choses assez rapidement.

Autant d'indicateurs qui doivent bien évidemment guider, ou plus précisément, qui doivent obliger et conduire nos pas, et être effectivement extrêmement vigilants à la recherche d'économie, bien évidemment, pour que ces deux postes là soient gardés en éveil le plus longtemps possible en matière de financement. C'est là une responsabilité majeure qui va engager la Collectivité unifiée au service du développement de la Corse et de l'épanouissement de sa population, dans un contexte financier fortement marqué par la loi qui, pour la première fois, décline une trajectoire normée assortie de sanctions financières.

La Collectivité doit continuer de s'inscrire dans un principe de réalité qui devra allier à la fois rigueur, précaution et transparence.

Je ne reviendrai pas sur la trajectoire financière qui consistera à prendre en compte les coups partis, ou pas d'ailleurs, je pourrais dire aussi les arrêtés de subvention ou pas, ou encore allègement d'emprunt ou pas pour certaines collectivités au détriment des autres, avec forcément une rupture d'égalité ou pas avec les autres communes, et qui auront forcément des effets induits sur notre budget primitif.

Les différents groupes ont évoqué tout à l'heure la contractualisation avec l'Etat, ont évoqué aussi, en parlant du cabinet

KLOPFER, « notre cabinet de service ». Certes, c'est un cabinet qui travaille avec nous et qui a vocation à dire les choses de la manière la plus claire et d'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à les faire travailler.

Mais il est important, à ce moment-là, d'inscrire la Corse dans une logique implacable qui consiste, bien évidemment, à faire prendre en compte nos spécificités, sinon pourquoi aurions-nous gagné les élections ? La population attend aujourd'hui, effectivement, que l'on prenne en compte nos spécificités.

Néanmoins, il conviendra de s'inscrire dans un cadre prospectif sécurisé qui sera certes contraint par la loi des finances publiques 2018-2022, en espérant que l'État tienne ses engagements sur le contexte spécifique de la création de la nouvelle collectivité.

Et, brièvement, nous avons décliné les différentes hypothèses financières retenues qui consistent à mettre en œuvre l'évolution de la ressource qui sera à 1,5 %, qui consiste à dire aussi aux Corses qu'aucun levier fiscal ne sera retenu sur la période, qui consiste à dire aussi, en matière d'investissement, que le niveau est extrêmement haut, puisque nous l'avons fixé entre 300 et 320 M€ mais à savoir, bien évidemment, que le BS viendra réajuster tout cela au même titre que les emprunts prévus, le taux de cofinancement des investissements à hauteur de 35 % et enfin, les indicateurs de solvabilité qui se décomposent en deux temps : le ratio de désendettement plafonné à 9 ans, soit 6,6 % pour la Collectivité sur trois ans et une épargne brute à 12,5 % qui se situe effectivement à mi-chemin entre l'épargne brute moyenne des départements et celle des régions.

Voilà Président, en tous les cas la volonté que le groupe « Femu a Corsica » affirme et affiche clairement afin de ne pas actionner le levier fiscal et de maintenir un fort taux d'investissement pour soutenir l'économie insulaire.

Voilà Président ce que je voulais vous dire et je cède la parole à mon confrère Louis POZZO di BORGO. Merci.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole M. POZZO di BORGO.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, Chers collègues,

Avant de rentrer dans le vif du sujet, car je pense qu'on a besoin de se remémorer un peu ce qu'aurait dû être cette Collectivité unique, j'aimerais quand même apporter quelques pistes de réponse. Je vous laisserai conclure avec le talent qui est le vôtre mais, malgré tout, certaines interventions ne manquent pas d'air, ne manquent pas d'audace.

Lorsque j'entends parler de société soudée et qu'on nous taxe aujourd'hui de vouloir creuser la fracture au sein de notre société, vous me permettez de revenir quelques mois en arrière.

Mes souvenirs, sur novembre 2017, me rappellent quelques petits événements ou certains agitaient le spectre des nationalistes au pouvoir d'une Collectivité unique qui regrouperait tous les pouvoirs et on imaginait, à ce moment-là, un front républicain fort sympathique pour éviter justement à ces nationalistes d'arriver au pouvoir. Fort heureusement, quelques semaines plus tard, il était noyé par un raz de marée venant des urnes, un raz de marée démocratique et en ce sens, il me semble que ce front républicain a vraiment, vraiment creusé cet écart entre les méchants nationalistes et les gentils républicains.

Donc, aujourd'hui, en entendant mon collègue nous dire « attention, ne creusez pas ce fossé entre les Corses », je pense que, sur ce sujet-là, nous n'avons pas de leçon à recevoir et de quiconque.

Enfin, j'aimerais aussi revenir un peu sur les propos de l'ancien président du CG 2A. On ne va pas revenir sur la guerre des chiffres, je pense que tout a été dit lors du DOB, lors des différentes interventions de nos collègues. Simplement, sur un aspect plus politique, on ne va pas faire de reproche sur les chiffres, ils sont ce qu'ils sont, chacun les appréhendera avec sa sensibilité. En revanche, ce que je voudrais souligner, c'est ce qui est reproché aujourd'hui à l'ancienne mandature du CG 2A, au-delà des chiffres et des décisions prises, c'est bien d'avoir bafoué le fait même de la fusion.

Quand on parlait d'une fusion, d'une collectivité unique, il me semble que c'était une manière d'agrèger toutes les forces des différentes

collectivités et non pas de se contenter de dire « nous avons apporté ça, nous avons apporté ça »... C'est vrai le CG 2A a apporté sa pierre à l'édifice, mais plutôt que de citer les chiffres de 2017, on aurait pu citer les chiffres de 2016. Je pense que l'écart aurait été significatif en termes de dépenses, sur le chapitre 012, en termes d'embauches, de masse salariale, je pense que l'écart aurait été assez intéressant à vérifier.

Pour revenir sur le sujet même du budget, il faut peut-être recentrer les débats.

La Collectivité de Corse est née de la fusion des trois grandes administrations qui avaient en charge la gestion, le développement structurel économique et social de notre pays.

Ainsi, la création de cette Collectivité unique répond pleinement aux attentes que le mouvement nationaliste et une grande majorité de Corses (de plus en plus grande d'ailleurs, la preuve : cette majorité absolue) réclamaient depuis des décennies :

Un guichet unique pour faciliter l'instruction des dossiers, garantir l'équité de traitement et ainsi sortir définitivement des méthodes clientélistes qui ont miné notre île, entravé son développement et installé de nombreuses dérives.

Ce premier budget, que certains considèrent comme un budget de mi-mandature, est pour moi un premier budget, une page qui s'ouvre. Il est à l'image du chantier qui nous attend, COLOSSALE, dépassant, comme le disait Guy ARMANET, 1,5 milliards pour atteindre exactement 1.679 M€ Et au-delà des chiffres, il s'agit surtout, M. le Président de l'Exécutif, et vous l'avez soulevé, du sort, du développement et de l'avenir de notre pays dont nous débattons aujourd'hui. Et il est bien dommage que cela ait été perdu de vue par certains, au moment de la préparation de la fusion des collectivités.

Je vous parlais à l'instant du Chapitre 012, on s'y attardera juste quelques minutes.

En matière de charges de personnels (la CDC compte aujourd'hui plus de 4 000 agents 4 144 exactement), je vous rappelle que nous avons hérité d'une situation pour le moins compliquée, ou rendue compliquée : régimes indemnitaires disparates, choix scabreux pour ne pas dire suicidaires

de l'ancien Conseil départemental de Corse du Sud, en matière de recrutements et de gestion.

Au final, et au regard de ces divers éléments, le constat est simple : ce chapitre 012 mobilise 23% des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 207 M€

Mais là où le bât blesse est que l'augmentation constatée de BP à BP représente un volume de 14,9 M€ soit une hausse de 7,7 points.

Au final, bien entendu, après les passages au BS, l'augmentation constatée par rapport aux crédits consolidés votés en 2017 et le BP 2018 est de 5,9 M€ soit près de 3 % à la hausse...

Les Corses apprécieront

Autre sujet qui n'a pas été abordé : Le levier fiscal

Nous avons choisi de ne pas actionner le levier fiscal, car il était primordial de ne pas faire supporter davantage au peuple Corse les conséquences de manœuvres politiciennes qui ont déjà assez impacté leur quotidien.

Un choix stratégique qui implique et nécessite une maîtrise parfaite des dépenses de fonctionnement à l'instar de ce qu'a pu faire la CTC tout au long des deux exercices budgétaires passés.

Au sujet de la dette qui inquiète beaucoup et cela peut se comprendre, la dette consolidée des trois entités fusionnées s'élevait à 809 M€ au 1er janvier 2018. Le budget qui nous présentons propose l'inscription d'un emprunt à hauteur de 116 M€ qui, vous l'avez dit et nous le redisons, sera mobilisable autant que faire se peut.

Cet emprunt contribuera, à hauteur de 36 %, au financement des dépenses d'investissement, en complément des recettes sectorielles et de l'épargne qu'a pu garantir la bonne gestion de l'ancienne CTC.

Malgré la contractualisation de ce nouvel emprunt, la CDC arrive à maintenir des ratios structurels largement acceptables et éloignés des seuils d'alertes. Ainsi, la capacité de désendettement est portée à 5,5 ans.

J'ai entendu parler de verres à moitié plein ou à moitié vide, vous me permettrez de le voir à moitié plein. Et ensuite, faire un parallèle entre les années 2000 et les années 2017, la conjoncture n'est pas la même, les flux financiers venant de l'État ne sont pas les mêmes non plus, à chaque époque sa vérité.

L'investissement : avec un seuil d'investissement de 354 M€ dont 320 M€ destinés au financement des politiques publiques, nous constatons une augmentation de 36 M€ par rapport à 2017 marquant ainsi la volonté du président de l'Exécutif de maintenir un haut niveau d'investissement au service du territoire et surtout d'honorer les engagements en cours.

Notre politique va s'orienter sur 6 grands axes majeurs et fondamentaux à mettre en œuvre afin d'essayer de rattraper le retard structurel et économique qui impose à plus de 60 000 Corses de vivre en-dessous du seuil de précarité.

Axe 1 :

Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de service.

Crédits de paiement en Investissement : 124.163.000 €

- le transport et la mobilité,
- l'aménagement numérique, vous l'avez dit, où 7,6 M€ sont déjà mobilisés ; déploiement du réseau haut débit avec une future DSP qui sera annoncée d'ici quelque temps,
- la politique de l'eau, Saveriu LUCIANI n'est pas là, il aurait pu nous parler d'Acqua Nostra 2050, où 11 M€ seront mobilisés.

Axe 2 :

Transformer l'appareil productif de l'économie

Crédit de paiement en Investissement : 49 M€

La transformation durable de l'appareil productif de l'économie avec en fer de lance, l'ODARC qui assurera la protection et la maîtrise du

foncier tout en dopant l'outil de production agricole, avec des crédits inscrits à hauteur de 15 M€

Nous continuerons la politique, en faveur de l'intérieur et de la montagne, avec la mise en œuvre de la loi montagne.

L'ADEC va poursuivre la mise en œuvre du SRDEII, et continuera de soutenir l'emploi par des solutions innovantes.

Les TPE continueront d'avoir notre attention et notre écoute pour arriver à stabiliser ce tissu d'entreprise très largement répandu en Corse.

Nous consoliderons les financements pour alimenter la reprise économique. Nous mettrons en œuvre une politique territorialisée d'actions économiques en lien avec les acteurs des territoires.

L'ATC va relever le défi de concilier la croissance touristique et la protection de la ressource, devenir une destination « ile verte » au cœur de la Méditerranée, tout en refusant les pressions, nuisances et dérives générées par le tourisme de masse, pour ce 3,6 M€ ont été inscrits.

Axe 3 :

Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement

CPI 90 M€

Nous nous inscrirons dans une démarche de développement durable et solidaire, l'AUE avec la territorialisation du PADDUC et la contractualisation avec les acteurs locaux, avec une analyse territoriale prospective, participative à la réflexion stratégique.

L'Office foncier continuera de monter en charge avec une multiplication d'acquisitions foncières en lien avec des projets de territoires.

Enfin l'Office de l'environnement devra mettre en œuvre le plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets que nous considérons comme une priorité absolue.

Un accompagnement accru des SDIS soumis à une évolution et une aggravation de leurs missions liées au changement climatique est aussi prévu et privilégié, avec pas moins de 8 M€ d'investissement.

Axe 4 :

Élever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire

CPI 41 M€

L'enseignement, la formation, la culture et la langue font partie des fondamentaux nécessaires à l'émancipation du peuple corse. Enseignement et recherche pour des crédits de paiement à hauteur de 25 M€

Enfin, comment ne pas parler de u « Pattu di a giuventù » qui mobilisera 800 000 € ainsi que du nouveau règlement des sports qui sera présenté par la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI, demain, qui disposera aussi d'une forte enveloppe.

La langue Corse, l'immersion dans l'enseignement, l'amélioration de la pratique linguistique, la formation aux adultes, la diffusion dans la société vont permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, valoriser et réhabiliter notre patrimoine. On a entendu parler du château de la Punta, avec, pour la culture et le patrimoine, pas moins de 12 M€

Axe 5 :

Renforcer les solidarités humaines

CPI 1 M€, mais je vous parlerai surtout des crédits de fonctionnement qui sont à hauteur de 186 M€

La politique sociale, lutte contre la précarité, personnes âgées, personnes handicapées, la famille et l'enfance, la santé et les services médico sociaux.

Pour mémoire, l'insertion et la lutte contre la précarité mobiliseront 48 M€ de notre budget.

Axe 6 :

Accroître la performance de l'administration, administration que je tiens à remercier pour la qualité de ce budget et de ce document.

L'administration se verra offrir la possibilité d'augmenter ses performances par la formation, où nous attribuerons 300 000 € afin de répondre aux nouvelles compétences qu'a engendrées la fusion des trois collectivités.

Pour conclure, M. le Président, aujourd'hui dans cette assemblée nous avons entendu beaucoup de choses, beaucoup de reproches, beaucoup d'attentes. Nous servons les attentes. Nous allons, bien entendu, tenir compte des reproches, mais comment faire porter, sur cette majorité, 50 ans d'immobilisme ? Et comment nous demander de tout régler en l'espace de trois ans et, plus particulièrement, avec cette nouvelle collectivité depuis un mois, puisque cela fait à-peu-près un mois que nous sommes opérationnels.

Le Président TALAMONI

Il reste des orateurs inscrits.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, il est peut-être plus logique que Paul LEONETTI et moi-même intervenions à la suite. Je ne vois pas d'inconvénient à laisser la parole à Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Il y a aussi Jean-Charles ORSUCCI qui a demandé 3 minutes.

M. Petr'Antone TOMASI

Je crois avoir levé le doigt avant.

Le Président TALAMONI

Certes, donc vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

MM. les Présidents, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, Chers collègues,

Je voudrais d'abord, à l'instar des précédents intervenants, avoir un mot pour les services, pour la qualité du document, la clarté de ce document budgétaire qui a été fort utile, y compris pour les conseillers qui ne seraient pas de fins spécialistes de la matière.

Le débat d'orientations budgétaires qui nous a occupé le mois passé a permis, précisément, de tirer le trait du passé en croisant les trajectoires et je trouve, pour le moins, étrange de rouvrir aujourd'hui le débat du passé, le bilan du Conseil départemental 2A, le bilan du Conseil départemental 2B, même si son président a commencé son propos en disant qu'il reprochait à son collègue du sud d'avoir procédé par rétrospective, le bilan des années 2000 et de la droite au pouvoir.

Chers collègues, je m'excuse d'avoir à le dire, mais comme dirait l'autre « l'histoire ne repasse pas les plats »... Donc, notre intervention se centrera principalement sur ce sur quoi nous sommes aujourd'hui appelés à débattre : le budget primitif de la Collectivité autour, et pour tenir compte de ce qui a pu être dit jusqu'à présent, de 3 aspects :

D'abord, la relation à l'État, qui n'est pas absente du débat budgétaire ;

Ensuite, l'architecture générale du budget ;

Enfin, les politiques sectorielles, autrement dit : qu'est-ce qu'un budget nationaliste ? Qu'est-ce que, pour nous, le budget de la Nation ?

D'abord, la relation à l'État : nous avons dit ce que nous avons à dire sur la contractualisation qui n'en est pas une, puisque ce qui est prévu c'est la coercition, c'est la norme et ce n'est pas le pacte, ce n'est pas la réciprocité. Et nous assumons le choix que nous avons fait de ne pas contractualiser. Et j'ai du mal à concevoir que dans le débat politique, on mette en parallèle cette attitude avec la volonté qui était la nôtre, de

rechercher, avant la construction de la Collectivité unique, les voies de la concorde avec les deux autres collectivités appelées à fusionner.

Je m'étonne tout autant, je m'étonne tout autant que l'on nous reproche d'avoir instauré avec les représentants de Paris la défiance. Je m'en étonne d'autant plus lorsque je me souviens des prises de position du groupe de droite dans la dernière mandature, reprochant finalement une certaine forme de connivence avec certains représentants du gouvernement d'alors, reprochant même à la majorité de 2016 à 2018, je cite, « de ne plus savoir claquer la porte ».

Alors, la majorité « Pè a Corsica », son action est guidée par les mêmes principes.

Nous avons travaillé, y compris parfois, avec des représentants de l'État dans la dernière mandature, lorsque ceux-ci étaient de bonne foi. Nous nous sommes présentés face à leurs successeurs lors de la mandature actuelle, avec la détermination de faire avancer la Corse et nous nous sommes heurtés à un mur, nous nous sommes heurtés au mépris, nous nous sommes heurtés au refus du dialogue.

Fallait-il ou non en tirer les conséquences ? Oui. Pouvions-nous alors avoir la même attitude à l'égard d'un Jean-Michel BAYLET et à l'égard d'Emmanuel MACRON et d'Edouard PHILIPPE ? La réponse est : non.

La réponse est non et c'est donc l'attitude qui a été choisie délibérément, nous en prenons acte, par Paris qui a conditionné notre attitude propre.

Vous savez, Jean-Martin MONDOLONI, nous ne sommes pas à la recherche de la défiance pour la défiance et du conflit pour le conflit, nous en connaissons le prix, combien ça coûte et pas qu'au plan financier, nous en connaissons le prix. Simplement, nous prenons acte de points de non-retour lorsque certaines attitudes se dressent face à nous.

Et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous assumons pleinement la position qui est la nôtre sur la question de la contractualisation et plus généralement sur la relation à l'État.

Je termine d'un mot sur cette question en disant qu'on ne peut, bien sûr, qu'être d'accord avec la position du CESEC, regrettant la faible part

d'autonomie fiscale de la Collectivité de Corse. Et, j'en viens à l'architecture du budget. J'entends Xavier LACOMBE nous dire : « oui, mais regardez, s'il y a une part relative d'autonomie fiscale, c'est grâce aux départements ». Pardon, c'est la fiscalité locale française qui veut ça. Ailleurs aussi, les régions de droit commun, elles ont une fiscalité propre qui est bien inférieure aux départements. Et donc, aujourd'hui, en l'absence de perspectives institutionnelle et statutaire, nous sommes face à une situation qui est contrainte.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons eu de cesse de dire que l'évolution statutaire, la révision constitutionnelle n'est pas une lubie de nationalistes, ce n'est pas quelque chose qui est détachée du concret, du quotidien des Corses, parce que ça contraint le budget et parce que le budget, c'est quand même ce qui conditionne en partie la vie quotidienne de nos compatriotes.

Donc, face à cette situation, oui nous allons continuer à plaider inlassablement pour que nos droits soient respectés.

L'architecture du budget, disais-je, j'ai entendu nos collègues de droite encore, citer abondamment, et y compris par écrit, j'ai lu ce que vous écrivez sur le site de notre Collectivité, notamment les chiffres d'investissement de l'année 2009. Vous nous dites : en 2009, nous investissions 271 M€ et vous écriviez, Jean-Martin MONDOLONI, sur le site de l'Assemblée de Corse : en 2017 : 169, retraités des arriérés, premièrement.

Si vous prenez, non pas 2009 qui était une année, je vais être un peu taquin, préélectorale, mais les deux années précédentes, 2008, 2007 : 252, vous prenez 2016 : 248. Entre-temps, vous avez noté, y compris dans votre propos, qu'il y a eu un certain nombre de choix de gestion dont on peut discuter, premièrement. Et, qu'il y a eu aussi au plan macroéconomique, un petit événement qui a impacté à peu près toutes les collectivités publiques, la crise monétaire internationale qui fait que le débat budgétaire de la décennie 2000, ce n'est plus tout à fait les débats budgétaires des années 2010.

Moi, j'en viens à dire simplement qu'aujourd'hui avec ce qui vient d'être exposé, avec 354 millions prévus au BP de cette nouvelle Collectivité, ce n'est pas le Pérou, mais que l'on ne nous fasse pas croire qu'on est passé de la droite des années 2000 avec une Corse qui ressemblait, je ne sais pas si c'était la Silicon Valley ou les quatre dragons asiatiques du 20ème siècle, où on nous explique qu'il y avait des ponts, qu'il y avait des routes, qu'il y avait

des ouvrages, à une situation aujourd'hui, sous la mandature nationaliste, où c'est la gabegie et la Corse exsangue.

On se moque du monde, on se moque du monde, Jean-Martin MONDOLONI.

Alors, je vais vous dire une chose, ça c'est pour les grandes masses et on en a débattu en Commission des finances, un budget ce n'est pas que les grandes masses, on l'a dit. Moi, j'ai même la faiblesse de croire qu'un budget c'est avant tout de la littérature et des choix politiques, ça a été dit. Et d'ailleurs, je fais une incise sur la méthode, vous avez parlé de méthode, M. le Président du Conseil exécutif, je crois qu'il serait même de bonne politique que le budget ne soit pas examiné uniquement par la Commission des finances où très souvent on en reste aux grandes masses, mais également par les autres commissions pour rentrer au fond des politiques sectorielles.

Les politiques sectorielles, venons-en. Nous, nous notons des inflexions qui sont des inflexions qui nous agrément et qui sont fortes. Vous l'avez rappelé, M. le Président du Conseil exécutif, ce matin, et à l'orée de votre propos, la majorité territoriale est exigeante, les militants nationalistes que nous sommes sont exigeants et les militants et les Corses non militants qui nous soutiennent, sont exigeants et c'est bien normal. C'est bien normal parce que nous savons, les uns et les autres, d'où nous venons. Nous avons tous en tête, parce que nous sommes aussi des gens raisonnables, des difficultés que nous pouvons rencontrer au quotidien, au niveau du gouvernement de la Corse.

Mais nous avons tous en tête, en même temps, vous le premier, nous avec, que nous ne sommes pas dans cet hémicycle pour gérer les affaires courantes mais pour bâtir un pays, vous l'avez rappelé.

Alors, on pourrait se dire, je sais que ce n'est pas le cas des personnes dans cette majorité, de façon un peu taquine, comme l'avait dit l'un des pères fondateurs de la nation irlandaise au moment d'une passation de pouvoir au général britannique lui reprochant un léger retard : « nous avons attendu 700 ans, vous pouvez bien attendre 7 minutes ».

Nous pourrions dire : « nous avons attendu 40 ans et plus, la Corse peut attendre quelques années ».

D'abord je dois dire que si le budget est un budget de l'an III du mouvement national, des choses ont été faites, Mmes et MM. de l'opposition, ont été lancées. Je dois vous dire, Mmes et MM. de l'opposition, que les militants nationalistes qui siègent en qualité d'élus dans cette Assemblée, ont toujours le même souffle, la même verve, la même envie, la même foi en ce pays et sont bien déterminés à mener à bien les engagements qu'ils ont pris devant les Corses. C'est pour cette raison qu'ils seront exigeants, mais surtout mobilisés, mobilisés, aux côtés de l'ensemble de la majorité, pour réussir.

Alors brièvement, et sans rentrer dans le détail des politiques sectorielles puisque mon collègue Paul LEONETTI interviendra après moi, je voudrais noter quand même quelques points qui me semblent importants. D'abord rappeler, en haut de la liste de nos priorités, la question sociale en rappelant inlassablement que ces inégalités sociales qui minent notre pays, comme elles minent les sociétés occidentales, ne sont pas une fatalité liée à un marché qui serait condamné à s'autoréguler.

Les inégalités sociales, les inégalités territoriales, elles sont la conséquence des choix politiques, pas uniquement des choix politiques de la Collectivité de Corse bien sûr. Mais à notre niveau, à l'échelle de cette collectivité et de cette assemblée délibérante, nous avons le devoir, et je crois que nous pouvons nous honorer de prendre ce dossier à bras le corps, de nous mobiliser et de combattre ce fléau qu'est la précarité, qu'est la misère et qui est le creusement des inégalités dans notre pays. Ça, je crois que c'est un élément politique fort de l'avoir posé à ce stade des priorités.

Deuxième élément : rappeler encore que l'éducation, la formation, vous l'avez dit, est aussi un levier et un investissement pour l'avenir et pour la réduction de ces fractures. Et ceci, nous voulions le souligner et nous voulions le relever comme des éléments extrêmement importants du débat politique.

Vous dire aussi, que nous souhaitons, ainsi que ça a pu être relevé par d'autres élus, en commission par ailleurs, que nous soyons plus ambitieux encore, et nous vous accompagnerons sur des politiques sectorielles qui constituent pour nous de véritables marqueurs, sur la langue dont on sait qu'il y a évidemment une corrélation entre le statut politique, le statut juridique et l'augmentation du nombre de locuteurs, mais qu'il y a aussi une corrélation entre la dépense per capita et la revitalisation de la langue. Et je crois qu'il faut qu'on se fixe ensemble un objectif en termes d'efforts à consentir de ce point de vue.

En matière de revitalisation de l'intérieur et de la montagne, nous avons mis en place ou réactivé ce comité des massifs et créé un grand espoir, et une dynamique vertueuse se met en place. Il est bon d'avoir ouvert des lignes de crédit, que ce soit en investissements et en fonctionnement. Je crois qu'aujourd'hui pour pouvoir être à la hauteur des projets qui remontent de l'ensemble des *pieve* di Corsica, nous devons, sur les budgets supplémentaires et sur les budgets à venir, en faire une cause nationale pour permettre de participer pleinement à l'effort de reconstruction.

Voilà en quelques mots, sur les grandes lignes politiques, ce que nous voulions vous dire au nom du groupe « Corsica libera ». Évidemment, la solidarité est totale pour que sur cette mandature qui est en cours, la Corse aille mieux que ce que nous avons connu dans les mandatures passées. C'est un engagement que nous prenons, ce n'est pas le procès du passé, ce n'est pas condamner l'avenir, c'est simplement tracer un chemin qui est celui de l'émancipation et que nous voulons tracer ensemble.

M. le Président, je vous remercie et j'en aurai, pour ma part, terminé en vous annonçant évidemment que nous votons le budget primitif pour l'année 2018.

Le Président TALAMONI

La parole est à Paul LEONETTI pour deux minutes.

M. Paul LEONETTI

Il ne me faudra pas cinq minutes pour parler du sujet que je vais aborder maintenant, il a été évoqué à trois, quatre reprises allusivement, quelquefois d'une façon un peu plus précise. On parle évidemment des coups partis et de ces 10 M€ qui font polémiques en ce moment concernant la générosité, je dirais, de l'ex Conseil départemental en direction de la ville d'Ajaccio.

Je voudrais juste dire que 10 millions représentent exactement l'augmentation des charges de personnels depuis la mandature du nouveau maire. 10 millions, c'est aussi le coût finalement d'un projet de parking qui a été abandonné, qui pèse 11 millions dans le budget de la ville, 6 millions de travaux pour rien, 5 millions de dédommagement : 11 M€

Je voudrais dire aussi, concernant la solidarité de la Collectivité, cette Collectivité de Haute-Corse qui systématiquement néglige la Corse-du-Sud dont je suis pourtant un des représentant et je sais bien la part qui est prise par les gens du sud dans les intérêts de la Corse et les intérêts de leur...comment pourrais-je dire ? Je n'ose même pas dire « de leur région », puisqu'il n'y en a plus qu'une pour nous et on considère le cas globalement.

Ce que je voulais dire, c'est que quand on nous reproche finalement de manquer de solidarité, il faut que la route du Stilletto, puisqu'elle est évoquée dans le journal, ce matin, aurait été « négligée, abandonnée, on construit un hôpital sans imaginer cette indispensable équipement ». Il faut savoir, et je tiens à le rappeler ici, que cet équipement prévu du prolongement de l'avenue Mont Thabor et financé, je le précise, par la Collectivité, a été abandonné par la mairie sous les pressions électoralistes.

Enfin, il y a un dernier argument, et ce n'est pas le moindre, considérant justement la viabilité de cette demande, on ne peut pas honorer des engagements s'ils sont irréguliers, pas de délibération de l'Assemblée, pas d'avis d'attribution, pas de respect du principe d'égalité.

Voilà, je tenais à rappeler ceci. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire de la Collectivité le bouc émissaire d'une gestion qu'on pourra éventuellement considérer comme approximative. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire sur ce sujet.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI qui veut jouer les arrêts de jeu, trois minutes.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'aime bien la référence footballistique. Je ne devais pas intervenir, vous vous en doutez, mais comme le principe ce sont les échanges, les petites tacles pour les uns, les autres, je voudrais juste dire que vous avez compris que notre groupe va donc s'abstenir sur ce budget et c'est pour nous, je dirais, une marque, une volonté de travailler à l'unité de cette Assemblée pour lui permettre d'avancer sereinement.

Je voudrais juste faire quelques références, faire référence à un groupe que j'ai connu par le passé, entre 2010 et 2015, celui de « Corsica

libera » qui s'abstenait sur le budget parce qu'il estimait que la majorité territoriale était dans une vision, dans une prospective qui allait dans le sens des intérêts de la Corse.

C'est à ce titre-là aussi que nous allons agir de la même manière. D'ailleurs, vous l'aurez entendu, personne dans notre groupe, et je vous mets au défi de pointer les discussions qui avaient lieu entre le ministre BAYLET et la majorité territoriale, nous nous en sommes, là aussi, félicités et je crois que ça va toujours dans le même sens.

Alors, le petit tackle, nous l'avons pris, vous allez comprendre, ça me vexe un peu, j'ai demandé à François ORLANDI de ne pas réagir lui-même, mais je l'ai fait moi-même. Lorsque l'on évoque les 50 ans passés, les 200 ans, le passé des uns et des autres, au mois de décembre de cette année ou un peu plus loin, moi je vais inviter mon ami Louis POZZO DI BORGIO à regarder les résultats électoraux de décembre 2015 et de décembre 2017 sur la commune de Furiani et sur la commune de Bonifacio, c'est tout. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons reprendre ces résultats pour voir où vous voulez en venir, je ne suis pas certain que nous ayons la même interprétation. Très bien, merci cher collègue.

Donc, la parole est à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, M le Président du Conseil exécutif, Mmes, MM, Chers amis,

Je vais intervenir parce que je ne pourrai pas voter. En effet, je suis président de l'association « U Serenu » et la CDC cautionne un gros prêt de plusieurs millions d'euros. Donc, je ne participerai pas au vote et je tenais quand même à m'exprimer sur ce budget parce que c'est un moment historique, c'est en fait le premier budget de la nouvelle Collectivité de Corse.

Il s'agit pour nous de fixer un cap fort et de construire les fondations d'une Corse que beaucoup d'entre nous veulent la plus autonome possible,

d'autres veulent aller plus loin, chacun est libre de ses idées. Mais surtout, il s'agit de décliner les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

Le document de 529 pages que vous nous soumettez est un beau document, je félicite les services, mais malgré sa qualité, il me trouble par l'opposition entre le volontarisme affiché, auquel je ne peux qu'adhérer, et les choix budgétaires qui, à mon sens, ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés.

Je citerai quelques points qui nourrissent mes interrogations. Premièrement, la différence entre la projection 2017 et 2020 et le BP 2018. Dans la projection, on prévoyait une augmentation déjà importante de la dette en trois ans égale à 184 M€ soit 61 millions par an. Or, sur le BP on a une prévision d'emprunt de 116,7 millions.

La progression des charges de fonctionnement était prévue à 39 millions sur trois ans. Là encore le BP va, à mon sens, plus loin avec une forte augmentation des charges de personnel de 7,7 %.

Il y a un doute aussi, à mon sens, sur les perspectives pluriannuelles dans la politique de la Collectivité. Les 34 M€ des crédits de paiement sur les routes territoriales me font craindre l'abandon du plan routier adopté pour 10 ans en 2010, qui prévoyait 50 M€ en travaux neufs et 20 M€ en gros entretiens pour CRT.

Per a lingua corsa, ò sgiò Presidente, ghjera assai l'usu, ma avete forse rispostu nanzu e mo questione, ma pensu malgratu tuttu ch'ellu ùn c'hè micca abbastanza mezi perchè pensemi assai à l'insignamentu, ma c'hè d'altre strade. Per testimoniù, u Presidente, simu andati à u Paese Bascu, parechji anni fà, avemu vistu arnesi chi serianu interessante da metta in ballu, pensu a un arnese chì ghjè a creazione di e parolle nove è u fattu di mette u corsu nantu à e rete, Internet. Tuttu què sò mezi, pensu ch'elli ùn sò micca abbastanza messi in avantu, è speru chè anderemu aldilà à u BS nant'à sta pulitica.

Le projet Cyrénée, moi j'ai des grandes réserves, je suis persuadé qu'il ne se fera pas et ça me fait craindre pour l'alimentation du Vazzu en gaz naturel et le projet alternatif serait une seconde marge mais le coût de 300, 400 M€ et les dégâts écologiques, me laissent interrogatif là-dessus aussi.

Ensuite, il y a quelques omissions. Vous parlez du risque des emprunts de la Haute-Corse, mais il n'y a rien sur la provision des risques dus au contentieux qui nous opposent à la Corsica Ferries, qui était de 84 M€ Est-ce qu'il fallait le prévoir ou non ? Moi, les gens que j'ai consultés m'ont dit qu'il fallait le prévoir. Donc, je vous laisse répondre là-dessus.

Je n'ai rien lu sur l'exécution du PEI sur la manière dont nous bénéficierons des programmes européens.

Ensuite, sur la politique de la ville pour laquelle l'État annonce des moyens très importants, on ne trouve pas les contreparties équivalentes, à mon sens.

Ensuite, pour revenir au développement durable, je ne savais pas où le placer, je l'ai placé là, il y a un outil, à mon avis, qui est indispensable pour toute politique, c'est l'éco-socio-conditionnalité des aides. Personne n'arrivait à le mettre en place, moi j'ai essayé de le mettre, on m'a blackboulé à l'époque où j'étais à l'Exécutif. Je pense que vous aussi, l'administration, à mon avis, a de grosses réticences à mettre cet outil, qui est le seul garant, à mon avis, d'une vraie politique de développement durable.

Un dernier mot sur les SDIS. La lutte contre l'incendie, tous les gens sérieux disent qu'il faut équivalence entre le curatif et le préventif. Or on n'a pas les mêmes sommes sur les SDIS et sur les sapeurs forestiers. Donc, soit on augmente les sapeurs forestiers, mais c'est difficile, soit on réduit un peu les SDIS, mais là, les présidents vont me couper... Non, mais c'est vrai, si on veut une vraie efficacité, il faut autant en prévention qu'en curatif. Ça c'est un débat qu'il faut que nous ayons tous ensemble.

Voilà M. le Président, donc pour moi, c'est un budget un peu décevant, j'ai dit que c'était un peu un budget de l'ancien monde, parce qu'on est présenté comme les gens de l'ancien monde. Donc, pour moi il n'y a pas de nouveautés, c'est ça qui me déçoit un peu. Voilà M. le Président.

Le Président TALAMONI

Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci M. le Président. Quelques observations également, à la suite de mes collègues, sur ce premier budget de la nouvelle Collectivité.

D'abord, je suis étonnée que vous n'avez pas saisi la Chambre des territoires pour avis, que vous n'avez pas jugé utile de la saisir. Je pense que les observations de cette nouvelle instance auraient été profitables à ce budget.

Alors, c'est un budget compliqué, complexe qui est issu, vous l'avez tous rappelé, de la fusion de l'ex CTC et des deux départements. On voit que finalement, cette fusion profite surtout à l'ex CTC qui avait l'endettement le plus inquiétant des trois collectivités, n'en déplaise à certains, et on comprend d'ailleurs votre empressement finalement, lors de la dernière mandature, à vouloir activer cette fusion.

Elle aurait dû permettre une rationalisation des coûts, une baisse des dépenses, la fusion était motivée principalement comme ça, une baisse des impôts aussi. Et puis finalement, on se rend compte aujourd'hui que c'est tout le contraire. Non seulement dans ce budget, alors de transition, ça été dit, il n'y a pas de rationalisation, il n'y a pas d'économie d'échelle, il n'y a pas de baisse des impôts. Et, bien au contraire, vous avez dit que vous n'activiez pas le levier fiscal mais pourtant, pour les contribuables de Corse-du-Sud, les impôts vont augmenter, et oui !

C'est le fruit de la loi, le lissage, mais c'est ce que vous avez souhaité en faisant cette fusion.

On a eu de cesse, encore aujourd'hui, c'est récurrent et finalement on s'habitue, de critiquer l'ancien CD 2A, la gestion de ce département. Mais pourtant, et ça été rappelé par Pierre-Jean LUCIANI, on constate aussi dans ce budget, que le contribuable de Corse-du-Sud participe le plus à ce budget, et qu'à contrario les investissements sont beaucoup moins importants. C'est l'un des paradoxes fondamentaux que j'aimerais que vous expliquiez puisque c'est avéré dans ce premier budget de cette nouvelle collectivité.

Alors, ce premier budget, il aurait pu et il aurait dû être le budget de la remise en question, Pierre l'a dit, de l'ancien monde, de ce qui se faisait et qui n'était pas bien et, notamment ça aurait pu être l'occasion de remettre en cause le fonctionnement des offices et agences qui a été tant critiqué par

beaucoup, même par la Chambre régionale des comptes, et puis finalement il n'en est rien. Vous reprenez allègrement ce que vous critiquez et vous faites le choix de maintenir ces méthodes et ces fonctionnements qui ont existé pendant près de 50 ans, comme vous aimez à le rappeler.

Finalement, vous l'avez dit, on ne peut pas changer les choses du jour au lendemain, c'est vrai, mais lors de ce premier budget, on aurait pu prendre la mesure et changer réellement les choses.

Ça a été d'ailleurs rappelé dans l'avis du Conseil économique et social que vous nous avez transmis tout à l'heure, il regrette également que l'on n'ait pas fait le bilan de ces agences et offices et qu'on n'ait pas modifié ces pratiques.

J'avais évoqué des craintes lors du débat d'orientations budgétaires et effectivement, elles sont confirmées aujourd'hui. On voit bien que ce budget manque d'ambition, manque de saveurs. Vous réussissez tout de même un tour de passe-passe assez inédit, c'est-à-dire que les investissements baissent énormément, les investissements cumulés par rapport aux trois autres collectivités baissent, Xavier l'a rappelé, l'investissement proposé est le même que celui réalisé uniquement par l'ex-CTC en 2009, alors qu'aujourd'hui il y a trois collectivités et que l'investissement baisse. En contrepartie la dette, elle augmente étonnamment, plus 14 % pour 2020.

Ce budget, il est inquiétant pour cette année, d'abord parce que ça va être une année blanche pour beaucoup, pour les entreprises, pour les associations, pour les communes, Jean-Martin l'a rappelé tout à l'heure, on attend encore finalement ce règlement d'aides aux communes, les communes l'attendent encore. Vous aviez évoqué en Conférence des présidents une date en septembre, nous vous avons alerté en disant que c'était beaucoup trop tard, que les communes ne pouvaient pas se passer d'un règlement jusqu'en septembre. Vous avez évoqué un règlement transitoire pour mai, aujourd'hui mai est terminé et on ne l'a toujours pas

Tout cela pour vous dire que ce budget, il est aussi inquiétant parce qu'il représente 12 % du PIB insulaire. La baisse des investissements proposés couplée à une baisse de la croissance qui se profile, va être un frein considérable à l'activité économique insulaire. Et ça, ça été relevé par le Conseil économique et social qui parle même d'un choc, un choc économique et social.

Et effectivement, aujourd'hui, les entreprises, les associations, les communes, parlent beaucoup de retard de paiement. Tout cela, vous n'en parlez pas dans votre budget, évidemment, il n'est pas chiffré. Ces retards de paiement qui sont évoqués par tous, qui ne sont donc pas niés, ne sont pas chiffrés dans ce budget.

Alors, au-delà de ces craintes, il y a pour ma part un problème de lisibilité et de visibilité sur ce budget.

L'incantation finalement remplace la planification, et là c'est pareil, J'avais demandé, lors de la dernière Commission des finances, non pas la dernière, la précédente, un plan sur les investissements que vous allez proposer, un plan annuel et un plan pluriannuel. On m'a dit qu'il avait été voté lors de la dernière mandature et qu'on allait me le communiquer. Je n'ai pas eu celui-ci, et surtout j'aimerais qu'on le réactualise avec notamment les routes départementales que vous avez intégrées dans le patrimoine de la nouvelle assemblée. Une programmation pour une lisibilité sur les projets qui seront réalisés est importante pour les élus que nous sommes et pour les Corses qui s'inquiètent aussi de ces routes départementales territoriales, par exemple, qui seront réalisées ou non.

C'est vrai que, par contre, vous avez proposé 3 millions par an pour le budget communication, c'est très important, on voit bien que c'est l'un des points qui vous tient à cœur et qui reste une priorité.

Mais au-delà de ce manque de lisibilité et de visibilité, ça a été dit également, il y a quelques omissions qui peuvent même nous inquiéter sur la sincérité de ce budget. Je l'ai dit tout à l'heure : les retards de paiement qui ne sont pas chiffrés, le contentieux avec la Corsica Ferries qui n'est pas provisionné, l'allègement d'emprunt pour la ville d'Ajaccio qui, non plus, n'est pas inscrit. Alors, Paul LEONETTI a sans doute confondu cette salle avec la salle du conseil municipal, il s'expliquera lui-même lors du prochain conseil municipal, mais visiblement ça n'a pas été le cas au dernier. Mais l'allègement d'emprunt a bien été voté par l'ancien Conseil départemental, il devrait au moins être inscrit dans ce budget.

Les emprunts à taux variable également ne sont pas répercutés, la variabilité n'est pas répercutée dans ce budget.

Et puis, je vais parler de l'aspect social que vous avez récupéré avec la fusion. L'aide aux personnes âgées est, à mon sens, sous-estimée, elle va

augmenter et elle n'est pas prévue comme telle. Et puis, là c'est pareil, il n'y a aucune initiative nouvelle, vous reprenez finalement ce que faisait les anciens départements, comme quoi ils ne faisaient pas tout si mal que cela.

Un dernier point, ça été évoqué également, concernant votre attitude et le refus de dialogue permanent avec l'Etat. Aujourd'hui, il vous est proposé de contractualiser. Cette contractualisation, elle n'a pas été négociée en amont et aujourd'hui elle ne tient pas compte, c'est vrai, de la situation nouvelle de la nouvelle Collectivité. Mais vous étiez aux affaires et vous auriez dû proposer une contractualisation qui tienne compte de cette nouvelle Collectivité.

Malheureusement, le refus de dialogue, ça été dit également par Jean-Martin, c'est l'impasse, on va dans le mur, le refus de dialogue porte préjudice aujourd'hui à la Corse et aux Corses. Petr'Antone TOMASI tout à l'heure, disait que cette attitude de refus de dialogue avait été dictée par l'attitude préalable du gouvernement. Mais là encore, je ne suis pas d'accord, là c'est faux parce que vous avez organisé une manifestation avant même la venue du président MACRON en Corse et c'est ça qui a dicté, c'est l'inverse qui a dicté l'attitude du Gouvernement. C'est mon avis et je vous en fais part.

Un dernier mot sur la réforme constitutionnelle. Elle est fondamentale, contrairement à ce que certains veulent dire. Elle n'est pas une anecdote, la Corse sera inscrite dans la Constitution. Beaucoup l'ont voulu, il ne faut pas minimiser cette évolution. Et puis, elle va permettre, elle sera certainement applicable d'ici 2020, le temps que la réforme soit votée, que la loi organique soit votée également, elle va permettre à ce que l'Assemblée nationale et le Sénat puissent déroger au droit commun pour la Corse. Ce qui n'était pas possible, sera possible grâce à cette réforme.

Et aujourd'hui, M. le Président de l'Exécutif, je vais vous faire une proposition, c'est de travailler à un statut fiscal en commun pour que, justement, lorsque cette loi, lorsque ce nouveau statut pour la Corse sera applicable, nous soyons force de propositions pour le Gouvernement et que nous ne soyons pas encore à dire que c'est la faute du Gouvernement, qu'il n'a pas proposé, qu'il n'a pas fait... Travaillons ensemble avec une commission qui travaillerait sur le statut fiscal et sur des propositions concrètes que nous pourrions faire, suite à cette évolution, pour enrichir notamment notre budget de cette évolution, de ce statut fiscal, qui pourra notamment travailler sur le

crédit d'impôts qui va disparaître en 2020 et qui est, aujourd'hui, fondamental pour l'économie de la Corse.

Alors pour conclure, ce premier budget est sans ambition, sans innovation. On se contente de reprendre les projets, les méthodes, les structures du passé. Et puis, certains ont dit : « il manque de souffle », le Conseil économique et social a dit : « il manque d'ADN, on ne voit pas l'ADN de ce premier budget » et je crois que l'on voit là, aujourd'hui, les limites de la politique que vous voulez mener, les limites du nationalisme. Le nationalisme est, et doit rester une idéologie. Et, dans un acte technique, pragmatique, effectivement l'ADN manque, le souffle manque parce que ça n'est pas une politique que vous pouvez mettre en place. Donc, nous voterons « contre ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Je vous rappelle simplement que le droit de manifester est un droit constitutionnel et qu'il ne nécessite pas, pour être exercé, de révision de la Constitution. Donc, dire que les Corses ont été punis parce que leurs responsables politiques ont appelé à une manifestation, je pense que c'est quand même assez étrange. Mais enfin, bien entendu, c'est votre position, vous l'avez exprimée.

Nous allons donc demander au président du Conseil exécutif de répondre de manière la plus synthétique possible, à ces différentes interpellations.

M. Camille de ROCCA SERRA

Je voudrais donner une explication de vote.

Le Président TALAMONI

Non, discussion générale, réponse du président du Conseil exécutif et vote : c'est la procédure. Vous avez été président de cette Assemblée, on a toujours fait comme cela, même sous votre autorité.

... Bon, deux minutes, puisque d'autres ont débordé. Si vous voulez la parole deux minutes avant que je la cède au président du Conseil exécutif, je vous la donne.

M. Camille de ROCCA SERRA

Merci, simplement pour dire ce que nous allons faire de ce vote sur ce budget.

Tout a été dit. Moi, je voudrais dire au président du Conseil exécutif que la quadrature du cercle, c'est compliqué et qu'à un moment donné, il faut faire des choix. Effectivement, la fusion elle est ce qu'elle est, vous l'avez voulue, vous l'avez voulue rapidement, elle n'a pas encore donné tous ses effets et vous aurez des effets induits qui vont se poursuivre en 2019.

Vous avez aujourd'hui un budget, et comme l'a dit, que ce soit François ORLANDI, que ce soit bien sûr Jean-Martin MONDOLONI ou, maintenant, Valérie BOZZI, qui ne remplit pas toutes les fonctions, tout ce que nous pourrions attendre. Il ne remplit pas dans l'immédiat, mais en même temps, le président de l'Exécutif annonce déjà, ce qui est normal, qu'il répondra aux attentes de son électorat, aux engagements qui ont été pris pendant la campagne électorale, ça veut dire à des réponses sectorielles, et j'ai entendu ce matin aussi, à des réponses, je dirai, territorialisées.

Cela n'est pas chiffré. Très peu de nouvelles politiques qui commencent à être engagées, nous votons des rapports, ne sont pas financées.

Tout cela va prendre son sens dans les mois, les années à venir. Cette année, on le voit, le prélèvement diminue, donc vous compensez par de l'emprunt pour financer les investissements qui sont réduits. François ORLANDI disait tout à l'heure : si 40 % se réalise, ça sera bien. Je pense que vu le début de la consommation des crédits d'investissement à partir d'un vote d'un budget fin mai, il y a peu de chance que beaucoup se réalisent.

Vous allez différer forcément certains investissements dans la durée. Vous allez faire un lissage ou alors si vous avez une ambition, l'ambition de satisfaire aux besoins de la Corse aujourd'hui, en tant que maître d'ouvrage, de satisfaire le financement des autres acteurs de la vie de la Corse, c'est-à-dire les communes, les intercommunalités, le secteur économique, parce qu'aujourd'hui vous avez la force de toutes les compétences, la force de tous les pouvoirs, une majorité absolue et la force de tous les moyens financiers.

Eh bien, si vous ne faites pas les choix stratégiques aujourd'hui, vous serez encore plus dans l'épreuve dans un an, c'est-à-dire avec une

diminution du prélèvement (donc capacité d'autofinancement réduite), avec la fin d'un PEI qui se profile, avec les financements européens qui seront en diminution et avec ce qui est le risque, déjà, qui pointe : c'est que la structure fiscale nouvelle qui est apportée par la fusion des deux départements, sera la seule marge de manœuvre que vous aurez, et nous nous opposerons, nous, de toute façon, systématiquement, à la hausse des impôts.

Ça veut dire que si vous avez le droit, bien sûr, de mettre en œuvre vos politiques, il va falloir faire des choix stratégiques, il va falloir dire là où il faudra faire les économies pour continuer à consommer au nom de l'engagement politique qui a été le vôtre et, en même temps, de maintenir le niveau des investissements.

Réfléchissez très vite à la méthode, qu'il faudra engager, de discussion avec le Gouvernement, quels que soient les gouvernements, parce que jusqu'ici, lorsque j'entends le président de l'Exécutif dire qu'on trouvera les 5 millions pour financer la politique des déchets, ces 5 millions n'existent pas pour le moment. Lorsqu'on parle d'avoir une fiscalité dynamique demain, nous ne l'avons toujours pas. Et que donc, on ne peut pas prendre d'engagements, on ne peut pas, je dirai, lancer comme cela des projets sur la comète sans avoir la réalité financière qui s'imposera à nous.

Vous avez le droit de faire des choix politiques, nous avons le devoir d'alerter l'opinion qu'aujourd'hui, nous sommes structurellement dans une situation très difficile et que, l'année prochaine, vous serez obligé à nouveau d'emprunter parce que le FCTVA diminuera, parce que le prélèvement diminuera et que donc, soit vous augmenterez, je dirai, la dette, la charge de la dette qui aura des conséquences, à terme, sur la fiscalité locale, soit effectivement nous serons en désinvestissement.

C'est pour toutes ces raisons qui ont été dites par les uns, les autres, que nous voterons contre ce budget.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. La réponse dont j'espère qu'elle sera...

Le Président SIMEONI

Longue !

Le Président TALAMONI

Synthétique du président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être aussi court que possible. Je remercie toutes les oratrices et orateurs. Si vous m'y autorisez, je vais répondre dans le désordre.

Tout débat budgétaire implique une lecture qui peut être subjective, une interprétation qui peut différer en fonction du point de vue d'où on se place, mais il faut au moins s'entendre sur l'essentiel. L'essentiel c'est quand même un certain nombre de chiffres. Je reprends pour vous répondre, Valérie, directement. Par exemple, sur le montant des investissements, vous dites : « on est en retrait par rapport à avant ». La moyenne cumulée du réalisé des trois collectivités qui ont fusionné, c'est 290 M€ Aujourd'hui, on a inscrit 320 M€ d'investissements. Donc, on ne peut pas dire qu'on a reculé. Au contraire, notre choix c'est de dire : « on fait au mieux, au moins autant et, si on peut, on fait plus pour qu'il y ait une véritable plus-value ». Première chose.

Deuxième chose : est-ce que l'on va réaliser cette projection budgétaire ? Ça va être très difficile, ça sera même certainement impossible et c'est pour cela que je disais qu'on aura des marges de manœuvre au BS pour réajuster. Mais très sincèrement, ce n'est pas notre faute.

Deuxième point, ne venez pas nous dire : « vous adoptez le budget tardivement, fin mai ». C'est la loi qui a prévu que le budget devait être adopté fin mai. Il n'y a pas une seule collectivité qui a fusionné, en France, qui a adopté son nouveau budget avant le mois de mai. Ce n'est pas possible matériellement.

Donc, le retard relatif que nous avons pris, et que nous avons essayé de compenser au mieux, c'est un retard qui, malheureusement, est inhérent à tout processus de fusion.

Après, pour être loyal aussi intellectuellement avec vous, vous avez pris de mauvais exemples. L'augmentation soit disant de trois millions et parce qu'on serait bon en com., on aimerait la com., etc. Non, ce n'est pas ça du tout, le réalisé 2017 des trois collectivités, c'est 4,8 M€ Aujourd'hui, on a inscrit 3 M€ et sur ces 3 M€, écoutez bien, il y a 1 M€ c'est le tour de Corse et

il y a 1 M€ c'est les contrats pour les clubs professionnels. Non seulement on n'a pas augmenté la com., mais on a fait des efforts importants. Vous pourrez me dire c'est anecdotique, mais c'est important de savoir de quoi on parle.

Je reprends le fil des interventions, très brièvement. Président ORLANDI, d'abord ce qui est important c'est, au-delà des explications qui justifient, c'est que votre groupe a décidé de s'abstenir, donc nous entendons ce message politique.

Je vous réponds sur la question de l'arrêt que je ne connais pas, qui vient d'intervenir. En gros, l'arrêt valide une démarche judiciaire. Vous nous dites : « nous avons toujours la possibilité de souscrire à une démarche de fonds de soutien », je ne doute pas des assurances qui vous ont été données, malheureusement, elles n'ont pas été répercutées jusqu'à moi. Donc, nous irons ensemble nous faire confirmer et après, il faudra décider : est-ce que l'on va au judiciaire confère la jurisprudence ? Ou est-ce que l'on va vers le fonds de soutien ? À mon avis, s'il existe le fonds de soutien, la prudence c'est d'aller vers le fonds de soutien.

Sur le refus de la contractualisation en l'état, entendons-nous bien. D'abord là-aussi, troisième paradoxe (Jean-Martin n'est plus là) : venir nous dire « vous cherchez la défiance, le conflit avec l'Etat, exemple vous avez refusé la contractualisation », vous avez voté la motion pour demander que l'on ne contractualise pas, alors vous voilà devenus... nous, on n'est pas assez révolutionnaires et vous, vous le devenez trop. Vous avez voté avec nous. Nous on n'a pas dit qu'on refuserait, en toute hypothèse, la contractualisation, on dit simplement sur un problème de principe, ça ne peut pas être un contrat imposé, un contrat d'adhésion. Je signale que les présidents des régions de France ont la même attitude et, au moment où nous parlons, aucun président de région et de très nombreux présidents de département, n'ont pas voulu signer.

Deuxièmement, la date fixée par le législateur, c'est jusqu'au 30 juin.

Troisièmement, il y a encore donc une marge pour la négociation qui est une négociation qui n'est pas idéologique, je vous réponds, c'est une négociation pour défendre les intérêts budgétaires et financiers de la Collectivité de Corse. Lorsque l'on a fusionné les intercommunalités, on a différé la contractualisation d'un an pour prendre comme base de référence les nouveaux ratios nés de la fusion. Si vous prenez les ratios dont nous avons

hérités, c'est mécanique, on ne va pas pouvoir respecter les objectifs qui sont prévus par la contractualisation et ça va nous coûter 20 M€ Nous ne pouvons pas signer dans ces conditions.

Donc, voilà pour répondre à François ORLANDI.

Je fais un détour par la majorité territoriale, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Petr'Antone TOMASI et Paul LEONETTI. Merci pour vos interventions, diversité des analyses mais convergence stratégique sur le fond et c'est bien sûr normal.

Un mot pour répondre à Xavier LACOMBE. Là aussi, il y a des points qui sont savoureux. Par exemple vous dites : « vous n'avez pas inscrit le contentieux Corsica Ferries ». Le contentieux Corsica Ferries, il remonte à 2003. La provision, elle aurait dû être inscrite en 2003. Oui, dès qu'il y a un contentieux, on inscrit la provision et à partir du jugement, en toute hypothèse. Nous, nous l'avons fait, nous l'avons fait à concurrence, en 2016, de ce que nous considérons être le risque raisonnable de condamnation, c'est-à-dire 10 M€ Le budget a été transmis, ça n'a pas été contesté par le représentant de l'Etat.

Donc nous, nous considérons que cette provision-là, elle suffit à être dans les clous au plan budgétaire. Donc, je vous réponds très tranquillement là-dessus.

Sur l'affaire des déchets, je vais répondre à Camille de ROCCA SERRA, et là je voudrais être très précis. Moi, je n'ai pas inscrit de ligne budgétaire spécifique par rapport notamment à la question du tri, parce que je vous le dis à vous, mais je le dis aussi à ceux qui nous écoutent, et notamment au représentant de l'Etat et à l'Etat, je ne vais pas être le dindon de la farce parce que l'engagement de financement de la politique du tri, il a été pris à Viggianallo. Je me retourne vers Jojo PUCCI qui était présent, il y avait également Guy ARMANET, nous étions en réunion de crise, nous sommes descendus à Viggianello, il y avait une situation de blocage, nous étions à un point ultime et il y a eu un certain nombre de points d'accord qui ont été trouvés en présence de la représentante de l'Etat. Et parmi ces points d'accord, et comme une condition sine qua non, il y avait le financement, par l'Etat (à hauteur de 5 M€) de la politique de tri en faveur des intercommunalités, assuré par l'Office de l'environnement à travers une ingénierie. On l'a acté ensemble.

La représentante de l'Etat, qui était présente à la réunion, m'a dit : « je n'ai pas compétence pour valider ». J'ai téléphoné au Préfet de Corse, je lui ai dit : « on est sur un accord de 5 M€ et moi je propose la territorialisation de la TGAP ». Le Préfet de Corse m'a répondu : « sur la territorialisation de la TGAP, je ne peux pas m'engager, sur le montant de 4 ou 5 M€, il n'y a pas de problème, je m'engage ». Voilà.

Et c'est comme cela qu'on est sortis de la crise. Vous y étiez, vous l'avez vu, vous l'avez entendu et je l'ai dit. Où je suis inquiet, c'est que nous, nous continuons le dialogue. Hier, je suis allé voir le ministre Nicolas HULOT. Il avait été prévenu et le Gouvernement est prévenu de cet accord. J'attendais, et je vous le dis sincèrement, la confirmation de l'engagement qui avait été pris. Je ne mets pas en doute la bonne foi du ministre mais le ministre n'était pas au courant et le ministre n'avait pas mandat pour valider. Je lui ai dit qu'il y avait une urgence extrême parce qu'il fallait que nous engagions notre politique maintenant, tout de suite, avant le mois de juillet et la nouvelle échéance qui nous est fixée. Et, le ministre m'a dit : « je ne connais pas, je ne peux pas vous dire, je vous répondrai ».

Donc, vous voyez que s'il y a un défaut de continuité dans l'engagement, dans la cohérence des positions, il n'est pas du côté, dans cette affaire notamment, du Conseil exécutif de Corse.

Voilà. Donc, il n'y a de fuite en avant Camille. Il y a une vision, chez nous, qui est logique et cohérente. Vous nous aviez dit, lors de la mandature précédente : « vous allez être rattrapés, il va falloir faire des choix ». Les choix nous les avons faits. Rappelez-vous, vous nous avez dit : « vous n'arriverez pas à tenir la contention des dépenses de fonctionnement ». Je vous ai dit : « on va le faire ». Lorsque nous sommes arrivés, parce que tout à l'heure on comparait, on disait : « oui mais les conseils départementaux sont venus avec des recettes beaucoup plus importantes », ce qui compte ce n'est pas les recettes, parce qu'en face des recettes, il y a des dépenses, ce qui compte c'est l'épargne, notamment l'épargne brut.

On ne va pas parler des autres mais nous, quand on est arrivés aux responsabilités à la Collectivité de Corse, on avait une épargne qui était d'un peu plus de 80 M€. Au bout des deux ans, nous sommes arrivés avec 120 M€, on a reconstitué l'épargne. Et en sens inverse, le Conseil départemental de Corse-du-Sud qui était un département riche effectivement... Au début, en 2016, il y avait une épargne qui était très importante, 36 M€, et là vous êtes

arrivés avec une épargne de 17 M€ Vous avez consommé votre bas de laine, c'est un fait. Donc ça, ce sont des chiffres qui sont des chiffres objectifs.

Je vais continuer en un mot sur cette affaire parce que je vous avais dit en Commission des finances, Xavier, que nous aurions et que je voulais un débat public sur l'affaire des allègements d'emprunts de la ville d'Ajaccio à partir du moment où ça avait été posé dans des termes publics, polémiques. Ça n'a pas été mon choix, donnez m'en acte. Moi, je n'ai pas fait de polémiques. Chaque fois que j'ai été saisi par le maire d'Ajaccio, j'ai répondu (et notamment pour cette affaire) et je précise que la dernière lettre que j'ai envoyée, en date du 26 avril, pour demander des éclaircissements, n'a pas rencontré de réponse.

Alors aujourd'hui, je vous le dit très tranquillement, je suis en colère parce que je trouve que je suis confronté à une attitude... Moi, je comprends la politique, il n'y a pas de problème. Je comprends les critiques et je les accepte, c'est la démocratie, mais ce que je ne peux pas partager, c'est l'absence d'honnêteté intellectuelle.

Je suis très en colère et, en quelques minutes, vous allez me donner l'occasion d'avoir l'explication publique que je souhaitais et qui nous a conduit également à faire le choix sur la construction du document budgétaire.

Le premier argument, ça a été de dire que nous traitons mal, de façon générale, la ville d'Ajaccio et le Grand Ajaccio. Je reviens un instant sur la question des investissements routiers parce qu'elle a été encore évoquée. De 2002 à 2015 : CPER 2002/2006, Grand Ajaccio : 0 (programmation des routes territoriales) ; PEI 2010, 2002/2015, Grand Ajaccio : 0 ; CPER + PEI, Grand Ajaccio : 0.

Je me tourne vers le passé. Est-ce que de 2002 à 2015 le maire d'Ajaccio était nationaliste ? Non. Est-ce que de 2002 à 2015 le maire d'Ajaccio était originaire de Bastia ? Non. Est-ce que de 2002 à 2015 le président du Conseil exécutif était nationaliste ? Non. Il y a eu de 2002 à 2015 deux présidents de Conseil exécutif de droite et un de gauche, il y a eu 0 pendant cette période.

Nous, nous sommes arrivés en 2015. Moi, je suis de Bastia, originaire de Lozzi, j'ai la chance d'exercer la fonction de président du Conseil exécutif de Corse et quand j'exerce cette fonction, c'est-à-dire en gros

24 heures sur 24, eh bien je suis au service de la Corse, ni de Bastia, ni de Lozzi, ni de Ghisonaccia, ni de tous les villages, je suis au service de la Corse.

Donc j'ai pointé, avec le Conseil exécutif, avec la majorité territoriale et grâce à l'aide des services, cette injustice et pour la quatrième convention de PEI où c'est nous qui avons décidé, eh bien, vous le savez mais je vais le redire, sur les nouveaux crédits, 70 % des crédits ont été affectés au Grand Ajaccio, 70 % des crédits pour rattraper, sur une enveloppe disponible de 99,25 M€ au titre du PEI, 68,8 M€ ont été attribués au Grand Ajaccio.

Alors, on me dit : « mais les travaux ne démarrent pas ». Mais entre le moment où on vote des crédits et le moment où les travaux s'engagent, il y a un temps que vous connaissez, vous qui êtes des élus. On ne peut pas nous reprocher à nous.... Le tunnel de Bastia, la dernière fois, dans le journal, on a dit : « il a fait réaliser le tunnel de Bastia », le vote sur le tunnel de Bastia, il a été acquis en 2011 et nous sommes en 2018. Qu'on ne vienne pas dire qu'il y a eu du favoritisme en faveur de Bastia. Lorsqu'il a fallu trancher sur l'affectation du PEI, il y avait 10 M€ pour l'Ecole de musique, on a mis 5 M€ Josephine était, bien sûr, directement concernée par l'arbitrage, on a 5 M€ à Bastia, 5 M€ à Ajaccio.

Donc, déjà à travers cet exemple, je pense qu'on démontre notre équité.

On m'a beaucoup dit, quelquefois reproché, de dire : « vous avez trop parlé du Conseil départemental de Corse-du-Sud ». Avec tout le respect que j'ai pour Pierre-Jean LUCIANI et pour les autres élus, moi j'ai parlé à minima d'un certain nombre de décisions qui avaient été prises, dans des termes non polémiques, tout simplement parce qu'elles engagent la nouvelle Collectivité de Corse. Voilà ! Je n'ai pas fait de scandale, je n'ai pas fait de conférences de presse, j'en ai parlé en termes non polémiques.

Je vais finir sur les emprunts, mais avant de venir sur les emprunts, je voudrais quand même vous dire, et vous le savez, que le 21 décembre 2017, le Conseil départemental de Corse-du-Sud a conclu, au bénéfice de la ville d'Ajaccio, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour une redevance, fixée par les domaines, de 44 000 €. Ces locaux-là ont été cédés à la ville d'Ajaccio pour y mettre des services sociaux et le paradoxe c'est que le Conseil départemental de Corse-du-Sud loue des locaux pour y mettre ses propres services sociaux.

Donc, expliquez-moi l'urgence qu'il y avait à signer ce bail le 21 décembre 2017, au moment où le résultat des élections était acquis, à 10 jours de l'entrée en vigueur de la nouvelle Collectivité de Corse. Est-ce que je l'ai dit avant ? Je ne l'ai pas dit, vous m'obligez à le dire.

Alors l'ex CD 2A a vendu à la ville d'Ajaccio, le 20 décembre 2017, dans l'enceinte de l'ESPE, le bâtiment de l'école primaire et une partie des terrains voisins pour l'euro symbolique, vous le savez, alors que la valeur de ces terrain et de ce fonds a été évaluée par les domaines à 1,46 M€ pour l'école primaire et 2,6 M€ pour les terrains, soit 4 M€ au total. Nous étions le 20 décembre 2017, quelques jours après les élections où nous avons gagné et quelques jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Collectivité de Corse.

Je termine sur l'affaire des emprunts Les emprunts, ça participe de la même démarche. On va resituer le contexte, d'abord. Vous venez me faire des reproches parce que j'ai un mois de retard sur le règlement transitoire sur l'aide aux communes. Attendez, là l'argent qui a été mis, si je le paye, je le prends sur l'aide aux communes, on est bien d'accord ? Les 50 millions d'enveloppe globale de l'aide aux communes (qui doit aller selon un règlement lisible, équitable, etc., auquel on va tous travailler), sur les 50 millions, on commence avec 10 M€ en moins parce que le 17 octobre 2017, en Commission permanente, on a décidé de faire un allègement d'emprunt à concurrence de 10 millions au bénéfice de la ville d'Ajaccio, mais ce n'était pas le premier parce que, dans la période précédente (2015) déjà on a remboursé 10,5 millions.

Donc 2015, 2016, 2017, ça fait 3,5 millions par an qui ont été payés ceux-là, ils apparaissent en AP et en CP, mais on l'a fait quand même. C'est derrière, on n'en parle plus. Les autres communes, au profit desquelles on a consenti des allègements d'emprunts en Corse-du-Sud en 2016 ou 2017, pour une durée de 3 ans, je n'ai rien dit, nous n'avons rien dit, nous allons continuer à payer et nous n'aurions pas fait de polémiques.

Mais quant aux 10,5 millions de 2015, 2016, 2017, on ajoute le 17 octobre, deux mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Collectivité de Corse, une décision qui est prise en Commission permanente, qui a une délégation mais qu'on n'assume pas de façon publique, dans le cadre du débat en plénière du Conseil départemental, une décision que l'on n'inscrit pas au titre des AP et des CP parce qu'on nous dira « on n'a pas à le faire, ça va

commencer en 2018 », mais là Pierre-Jean, perchè cunisciti a pulitica, aviate capitu c'hè ùn saria micca voì, et je reviens à la promesse solennelle que vous m'avez faite et dont je disais que vous aviez tout fait pour la tenir, quand voì m'avete dettu, u n'avarete mancu più un francu in cascia , l'avete trovu tuttu, aveti vindutu i tarreni per 1 euro simbolicu, quandu ne valenu 4 milione, vous avez diminué les impôts unilatéralement de 4 millions, vous avez consenti des baux, vous avez fait un allègement d'emprunt à concurrence de 10,5 M€ et maintenant, vous venez me faire des leçons, on vient me faire des leçons parce que j'ai un mois de retard dans le règlement des aides et après, je vais aller faire le tour de Corse, dans les communes, pour les maires chì stinzanu a lingua per e so cumune et en plus, on va me faire des polémiques dans le journal quand je n'ai rien dit pendant deux mois et que j'ai répondu à toutes les lettres parce qu'en plus, quand j'ai écrit le 26 avril, non je ne parle pas à vous, je parle de la polémique qui a été initiée par la ville d'Ajaccio.

Donc, je vous dis tranquillement, moi j'ai écrit le 26 avril, j'ai demandé un certain nombre de précisions, de justifications, etc. Je considère que la Collectivité de Corse est dans son bon droit, je ne sais pas ce qu'est le droit applicable, mais quel que soit le droit applicable, parce que c'est complexe d'un point de vue budgétaire, etc., ce que je peux vous dire, c'est que ces 10 millions-là, ils ne seront pas déduits de l'enveloppe de l'aide aux communes et les engagements qui ont été pris dans des conditions qui sont, pour moi, des conditions qui manquent totalement et de transparence et d'équité, je trouverai le moyen juridique, que je vous expliquerai, de faire que cela n'impacte pas l'équité entre toutes les communes de Corse.

(Brouhaha).

Le Président SIMEONI

Pierre-Jean, je regarde là, mais j'aurais pu regarder là-bas, je parle de façon générale, je répondais principalement à Xavier LACOMBE, cusì hè detta.

Le Président TALAMONI

Bien, c'était un débat, je dirai, d'une bonne tenue, avec même des morceaux d'éloquence.

Il nous faut maintenant tirer les conséquences de tout ce qui a été dit par les uns et par les autres.

Alors, nous avons un amendement du président du Conseil exécutif, l'amendement n° 1.

Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

J'explique cet amendement. Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec Jean-Martin MONDOLONI et avec Valérie BOZZI, peut-être que nous devrions avoir plus d'audace, mais ne vous impatientez pas, vous allez voir dans les jours et dans les semaines à venir, ça va aller vite et très vite et pour nous suivre, il va falloir du souffle.

L'amendement c'est pour Pietrapola, c'est important. Toujours dans la logique du BP et du BS. Les services, dans l'attitude prudentielle, avaient prévu de ne pas mettre de crédits en investissements pour Pietrapola parce qu'on est en train de chiffrer les travaux. Mais nous avons considéré, de façon unanime, à l'occasion de la Commission des finances, que c'était un mauvais signal et qu'au contraire, il fallait envoyer le signal de notre volontarisme dans le dossier de Pietrapola et que donc, il était important d'inscrire d'ores et déjà au BP des crédits en investissement.

Le Président TALAMONI

Il y a une erreur...

M. Guy ARMANET

Président, au-delà de l'erreur, c'était une volonté affichée de manière très claire en Commission des finances, et je crois que le président vient de le rappeler : à l'unanimité tout le monde avait souhaité que ces inscriptions-là soient faites. Merci.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, tout le monde a cet amendement devant les yeux. Oui, vous avez la parole.

M. Francis GIUDICI

On nous parle d'une ligne en investissement de 50 000 € mais c'est du fonctionnement ?

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif sur cette précision.

Le Président SIMEONI

Je confirme, c'est de l'investissement et encore une fois, ça peut être modifié au BS.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc nous allons mettre cet amendement aux voix. Alors, je précise, pour les services et pour le procès-verbal, que Stéphanie GRIMALDI n'a pas pris part à la discussion générale, ni au vote pour des raisons personnelles. De même, Pierre GHIONGA ne prend pas part au vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste une remarque de forme, M. le Président. Je crois savoir qu'il y a eu, récemment, une formation en matière de déontologie. Est-ce que l'on pourrait s'inspirer de ses travaux pour que vous puissiez lister, à partir des fonctions que nous exerçons les uns, les autres, et parfois dépendantes des budgets de la Collectivité, qui doit rester, qui doit sortir, qui peut ou pas voter.

A terme, je pense que nous sommes dans une situation qui, du point de vue juridique à bien des égards, est risquée et il ne serait pas question, quel que soit le positionnement politique, de mettre en péril les votes que nous actons les uns, les autres, souvent de façon bien fondée mais, souvent, ignorant l'évolution de la jurisprudence sur ces sujets.

Le Président TALAMONI

Simplement sur ces questions-là, moi j'avais pris les devants et j'avais demandé aux services de rédiger une petite note à l'attention des collègues parce que les choses ont une certaine complexité. Ce qui n'est pas possible, c'est de demander aux services de faire du cas par cas parce que les

services ne connaissent pas les situations personnelles des uns et des autres. Ça, ce n'est pas possible, mais une petite note avec les indications et la marche à suivre, voilà.

Peut-être une précision du secrétaire général qui est particulièrement féru de ces questions, puisqu'il y a eu des discussions justement avec un avocat, sur ces questions-là, qui a travaillé avec le secrétaire général.

M. Serge TOMI

Avec votre permission, en fait si vous voulez, nous, on ne peut pas tout savoir et on ne doit pas d'ailleurs tout savoir de la vie privée, professionnelle de tous les représentants de la population. Donc, il nous serait très difficile de nous embarquer là-dedans et de vous embarquer là-dessus aussi, parce qu'imaginez, après, si un fonctionnaire se met à avoir toutes ces informations, ça devient assez délicat.

En revanche, nous vous alertons et nous avons d'ailleurs organisé des formations à cet égard. Les élus qui y ont participé ont trouvé ça tellement intéressant, qu'ils nous ont proposé de la réorganiser de nouveau. Là, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez.

De façon générale, dès lors que vous aurez un lien avec une décision que vous prenez à un autre titre, il est évident que vous aurez intérêt à vous tenir éloigné le plus possible. Mais vous comprenez que le plus souvent on n'est pas dans des cas très nets. Ou vous pouvez participer absolument, ou vous devrez, au contraire, absolument vous écarter. Ce sera, après, toute une pondération qui est à apprécier en fonction de l'influence que vous pourrez avoir pour faire pencher la décision dans le sens qui vous intéresse ou pas.

Donc, la seule réponse en l'état que je puis vous apporter, c'est chaque fois que vous estimez que vous avez un doute parce que vous avez un lien qui est plus ou moins fort avec un intérêt que vous pourrez retirer de la décision prise, c'est de vous abstenir, et puis c'est de nous demander très vite de réorganiser à nouveau cette formation avec un avocat qui est en même temps un ancien membre de cabinet dans la Collectivité locale, qui est donc parfaitement rodé à la fois à ces situations-là et puis également au jeu des questions/réponses avec les élus.

Voilà tout ce qu'on peut vous dire jusqu'à présent. Plus le lien est fort, plus vous avez des clignotants rouges évidemment qui peuvent s'allumer. Mais après, dans le reste, je pense qu'il faut qu'on ait une formation approfondie et des réponses. On pourra construire une grille mais je crois qu'il ne serait pas raisonnable qu'on s'avance un peu trop là-dedans.

M. François-Xavier CECCOLI

M. le Président je peux dire un mot sur ce sujet, rapidement ?

Le Président TALAMONI

Oui, très rapidement.

M. François-Xavier CECCOLI

Je faisais partie de gens qui ont été à la formation, ce que je conseille. On était très peu nombreux et la question est vraiment d'une importance capitale. Il serait illusoire de penser qu'en quelques mots, ou avec un courrier, on puisse résumer le risque juridique encouru par chacun, et je ne parlerai que du risque pénal qui est le risque majeur.

Nous avons vu que ça va très loin. Je citerai un seul exemple pour que vous ayez conscience et que vous participiez à la prochaine. On a même parlé, je parle sous le contrôle de mon ami M. BIANCUCCI, que dans le cadre d'un maire qui participerait tous simplement à son PLU, eu rapport à d'autres travaux qui pourraient se passer à l'Assemblée, le risque va jusque-là.

Donc, on voit que le risque est quand même important et comme l'a dit, M. le directeur, je vous invite à participer à la prochaine, c'est un peu de temps pris, mais c'est beaucoup de tranquillité de gagnée somme toute.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. On ne va pas faire un débat général sur une question accessoire à l'examen d'un amendement, où ghjente ! Moi je veux bien mais normalement un amendement c'est une intervention « pour », une intervention « contre ». Si vous voulez que l'on fasse un débat sur la déontologie, je pense qu'on fera à ce moment-là un débat sur la déontologie,

mais on ne peut pas, à l'occasion d'un amendement, faire un débat sur la déontologie, ce n'est pas sérieux.

M. François BENEDETTI

Président, je vais m'abstenir puisque je suis médecin à Pietrapola, bien que ça ne rentre pas dans les dépenses de fonctionnement puisque ce sont des honoraires à part.

Le Président TALAMONI

Je pense que l'abstention est bienvenue. Attention, ce n'est pas une abstention, c'est une non-participation, que les choses soient claires.

Maintenant que chacun est au courant, que chacun est terrorisé à l'idée d'être poursuivi au pénal, nous allons donc mettre cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Il y a un amendement n° 2, M. le Président du Conseil exécutif, c'est vous qui l'avez déposé, vous avez la parole pour le présenter.

En fait, c'est sur le budget annexe de Pietrapola, ce serait une erreur d'imputation...

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, si vous permettez, je pense qu'il faut faire l'amendement sur le budget annexe de Pietrapola après.

Le Président TALAMONI

Oui, très bien. Donc, on reviendra sur cet amendement qui avait été imputé en fait au budget général, on reviendra au moment de l'examen du budget annexe.

Bien. **Nous allons donc mettre aux voix le budget ainsi amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le budget primitif 2018 est ADOPTE à la majorité.

« **Pour** » (40) : les groupes «Femu a Corsica» et «Corsica libera»

« **Contre** » (14) : les groupes «Per l'avvene» et «La Corse dans la République » (4)

Abstentions (7): le groupe «Andà per dumane» et M. François BENEDETTI

Absents: (2) :M. Pierre GHIONGA et Mme Stéphanie GRIMALDI

Donc nous allons à présent passer au rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/126 : Fixation des taxes fiscales pour l'exercice 2018

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

C'est le principe de neutralité fiscale, je dirais, avec simplement les modifications dont nous étions convenues lors de la session précédente.

Donc, les taux sont mentionnés dans la délibération, taxe du permis de conduire, etc., il y a en 9, je vous y renvoie respectueusement.

Le Président TALAMONI

Merci beaucoup, je vais m'y plonger sans attendre.

Donc, il n'y a pas de rapport de la commission, il n'y a pas de demandes de prise de parole. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

« **Pour** » (52) : les groupes «Femu a Corsica» ; «Corsica libera» ; «Andà per dumane» et «La Corse dans la République » (5)

Non participation (10) : le groupe «Per l'avvene»

Absente (1) : Mme Stéphanie GRIMALDI (1)

Vous souhaitez une suspension de 10 minutes ? Il faudrait que nous reprenions avant de dîner. Le président du Conseil exécutif a demandé une pause, personnellement pour moi on peut continuer. Donc, 10 minutes de pause.

La séance suspendue à 19 h 20 est reprise à 19 h 55.

Le Président TALAMONI

Nous passons au budget annexe. Le président du Conseil exécutif va nous présenter le budget primitif de Pietrapola pour l'exercice 2018.

Rapport n° 2018/E4/121 : Rapport de présentation du budget primitif de Pietrapola pour l'exercice 2018

Vous avez la parole, M. le Président et du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la nouvelle Collectivité de Corse qui assure la gestion de l'activité de l'établissement de Pietrapola et donc nous avons choisi d'ouvrir la saison 2018 en régie, une saison qui s'étale du 23 avril au 17 novembre. Donc, les soins en rhumatologie sont pris en charge à 65 % ou 100 %, selon les caisses d'assurance maladie.

Alors, après une évaluation des besoins, les postes ci-dessous ont été créés :

- Un poste d'agent thermal
- Un poste d'hydrothérapeute
- Un poste de technicien de surface
- Un infirmier
- Un kinésithérapeute
- Une masseuse, à temps partiel, pour les soins bien-être.

(J'invite d'ailleurs... je ne sais pas si c'est possible, si on peut avoir des tarifs préférentiels, cela nous ferait du bien...).

Donc, le budget de l'établissement s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 240.000 € Les dépenses sont stables par rapport à 2017 : 72.700 € sur les charges à caractère général en baisse de 9 % et 167.250 € sur les charges de personnels en baisse de 4,5 %. Les recettes du même montant proviennent, vont provenir des prestations réalisées. Quant à l'investissement, c'est l'amendement qu'on a fait, il est en cours d'évaluation parce qu'il y a des travaux à faire.

On a quand même ouvert dans des conditions acceptables, on va dire, vraiment en essayant de créer les meilleures conditions pour l'ouverture.

On sait l'importance de la station pour l'activité du village et pour l'activité de la région en général, donc je vous demande, bien sûr, de valider ce budget annexe, avec l'amendement relatif. À partir du moment où on a voté au budget général 50.000 € en investissement, il faut bien sûr répercuter cette décision dans le budget annexe.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. François ORLANDI a indiqué que le Conseil général de la Haute-Corse s'était porté acquéreur de ce complexe thermal afin d'éviter le retrait d'un agrément ministériel qu'il aurait été impossible, ensuite, d'obtenir.

Dans cet esprit, le Département avait ouvert l'exploitation en régie, réalisant les investissements nécessaires pour garantir une mise aux normes sanitaires, tout en renvoyant les investissements plus lourds après la définition de choix stratégiques (entre un partenariat public/privé, un partenariat avec les communes intéressées ou une régie directe). Cependant, du fait de plusieurs changements d'approches intervenus au gré des mandatures, cette question n'avait pu être tranchée avant la fusion institutionnelle.

Pour M. François ORLANDI, il conviendrait aujourd'hui, dans le même esprit, de réfléchir à un projet ambitieux de développement pour le site de Petrapola, participant d'une stratégie en faveur du thermalisme dans l'île, puis d'en tirer les leçons en termes de gestion, avant de dimensionner les investissements en due proportion.

M. Hyacinthe VANNI a estimé, lui aussi, qu'il aurait été plus judicieux d'assortir le rapport d'un volume d'investissements prévisibles, de les chiffrer, puis de les convertir en autorisations de programmes. De cette façon, la Collectivité pourrait affirmer pleinement son ambition à développer cette station thermale, alors qu'à défaut, elle risquerait de renvoyer une image quelque peu réductrice de son projet.

A cet égard, il a proposé d'affiner la réflexion avant la séance publique, de façon à déboucher sur le vote d'un amendement approprié.

En réponse à une interrogation du président SIMEONI, **la directrice générale adjointe en charge des finances** a indiqué que l'on pouvait raisonner en pareil cas par autorisations de programmes, voire par l'inscription annuelle de crédits de paiements ajustables en fonction des besoins constatés. Mais cela, à condition de compenser ces investissements dans la subvention d'équilibre versée par la Collectivité et donc, de gager celle-ci sur emprunt.

M. Xavier LACOMBE a rappelé, quant à lui, que les orientations d'une politique du thermalisme en Corse avaient été débattues lors de la précédente mandature, en Commission organique Aménagement / Développement.

Un recensement des besoins en investissements induit par cette relance avait alors été effectué et la station de Petrapola identifiée comme étant prioritaire à cet égard.

Dans cet esprit, de façon à mobiliser un certain niveau d'investissements tout en évitant de le faire supporter par le budget général de la nouvelle Collectivité, il lui semblerait plus logique d'ouvrir un budget annexe spécifique.

M. François ORLANDI a, alors, apporté une précision : sachant que les investissements à réaliser actuellement sont issus des prospections effectuées précédemment, il considère que la Collectivité s'engage aujourd'hui dans une phase de réouverture saisonnière qui devrait sous-tendre un programme de travaux non plus d'urgence, mais de pérennité. Dès lors, il serait logique d'identifier ceux-ci au moyen d'un budget annexe.

Effectuant la synthèse des échanges, **le président Guy ARMANET** a pu constater qu'une demande émanant des intervenants était adressée au Conseil exécutif pour que celui-ci, par voie d'amendement, prévoie d'une part, l'inscription de crédits de paiement nécessaires aux investissements et, d'autre part, la présentation sous la forme d'un budget annexe des moyens alloués à l'établissement thermal de Petrapola.

Moyennant la prise en compte de ces observations par voie d'amendement à la délibération, votre **Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis majoritairement favorable** au projet de budget pour l'établissement thermal de Petrapola, tel qu'il sera présenté à l'Assemblée de Corse par le président du Conseil exécutif.

(**Ont voté « pour »** : les représentants des groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera » ; **se sont abstenus** : les représentants du groupe « La Corse dans la République » ; **n'ont pas participé au vote** : les représentants des groupes « Pè l'avvene » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, s'il n'y a pas de demande de prise de parole... Alors, Pascale SIMONI, c'est de la galanterie, c'est bien. Vous avez la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que Pietrapola est la seule station thermale agréée de Corse et c'est un outil qui peut jouer un rôle économique considérable pour le Fiumorbu et, plus largement, il peut être au cœur d'une véritable ambition territoriale en faveur du thermalisme.

Pour cette raison, je me réjouis du vote de l'amendement prévoyant une ligne d'investissement pour Pietrapola. Alors, bien sûr, ces 50.000 € seront certainement amenés à évoluer dans le BS, car aujourd'hui la nécessité d'investissement étant pour conforter l'existant que pour développer notamment la partie thermo ludisme, indispensable pour atteindre un équilibre budgétaire.

Même si un certain nombre de décisions ont dû être prises en amont pour assurer l'ouverture en avril 2018, à présent, la prochaine étape est la tenue du conseil d'exploitation.

Tout ceci étant dit, je me réjouis des nouvelles perspectives qui s'ouvrent pour Pietrapola dans son contexte médical, mais aussi dans tous ses prolongements.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Francis GIUDICI.

M. Francis GUIDICI

Donc, on ne peut que se réjouir bien sûr, du vote du budget de Pietrapola, mais on n'en doutait pas. Je suis heureux que Pascale me rejoigne sur la nécessité, justement, de développer Pietrapola. C'était l'objet de la motion qui avait été présentée en commission et qui avait été acceptée à l'unanimité mais, par contre, rejetée par l'Assemblée. Je vois qu'on revient quand même sur la motion qui avait été proposée par notre groupe, on s'en réjouit.

Donc, sur le budget d'exploitation, bien sûr c'est un budget à minima comme le budget de l'année dernière. François ORLANDI a bien expliqué les projets qui avaient été initiés par le Département. La Communauté des communes Fiumorbu-Castellu avait même été associée à la démarche. Donc, je pense qu'il est intéressant de continuer et de mettre en place la commission justement, en dehors du Conseil d'exploitation qui va gérer l'exploitation de Pietrapola, mais pour réfléchir sur un développement de Pietrapola qui est la seule source thermale agréée, et bien sûr, qui peut s'intégrer dans la politique du thermalisme pour toute la Corse.

Cette décision est de nature aussi à rassurer le Conseil municipal d'Isulacciu di Fiumorbu parce que je pense que tous les présidents de groupes ont reçu un courrier du conseil municipal qui fait part de ses inquiétudes.

Moi, ce que je vous propose, c'est de lancer une réflexion approfondie sur Pietrapola, dès demain, parce qu'un budget de 50.000 € en investissement c'est bien, mais je pense qu'il va falloir aller bien au-delà si on veut vraiment rendre cette station efficiente et, surtout, pour le territoire et pour toute la Corse.

Le Président TALAMONI

Nous avons tous été sensibilisés par le maire de la commune, notamment.

François ORLANDI a demandé la parole.

M. François ORLANDI

Je n'avais pas demandé la parole, M. le Président, mais je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Vous étiez sur la liste des orateurs inscrits, alors vous pouvez l'utiliser.

M. François ORLANDI

A l'insu de mon plein gré...

Le Président TALAMAONI

Vous pouvez l'utiliser.

M. François ORLANDI

A l'insu de mon plein gré, non, je n'ai rien à rajouter, le rapporteur a reproduit, même mieux que je ne l'avais fait d'ailleurs, mon intervention mais pour dire qu'en effet le site de Pietrapola, il est bien qu'il y ait une convergence de vue sur l'avenir de ce site.

Alors bien sûr, pas sur la nature du projet puisque cela doit faire l'objet forcément d'une discussion, il y a, grosso modo, trois ou quatre alternatives. Il y a eu, à un moment donné, une idée de gestion tout à fait locale, d'une gestion en régie, je crois que ce sont des options à écarter.

Il faut peut-être, maintenant, réfléchir sur une forme de partenariat public/privé. C'est son échelle qui doit faire l'objet, je pense, d'une étude approfondie. Même s'il y a déjà une trame importante pour la réflexion, il y a une analyse juridique qui a été faite. Il faut, je crois, l'utiliser et surtout mettre ce projet au cœur d'un territoire, en même temps qu'on pourrait le mettre au cœur de l'activité thermale de la Corse. La Collectivité, je le rappelle, est propriétaire de plusieurs stations thermales, de plusieurs sources et il y a aussi la possibilité de développer une espèce de chaîne corse du thermalisme.

Merci, en tout cas, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Nadine NIVAGGIONI qui, elle, était inscrite aussi. Vous aviez bien demandé la parole ? Oui.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, M. le Président.

La Commission du développement économique, sous la mandature précédente, avait travaillé particulièrement sur le thermalisme et le thermo ludisme en Corse, et, évidemment, elle s'est penchée plus particulièrement sur le joyau que représente Pietrapola puisqu'aujourd'hui c'est la seule, cela a été dit et répété, la seule station thermale et il faut que nous soyons vigilant pour pouvoir garder et conserver l'agrément.

Je crois que les 50.000 € représentent un signe d'impulsion. Évidemment cela doit faire l'objet d'un projet de réflexion globale. Pietrapola ne peut pas raisonner en tant que station en s'extrayant complètement de ce qui peut se passer autour, il faut absolument que ce soit un projet territorial porté par l'ensemble de la communauté de communes et, peut-être plus largement, cela va représenter un investissement lourd, nous le savons, mais il y a des perspectives de développement. On sait combien le bien-être aujourd'hui représente une part de loisir important pour chacun de nous et aussi, évidemment, l'aspect médical.

Donc, nous nous réjouissons bien sûr, nous nous associons à tous les compliments qui ont été portés à l'Exécutif pour doter d'un petit budget, d'un premier budget en tous les cas, les investissements de Pietrapola.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donc voter dans l'enthousiasme apparemment. Peut-être le président du Conseil exécutif a quelque chose à rajouter, sinon il y a l'amendement n° 2 de tout à l'heure qui est, en fait, l'amendement n° 1 du budget annexe.

Vous voulez rajouter un mot, M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Ecoutez, c'est en effet un premier pas, on sait qu'il y a une attente forte. La lucidité commande de dire aussi qu'il faut vraiment qu'on ait une réflexion de fond parce qu'il faut aller chercher les clients et c'est quand même un marché qui est très concurrentiel, il ne faut pas croire que ce sera facile.

Donc voilà, on va avancer là-dessus, on va y aller et on essaiera de faire au mieux, en concertation avec les élus du territoire et avec la population.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix l'amendement que nous avons commencé à examiner tout à l'heure, mais qui, en fait, concernait ce rapport. Donc,

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité
(NPPV M. François BENEDETTI).

Je mets **aux voix le rapport ainsi amendé, le budget annexe, donc.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le budget annexe est ADOPTE, étant rappelé que le Docteur BENEDETTI ne participe pas au vote.

Donc, le rapport suivant :

Rapport n° 2018/E4/122 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 du laboratoire d'analyses de Corse-du-Sud

Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

On se retrouve aujourd'hui avec trois laboratoires : un laboratoire de l'Office hydraulique, le laboratoire de Corse-du-Sud et le laboratoire de Haute-Corse.

Donc ce budget, il y a les chiffres et il y a aussi la mise en perspective. Voilà, je ne vais pas continuer à alimenter des polémiques, je pense qu'il y a des choses qu'il faut dire tranquillement aussi et mettre en perspective, par exemple, le laboratoire 2A et le laboratoire 2B, très sereinement.

Si on prend d'abord l'activité qui n'est pas forcément la même au plan technique mais les échelles sont quand même parlantes :

Pour le laboratoire 2A, on a 35 249 échantillons qui sont traités en 2017 et un effectif de 62 personnes.

Pour le laboratoire de Haute-Corse, on a 80.000 échantillons qui sont traités et un effectif de 29 personnes.

Donc, quand on parle d'harmonisation, vous comprenez bien que là, on n'est pas dans l'abstraction.

Au-delà des aspects techniques, moi, ce qui me pose un problème, je l'ai dit en Commission des finances, c'est l'augmentation de la masse salariale du budget du laboratoire d'analyses 2A, il n'a pas été toujours à ce niveau. Entre 2017 et 2018, 520 000 € d'augmentation de la masse salariale, 12 recrutements arrivés au dernier trimestre 2017 ... Pardon ? Obligatoire, je m'en doute que c'est obligatoire.

Donc, ce sont des choix qui sont...non, je ne dis pas ça... les gens, ils y sont maintenant, ils font partie de l'aventure, donc je sais que derrière les chiffres, il y a des femmes, il y a des hommes, il y a une activité mais je dis

aussi qu'on doit construire progressivement, dans le respect des droits sociaux, dans le respect de tout le monde, des systèmes qui vont, à un moment donné, fonctionner de façon rationnelle parce qu'après, cela a des traductions qui sont claires sur l'équilibre.

Sur le fonctionnement, nous avons 4 M€ en fonctionnement. Les recettes, il faut équilibrer, elles sont constituées de produits provenant des analyses réalisées à hauteur de 1,5 M€ et donc, on verse une subvention d'équilibre de 3 M€ Donc, c'est-à-dire qu'on est quand même dans des schémas qui sont difficiles, qui sont structurellement difficiles. Et quand on a fait 500 000 € d'augmentation de masse salariale d'une année sur l'autre, après, vous le savez comme moi, il y a le GVT, il y a l'augmentation etc., en général, ce sont des gens jeunes qui ont été recrutés, donc cela va peser durablement sur les comptes de la nouvelle Collectivité de Corse et, dans cette affaire-là, la conséquence aussi c'est qu'il n'y a pas que le fonctionnement, il y a aussi l'investissement. Vous l'avez vu, on nous propose de budgétiser 300 000 € pour acheter des « Algeco » pour loger dans de bonnes conditions des gens que, probablement, on a recrutés aussi.

Donc, ce que je dis, c'est qu'on est dans des systèmes qui sont quand même, à un moment donné, difficiles et qu'on va assumer, mais qu'il y a d'autres choix qui, progressivement, doivent être faits. Et, à mon avis, on ne peut pas continuer sur ce genre de tendance parce que sinon, on ne peut pas s'en sortir.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances, donc Anne TOMASI va nous le présenter, je crois.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI s'est déclaré quelque peu surpris de la structure de ce budget annexe, comparativement à celui, par exemple, de l'établissement thermal de Petrapola que la commission a pu examiner au cours de la même réunion.

Il aurait apprécié ainsi, que les gestionnaires du laboratoire soient là pour répondre aux interrogations, que l'augmentation non négligeable des

charges de personnel, constatée entre la fin 2016 et la fin 2017, n'a pas manqué de susciter, et cela, d'autant plus qu'elle vient en contradiction avec l'affirmation selon laquelle le budget du Conseil départemental aurait été conçu « au plus serré ». Dans le même ordre d'idées, les demandes nouvelles, qui totalisent 0,8 M€ d'augmentation (concernant par exemple 0,3 M€ pour loger des personnels dans des structures de type « Algeco »), auraient gagné à être véritablement étayées.

Dans ses réponses, **le Président Gilles SIMEONI** a précisé que les services n'avaient fait, en l'espèce, que mettre en forme, dans leur projet de budget, les conséquences techniques de décisions antérieures. Dès lors, s'il pouvait comprendre les questionnements posés, c'est en invitant leurs auteurs à les adresser en séance publique aux responsables politiques qui en étaient, eux, à l'origine.

M. Hyacinthe VANNI a pris acte de ce raisonnement mais, même en admettant que l'administration soit aujourd'hui liée par la mise en exécution des choix politiques précédents, il a fait observer que le rapport manquait, à tout le moins, de précisions.

Le Président Guy ARMANET a indiqué qu'il partageait, lui aussi, ces interrogations : dans le cas du laboratoire d'analyses de l'ancien Conseil départemental de la Corse-du-Sud, les élus de la nouvelle Collectivité se retrouvent à devoir gérer un déséquilibre financier important et il est légitime qu'ils cherchent à en connaître les raisons.

Et pour ce qui le concerne, il a tenu à assortir son vote d'une réserve dans l'attente des réponses demandées.

Moyennant ces observations partagées par l'ensemble des représentants du groupe « Femu a Corsica », la **Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis majoritairement favorable.**

(Ont voté « **pour** » : les représentants des groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera » ; **se sont abstenus** : les représentants du groupe « La Corse dans la République » ; **n'ont pas participé au vote** : les représentants des groupes « Pè l'avvene » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à qui la demande. Il y a Hyacinthe VANNI qui l'a demandée, il l'a.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot pour lever notre réserve sur le vote bien entendu, après les explications et les documents qu'on a reçus par Mail sur la Kbox. Cela aussi, c'est un exemple d'un certain nombre de choses que l'on dénonce depuis maintenant quelques temps, mais je ne vais pas alourdir les débats, c'est derrière nous, il faut y faire face. *E ghjente so quì*, pas question pour nous de mettre les gens dehors quelle que soit la décision qui soit prise, on n'a jamais fait ça, on ne le fera pas mais, quand même, notez que cela fait une augmentation d'à-peu-près 800.000 € si on cumule le fonctionnement et l'investissement sur un budget annexe. Cela fait quand même beaucoup, quand on sait les difficultés que rencontrent un certain nombre de personnes aujourd'hui, d'associations, de clubs sportifs, un certain nombre de structures qui sont en difficulté.

Voilà, je tenais quand même à le dire, sans aucun esprit polémique. On a eu les réponses qu'on avait demandées. Le dossier, aujourd'hui, est étayé, donc on le validera, M. le Président, on devra assumer un héritage qui *cumencia à pisà, a somma cumencia à pisà*.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. M. LUCIANI, vous avez demandé la parole ?

M. Pierre-Jean LUCIANI

(Inaudible).

Le Président TALAMONI

Bien. Valérie BOZZI a demandé la parole, elle là.

Mme Valérie BOZZI

Juste une petite précision sur les deux laboratoires.

A priori, la comparaison est difficile puisque le fonctionnement est complètement différent. De ce que je sais du laboratoire de Corse-du-Sud, il fonctionne en totalité, il y a une régie à l'intérieur du laboratoire, tandis qu'en Haute-Corse, c'est le service « finances » du Département de Haute-Corse qui s'occupait notamment des paiements. Il y a des recettes de ventes, donc de prestations du labo, qui sont de 500.000 € pour la Haute-Corse, alors qu'ils sont de 1,5 M€ pour la Corse-du-Sud. Et en plus, en Haute-Corse, il faudra ajouter les services délégués à l'Office hydraulique.

Donc, la comparaison n'est pas tout à fait similaire.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Qu'il n'y ait pas de confusion. On ne met pas en cause le professionnalisme des personnes qui travaillent au labo, on ne met pas en cause les personnels qui sont affectés au labo, on met en cause une dérive financière qui s'est effectuée sur une année pour un montant de 800.000 €, c'est cela qu'on met en cause.

Les gens qui travaillent au labo, ce sont des professionnels et, bien entendu, nous les saluons comme nous saluons tous les fonctionnaires de cette Collectivité de Corse aujourd'hui. Ce ne sont pas les agents qui sont mis en cause, ce n'est pas les façons de travailler qui sont mises en cause, ce qui est mis en cause c'est cette dérive de 800.000 € sur un exercice budgétaire.

Voilà, je tenais à le préciser, que les choses soient bien claires.

Le Président TALAMONI

Dont acte. Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais demander à M. le Président du Conseil exécutif...

Le Président SIMEONI

Moi, je vais redire ici comme cela a été dit, mais le réaffirmer très fortement et très solennellement : tous les fonctionnaires qui font partie de la Collectivité de Corse sont à égalité de droit et de devoir, ils sont tous traités avec la même considération et ils font partie de notre famille.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil Exécutif.

Donc, nous allons simplement mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité
(NPPV : le groupe « Per l'avvene »).

Donc, nous allons passer au rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/123 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 du laboratoire d'analyses de Haute-Corse

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Ce laboratoire comprend quatre secteurs techniques et un pôle de formation agroalimentaire.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 042 000 M€ dont 1 962 000 M€ de mouvements réels ventilés, en dépenses à hauteur de 100 000 € en section d'investissement et 1,8 M€ en fonctionnement, en augmentation de 102 %, soit plus 5,8 % par rapport à 2017.

Les recettes s'élèvent à 1 970 000 € ventilés avec notamment, c'est le ratio qui est intéressant, des produits d'analyses à hauteur de 542 000 € et une subvention d'équilibre d'un montant de 1 400 000 €

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission des finances, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. François ORLANDI, sans entrer pour autant dans une querelle de clochers, a tenu à mettre en exergue un risque potentiel.

A vouloir apprécier l'efficacité d'un établissement de cet ordre uniquement au prorata de ses effectifs, on pourrait être tenté, en effet, d'accorder la prééminence à un seul laboratoire au détriment des deux autres.

Selon lui, les divergences actuelles gagneraient plutôt à être lissées dans le cadre d'une gestion d'ensemble de cette activité.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis majoritairement favorable au rapport.

(**Ont voté « pour »** : les représentants des groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera » ; **se sont abstenus** : les représentants du groupe « A Corsica indè a Republica / la Corse dans la République » ; **n'ont pas participé au vote** : les représentants des groupes « Pè l'avvene » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Le Président SIMEONI

Ce sur quoi nous travaillons maintenant, c'est la complémentarité par spécialisation et par rapprochement pour essayer précisément y compris d'améliorer la compétitivité dans un environnement qui est concurrentiel et pour augmenter le niveau des recettes.

Le Président TALAMONI

Alors, donc nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité
(NPPV : le groupe « Per l'avvene »).

Vous n'avez pas un problème de climatisation ? Parce que moi j'ai un sérieux problème de climatisation. Il fait très froid.

Rapport n° 2018/E4/124 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 de la crèche Laetitia

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil Exécutif.

Le Président SIMEONI

En 1985, en remplacement du foyer départemental de l'enfance dont la mission consistait principalement à accueillir les pupilles de la nation. Elle compte actuellement 29 personnes, dont 18 sont auprès des enfants. Un agrément a été passé avec la CAF afin d'assurer un taux de remplissage optimal. Le nombre total d'inscrits ayant ainsi été porté à 82 (43 chez les grands, 20 chez les moyens et 19 chez les petits).

Donc, en ce qui concerne les chiffres, 64 000 € en section d'investissement et 804 000 € en fonctionnement avec, sur ce fonctionnement, 636 000 € de charges de personnels et 168 000 € de charges à caractère général.

Comment se finance cette activité ? : Participation de la CAF à travers la convention : 280.000 €; familles : 160.000 €; les agents : 10.000 € pour les chèques déjeuners. La subvention d'équilibre s'élève à 418 650 €, elle est donc prélevée sur le budget principal.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport oral de la Commission des finances**.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole ? Vous avez la parole.

S'il vous plaît, est ce que vous pouvez parler au micro. On n'entend pas.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous n'avez pas entendu. Alors, je répète pour la troisième fois.

Pour régler ce problème, il faudrait recaser tout le personnel dans d'autres services et caser les enfants dans d'autres crèches qui sont complètes. Je me suis toujours refusé à cela, donc j'assume là-aussi ce problème.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Nous rassurons M. LUCIANI, il n'y a pas de problème, on est d'accord. Il n'y a pas de souci M. LUCIANI.

Le Président TALAMONI

Est-ce que M. le Président du Conseil exécutif a quelque chose à ajouter ?

Le Président SIMEONI

A l'époque, la Chambre régionale des comptes avait fait une observation en disant que, normalement, cela aurait dû relever de la municipalité, cela aurait dû être une crèche municipale. C'est un service, une prestation qui a été assumée par le Conseil départemental. Donc, aujourd'hui, c'est la Collectivité de Corse, on va voir, on sait très bien aussi qu'il y a des activités qui sont structurellement déficitaires. A un moment donné, on choisit de les assumer aussi, mais ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est qu'on ne peut pas, en même temps, aggraver les déficits et multiplier les activités déficitaires, à un moment donné, cela touche les limites.

... Ça, oui, mais il y a des endroits où on sait qu'on va être déficitaire. Les crèches, si on considère que c'est notre métier de faire des crèches, c'est un déficit structurel qu'on assume.

Mme Chantal PEDINIELLI

Il y a une crèche en Corse-du-Sud qui n'est pas déficitaire, c'est la crèche du Valinco que je dirige. Donc, on peut, c'est une gestion serrée, il y a

un taux de remplissage optimal « parce qu'on a la CAF sur le dos », excusez-moi l'expression, mais on peut ne pas être déficitaire, même en gérant une crèche et j'ai un agrément de 45 enfants.

Le Président TALAMONI

Parfais, très bien *cumplimenti*.

M. le Président du Conseil exécutif, très bien. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/125 : Rapport de présentation du budget annexe 2018 du parc de voirie

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

La loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009 a prévu au 1er janvier 2011, le transfert aux Départements, des parcs de l'équipement. Donc, c'est une délibération du 22 novembre 2010 qui avait approuvé la création de cet établissement « Parc dit départemental de voirie ». C'est un parc qui se situe dans la zone de Caldaniccia depuis 1978 et dispose d'un effectif de 41 personnes (35 fonctionnaires et 6 ouvriers des parcs et ateliers).

Quatre activités principales :

Exploitation en charge, le laboratoire contrôle par carottage des chantiers en béton avec un site sur Sartène, l'atelier en charge des dépannages hors engins et la comptabilité.

Alors, sur les chiffres : 3,9 M€ de mouvement réel ventilé avec 258 900 € en section d'investissement, notamment les travaux de bâtiments et l'acquisition de matériels et outillages techniques et 3 647 280 € en fonctionnement. Donc, les recettes s'élèvent à 3,9 M€ et se composent exclusivement de la subvention d'équilibre d'un montant de 3,8 M€

Donc là, se posait la question, j'anticipe, on va le dire dans le rapport de commission, je crois que le choix c'est plutôt, puisque c'est internalisé, c'est intégrer dans le budget général en Haute-Corse. Hyacinthe VANNI qui pensait qu'on allait continuer à avoir deux budgets annexes, il me semble que l'option c'est plutôt l'intégration au budget général, à partir de l'année prochaine, on en discutera.

Le Président TALAMONI

Bien. Il y a un **rapport de la Commission des finances**, un rapport écrit. Donc, Anne TOMASI va nous le présenter, peut-être.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

En fait, le président de l'Exécutif vient de faire un résumé du rapport de la Commission des finances puisque c'est exactement la question qui a été posée et la réponse qui a été faite, donc je le remercie.

La Commission a émis un avis majoritairement favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité
(NPPV : le groupe « Per l'avvene »).

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE**Rapport n° 2018/E4/119 : Attribution d'une indemnité de conseil au Payeur de Corse**

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, le montant de l'indemnité versée au payeur est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de la section de fonctionnement, donc il y a un ratio, un calcul et l'indemnité est de l'ordre de 11 000 € donc caractère non obligatoire. On peut, au titre des économies, essayer de ne pas la payer mais vu que c'est 11.000 €, je vous propose quand même, bien sûr, que l'Assemblée de Corse décide le paiement de cette indemnité au payeur de Corse.

Le Président TALAMONI

Donc, il y a un **rapport oral de la Commission des finances**.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Là, on va passer à un chapitre différent : questions diverses. On va passer quelques petits rapports et puis ensuite, nous irons dîner.

QUESTIONS DIVERSES / QUESTION DIVERSE

[Rapport n° 2018/E4/141 : Fixation du régime indemnitaire des membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse \(CESEC\)](#)

M. le Président du Conseil exécutif, vous voulez présenter ce rapport 141 ?

Le Président SIMEONI

Une seconde, je pensais qu'on allait s'interrompre pour dîner.

Le Président TALAMONI

Si vous préférez que nous interrompions, mais enfin...

Le Président SIMEONI

Non, non, je disais ça comme ça.

Le Président TALAMONI

A votre disposition à tous.

Le Président SIMEONI

Donc, le texte prévoit, et notamment un décret du 30 décembre 2015, le taux plafond de référence des indemnités pouvant être accordées au nom du CESEC, autre que son président, « ils perçoivent pour l'exercice de leurs fonctions, une indemnité égale au plus à 45 % de l'indemnité maximale de fonction pouvant être allouée à un conseiller régional ou territorial, 50 % pour le président du CESEC de l'indemnité pouvant être allouée au président de l'Assemblée de Corse ou au président du Conseil exécutif ».

Je vous demande d'en délibérer.

Le Président TALAMONI

Très bien. Rapport oral de la Commission ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce que tous les membres du CESEC ont été désignés ? Je n'ai pas suivi l'actualité, il en manquait trois. Lors de l'élection du président, est-ce que les autres ont été désignés ? Le COREPA, par exemple, je ne sais pas.

Réponse dans l'Assemblée, inaudible

Le Président TALAMONI

Bien. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/142 : Création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

L'objet c'est le travail saisonnier lié à l'accroissement d'activités pendant la période estivale. Cela concerne un certain nombre de services, donc des dispositifs opérationnels, par exemple les FORSAP, laboratoires, LAV, l'accueil des publics en saison estivale dans un certain nombre d'établissement qui reçoivent du public (notamment les musées), le service prévention des incendies également, avec l'ouverture de plusieurs points de surveillances et d'interventions, et disponibilité du personnel opérationnel 7jours sur 7.

Donc, tout cela a été listé de façon précise. On a tenu compte aussi, en cette première année, des modalités d'organisation préexistantes dans les trois collectivités mais on a fait également un effort de rationalisation. Alors, les limites de cet effort de rationalisation (c'est que j'ai demandé) :

Premièrement, qu'on n'alourdisse pas les conditions de travail des personnes qui sont recrutées,

Deuxièmement, qu'on ne porte pas atteinte à la qualité, au périmètre du service public.

Donc, en faisant cela, on a débouché sur une organisation optimisée des services avec une économie significative, puisque par rapport à l'addition des trois collectivités, sur le travail saisonnier, à périmètre constant et en gérant mieux notamment les horaires et les répartitions, on a réussi à diminuer de 163 mensualités, soit une économie de 415 995 € sur les emplois saisonniers.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances, Anne TOMASI a la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI a fait remarquer que les agents, au nombre de 62, travaillant au laboratoire d'analyses de la Corse, étaient assez nombreux et que cela aurait pu éviter la création d'emplois saisonniers pour ce même laboratoire.

M. Matthieu VALENTINI, chargé de mission en charge des ressources humaines, a précisé qu'il y a des pratiques, des mécanismes qui ont été lancés et tous les directeurs généraux en place n'ont pas pu tout analyser, tout expertiser.

Il a fait observer que des marges de manœuvre étaient encore possibles pour l'an prochain. A ce jour, 416 000 € ont été économisés et il reste une année pour continuer dans cette logique de rationalisation.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation de M. François ORLANDI).

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité
(NPPV : le groupe « Per l'avvene »).

Rapport n° 2018/E4/143 : Elections professionnelles 2018 – Comité technique et comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un comité technique créé dans chaque collectivité comptant au moins 50 agents. En vue de l'institution de ce comité technique, il y aura en décembre prochain des élections professionnelles au cours desquelles se tiendra le scrutin de renouvellement des représentants du personnel siégeant au sein de cet organisme.

Donc, il y a dans ces comités techniques, à la fois vous le savez, des représentants de la Collectivité, des représentants du personnel. Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par délibération dans une fourchette qui est fonction de l'effectif des agents. En ce qui nous concerne, nous pouvions aller entre 7 et 15 pour le nombre de représentants titulaires du personnel.

Idem pour le CHSCT qui est composé de représentants de la Collectivité territoriale auprès de laquelle il est placé et de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales ayant des représentants élus au CT.

En conséquence, et puisqu'un choix nous est ouvert par les textes entre un minimum et un maximum, concernant ces deux instances, je vous propose, après consultation des organisations syndicales, de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 15, et d'autre part, de ne pas maintenir le paritarisme numérique et de fixer à 10 le nombre de représentants titulaires de la Collectivité en nombre égal de représentants suppléants.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il n'y a pas de rapport de commission.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.
Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/144 : Recours à des vacataires pour certains besoins ponctuels de la Collectivité de Corse

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Ce sont des besoins qui sont identifiés dans le corps du rapport, notamment des recours à des prestations de médecins, la protection maternelle et infantile, prévention sanitaire, centre de vaccinations, etc.

Donc, il s'agit de fixer le montant des vacations et, également, de préparer le recrutement, à titre temporaire, d'agents pour assurer l'organisation de la manifestation Raid Oxy Jeunes (vous savez ce sont les jeunes qui vont dans la nature et qui font du sport).

Donc là, il faut des titulaires du BAFA.

Le Président TALAMONI

Bien. Il n'y a pas de rapport de commission. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.
NPPV : le groupe « Per l'avvene »).

Rapport n° 2018/E4/145 : Modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Là, c'est une mise en forme dans un rapport, dans une délibération, de la pratique en la matière avec simplement une petite augmentation sur Paris où on a demandé à ce que soit fixé à 22,90 € par repas et 90 € par nuitée, le remboursement. Pour ceux qui ont l'occasion d'aller à Paris, 90 € par nuitée, c'est difficile de trouver des hôtels. En tout cas, la dernière fois j'étais dans une réunion sur les parcs naturels, certains disaient qu'ils arrivaient à en trouver à 90 € mais à condition de s'y prendre un mois en avance, souvent c'est difficile, de s'y prendre un mois en avance.

Après, cela n'interdit pas d'aller dans un hôtel plus cher, mais on n'est pas remboursé.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Là, il y a un rapport de la Commission des finances. Vous avez la parole, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI a fait observer que les indemnités de déplacement des élus auraient pu être versées dans les conditions fixées par le cadre réglementaire en vigueur et, de ce fait, il ne voit pas l'utilité de prendre une nouvelle délibération dès l'instant que l'on met ce cadre en application. Par ailleurs, il a tenu à souligner que, depuis janvier 2018, aucun élu n'a été destinataire de ses frais de déplacement.

Concernant le non-paiement, à ce jour, des frais de déplacement des élus, **M. Matthieu VALENTINI** a précisé que des instructions ont été données par le directeur général des services afin que le reliquat de ces frais soit épuisé dans les meilleurs délais.

M. Hyacinthe VANNI a également fait part de son incompréhension à propos de la diversité des éléments mentionnés dans ce projet de délibération dont l'objet principal est l'harmonisation des frais de déplacement des élus avec ceux des agents de la Collectivité de Corse et l'allusion de la prise en charge pour les personnes âgées handicapées. Il a demandé que soient apportées quelques précisions sur ce dernier point.

M. Matthieu VALENTINI a rappelé que cette délibération a vocation, suite à la fusion des trois anciennes collectivités, de définir un cadre général harmonisé concernant les agents et les élus, et qu'elle découle d'une demande du payeur.

M. Hyacinthe VANNI a fait observer que cette délibération pourrait porter à confusion auprès des agents et a mis l'accent sur le fait que les élus n'ont, à aucun moment, évoqué la mise à parité du montant de remboursement de leurs frais de déplacement avec ceux de ces derniers.

M. Matthieu VALENTINI a indiqué que cette harmonisation est nécessaire étant donné qu'auparavant chacune des trois anciennes collectivités pratiquait un taux différent et rappelle que cette harmonisation est demandée par le payeur.

Il a également précisé que le taux dérogatoire pour Paris s'applique aux agents, eu égard aux tarifs pratiqués dans cette ville, dans la limite d'une fois et demie le taux réglementaire maximal par repas et par nuitée (soit 22,90 € par repas et 90 € par nuitée) ; ce dispositif dérogatoire s'applique de facto aux élus.

Enfin, pour répondre aux interrogations de M. VANNI à propos des élus en situation de handicap, **M. Matthieu VALENTINI** a précisé que les textes réglementaires prévoient la prise en compte de ces spécificités, dans un cadre réglementaire classique et que le cadre qui y déroge réside dans la prise en compte des frais de déplacement des élus résidant sur le continent.

M. Jean-Martin MONDOLONI a pris acte du souhait d'étendre cette mesure aux membres du Conseil économique, social et environnemental de la Corse ainsi qu'à ceux de l'Assemblea di a Ghjuventù mais l'emploi des termes « *dans la limite des crédits disponibles* » l'ont amené à demander des précisions aux services.

Ces derniers ont précisé qu'il s'agit simplement d'une formule consacrée, et ont affirmé que les frais réalisés seront assumés et seront dus aux élus ainsi qu'aux agents.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation de M. François ORLANDI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, il n'y a pas de demande de prise de parole ? Oui. Jean-Charles ORSUCCI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Juste deux choses.

Premièrement, on peut rejoindre la remarque du président de l'Exécutif, sans vouloir pleurer sur le sort de qui que ce soit, mais à Paris, à 90 €, cela me paraît encore assez difficile. La réalité, elle est là tout simplement.

Par contre, je voudrais avoir des éclaircissements sur cette somme que j'ai vue dans la délibération des 400 €. C'est-à-dire qu'à partir du moment où le transport est payé par la CTC, ou les repas sont payés par la CTC, à quoi correspondent ces 400 € par jour qui sont prévus ? C'est pour payer quoi ? Je n'ai pas su avoir la réponse.

Le Président TALAMONI

La réponse par le Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est quoi le truc des présidents ? Alors là, c'est encore à titre, je dirais, tout à fait exceptionnel. Par exemple, quand on est allés à Bruxelles, etc., on a eu des difficultés puisque les moindres chambres d'hôtel sont à 250 € et on n'arrivait pas à se faire rembourser, c'était tout un truc. Donc, on a mis une fourchette haute : 400 € maximal (pour la totalité, chambres et repas) pour pouvoir passer, sur justificatifs. Mais je tiens à vous rassurer, je

pense que les présentations des frais du président de l'Assemblée de Corse et du président du Conseil exécutif, vous rassureront de ce côté-là.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/153 : Conventionnement de moyens entre le nouveau Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, c'est le nouveau Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse qui a été créé à l'initiative des présidents des trois anciennes associations qui préexistaient dans les collectivités fusionnées.

Cette association a pour objet :

1. d'apporter une aide matérielle et morale par tous moyens sociaux appropriés, collectifs ou individuels, aux agents ayant adhéré, ainsi qu'à leur famille ;
2. de contribuer à la création et au développement d'œuvres sociales ;
3. de promouvoir l'accès à des activités de loisir en faveur des agents et de leurs ayants droits mais, également, des retraités de la Collectivité de Corse.

Donc c'est une institution, bien sûr, qui est importante et qui participe aussi à la cohésion sociale et humaine de notre institution.

La désignation des nouveaux administrateurs s'effectuera dans le cadre d'un vote par correspondance.

Il s'agit de procéder à l'élection de 15 membres titulaires et autant de membres suppléants.

L'organisation de ce scrutin, normalement, devrait se tenir à la fin du mois de juin et nécessite l'implication de certains services de la Collectivité, bien sûr la DRH, la direction des moyens généraux, la direction de la communication, ainsi que l'engagement de dépenses consécutives à l'achat et à l'expédition du matériel de vote, ainsi qu'à la location d'une boîte postale auprès d'un prestataire extérieur.

Donc, le coût total des opérations liées à l'organisation de ce scrutin est estimé à 14 000 €, à la charge de la Collectivité de Corse.

Nous vous demandons de bien vouloir m'autoriser à engager cette dépense.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, il y a un **rapport oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Et là, avant d'aller dîner donc, simplement il y a un rapport 154.

Rapport n° 2018/E4/154 : Désignations dans des organismes divers

Modifications de désignations (cf. rapport)

Modifications de délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes. C'est un rapport de la présidence de l'Assemblée de Corse, c'est une désignation donc.

A titre complémentaire, au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud (CDAC 2A) : un membre titulaire et son suppléant ainsi que le membre suppléant de Mme POLI Laura Maria.

Donc, je vous demande de prendre acte de ce que la suppléante de Laura Maria POLI sera Fabienne GIOVANINNI.

Ensuite, Laura FURIOLI, pardon, excusez-moi. La suppléante de Laura Maria POLI sera Laura FURIOLI et quant au deuxième titulaire, c'est Fabienne GIOVANINNI, titulaire, avec Romain COLONA comme suppléant.

Voilà, je vous demande de bien vouloir... Oui, on va faire l'ensemble.

Désignation, à titre complémentaire, au sein de la CDAC 2B, d'un membre suppléant, c'est la suppléante de Fabienne GIOVANINNI, c'est SANTUCCI Anne-Laure qui sera sa suppléante.

Ensuite, article 3 : désignation à titre complémentaire, au sein de la CDACI 2A (c'est la Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Corse-du-Sud) : donc, c'est un membre suppléant, c'est le suppléant de Jeanne STROMBONI qui sera Jean-Jacques LUCCHINI.

Article 4 : désignation à titre complémentaire au sein de la Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Haute-Corse (CDACI 2B) : donc un membre suppléant, c'est la suppléante de Fabienne GIOVANINNI qui sera Anne-Laure SANTUCCI.

Article 5 : M. Jean-Jacques LUCCHINI est désigné pour remplacer M. PUCCI au sein de la Commission du suivi du site de Viggianello.

Article 6 : modifier en conséquence les délibérations 18 /030 de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 et n° 18/040 AC du 2 février 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes.

Article 7 : confirme la désignation des représentants au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Corse-du-Sud (CODERST) comme figurant dans la délibération 18/040 AC du 2 février 2018, à savoir : titulaire TOMASI Anne avec comme suppléante Jeanne STROMBONI et FILIPPETTI Pierre-José avec comme suppléant Paul LEONETTI.

Article 8 : la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse comme il se doit.

Alors, je vous demande de bien vouloir prendre acte par votre vote formel... Oui, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'on pourrait rajouter sur cette délibération une modification de la Commission d'appel d'offres sur Romain COLONA qui est suppléant et qui, quelque fois, ne peut pas venir à Bastia, il sera remplacé par Hyacinthe VANNI.

Enfin, vous prenez acte de cette modification.

Le Président TALAMONI

Non, c'est plus compliqué que ça.

M. Hyacinthe VANNI

D'accord.

Le Président TALAMONI

Donc on s'en tient à ce que je viens de présenter et on verra pour cette difficulté.

Donc, **je vous demande de prendre acte de cette délibération, de ces modifications par un vote formel.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Ces modifications sont validées.

Le rapport relatif à une subvention de l'ADEC n'a pu être examiné par les commissions. Les présidents ARMANET et TOMASI sont-ils d'accord pour organiser une réunion conjointe, demain, à 9 H ? Les présidents ARMANET et TOMASI ? Il n'y a pas de soucis....

Mme TOMASI... Oui... M. TOMASI, ce n'est pas la Commission des finances... c'est la Commission des compétences..... Oui... des affaires européennes, vous avez la parole... Est-ce que vous êtes d'accord ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je n'ai pas d'opposition sur l'horaire mais je n'ai pas compris de ce dont il s'agissait.

Le Président TALAMONI

C'est que l'hypoglycémie est en train de sévir ! Je suis d'ailleurs la première victime, là. Oui, subvention ADEC sur les programmes communautaires. Est-ce que vous êtes d'accord, M. le Président ?

M. Petr'Antone TOMASI

Bien sûr ! A condition que le Conseil exécutif soit présent.

Le Président SIMEONI

Il y sera !

M. Petr'Antone TOMASI

A 9 heures ? Il y sera ? Très bien ! C'est dit ! Président, quelle salle ?

Le Président TALAMONI

Parfait ! Salle n° 2. Voilà, nous allons donc aller dîner. J'espère que lorsque je reviendrai, la clim se sera calmée parce que c'est INTENABLE !

Bon appétit !

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Nous allons passer aux infrastructures.

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURA**Réseau routier / Strade****[Rapport n° 2018/E4/135 : Acquisition de la parcelle C 807 au lieu-dit « Suarte » sur le territoire de la commune de Sarrula à Carcupinu](#)****Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit effectivement de soumettre à votre approbation l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Sarrula à Carcupinu et d'autoriser la signature de l'acte administratif d'acquisition amiable.

C'est une réelle opportunité pour le service des infrastructures et pour la Collectivité de Corse parce que c'est une parcelle très longue, donc d'une longueur de 550 m sur une largeur de 18 m, complètement enclavée entre la voie ferrée à l'est et la RT 20 à l'ouest et au sud.

Le cabinet d'expertise près de la cour d'appel de Bastia a estimé cette parcelle à 6 632 €. C'est une parcelle qui est complètement inexploitable pour le moment et qui se trouve en zone inconstructible.

Elle se situe précisément au lieu-dit « Suarte ». Elle est assez importante pour les travaux à venir, notamment dans la perspective de la mise à 2 fois 2 voies de la RT 20 entre le giratoire des galets et celui d'Effrico.

Merci, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport oral de la **Commission du développement**. Je suppose que c'est un **avis favorable** ? A priori, les deux commissions compétentes sont celle du développement et celle des finances. Je suppose que ce sont deux avis favorables ?

Mme Anne TOMASI

Les Finances ont émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il y a donc deux avis favorables des commissions. La parole est à qui la demande. Il n'y a pas de demande de prise de parole, par conséquent, nous allons mettre ce rapport aux voix...

Mme Valérie BOZZI

Excusez-moi, je voudrais juste poser une question parce qu'en annexe, il n'y a pas l'évaluation des domaines, il y a juste une expertise. Je voulais juste savoir pourquoi il n'y avait pas d'évaluation des domaines dans le cadre d'une acquisition foncière ?

Mme Vanina BORROMEI

Compte tenu du montant évalué, l'estimation des domaines n'est pas nécessaire.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Réseau ferré / Ferruviariu

Rapport n° 2018/E4/130 : Réparation des tunnels ferroviaires de Poghju, San Petru di Venacu et Agazza

Mme Vanina BORROMEI

Il s'agit là de soumettre à votre approbation, un programme de réparation de trois tunnels ferroviaires au niveau d'Agazza, Poghju di Venacu et San Petru di Venacu.

C'est une aile et ces travaux font partie d'une volonté, depuis plusieurs années, de la Collectivité en faveur de la modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Les objectifs sont la sécurisation, l'accroissement du trafic voyageurs et la réduction des temps de parcours.

Je vous rappelle, pour information, que nous comptons sur notre domaine ferré 58 tunnels construits à la fin du XIX^{ème} siècle et qui n'ont, en principe, jamais fait l'objet de modifications, ni de réparations majeures.

Pour ce qui concerne les travaux et les trois ponts qui nous intéressent, les modalités de programme avaient été approuvées dans le cadre d'une délibération de notre Assemblée, en novembre 2009. Les travaux avaient été estimés à 4 482 500 M€hors taxes.

Ce projet était inscrit au contrat de plan Etat/Région 2007/2013. Il avait bénéficié d'un arrêté d'attribution de financement en date du 1^{er} juin 2010.

Pourquoi ce retard ? Pendant la période 2010/2017, d'autres chantiers ont dû être engagés par les services. Ces chantiers concernaient notamment des rénovations d'autres tunnels estimés plus prioritaires en raison de leur longueur, notamment le tunnel de Vizzavona, ou en raison du nombre de trains les franchissant.

Il y a eu également, parallèlement, la réfection de 13 ponts rails comportant des tabliers métalliques qui devaient être remplacés.

Ainsi, les services n'ont pas pu traiter en même temps les trois tunnels. Une prolongation des dates de validité de l'arrêté en vigueur a été demandée à l'Etat. Un arrêté modificatif en date du 31 janvier 2017 a permis de repousser la date de démarrage jusqu'au 31 décembre 2018, avec une fin de travaux au 31 décembre 2020.

Le dossier a donc été réactualisé. De nouvelles visites ont mis en avant l'aggravation des pathologies et ont conduit à augmenter les zones à traiter.

L'estimation du marché de travaux a donc fait l'objet d'une réévaluation à 5 M€ hors taxes. Le montant global de l'opération, objet de la présente délibération, est donc de 5 552 000 € TTC. Vous avez la répartition qui est inscrite en page 6.

L'évaluation financière des travaux est une évaluation haute. Elle repose sur une hypothèse de travaux de nuit uniquement et sur une durée maximale de 11 mois, sans tenir compte d'éventuelles coupures ferroviaires.

Nous avons demandé aux services que les travaux puissent être mutualisés avec les travaux du pont du Vecchio, dont la délibération a été prise lors de notre dernière session.

Donc, la période de coupure ferroviaire, pour les travaux du pont du Vecchio, est prévue entre octobre 2018 et février 2019. Les dates de chantiers de rénovation des tunnels sont donc liées en l'espèce à la date de notification du marché.

Un co-financement de l'Etat est assuré à hauteur de l'arrêté obtenu pour 2 041 250 € hors taxes. Il s'agit d'un montant maximum. Les sources d'économies sont évidemment envisageables, on les estime à peu près à 10 %, en profitant de la coupure ferroviaire entre Corti et Vivariu.

Cette opération sera donc financée au titre de la mesure transports et de la sous-mesure chemins de fer du contrat de plan Etat-Région 2007/2013 avec autorisation de programmes inscrite dans le budget 2018.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport écrit de la Commission des finances. Vous avez la parole, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. Hyacinthe VANNI a souligné que ces travaux auront un coût pour les chemins de fer de la Corse qui devront affréter des cars, entre Vizzavona et Ponte-Leccia, pendant la coupure de la voie et que ces quatre mois de coupure seront préjudiciables pour les CFC.

Il a souhaité qu'on impose aux entreprises d'effectuer les travaux sur le Pont du Vecchio durant la période de quatre mois et que, durant la même période, on effectue les réparations des tunnels.

M. Benoît MONTINI, directeur des Transports, a fait remarquer que les travaux de réparation des tunnels s'effectueront de nuit et qu'ainsi, l'exploitation de la ligne sera maintenue.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participations de MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Antoine POLI et Camille de ROCCA SERRA).

Le Président TALAMONI

Il y a un **avis** oral de la **Commission du développement ? Favorable ?** Très bien. Qui demande la parole ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Mme la conseillère exécutive.

Ports / Porti

Rapport n° 2018/E4/118 : Renouvellement du contrat pour l'exploitation et l'aménagement du port de commerce de Pruprià

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Ce rapport a pour objet d'approuver le principe du recours à une convention de délégation de service type concession, pour l'aménagement et l'exploitation du port de commerce de Pruprià, pour une durée d'environ dix ans.

Le port de commerce de Pruprià est la propriété de la Collectivité de Corse et relève de sa compétence depuis son transfert intervenu dans le cadre de la loi NOTRe.

Précédemment, le port relevait de la compétence du Département de la Corse-du-Sud, qui lui avait été transférée par un arrêté préfectoral en date du 18 juin 1984.

Par un arrêté départemental, le Département de la Corse-du-Sud avait confié à la Chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, pour une durée de 30 ans, la gestion de ce port via un contrat de concession d'exploitation et d'outillage.

Ce contrat arrivant à son échéance le 26 août 2017, la Collectivité territoriale de Corse a d'abord prorogé jusqu'au 31 décembre 2017. Puis, par avenant en date du 28 décembre 2017, la durée de la concession a été prolongée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans la perspective de l'arrivée à terme de la convention, il appartient à l'Assemblée de Corse de se prononcer, aujourd'hui, sur le mode de gestion qu'elle entend mettre en œuvre pour la gestion de ce port de commerce.

Au regard des avantages et inconvénients de l'ensemble des modes de gestion envisageables qui vous ont tous été décrits dans le rapport, la délégation de service public de type concession apparaît comme le mode de gestion le plus adapté.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité du mode de gestion historique du port de commerce et permet de répondre aux objectifs du projet.

Le montage contractuel envisagé présente l'avantage de permettre de confier à un tiers une mission globale de gestion, d'exploitation et d'aménagement tout en établissant un encadrement des risques financiers pour les parties, notamment en ce qui concerne le portage financier des investissements.

De même, la concession est particulièrement bien adaptée pour répondre au rôle que la Collectivité de Corse souhaite jouer tout en lui permettant de recourir aux compétences d'un tiers en matière d'exploitation et de gestion techniques.

Le concessionnaire devra ainsi, en particulier, assumer les risques d'ordre opérationnel et commercial.

Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du délégataire...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, il y a un brouhaha insupportable.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Président.

Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du délégataire feront l'objet d'une description lors de l'établissement du dossier de consultation et seront définies précisément au cours de la procédure de délégation, dans le cadre défini par le Code général des collectivités territoriales.

L'assemblée délibérante sera appelée à se prononcer une nouvelle fois, à l'issue de la procédure de négociation, à la demande du président du

Conseil exécutif, à la fois sur le choix du candidat et sur le contrat qui aura été établi.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport écrit de la Commission du développement. C'est la Présidente qui va le présenter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Faisant observer que la durée des concessions conclues avec les Chambres de commerce et d'industrie, comme cela est le cas pour les ports de Bastia et d'Ajaccio, est généralement de 30 ans, **M. Jean-Louis DELPOUX** a souhaité connaître les raisons du choix d'une durée de dix ans dans le cas du port de Propriano.

M. Benoit MONTINI, (direction générale adjointe en charge des infrastructures et des services techniques), a précisé que la durée des concessions était subordonnée aux amortissements de maîtrise d'ouvrage dans le programme d'amélioration du port, tant porté par l'autorité concédante que le concessionnaire.

Il a précisé, d'une part, que dans le cas d'espèce, les estimations d'engagement financier conduisaient à considérer la durée de dix ans comme appropriée.

Par ailleurs, il a fait remarquer que la loi incitait de plus en plus les collectivités à s'orienter vers des durées de ce type, par rapport aux engagements financiers du modèle économique portés par les concessionnaires.

Mme Christelle COMBETTE a souhaité savoir si la Collectivité s'orientait vers des concessions de même durée pour les ports de Porto-Vecchio et Calvi.

Après avoir précisé que, dans les deux cas, les contrats actuels de concession arriveraient à leur terme d'ici dix ans, **M. Benoît MONTINI** a répondu par l'affirmative.

Enfin, revenant sur l'exposé du rapport, indiquant notamment une baisse de trafic sur le port de Propriano, **Mme Christelle COMBETTE** a souhaité savoir s'il fallait y voir un éventuel désengagement dans l'avenir.

En réponse, **M. Benoît MONTINI** a indiqué qu'à l'inverse, au regard de l'importance de ce port, la Collectivité envisageait plutôt le maintien de son activité.

Pour conclure, **la présidente Nadine NIVAGGIONI** a indiqué que cette question-là relevait d'un choix politique.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Ont voté « pour » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».

Non-participation des groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a trois amendements déposés par Jean-Martin MONDOLONI sur ce rapport. Peut-être pouvez-vous présenter vos amendements ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Un membre de notre groupe va donner son avis général sur le rapport.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, si cela est souhaité.

Mme Santa DUVAL

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente,

Le rapport de présentation met en avant la baisse d'activité du port de Propriano, sans pour autant développer les raisons de cet état de fait qui sont au nombre de 4 et qu'il convient de rappeler à l'Assemblée :

1. La suppression quasi-totale de la ligne Propriano / Porto Torres depuis janvier 2016, en lieu et place des 3 rotations hebdomadaires, à jours fixes. La ligne n'est, aujourd'hui, assurée qu'une fois par semaine, et encore, de manière aléatoire et épisodique. Sur cette liaison, le trafic a donc été divisé par 3.
2. La suppression de 12 rotations estivales en ferry, en janvier 2016, sur la décision de la Corsica Linea.
3. Le transfert du fret de la Méridionale vers la Corsica Linea.
4. Et surtout, la suppression d'un tiers des rotations, moins 26 rotations sur 81 en 2017 et début de l'année 2018 sur les DSP actuelles, en raison des arrêts techniques qui ont tous été assumés par le port de Propriano.

Concernant les pistes de développement du port, ne sont évoquées que les croisières et la liaison Corse / Sardaigne. Curieusement, la desserte Propriano / Marseille n'est pas citée dans le cadre de la desserte dite « provisoire », qui fait suite à celles des transitions et des raccordements puisque l'on a eu droit à 3 DSP d'un an.

Or, la ligne Propriano / Porto Torres n'a d'intérêt que si Propriano est liée à Marseille. Cette omission majeure alimente la perspective d'un désengagement de la Collectivité sur le port de Propriano. Si c'est le cas, il incombe à la majorité et à l'Exécutif de l'annoncer et de l'assumer publiquement, à l'heure où nous est soumis ce rapport de renouvellement de la concession.

Sur la partie relative à l'exploitation, aucune référence n'est faite au fonds de roulement de 3 M€ qui a permis, durant la concession actuelle, de financer les investissements nécessaires. Or, si ce fonds de roulement n'est pas reconduit, et que la concession n'est établie que pour dix ans, il risque de

ne pas y avoir de candidats, en raison de l'impossibilité manifeste d'amortir les dépenses que devra engager le futur concessionnaire.

On en arrive au problème majeur du rapport qui réside dans la durée de la concession. Si, jusqu'alors, toutes les concessions portuaires ont été établies pour trente ans, le rapport propose un renouvellement pour seulement dix ans, période insuffisante pour permettre l'amortissement des investissements. Les services ont évoqué en commission l'idée selon laquelle le droit encourageait les collectivités à envisager des concessions plus courtes, une recommandation que nous n'avons pourtant pas retrouvée et qui n'a pas de sens. Celle qui conduit à faire coïncider la fin de la future concession de Propriano avec celles des autres ports alimente aussi la perspective d'un désengagement sur Propriano. C'est un choix politique qui peut se défendre, mais à découvert et en conscience, au moment de se prononcer sur ce rapport.

J'en termine, d'où les trois amendements déposés auprès du secrétariat général sur ces trois éléments.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui. Vous avez la parole.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, M. le Président.

Rapidement, et cela vaudra également pour le rapport suivant.

On peut noter que pendant cinq ans, l'Office des transports a eu pour président, le maire de Propriano.

Effectivement, l'activité est assez irrégulière sur le port de Propriano, que ce soit en fret ou en passagers mais c'est dû, principalement, aux carences des établissements privés qui activaient sur le port.

Maintenant, ce port est un outil indispensable, que ce soit au niveau économique, social et culturel, dans la région. Par rapport à une question orale que l'on posait ce matin, que ce soit la création de GECT dans la région, c'est un outil indispensable au développement de ce territoire. La ligne

Propriano / Porto Torres est le pont essentiel déjà développé par notre Collectivité et par notre majorité, mais c'est le pont naturel de la vallée du Taravo et de l'Alta Rocca, du Sartenais sur la Sardaigne.

C'est une ligne qu'il faut conserver. Il faut l'évaluer, comme cela va être présenté dans le rapport, évaluer donc cette étude car ça fluctue, mais pas du fait que ce n'est pas public mais privé.

Pour conclure, et ça a été dit dans le rapport présenté par M. MONTINI, que la majorité va s'efforcer de maintenir l'activité du port de Prupia.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je l'ai fait en aparté, mais je voulais le faire publiquement, à interpellé la présidente de l'Office des transports par rapport à la question qui a été posée ce matin par notre groupe et par la réponse qui a été apportée.

Je voudrais, et elle le sait, attirer son attention sur la mise en place de ce GECT. Nous étions à Bonifacio avec le président de l'Exécutif, et Agnès SIMONPIETRI m'a interpellé pour me dire que le GECT parc marin international des bouches de Bonifacio ne fonctionnait pas parce que, du côté italien, il y avait des difficultés par rapport à l'application du droit.

Je pense qu'il est grand temps de mener une expertise de ce côté-là, parce que si on va reproduire un schéma qui ne fonctionne pas pour le parc marin international, je suis inquiet de la réponse qui m'a été apportée ce matin. J'ai été rassuré parce que j'ai senti la volonté de la présidente de voir aboutir cette délégation dès le mois d'octobre et je ne peux que m'en féliciter.

Nous l'avons interpellée parce que vraiment, aujourd'hui (le chiffre n'a pas été donné, ce matin, dans la question, mais je le donne) : 250 € un aller-retour sur un bateau qui n'est pas de grande qualité pour une voiture et trois personnes, ça me paraît être un tarif dissuasif. Je dirai que, aujourd'hui,

il faut veiller à ce que ces 1,5 million de personnes, on puisse les faire venir assez facilement sur notre territoire.

Par rapport au point précis de Propriano, je suis depuis longtemps convaincu, et j'en parlais souvent avec le maire de Propriano, ancien président de l'Office des transports, qu'il peut y avoir une complémentarité sur l'idée que le transport touristique puisse se faire plutôt au départ de Bonifacio, à travers des véhicules légers, des rotations rapides sécurisées et, qu'effectivement, peut-être que le gros fret doit continuer à fonctionner sur Propriano.

Mais, dans tous les cas de figure, je suis de ceux qui pensent qu'il faut, aujourd'hui, tout mettre sur la table concernant ces transports. Tout mettre sur la table, ça veut dire se poser la question en partant presque de Bastia et de la question du port de la Carbonite, en allant jusqu'au trois ports que représentent Porto-Vecchio, Bonifacio, Propriano et de savoir s'il y a de la pertinence à avoir tous ces ports faisant la même activité, qui se développent vers les mêmes destinations ou si, à un moment donné, on ne peut pas imaginer que les uns ou les autres puissent avoir telle ou telle vocation.

Je pense que ça mériterait, sous l'égide de l'Office des transports, les CCI, la Collectivité de Corse puisse, à un moment donné, mener une réflexion un petit peu plus aboutie par rapport à ces difficultés-là.

Parce que, un jour peut-être, nous aurons des difficultés sur le port de Bonifacio par rapport aux questions de sécurité, vous le savez. Je défendrai aujourd'hui, comme tout un chacun, le transport entre la Corse et la Sardaigne au départ de Bonifacio. Mais je vous le dis en toute honnêteté, je n'ai pas d'inquiétudes quant à la capacité, demain, de Bonifacio d'absorber le personnel de la Chambre de commerce et de transformer ce quai en quai de plaisance.

Sauf que, je vous le dit aussi très tranquillement, je vous donne un argument pour le supprimer, mais je vais vous donner un autre argument pour le défendre, c'est qu'il paraît, et c'est souvent affirmé, qu'en matière de transport maritime, la destination la plus rentable, c'est la destination la plus courte.

Je ne détiens pas la vérité, personne ici ne la détient, mais on ne pourra pas faire du campanilisme à Bonifacio, à Porto-Vecchio, à Propriano et

partout en Corse. A un moment donné, il faudra faire des choix stratégiques en rassurant les gens, je le répète peut-être, en faisant des contre-propositions. Il y a différents secteurs du nautisme qui peuvent se développer, il y a différentes destinations qui peuvent être privilégiées à tel ou tel endroit.

C'est peut-être comme cela, aujourd'hui, que l'on doit réfléchir parce qu'à l'inverse, j'interpelle l'Exécutif sur cette question, faire vivre ou survivre des lignes sous perfusion d'argent public, vous le savez comme moi, un jour, ça va devoir s'arrêter. A un moment donné, soit ces lignes, elles ont une réalité et une vocation à exister et, économiquement à le faire, soit nous serons contraints, les uns et les autres, et peut-être encore davantage dans la douleur, de les arrêter.

Gouverner, c'est prévoir. Je vous invite à gouverner du mieux possible.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais demander à M. DELPOUX de présenter les amendements.

M. Jean-Louis DELPOUX

Merci, Président.

Je vais vous présenter, suite aux observations de ma collègue, les trois amendements.

Amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'avvene » : Perspectives de développement.

Le premier amendement est sur les perspectives de développement. On souhaiterait qu'un nouvel item soit rédigé qui dirait ceci : « Les trafics liés à la liaison Propriano/Marseille dans le cadre de DSP de transport de marchandises et de passagers par le maintien de trois rotations hebdomadaires. »

Amendement n° 2 déposé par le groupe « Per l'avvene » : Financement de l'exploitation.

Un deuxième amendement sur le financement de l'exploitation.

A la page 10 du rapport, dans la partie 1.4.4.1 relative à l'exploitation, est rajoutée une phrase ainsi rédigée : « L'exploitation du port de commerce de Propriano a bénéficié d'un fonds de roulement de 3 millions d'euros par la mobilisation duquel le concessionnaire a pu assurer le financement des investissements »

A la page 19 du rapport, dans la partie 3.2.3 relative au financement porté par le concessionnaire, est insérée une phrase ainsi rédigée : « L'autorité concédante sollicitera le concessionnaire pour mettre en place, par voie contractuelle, un fonds de roulement de 3 M€ pour toute la durée de la concession ».

Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'avvene » : Durée de la convention.

A la page 22 du rapport, dans la partie 4.1.5 relative à la durée, les mots « dix ans » sont remplacés par les mots « trente ans ».

A la page 23 du rapport, dans la conclusion, les mots « dix ans » sont remplacés par les mots « trente ans ».

A l'article 1 de la délibération, les mots « dix ans » sont remplacés par les mots « trente ans ».

Nous souhaitons, bien entendu, une concession sur une durée de trente ans.

Le Président TALAMONI

Je vais demander, s'agissant de l'amendement n°1 par lequel nous allons commencer comme il se doit, à Mme la Conseillère exécutive, quelle est la position de l'Exécutif sur cet amendement ?

Mme Vanina BORROMEI

J'essaye de la replacer dans le contexte du rapport. Donc, à la page 9 ?

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas simple au pied levé, comme ça !

Mme Vanina BORROMEI

Oui !

Je voudrais préciser, pour lever toutes les inquiétudes, qu'aujourd'hui, c'est un rapport uniquement sur le choix que nous allons faire en ce qui concerne la gestion. Comme on l'a bien précisé, le détail des prestations et l'ensemble des obligations du délégataire feront l'objet d'une description à venir, lors de l'établissement du dossier consultation.

Avant de me prononcer sur l'ensemble des amendements, je vous réprecise quand même que, concernant la suppression de la ligne avec la Sardaigne, effectivement c'était un service qui était assuré sur fonds propre par un opérateur que nous connaissons tous, avec très peu de trafic, un déficit structurel de la ligne. Nous allons donc vous présenter dans les minutes qui viennent, ce nouveau projet de contrat de délégation de service public, ce qui garantira quand même au port et à la concession une certaine garantie du trafic.

En ce qui concerne ensuite le futur schéma, en tout cas la desserte des quinze mois à venir, je vous le confirme également, puisque nous allons le soumettre au vote de l'Assemblée d'ici deux mois maximum, nous proposerons un niveau de service public similaire, comme vous le précisez dans votre amendement, c'est-à-dire trois rotations par semaine, donc un niveau identique de desserte.

Je pense que l'amendement en lui-même ne pose pas de problème. Par contre, on précisera que c'est sur la délégation à venir de quinze mois, si vous le voulez bien. Pour moi, ça ne pose pas de problème de le préciser éventuellement, dès maintenant, si ça peut vous rassurer.

Par contre, il faudra sous-amender l'amendement en précisant que c'est sur le futur contrat.

Le Président TALAMONI

S'agissant de l'amendement n° 1, vous souhaitez le sous-amender de quelle manière puisqu'il faudra commencer par faire voter le sous-amendement ?

Mme Vanina BORROMEI

Il faudrait juste rajouter « dans le futur contrat de délégation de service public concernant la DSP 2019/2020 ».

Le Président TALAMONI

« Dans le cadre du futur contrat » ? Très bien.

Nous allons simplement faire voter sur le sous-amendement qui est proposé par l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement du Conseil exécutif est adopté à l'unanimité.

Nous allons maintenant voter sur l'amendement qui, sous réserve du sous-amendement qui vient d'être adopté, bénéficie du soutien de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'amendement n° 2.

Mme Vanina BORROMEI

Là, c'est pareil. En ce qui concerne le fonds de roulement, effectivement, à ce stade-là, il ne nous paraissait pas opportun de le préciser. Si ça peut aller dans le sens, évidemment, pour les futurs candidats, pour les rassurer, de préciser qu'il y a ce fonds de roulement de 3 M€, oui bien sûr.

Je vous rappelle que ce fonds de roulement, bien-sûr, est en fait des taxes de sûreté qui sont encaissées par le concessionnaire, qui doivent ensuite être fléchées.

Donc, oui on peut le préciser dès maintenant, aucun problème en ce qui nous concerne, en précisant bien « qu'ils devront être fléchés pour partie », mais on l'aurait précisé par ailleurs, évidemment, dans l'avancement des négociations. Il devra être fléché pour des investissements précis au niveau de la concession.

Le Président TALAMONI

Vous proposez un sous-amendement sur cet amendement n° 2 ?

Mme Vanina BORROMEI

Il n'est pas nécessaire de sous-amender. On le précisera plus tard. De toute façon, c'est une obligation légale, on aura l'occasion de le préciser ensuite. Pas de problèmes.

Le Président TALAMONI

Ce que nous sommes en train de faire montre comme il est nécessaire de déposer les amendements en amont pour qu'ils soient examinés en commission, s'agissant d'affaires aussi importantes que celle-là en particulier, et pas au dernier moment, en séance publique, c'est quand même délicat.

L'amendement n° 2 bénéficie d'un soutien du Conseil exécutif. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
 Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3. Je vous interroge, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Concernant cet amendement, je vais quand même rappeler le Code général des collectivités territoriales : « les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans leur durée. Celle-ci est déterminée par la Collectivité en fonction des prestations demandées au délégataire pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans » (ce qui est maintenant devenu la durée « classique »). « La durée du contrat n'excède pas le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements ».

Nous avons estimé, en fonction de l'historique et du constat que nous avons de l'activité de ce port, que le délai raisonnable était d'environ dix ans. Nous ne sommes pas bloqués sur cette durée de dix ans puisque nous avons précisé « d'environ dix ans ». Mais, nous estimons qu'ensuite, cela fera l'objet de négociations et cela sera précisé avec les obligations des délégataires. Cela fera partie d'une négociation, éventuellement avec les différents candidats.

Pour ce qui concerne cet amendement, nous ne pouvons pas l'accepter en l'état. Je vous rappelle, à titre d'exemple, que pour ce qui concerne le port d'Ajaccio, la concession était de trente ans pour un montant d'investissements estimé à 100 M€ Pour le port de Bastia, actuellement, la concession est de quinze ans.

Donc, trente ans, aujourd'hui, cela ne nous paraît pas raisonnable au vu des perspectives objectives d'activité de ce port.

Pour cet amendement, nous préférons rester sur la rédaction que nous avons prévue qui est « d'environ dix ans ».

M. Jean-Louis DELPOUX

L'amendement est retiré, les arguments nous ont convaincus.

Le Président TALAMONI

D'accord. **L'amendement n° 3 est retiré.**

Nous allons donc mettre aux voix le rapport, si Mme la Conseillère exécutive, car je vous voyais vous concerter avec le président du Conseil exécutif ? Oui, Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Un point d'ordre.....(Inaudible car sans micro).

Le Président TALAMONI

Si vous voulez présenter votre amendement de façon orale et claire.

Mme Vanina BORROMEI

Dans la conclusion, point n° 5, il est donc proposé à l'Assemblée de Corse, dans le premier alinéa, « approuver le principe du recours à une convention de délégation de service public de type concession pour l'aménagement et l'exploitation du port de commerce de Pruprià pour une durée «d'environ dix ans ». Nous rajoutons le terme « environ ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pardon, Président, tant qu'on est sur la forme, partout où il y a écrit « dix ans » aux pages 22 et 23, à ce moment-là, il faut noter « dix ans environ », pas seulement une fois, mais chaque fois.

Le Président TALAMONI

Est-ce que c'est bien l'amendement proposé par l'Exécutif ? Très bien. Je mets cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement du Conseil exécutif est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/138 : Consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre le port de Pruprià et celui de Porto-Torres (Sardaigne)

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Dans la lignée, ça me permettra ensuite de pouvoir rebondir sur l'intervention de mon collègue Jean-Charles ORSUCCI. Donc, ce projet de délibération porte sur la mise en œuvre d'un test du marché prenant la forme d'une consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Pruprià et de Porto Torres en Sardaigne.

Pour surmonter les difficultés liées à l'absence de connexion permanente entre la Corse et la Sardaigne et pour mettre en valeur les relations entre les deux îles, la Collectivité de Corse et la région de Sardaigne ont entamé une procédure de création d'un GECT, comme nous en parlions ce matin, (Groupement européen de coopération territoriale) qui permettra de gérer les liaisons maritimes et aériennes transfrontalières, sur la base du règlement européen 1082-2006 modifié en 2013, dans le cadre du programme INTERREG.

En ce qui concerne la procédure, il faudra faire ressortir de ce test le besoin de service public sur la ligne Propriano / Porto Torres, afin de se conformer aux règles de l'Union européenne sur les aides d'État et l'encadrement des services d'intérêt économique général. Il faut, en premier lieu, définir le futur service public de transport maritime.

Des études ont été conduites par l'OTC, en partenariat avec la Sardaigne dans le cadre du programme INTERREG, depuis 2016. Il s'agit d'établir s'il existe ou non une carence de l'initiative privée sur les liaisons Corse / Sardaigne et, notamment, en ce qui concerne le présent rapport, sur la ligne Pruprià / Porto Torres.

Il s'agit aussi d'établir un état des lieux actuel de la desserte maritime Corse / Sardaigne, de manière plus générale exprimé sur la base des données disponibles au 31 décembre 2017. Il nous incombera donc de présenter les flux de passagers et les volumes de marchandises transportées entre les deux îles.

A ce jour, une seule compagnie maritime réalise, sporadiquement et sans véritable information des usagers, des traversées entre les ports de Prupia et de Porto-Torres. Cette desserte est réalisée sans encadrement juridique. Elle relève de l'initiative privée.

Il s'agit donc, aujourd'hui pour nous, de la sécuriser et d'apporter un certain nombre de garanties, comme je le disais ce matin, en matière de tarifs, de sécurité, de garanties, d'horaires. Un véritable service public sera mis en place pour ce transport maritime et fera l'objet d'obligations de service public.

Il convient de mettre en place ce « test du marché » destiné à interroger les compagnies maritimes dans leur ensemble, sur leurs capacités à satisfaire la demande de transport maritime entre les ports de Prupia et de Porto-Torres, telle qu'elle est exprimée par les utilisateurs.

Les compagnies doivent être invitées à décrire selon quelles modalités et à quelles conditions elles pourraient exploiter cette ligne. Elles devraient s'exprimer sur leurs capacités à l'exploiter dans le respect du droit européen des aides d'État et de l'encadrement SIEG (la libre concurrence, le régime unilatéral d'obligations de service public ou de délégation de service public).

Un calendrier prévisionnel a été annexé. Le début de l'exploitation est prévu pour avril 2019.

Je profite de l'occasion pour, effectivement, rebondir sur la remarque de Jean-Charles ORSUCCI sur le GECT et la comparaison qui avait été faite avec le groupement des bouches de Bonifacio. Ce groupement est soumis, pour partie, au droit italien et, pour partie, au droit français. Au niveau de son fonctionnement et de sa mise en place, il y a eu énormément de difficultés.

Pour ce qui concerne ce GECT, nous nous en réjouissons. Il sera soumis intégralement au droit national français et aura son siège en Corse. Il ne devrait pas y avoir de difficultés particulières.

Pour ce qui concerne le prix de 250 € dont vous parliez, c'était le prix de la liaison au départ de Bonifacio pour Santa Teresa. Nous n'avons pas, aujourd'hui, la possibilité, nous, d'intervenir sur ces liaisons-là. Mais demain, dans le cadre de futurs GECT, nous aurons cette possibilité de pouvoir suivre les contrats et de pouvoir intervenir auprès de la région pour une meilleure politique tarifaire, entre autres, et pour un suivi des différentes lignes.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la **Commission du développement économique**.

Mme Nadine NIVAGGIONI

La commission n'a émis aucune observation particulière et a donné un **avis favorable**.

Le Président TALAMONI

Parfait. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

TRANSPORTS / TRASPORTI**[Rapport n° 2018/E4/131 : Transport scolaire des élèves en situation de handicap](#)****Mme Vanina BORROMEI**

En application de loi NOTRe, la Collectivité de Corse a en charge, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'organisation des transports des élèves handicapés, en lieu et place des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, compétents en la matière jusqu'au 31 décembre 2017.

La compétence des départements, puis de la Collectivité de Corse, est d'abord d'indemniser les familles du coût du transport, spécifiquement nécessaire, pour l'élève reconnu en situation de handicap vers l'établissement dans lequel il est scolarisé, quelle que soit sa distance au domicile, dans les seuls cas où il ne peut emprunter les moyens de transports en commun.

Il s'agit d'une part, soit de rembourser les indemnités kilométriques du transport effectué par les parents directement aux familles et, d'autre part, soit de leur rembourser les frais de taxi qu'ils ont commandé pour régler le transport de leur enfant handicapé

Dans la pratique, en raison parfois d'une situation de précarité financière, les familles ne pouvaient s'acquitter des factures. C'est pourquoi, depuis 2013, les deux départements avaient délibéré pour autoriser la subdélégation de paiement direct des collectivités aux taxis, sous réserve d'un accord formel des familles.

Le budget prévisionnel pour cela, s'élève à 1 400 000 €

Il vous est donc proposé d'harmoniser et de pérenniser ce principe de cession de créance permettant, pour les familles d'élèves handicapés rencontrant des difficultés financières, d'être substitué dans les paiements directs aux transporteurs par la Collectivité de Corse.

Merci.

Le Président TALAMONI

Sur ce rapport, il y a un rapport écrit de la **Commission du développement**.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a aussi un rapport oral de la **Commission des finances**. **Avis favorable.**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

J'avais dit en commission que je ne pouvais pas voter parce que mon fils bénéficie de ce transport. Donc, non-participation.

Le Président TALAMONI

Très bien, c'est noté au procès-verbal.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Mme Vanina BORROMEI

Pardon, j'avais une remarque et un amendement, si c'était possible ?
Vous avez été trop vite.

Le Président TALAMONI

Ça a été voté. Votre rapport vient d'être voté. Félicitations.

Nous arrivons au terme de nos travaux ce soir puisque les autres rapports doivent être examinés demain, compte tenu d'un certain nombre de contraintes.

Je vous informe que la réunion sur les groupes aura lieu à 14 h 30 parce qu'il y a, à midi, « Pescadori in festa » et un certain nombre d'entre nous, ne pourront être présents. Ce sera donc à 14 h 30, salles 5, la réunion sur les groupes.

Commission des finances et Commissions des affaires européennes demain à 9 h, salle 2.

M. Hyacinthe VANNI

Juste une petite remarque, s'il vous plaît. Il y aura une motion qu'il faudrait qu'on fasse passer en examen prioritaire, motion sur l'IGP. Hier, on a dit qu'elle était renvoyée en commission, mais compte tenu de l'actualité, nous demandons à ce qu'elle soit inscrite en examen prioritaire, si l'Assemblée est d'accord ?

Le Président TALAMONI

Tout à fait, nous ferons voter d'abord sur la priorité et ensuite sur le rapport.

Bonaserà, bona notte.

La séance est suspendue à 23 h 30.



COMPTE RENDU IN EXTENSO
4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 ET 31 MAI 2018
(2ÈME JOURNÉE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
 REUNION DES 30 ET 31 MAI
 QUARTA SESSIONE STRAUDINARIA DI U 2018
 RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU

S O M M A I R E / S U M M À R I U

JOURNEE DU 31 MAI 2018 / GHJORNU DI U 31 DI MAGHJU

Ouverture de la séance	17
Le président Jean-Guy TALAMONI	17
M. Xavier LACOMBE	17
M. Hyacinthe VANNI	17
Le président Jean-Guy TALAMONI	18
M. Xavier LACOMBE	18

ACTION ECONOMIQUE / AZZIONE ECUNOMICA

<u>Rapport n° 2018/E4/146 : Dispositif territorial de soutien aux entreprises susceptibles d'être impactées par des travaux réalisés par la Collectivité de Corse sur le réseau routier RD 80</u> <i>(Délibération n°18/160 AC du 31 mai 2018)</i>	19
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif, président de l'Agence de développement économique de la Corse	19
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	20

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	20
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	21
<u>Rapport n° 2018/E4/150 : Politique de rayonnement économique à l'international de la Corse</u> <i>(Délibération n°18/161 AC du 31 mai 2018)</i>	22
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif, président de l'Agence de développement économique de la Corse	22
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	28
Prise(s) de parole :	
Mme Mattea CASALTA	29
Mme Christelle COMBETTE	31
M. Jean-Christophe ANGELINI, en réponse aux intervenants	33
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	36
<u>Rapport n° 2018/E4/152 : Délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020</u> <i>(Délibération n°18/162 AC du 31 mai 2018)</i>	37
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif, président de l'Agence de développement économique de la Corse	37
Le président Jean-Guy TALAMONI	39
Lecture du rapport conjoint de la Commission des affaires européennes et de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Paola MOSCA, rapporteur de la Commission des affaires européennes	39

Le président Jean-Guy TALAMONI	39
Vote sur la procédure d'urgence	40
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	40

AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU

<u>Rapport n° 2018/E4/140 : Lancement d'une étude de couverture relative à la téléphonie mobile en Corse</u> <i>(Délibération n°18/163 AC du 31 mai 2018)</i>	41
---	----

Le président Jean-Guy TALAMONI	41
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	41
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente.	42
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	44
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. François ORLANDI	46
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	47

VOTE du rapport (adopté à la majorité des votants)	48
---	----

JEUNESSE ET SPORT / GHJUVENTU E ATTIVITA SPURTIVE

<u>Rapport n° 2018/E4/137 : Adoption du règlement des aides « Sport »</u> <i>(Délibération n°18/164 AC du 31 mai 2018)</i>	49
--	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	49
--	----

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	51
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	54
Prise(s) de parole :	
Mme Valérie BOZZI	56
M. Jean-Martin MONDOLONI	56
M Julien PAOLINI	59
M. Petr' Antone TOMASI	60
M. Pierre GHIONGA	61
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	62
Le président Jean-Guy TALAMONI	63
Le président Gilles SIMEONI	63
VOTE du rapport (adopté à la majorité des votants)	66
Suspension de séance	68
Prise(s) de parole : Reprise de séance	
Le président Jean-Guy TALAMONI	68
M. Jean-François CASALTA	68
Jean BIANCUCCI	68
SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE	
<u>Rapport n° 2018/E4/117 : Représentation de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission d'information et de sélection d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux</u> <i>(Délibération n°18/165 AC du 31 mai 2018)</i>	69
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	69
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	69
Mme Anne-Laure SANTUCCI	69
Mme Bianca FAZI	70
Mme Anne-Laure SANTUCCI	70

Le président Jean-Guy TALAMONI	70
Mme Bianca FAZI	71
Le président Jean-Guy TALAMONI	71
Mme Anne-Laure SANTUCCI	71
Mme Chantal PEDINIELLI	71
Le président Jean-Guy TALAMONI	72
Mme Anne-Laure SANTUCCI	72
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	72
<u>Rapport n° 2018/E4/133 : Caducité des conventions tripartites d'EHPAD/</u>	73
<u>passation d'avenants</u>	
<i>(Délibération n°18/166 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	73
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	74
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	74
<u>Rapport n° 2018/E4/134 : Habilitation à l'aide sociale de la Sarl</u>	75
<u>« Aiutu in casa »</u>	
<i>(Délibération n°18/167 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	75
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	75
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	78
Mme Bianca FAZI	78
M. Pierre GHIONGA	78
Mme Bianca FAZI	79
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	79

<u>Rapport n° 2018/E4/147 : Conventions d'objectifs pluriannuelles 2018-2020 et de programmation annuelle au titre de 2018 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire régional de la santé en Corse</u> <i>(Délibération n°18/168 AC du 31 mai 2018)</i>	80
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	80
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, ARMANET, président	81
Prise(s) de parole :	
Mme Fabienne GIOVANNINI	81
M. Pierre GHIONGA	82
Mme Fabienne GIOVANNINI	83
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	84
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	84
<u>Rapport n° 2018/E4/149 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) – Année 2018</u> <i>(Délibération n°18/169 AC du 31 mai 2018)</i>	85
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	85
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	86
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, Président	88
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	88
VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)	88

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

<u>Rapport n° 2018/E4/151 : Une stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial et durable (rapport modifié)</u>	90
<i>(Délibération n°18/170 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	90
Le président Jean-Guy TALAMONI	96
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	96
Lecture du rapport complémentaire, suite à la réunion conjointe de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la Commission des compétences législatives et réglementaires, par Mme Nadine NIVAGGIONI	100
Prise(s) de parole :	
Mme Paola MOSCA	101
Mme Fabienne GIOVANNINI	104
M. Jean-Martin MONDOLONI, <i>dépôt amendements (« Per l'avvene »)</i>	106
M. Xavier LACOMBE	108
Mme Valérie BOZZI, <i>dépôt amendement (« La Corse dans la République »)</i>	110
M. Pierre GHIONGA	111
Mme Rosa PROSPERI	112
Le président Jean-Guy TALAMONI	115
Mme Muriel FAGNI	116
M. François ORLANDI	116
Mme Chantal PEDINIELLI	116
M. François ORLANDI	117
Le président Jean-Guy TALAMONI	117
Le président Gilles SIMEONI	118

Le président Jean-Guy TALAMONI	118
Le président Gilles SIMEONI	118
Le président Jean-Guy TALAMONI	119
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	119
Le président Jean-Guy TALAMONI	122
Le président Jean-Guy TALAMONI	123
M. Xavier LACOMBE	123
Le président Jean-Guy TALAMONI (suspension de séance)	124
M. Xavier LACOMBE	124
Mme Rosa PROSPERI, dépôt amendements (« Corsica libera »)	124
Amendement n° 1 « Corsica libera »	125
Avis du Conseil exécutif	125
Vote amendement (adopté à l'unanimité)	125
Amendement n° 2 « Corsica libera »	125
Avis du Conseil exécutif	125
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	125
Le président Jean-Guy TALAMONI	126
Vote amendement (adopté à l'unanimité)	126
Amendement n° 1 « Per l'avvene »	126
M. Xavier LACOMBE	126
Avis du Conseil exécutif	126
Vote amendement (adopté à l'unanimité)	127
VOTE du rapport ainsi amendé (adopté à l'unanimité)	127

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2018/O1/026 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs
(Renvoyé)

Rapport n° 2018/E4/148 : Habilitation du président de l'Assemblée de Corse et du président du Conseil exécutif à cosigner la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale 128
(*Délibération n°18/171 AC du 31 mai 2018*)

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI 128

Complément de présentation par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive 131

Prise(s) de parole :

Mme Paola MOSCA, dépôt oral amendement 132

Le président Jean-Guy TALAMONI 132

Vote sur l'amendement oral déposé par Mme Paola MOSCA
(Adopté à l'unanimité) 132

VOTE du rapport ainsi amendé (adopté à l'unanimité) 133

Rapport n° 2018/E4/156 : Actualisation du mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù 134
(*Délibération n°18/172 AC du 31 mai 2018*)

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI 134

VOTE du rapport (adopté à l'unanimité) 134

MOTIONS / MUZIONE

Prise(s) de parole :

Le président Jean-Guy TALAMONI 135

Motion n° 2018/E4/024 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, 135
président de l'Assemblée de Corse : Mise en place d'une aide financière
exceptionnelle au bénéfice de l'ESAT victime d'un incendie criminel
(Délibération n°18/173 AC du 31 mai 2018)

Prise(s) de parole :

M. François ORLANDI 135

Le président Jean-Guy TALAMONI 136

M. François ORLANDI 137

Le président Jean-Guy TALAMONI 138

M. François ORLANDI 138

Le président Jean-Guy TALAMONI 139

M. François ORLANDI 139

Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion 140

Prise(s) de parole :

Mme Bianca FAZI 141

Le président Jean-Guy TALAMONI 141

Mme Lauda GUIDICELLI, *dépôt amendement du Conseil exécutif* 142

M. Pierre GHIONGA 142

Le président Jean-Guy TALAMONI 142

M. Pierre GHIONGA 143

Le président Jean-Guy TALAMONI 143

Mme Lauda GUIDICELLI 143

Vote sur l'amendement déposé par le Conseil exécutif 144
(Adopté à l'unanimité des votants)

Vote sur l'amendement déposé par le président Jean-Guy TALAMONI 144
(Adopté à l'unanimité des votants)

VOTE motion ainsi amendée (adoptée l'unanimité des votants) 144

<u>Motion n° 2018/E4/025</u> déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, président du groupe « Corsica libera » : Tenir compte de la volonté d'apaisement de la société et des élus corses dans les jugements à venir des militants nationalistes corses <i>(Délibération n°18/174 AC du 31 mai 2018)</i>	145
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	145
Avis du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	146
VOTE motion (adoptée à l'unanimité des votants)	147
M. Romain Colonna (demande les résultats du vote)	147
Le président Jean-Guy TALAMONI	147
<u>Motion n° 2018/E4/023</u> déposée par Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Biosécurité <i>(Renvoyée en commission)</i>	148
<u>Motion n° 2018/E4/031</u> déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : IGP « Ile de beauté » obtenue par un consortium d'une dizaine d'entreprises de salaisons industrielles en Corse <i>(Délibération n°18/180 AC du 31 mai 2018)</i>	149
Présentation de la motion par M. Jean-Jacques LUCCHINI,	149
Le président Jean-Guy TALAMONI	149
VOTE sur la demande d'examen prioritaire (Examen prioritaire adopté à la majorité des votants)	150
<u>Motion n° 2018/E4/038</u> déposée par le groupe « Femu a Corsica » : Soutien aux employés du groupe LCL Corse <i>(Délibération n°18/181 AC du 31 mai 2018)</i>	151
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	151
M. Jean-Martin MONDOLONI	151
Le président Jean-Guy TALAMONI	152
M. Hyacinthe VANNI	153
Le président Jean-Guy TALAMONI	153

Vote sur le caractère exceptionnel de la situation d'urgence (Procédure d'urgence adoptée à la majorité des votants)	154
Le président Jean-Guy TALAMONI	154
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif sur la motion portée par les 2 groupes de la majorité	155
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
M. François-Xavier CECCOLI	156
Le président Jean-Guy TALAMONI	156
M. François ORLANDI	157
Le président Jean-Guy TALAMONI	157
Motion finalement déposée par les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République » et M. François ORLANDI	157
VOTE motion (adoptée à l'unanimité des votants)	157
<u>Motion n° 2018/O1/009 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Assainissement cadastral et résorption du désordre de la propriété</u> <i>(Délibération n°18/175 AC du 31 mai 2018)</i>	159
Présentation de la motion par Mme Marie-Anne PIERI	159
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	163
Lecture du rapport de la Commission des compétences législatives et réglementaires par M. Jean-François CASALTA, président	165
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	169
M. Jean-François CASALTA	169
Le président de séance Hyacinthe VANNI (remplaçant)	171
Mme Marie-Anne PIERI	171
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis du Conseil exécutif	171
VOTE motion (motion rejetée à la majorité des votants)	174

<u>Motion n° 2018/O1/011 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Mise en œuvre d'une opération expérimentale de Bail réel solidaire sur le territoire insulaire</u> <i>(Délibération n°18/176 AC du 31 mai 2018)</i>	175
Présentation de la motion par Mme Marie-Anne PIERI	175
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	176
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	177
Le président de séance Hyacinthe VANNI	177
Mme Rosa PROSPERI	178
Amendement n° 1 déposé par « Femu a Corsica et « Corsica libera »	180
Présentation de la motion par Mme Julia TIBERI	180
Amendement n° 2 déposé par « Femu a Corsica et « Corsica libera	181
Présentation de la motion par Mme Julia TIBERI	181
Amendement n° 3 déposé par « Femu a Corsica et « Corsica libera »	181
Présentation de la motion par Mme Julia TIBERI	181
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis du Conseil exécutif sur les amendements	181
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	182
Mme Rosa PROSPERI	183
M. Jean-François CASALTA	183
Vote amendement n° 1 sous-amendé (adopté à l'unanimité des votants)	184
Vote amendement n° 2 (adopté à l'unanimité des votants)	184
Vote amendement n° 3 (adopté à l'unanimité des votants)	184
VOTE motion amendée (adopté à l'unanimité des votants)	185

<u>Motion n° 2018/E4/030</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Article figurant sur le site Internet de l'hebdomadaire « Le Point » particulièrement insultant à l'égard des corses	186
<i>(Délibération n°18/177 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	186
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis du Conseil exécutif	188
VOTE motion (adopté à l'unanimité des votants)	189
<u>Motion n° 2018/E4/032</u> déposée par Mme Danielle ANTONINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Racisme anti corse	190
<i>(Délibération n°18/178 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	190
Avis du Conseil exécutif	191
VOTE motion (adopté à l'unanimité des votants)	191
<u>Motion n° 2018/E4/033</u> déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : Crédits alloués à la part territoriale du Centre national du développement du sport (CNDS)	192
<i>(Délibération n°18/179 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation de la motion par M. Julien PAOLINI	192
Prise(s) de parole :	
M. Petr'Antone TOMASI	194
Mme Lauda GUIDICELLI, avis du Conseil exécutif	195
M. Serge TOMI	195
M. Petr'Antone TOMASI	195
VOTE motion (adopté à l'unanimité des votants)	195

<u>Motion n° 2018/E4/031</u> déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : IGP « Ile de beauté » obtenue par un consortium d'une dizaine d'entreprises de salaisons industrielles en Corse	196
<i>(Délibération n°18/180 AC du 31 mai 2018)</i>	
Présentation de la motion par M. Jean-Jacques LUCCHINI,	196
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François-Xavier CECCOLI	199
M. Lionel MORTINI, avis favorable du Conseil exécutif	200
M. Jean-Martin MONDOLONI	201
M. Jean-Jacques LUCCHINI	201
M. François-Xavier CECCOLI	202
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	202
Le président de séance Hyacinthe VANNI	203
M. François-Xavier CECCOLI	204
Le président de séance Hyacinthe VANNI	204
VOTE motion (adopté à l'unanimité des votants)	204

La séance est ouverte à 11 H 56 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. J'interroge l'Exécutif : Par quoi commençons-nous ? L'économie ? Très bien.

M. Xavier LACOMBE

Président, s'il vous plait ? Excusez-moi d'intervenir, je vous remercie de me donner la parole. Sò ondecì ore è mezzu.

Le Président TALAMONI

Eiu sò quì dipoi deci ore.

M. Xavier LACOMBE

Anc'eiu. On était en commission à 9 heures. Je ne sais pas si c'est sous un autre méridien, sous cette coupole, mais de 10 heures à ondecì ore è mezu, faci un'ore è mezu. Je sais, Président, que vous faites tous les efforts, et vous en avez fait la preuve hier, mais lors de sessions comme celle-ci, on commence à perdre une heure et demie un jour, une heure et demie l'autre jour ! Je répète ce que j'ai déjà redit : qu'il y ait quelques minutes de décalage, on veut bien, mais une heure et demie ! A ce moment-là, convoquons les gens à midi. Merci.

Le Président TALAMONI

Vous avez bien fait de le dire, mais j'ai peur que ça n'ait pas beaucoup d'effets sur la situation. Hè cusì.

M. Hyacinthe VANNI

Les gens qui sont en commission ne s'amuse pas, ils travaillent. Donc, on peut avoir un petit peu de patience. On est ici pour travailler aussi.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il y a des commissions et, en même temps, il y a des heures de commission qui sont prévues de façon à ce qu'on puisse être un certain nombre pour commencer la séance. Les commissions, M. VANNI, vous intervenez et je vous réponds, ça n'est pas non plus la réponse pour justifier tous les retards parce que les commissions, en principe, l'heure est déterminée avec les présidents des commissions qui doivent être en mesure d'évaluer au moins, à une demie heure près, la fin de leurs travaux. Ce n'est pas une raison.

Je ne pense pas que tout le monde était en commission, je pense qu'il y a simplement un certain nombre de nos collègues qui viennent quand ils ont envie de venir et puis c'est tout. Les commissions, encore une fois, ne sont pas prévues pour la même heure que la séance publique. Je pense qu'il y a autre chose. Ça ne fonctionne pas, ça n'a jamais fonctionné. Au moins, il y a une certaine constance que l'on peut reconnaître à notre Assemblée, de ce point de vue-là, c'est qu'elle n'a jamais commencé à l'heure, à aucune époque.

M. Xavier LACOMBE

On est toujours dans l'ancien monde !

Le Président TALAMONI

Oui et j'ai bien peur que ça dure ! On a réussi à résoudre certains problèmes mais pas celui du retard le matin, pas que le matin d'ailleurs...

La parole est au Conseil exécutif sur le rapport 146.

ACTION ECONOMIQUE / AZZIONE ECUNOMICA**Rapport n° 2018/E4/146 : Dispositif territorial de soutien aux entreprises susceptibles d'être impactées par des travaux réalisés par la Collectivité de Corse sur le réseau routier RD 80****M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est un rapport qui s'inspire des autres rapports déjà présentés par nos soins. Quand je dis par nos soins, c'est bien sûr par le biais et sous l'autorité des services de l'ADEC, et notamment de leur directeur général Jean-Charles VALLEE, ainsi que sur proposition et validation du président du Conseil exécutif, d'autant qu'il avait, en l'espèce, assuré un rôle d'animation, de soutien et d'information auprès des principaux intéressés, à savoir les chefs d'entreprises de la région du Cap impactée par les travaux sur l'ex ou la RD 80.

Comme vous le voyez dans le rapport qui vous est proposé, nous avons parfaitement joué la carte de la transparence avec l'énoncé des quatre phases et, donc, la coupure de la route qui en découlera, de manière précise.

Ainsi donc et tenant compte, par anticipation, ainsi qu'au terme d'un processus de dialogue, des attentes et des inquiétudes formulées par les acteurs économiques, nous proposons un nouveau règlement d'aides qui vous est, ici, détaillé et qui intègre l'ensemble des phases précitées ainsi, plus précisément, que les secteurs dans lesquels nous voulons intervenir à titre principal.

La transformation et la commercialisation de produits agricoles à des conditions précises, la pêche et l'aquaculture à des conditions également détaillées ainsi, bien sûr, que tout ce qui va relever du commerce de proximité.

Vous avez un certain nombre de précisions quant à l'assiette éligible des aides, ainsi que la question de l'intensité qui est modulée en tenant compte notamment, comme nous l'avons fait par le passé, et je veux parler des mesures que nous avons mises en œuvre au lendemain, par exemple, de l'inondation du centre commercial dit « la rocade », en tenant compte donc des aides et sommes qui pourraient éventuellement être perçues, au titre des polices d'assurances.

C'est un dispositif qui n'est pas exclusif, qui est complémentaire d'autres dispositifs ou polices d'assurances déjà existants et qui vient, je l'espère, finir de rassurer des acteurs économiques légitimement inquiets au regard des travaux que nous nous proposons de réaliser et qui sont déjà engagés sur le terrain.

Voilà, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a deux rapports, un de la Commission du développement et un de la Commission des finances.

La Commission du développement, ce sera Nadine NIVAGGIONI, la présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. La Commission des finances, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. Olivier MOSCONI, de l'Agence du développement économique de la Corse, **et le président Guy ARMANET** ont précisé que ce dispositif territorial est tout à fait exceptionnel et qu'il ne sera pas mobilisé systématiquement, dès lors que la Collectivité de Corse fera des travaux.

Le président SIMEONI a fait observer que toutes les assurances juridiques avaient été prises sur la mise en place d'un tel dispositif, un dispositif qui s'inscrit dans une mesure globale, déjà adoptée par notre Collectivité, notamment pour d'autres situations exceptionnelles.

Dans ce cas précis, il a rappelé qu'il s'agissait des travaux sur le pont de la côte ouest du Cap corse, tout en précisant que tous les dommages ou les nuisances occasionnés par des travaux publics ne peuvent pas ouvrir systématiquement un droit à compensation ou à indemnisation.

Il a fait remarquer que le fait de déposer le pont provisoire a coupé de facto l'accès normal à toute la côte ouest du Cap corse et que le seul itinéraire de délestage prévu a augmenté les durées des trajets.

Il a tout particulièrement remercié l'ensemble des entreprises qui se sont investies afin que le calendrier des travaux soit respecté.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande sur ce rapport. Personne. Nous allons mettre aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/150 : Politique de rayonnement économique à l'international de la Corse

Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Ce premier rapport dédié à la RD 80 est important pour nos acteurs économiques de la région du Cap, de la côte ouest.

Je vous remercie, Mmes et MM. les Conseillers, pour votre vote unanime. Ce rapport-là est infiniment plus stratégique, au sens où il concerne notre pays tout entier, en même temps qu'il propose une trajectoire de croissance qui est résolument novatrice, comme cela a été dit en commission du SRDE2I voté par votre Assemblée en décembre 2016 ainsi, plus généralement, que de la stratégie voulue par l'ADEC dans le domaine du rayonnement économique.

Je veux, avant tout, remercier les services qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport sous l'autorité du directeur général, Jean-Charles VALLEE et, notamment, Lesia SARGENTINI qui en a piloté l'élaboration et qui, comme vous vous en doutez, a rédigé l'essentiel de ce qui vous est proposé avec, bien sûr, dans le cadre du Conseil exécutif, une mise en perspective au plan politique

Vous dire également qu'il s'agit de distinguer trois niveaux sur lesquels je vous rends attentifs parce qu'ils sont fondamentaux pour le devenir de notre économie.

Le premier tient compte du fait que nous avons, dans le domaine du rayonnement économique de la Corse, des actions qui, jusqu'ici, étaient un peu éparées : conventionnement avec BUSINESS France, actions à l'extérieur, stratégie d'export, notamment dans le cadre de la plateforme du dispositif CORSEXPOT, voté par cette même assemblée il y a quelques années déjà, une petite décennie.

Il s'agit, dorénavant, de tout rationaliser, de tout remettre en perspective et de faire à partir d'une stratégie qui soit une stratégie partagée et résolument publique.

Deuxièmement, il s'agit, également, de faire en sorte que l'on renforce l'attractivité du territoire.

En termes clairs : aucun territoire ne peut prétendre à une forme de développement économique s'il n'est pas adossé à un plan pluriannuel d'attractivité, de compétitivité qui lui permette d'être lisible dans la cartographie des investissements. Et je le dis tranquillement, il s'agit de positionner la Corse comme étant une terre d'opportunité en matière économique, bien sûr à titre principale pour notre diaspora et pour celles et ceux qui aimeraient, sans nécessairement rentrer physiquement dans l'île, y investir et y déployer de la compétence, de l'ingénierie, du savoir-faire, etc. Mais il s'agit également, pour celles et ceux qui verraient un intérêt à se déployer économiquement dans l'île, de pouvoir le faire à des conditions qui soient fixées, non pas de manière empirique par la seule loi du marché mais sans souci aucun de planification, ni d'intrusion, à des conditions qui soient aussi des conditions politiques par le jeu de la volonté manifestée par notre assemblée.

Dans ce cadre-là, nous proposons donc une stratégie d'attractivité, dont l'élaboration est en cours, et qui va permettre de hiérarchiser et de prioriser tous les grands axes que nous voulons mettre en œuvre.

Sur la question de l'investissement à l'international, vous le savez, nous n'avons pas, en l'état, de stratégie claire et nous ne savons pas comment parler au monde, en matière économique, dès lors qu'il s'agit de la Corse. En déduit une absence d'attractivité, en déduit une absence d'opérationnalité, en déduit, pour être clair et précis, une absence de développement dans des domaines qui sont des domaines stratégiques (cf. le déplacement que nous avons fait en Sardaigne en février 2016. J'avais eu, à cette occasion, l'opportunité de m'entretenir avec l'*assessore*, mon homologue de Sardaigne, en charge de domaines comparables, qui nous avait présenté, il y a plus de deux ans, un plan pluriannuel d'attractivité du territoire sarde, lequel donnait lieu à la mobilisation, mais également d'investisseurs internationaux étrangers en capacité d'agir sur le territoire à des conditions qui soient des conditions fixées par le gouvernement et par le politique, pour le dire un peu rapidement, mais qui permettait d'introduire des fonds, des capitaux, de l'argent privé, sans nécessairement avoir recours aux seuls moyens délivrés par la puissance publique pour assurer un certain type de développement.)

Dans le même ordre d'idée, et c'est le fruit d'une collaboration permanente avec les services de Nanette MAUPERTUIS et de la DAEI, nous avons également besoin d'une visibilité renforcée sur l'impact, et je parle strictement du plan économique, des programmes INTERREG, des grandes programmations, des grands financements communautaires, notamment pour ce qui va regarder, de manière fine et précise, leurs destinataires, leurs

bénéficiaires et, surtout, leur effet levier sur l'ensemble de l'écosystème, et pas uniquement sur les quelques entreprises qui pourraient, à titre direct, en bénéficier.

Donc, nous avons un certain nombre de points d'inquiétude, je viens de les énumérer, qui sont des points historiquement présents et constatés mais nous voulons aujourd'hui les soulever, les régler, non pas de manière incantatoire, non pas de façon immédiate. Ça prendra du temps mais en proposant un cadre d'intervention qui, pour la première fois depuis des années, pour ne pas dire, sans prétention aucune pour notre Conseil exécutif, depuis des décennies, peut-être, enracine la Corse dans un développement économique résolument tourné à l'international, sans crainte, sans complexe, sans frilosité excessive mais avec la ferme volonté, aussi, de ne pas subir les événements et le cours de l'évolution économique mais, au contraire, d'y insérer au mieux notre pays et notre territoire d'opportunité.

Dans le même ordre d'idée, nous avons inséré toute la dynamique liée à l'export. Je veux rappeler ici que la Corse a connu en 2017 une trajectoire, en matière d'export, très intéressante, avec une augmentation considérable même si, et vous le savez, notre balance commerciale demeure structurellement et historiquement déficitaire. Donc, de ce point de vue-là, nous allons aussi réinsérer la question de l'export et la reconnecter aux grandes problématiques que je viens d'évoquer : attractivité du territoire, compétitivité des entreprises, ouverture à de nouveaux marchés, puisque la question de l'attractivité joue à l'endroit de l'écosystème européen, voire mondial. Elle joue aussi pour nos entreprises qui vont se positionner plus efficacement sur d'autres marchés et aller, mieux soutenues et mieux consolidées, à la conquête de niches et de marchés nouveaux en Europe et dans le monde. C'est déjà le cas. Nous avons, dans des domaines clé, des pionniers et des leaders européens. On n'en parle pas assez, mais vous savez aussi bien que moi qu'il y a sur le terrain des entreprises qui ont désormais besoin d'une stratégie claire, d'un guichet unique, d'une fluidité, d'une lisibilité renforcée et qui n'attendaient que cela pour aller plus vite et pour aller plus loin.

D'ailleurs, ce rapport, s'il est rédigé en concertation avec l'ensemble des offices et agences, du Conseil exécutif sous l'autorité de son président, il est aussi, et d'abord, le fruit d'une réflexion partagée de l'ensemble de notre écosystème, de l'ensemble de nos chefs d'entreprises.

Nous y insérons la convention-cadre qui nous lie, qui lie la Collectivité de Corse via l'ADEC, avec Business France. Et vous avez, là-

aussi, (les éléments sont joints au rapport) des thématiques claires qui sont dûment proposées.

Un mot sur ce thème, rapidement.

Il s'agit, au plan des principes cardinaux, d'alléger considérablement le coût des produits et des prestations de Business France : diagnostics, découverte de marchés, rencontres acheteurs, emplacements salons..., à travers un fonds de concours à l'internationalisation, auparavant dénommé « fonds de concours export », mis à disposition par la Collectivité de Corse au profit de nos entrepreneurs.

Il s'agit donc de tenir compte du montant passé du fonds, dont je veux dire ici qu'il n'a jamais été totalement utilisé, mais aussi de la politique et de la stratégie nouvelle que nous vous proposons.

En application du SRDEII, nous avons donc une proposition d'allocation qui est un peu revue à la baisse par rapport à l'ancienne convention, mais qui demeure d'un niveau particulièrement ambitieux.

Deuxièmement, nous créons un CODITE (Conseil pour le développement de l'internationalisation du territoire dans le domaine économique) ; CODITE dont je veux rappeler qu'il ne cède en rien à la comitologie ou à la réunionite qui pourraient être à l'œuvre, ici ou là, en ce sens qu'il vient simplifier les structures qui existaient déjà (je pense par exemple au CODEX), avec une vision qui sera beaucoup plus globale, beaucoup plus intégrée et, espérons-le, beaucoup plus dynamique.

Il s'agit, là-aussi, de faire disparaître le CODEX, tel que nous l'avons connu, au sens où il était adapté et proposé que pour les problématiques d'export, et de le rendre beaucoup plus transversal et beaucoup plus global en le rendant compatible avec le dynamisme nouveau que nous voulons désormais imprimer.

Nous aurons donc deux commissions : une qui sera dédiée à l'export et une autre qui sera dédiée à l'attractivité et au rayonnement du territoire. Ce qui va permettre aux acteurs et aux élus, qui y siégeront, d'avoir donc à connaître plus finement les problématiques, les thématiques, les plans qui seront proposés, en même temps qu'à élaborer cette stratégie pluriannuelle d'attractivité. C'est une offre nouvelle que nous vous faisons pour laquelle, a priori, nous devrions solliciter, nous verrons en marchant, le concours d'un

prestataire privé et de toute façon la dite stratégie sera proposée ici-même et nous en débattons dans le cadre voulu.

Pour ce qui concerne les moyens de la stratégie, ils sont, pour l'essentiel, au nombre de deux ou trois et ils sont, j'attire votre attention là-dessus, assez déterminants :

Le premier, c'est celui des volontaires à l'initiative économique qui vont (comme vous le savez, ils existaient déjà) être déployés selon un paradigme nouveau. Et l'ADEC, en concertation avec le Conseil exécutif, se propose d'agir résolument dans cette direction.

La deuxième idée, c'est de créer un réseau d'ambassadeurs économiques de la Corse.

De quoi s'agit-il ? Vous avez tous, dans vos environnements amicaux, familiaux, professionnels, des hommes et des femmes qui sont corses, ou amis de la Corse, et qui ont une expertise, un rôle stratégique, une plus-value dans le domaine de l'entreprise privée. On peut parler d'entreprise publique mais, à titre principal, quasi exclusif, d'une entreprise privée. Il s'agit de les solliciter et de les cartographier, de leur proposer un certain nombre de moyens pour qu'ils concourent, sans que nous dépensions collectivement et de nouveau de l'argent public, au développement économique de la Corse. Nous sommes vraisemblablement le seul pays, la seule île de Méditerranée à disposer de diaspora économique aussi riche, aussi nombreuse et aussi dense sans jamais nous être donné les moyens de la solliciter.

Nous avons souvent parlé de la diaspora, y compris ici-même, en des termes quasi mythologiques (« le retour massif », etc.). L'évolution du monde nous conduit aujourd'hui à ne plus considérer comme étant une possibilité avérée ce retour massif, même si nous appelons de nos vœux la possibilité que des Corses reviennent dans leur pays. Mais les effets conjugués des nouvelles technologies, de la mondialisation, de la croissance, telle qu'elle se dessine en matière économique, peuvent tout à fait permettre à ces femmes et à ces hommes de contribuer à notre développement, sans pour autant rentrer physiquement en Corse. Il s'agit donc, de leur donner les moyens de contribuer au développement, leur donner donc un certain nombre d'outils, avec des éléments qui soient particuliers : je pense, par exemple, à un kit de l'ambassadeur. Et donc nous allons, avec eux, travailler à assoir notre développement économique.

Je vous dirais deux autres choses : en plus des moyens que nous proposons pour cartographier, identifier, mettre en réseau ces ambassadeurs, vous avez d'une part, la plateforme de crowdfunding, que nous avons mise en place sous les auspices de l'ADEC et de la Collectivité de Corse, qui peut déjà permettre aux acteurs économiques de contribuer, par le biais de financements privés, au développement économique et nous avons également, donc, des initiatives en cours. Je pense, par exemple, à l'opportunité de dédier des fonds à des initiatives transfrontalières. Nous y réfléchissons pour que la Corse se positionne, par-delà les programmations de fonds publics, comme étant aussi en mesure de solliciter et d'orienter des fonds privés vers le développement économique de notre île.

C'est un point qui est fondamental et qui, je le crois, va permettre de favoriser ce développement sans, encore une fois, avoir systématiquement recours à des crédits et à des fonds publics.

Troisième et dernier sujet : nous nous proposons, vous l'avez vu dans le rapport, d'initier des missions de diplomatie économique.

De quoi s'agit-il ? Là-aussi, j'entends, peut-être, l'argument qui consisterait à dire « de nouveaux déplacements ! de nouveaux voyages ! ». Pas du tout ! Ça vient rationaliser l'existant qui était autrement plus dense, et je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce que l'on a pu connaître par le passé, toutes majorités confondues. Je veux simplement dire qu'organiser une mission de diplomatie économique, c'est rationaliser financièrement l'ensemble des initiatives à l'endroit d'écosystèmes extérieurs et c'est, en même temps, dans un souci d'économie des deniers publics, matérialiser des stratégies de conquête de marchés, en même temps que de lisibilité et d'attractivité de notre territoire propre.

Nous sommes dans une simplification, nous sommes dans un souci d'économie et, je le crois, nous sommes également dans une logique globale d'efficacité renforcée.

Donc vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, au moment où s'achève cette présentation et où, je l'espère, débute un dialogue et un échange avec l'ensemble des élus de l'hémicycle. On a souvent fait reproche aux nationalistes de cultiver une vision ethnocentrée, frileuse, repliée sur elle-même du développement économique ; ce rapport permet de mettre un terme, je l'espère, définitif à des griefs qui n'ont pas pu prospérer plus que ça, mais qui ont quand même été présents dans le débat public.

Notre majorité, notre Conseil exécutif sont fiers de pouvoir présenter aujourd'hui les éléments d'une stratégie qui ouvre notre pays vers l'extérieur, qui n'hésite plus à affronter le marché européen et le marché mondial, qui positionne nos entreprises sur une scène économique, aujourd'hui mondialisée, mais qui le fait en étant respectueux, et clairement, de notre identité, de nos savoir-faire, de notre typicité à tous les points de vue, en même temps, bien sûr, que notre volonté d'asseoir un développement économique qui soit durable, qui soit soutenable et qui soit, bien sûr, orienté vers la croissance partagée, et non pas uniquement vers une forme de logique ultralibérale. Et je crois que c'est important pour nos entrepreneurs, pour nos TPE, pour nos PME, pour nos acteurs à l'exportation qui avaient besoin d'un cadre lisible et surtout, je terminerai en ces termes, cela permet de relier des problématiques qui, jusqu'ici, ne dialoguaient pas entre elles :

- l'attractivité du territoire, nous n'avons d'ailleurs pas de plan ;
- la compétitivité de nos entreprises à l'international, nous n'avons pas d'approche ;
- la question de l'export qui était déconnectée, comme si on pouvait exporter valablement et à un flux très soutenu sans avoir, généralement et stratégiquement, d'éléments plus intégrés.

Nous réconcilions des problématiques qui jusqu'ici s'ignoraient, et nous le faisons en mettant sur la table des éléments d'élaboration, des moyens pratiques, une proposition de cartographie de nos ambassadeurs et, j'espère, de ce rapport qui suscitera le débat voulu.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Nous avons donc un **rapport de la Commission de développement**. C'est peut-être Nadine NIVAGGIONI qui va le présenter.

M. Nadine NIVAGGIONI

Sur la forme, **Mme Mattea CASALTA** a salué, d'une part, la qualité de la présentation du rapport, d'autre part, la constitution d'un guichet unique d'attractivité économique, via l'Agence de développement économique de la Corse, afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets.

Sur le fond, elle s'est réjouie de la volonté féroce de cette Corse qui travaille, qui souhaite se valoriser et s'ouvrir vers l'extérieur. Elle a salué ainsi la résistance des entreprises dans leur profonde volonté d'agir pour mettre en

valeur, à l'extérieur, les potentialités insulaires et contribuer au rayonnement de l'île. Elle voit dans ce qui est proposé, de nombreux éléments porteurs d'espoir pour la jeunesse insulaire.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

(**Ont voté « pour »** les groupes « Femu a Corsica » ; « Corsica libera » ; **non-participation** des groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

Mattea CASALTA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, merci M. le Président de l'ADEC pour cette présentation très précise du rapport.

Merci aussi aux services, à Lesia SARGENTINI notamment.

Alors, c'est vrai, le constat sur l'état des entreprises et de l'économie corse en général est très préoccupant, nous en sommes tous conscients. Et depuis de nombreuses années, il semblerait que nous soyons tétanisés et incapables de réaction.

Hier, Jean-Martin MONDOLONI disait que notre majorité n'avait pas d'engouement, n'avait pas d'enthousiasme, pourtant ce rapport nous fait tous réagir et voir enfin le bout du tunnel, je crois.

C'est une réaction qui se doit collective et qui, sur la base du SRDEII, nous demande d'utiliser toutes les possibilités que nous fournit la loi pour mettre en œuvre une réplique positive à une situation, jusque-là, subie.

La Corse n'est plus dans l'attentisme, mais dans l'action.

Enfin, avec cet exécutif, nous avançons !

Et en plus, c'est un mouvement transversal qui implique toutes les forces de notre pays (l'ADEC, vous l'avez entendu, mais aussi l'Office des

transports de la Corse, l'Agence du tourisme, les chambres de commerce, les communautés de communes) pour une ouverture sur l'international et qui permettra à la fois aux porteurs de projets et aux chefs d'entreprises d'exporter les produits fabriqués dans notre île, mais aussi d'accueillir des entreprises extérieures.

C'est une véritable bouffée d'oxygène pour l'économie qui sera, à n'en pas douter, la locomotive qui profitera à tous. Je pense que vous l'avez ressenti dans l'explication qui nous a été donnée, effectivement ça y est, ça démarre !

Ce qui me rassure aussi, c'est le repositionnement de la Corse en Méditerranée. On parle beaucoup de notre île au milieu de la Méditerranée, mais finalement on a oublié un petit peu l'histoire. Cette île qui a toujours été au centre des relations commerciales. Son avenir est d'abord, et avant tout, dans cette région du monde, me semble-t-il, même si depuis des années on voudrait nous faire croire que le port de Marseille est bien sûr essentiel et que tout doit passer par ce port. D'autres pistes de développement commercial existent et doivent être exploitées.

La Corse, par ses traditions et sa culture, doit reprendre cette place qui, à l'évidence, la fera rayonner. En effet, le développement économique de notre pays se fera, selon toute logique, vers et avec les pays frontaliers mais pas seulement. En cela, l'action de l'Office des transports et surtout de l'Agence du tourisme joueront un rôle de première importance.

L'Agence du tourisme de la Corse qui devra se montrer plus agressive (dans le bon sens du terme, bien évidemment vous l'avez compris) auprès des acteurs du tourisme, agences de voyages, tour operators, hôteliers, et être présente sur tous les salons et les foires internationales. Bien sûr, il faut compter avec la cellule « Europe » de notre collectivité qui travaille déjà beaucoup à l'accompagnement des porteurs de projets, mais qui devra être renforcée, je l'espère vraiment ; les porteurs de projets privés ou collectivités qui, malheureusement, se découragent souvent face à la lourdeur des programmes européens et aux multiples difficultés à monter un dossier. Je pense qu'on y est tous passés, c'est vraiment pas évident de monter un dossier européen.

Donc, en résumé : perspectives concrètes de développement économique, innovation, transversalité entre les différentes forces de la Corse, ouverture sur la Méditerranée et sur le monde, diplomatie économique, donc

image positive de la Corse, ambition, volonté de réussir, espoir pour les années à venir.

Donc, en conclusion, M. le Président de l'ADEC, toutes mes félicitations à vous et à votre équipe pour ce rapport qui est porteur d'espoir et surtout de motivation. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme COMBETTE, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif,

« Politique de rayonnement économique à l'international de la Corse », le titre fait rêver et je reconnais que les propositions sont intéressantes.

Dans votre présentation, vous avez dit ne pas avoir de complexes à présenter un tel rapport, un rapport nouveau et innovant. Mais soyons honnêtes, ce rapport n'a rien de très nouveau puisqu'il s'inscrit dans la continuité du dispositif CORSEXPOT qui a été voté en 2006 pour développer le marché de l'export aux entreprises locales.

Dans votre rapport donc, vous rattachez ce rayonnement à l'international de la Corse, à son attractivité, et je vous suis parfaitement sur ce point.

En revanche, cette position me conduit aux questions suivantes :

Tout d'abord, il me semble qu'un travail préparatoire doit être indispensable à votre démarche. Les secteurs et les entreprises ayant une réelle capacité productive ont-ils été recensés ?

Vous avez, effectivement, sûrement une base qui est inscrite dans le dispositif ancien CORSEXPOT, mais il y a sûrement d'autres entreprises qui doivent être informées de ce projet.

Par ailleurs, et j'en reviens encore au même sujet (désolée Josepha), celui de la formation : constituer un marketing international signifie pouvoir vendre la Corse à l'étranger. Pour le développement de ce marketing, il

convient donc de décliner les débouchés, d'identifier et structurer les partenaires économiques qui pourront répondre au marketing qui sera décliné par la région.

Le plan est, selon moi, bien structuré. Mais rien ne pourra se déployer sans ressources humaines. Et malheureusement, encore une fois, le retour des entreprises déjà présentes sur le secteur de l'international fait état d'un cruel problème de recrutement, notamment chez les attachés commerciaux.

Pour exemple, je fais une petite parenthèse : la semaine dernière, il y a eu le championnat des mini-entreprises qui s'est déroulé à Porticcio, dans le nouveau centre culturel et, là, participaient des jeunes post-bac de l'école Negoventis de la Chambre de commerce. C'est une école, pour ceux qui ne le savent pas, qui préparent aux métiers de la vente et, notamment bien sûr, aux attachés commerciaux.

Suite à la présentation de leurs projets, le jury n'a pas jugé bon de les faire partir à Paris présenter leurs produits, dans la mesure où ils ont été dans l'incapacité de s'exprimer en anglais.

Donc, j'en conclus que cette formation, pour ne pas la citer (je suis désolée mais c'est un exemple concret) forme uniquement à la vente sur le territoire français.

De plus, vous parlez du numérique. Vous prévoyez le développement à l'international de ce secteur. Effectivement, c'est un secteur qui n'a pas de frontières et c'est celui qui est le plus facile à exporter en restant même dans son bureau, mais je m'interroge aussi sur la capacité de nos entreprises à se structurer rapidement pour s'inscrire dans cette démarche, compte tenu du fort retard qui a été pris dans la mise en place des formations certifiantes.

Enfin, le rapport prévoit des ambassadeurs économiques partout dans le monde, pourquoi pas ! Mais comment comptez-vous les localiser ? Surtout, quel statut comptez-vous leur accorder et, éventuellement, envisagez-vous une rémunération ?

J'imagine bien, M. le Conseiller exécutif, que vous ne comptez pas sur le bénévolat, surtout sur du long terme.

Pour en finir, nous saluons donc le travail qui est fait dans ce rapport, les orientations que vous proposez et votre volonté de donner un nouveau

souffle au dispositif CORSEXPOT mais nous n'avons, malheureusement, pas beaucoup de lisibilité sur les moyens pour y parvenir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Vous voulez répondre un mot ? Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Merci à Mattea CASALTA pour ses propos qui, bien sûr, recourent l'analyse de la majorité et du Conseil exécutif au sujet du type de développement économique que nous voulons mettre en œuvre.

Merci aux conseillers des groupes de la majorité.

Pour ce qui est donc du groupe de Jean-Martin MONDOLONI et de l'intervention de Christelle COMBETTE, deux mots.

Je peux entendre, et je l'entends volontiers, on est dans un débat contradictoire et démocratique, que ce rapport vous semble à ce stade imparfait, perfectible et qu'il puisse appeler un certain nombre de clarifications, peut-être, et c'est le cas de tous les rapports et de toutes les démarches humaines et politiques.

Mais dire, d'une part, qu'il n'institue pas de rupture, et j'emploie à dessein un terme que je n'ai pas employé auparavant, parce qu'on peut parler de rupture dans le paradigme de l'action économique et, d'autre part, qu'il s'apparente au CODEX qui a été voté, sur proposition d'une ancienne majorité, ici-même en 2006 me semble-t-il, c'est, pardonnez-moi, je le dis avec toute la courtoisie et l'amitié qui caractérisent nos rapports, méconnaître le contenu du rapport. Ce n'est pas le cas.

Le CODEX se réunissait une fois par an sans les filières, ne traitait que de l'export et était purement consultatif.

Le CODITE se réunit régulièrement, établit une stratégie, propose un plan voté par l'Assemblée avec tous les acteurs régulièrement.

Da l'unu à l'altru, ci passa u mare à mezu !

Vous pouvez ne pas être d'accord, mais vous ne pouvez pas dire que c'est pareil ! Non ! Je respecte votre volonté, il n'y a pas de problème, mais je le répète : ci passa u mare à mezu.

Vous verrez. Je vous dis les choses clairement.

Et vous verrez à l'usage, puisque vous allez être étroitement associés, que c'est comme cela que ça va fonctionner.

Donc, on parle de deux réalités fondamentalement différentes.

Sur la question des ambassadeurs : regardez, puisque vous êtes dans un groupe libéral, tous les pays, toutes les îles qui déploient des stratégies de développement à l'international ont des réseaux comparables à celui que nous proposons aujourd'hui pour la Corse. Et de ceux que nous avons étudiés, ils ne sont quasiment jamais rémunérés.

Donc, on ne parle pas d'associatif, on ne parle pas de bénévolat, on parle souvent de femmes et d'hommes qui ont des situations économiques particulièrement intéressantes et qui n'attendent pas de la Collectivité qu'elle les rémunère ou qu'elle vienne compenser un déplacement ou une initiative éventuelle.

Nous avons commencé à cartographier des acteurs.

Je vous donne un ordre d'idée : on en a repéré trois sur la scène parisienne qui, à trois, dans des groupes à 100 % privés, pèsent 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel. À trois !

Vous pensez bien que lorsqu'on aura fini de cartographier, on va tomber potentiellement sur des dizaines de milliards d'euros de chiffres d'affaires cumulés pour les entreprises qu'ils dirigent ou dont ils sont des membres éminents. Donc, regarder par le plus petit bout de la lorgnette c'est, à mon avis, ne pas rendre service au grand projet que nous vous proposons.

Et la cartographie implique une chose : la labellisation.

La labellisation n'induit pas de rémunération. Et, encore une fois, je viens de démontrer assez rapidement en quoi elle était obsolète.

Donc, chaque groupe, bien sûr, se détermine en son âme et conscience mais il n'y a pas d'impacts financiers pour notre collectivité. Le fait de cartographier des acteurs économiques privés me paraît tomber sous le sens et je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi, par le passé, nous n'avons jamais voulu emprunter cette piste-là. Nous vous proposons de le faire.

Et enfin, nous reconnectons la stratégie de l'export à une stratégie beaucoup plus globale d'attractivité et de compétitivité, de montée en compétence économique de l'ensemble du territoire.

Donc, je crois que c'est un changement de paradigme. Et si je peux entendre, en le respectant, votre désaccord, je vais vous dire ici qu'il se fonde vraisemblablement sur d'autres considérations que celles énoncées parce que je ne retrouve pas dans le rapport, tel que nous l'avons rédigé, le contenu et la portée de vos propos.

Mais, encore une fois, je respecte votre interprétation. Je ne la partage pas. Et je veux vous dire que ce qui est proposé dans l'économie des deniers publics de la Collectivité va, j'en suis persuadé, réorienter l'ensemble de notre développement économique. J'en suis persuadé !

Quant à la question de la formation que vous avez abordée assez largement, l'idée est simple : nous avons toute confiance, sous l'autorité du président du Conseil exécutif, dans la capacité de Josepha à mener avec ses services ce débat et cette action à terme. Je sais et nous savons que cela vous tient particulièrement à cœur. Nous sommes régulièrement liés les uns aux autres et nous n'avons pas pour intention de déconnecter le sujet de la formation, et notamment de la formation pro, du sujet de la montée en compétence des entrepreneurs et de l'insertion professionnelle de nos plus jeunes. Donc, là-dessus, il n'y a pas de déconnexion.

Terminer enfin en vous disant, parce que je ne l'ai pas dit dans mon propos liminaire et j'y tiens, que la mesure que nous vous proposons, IMPRESA MONDU, elle est lancée non pas de manière empirique, mais dans le cadre d'un appel à projets, d'un appel à manifestation d'intérêt strict qui codifie les pays, les publics, le kit d'entreprise et je crois, y compris pour les entreprises qui sont déjà présentes sur la scène de l'export, que ce sera une plus-value indéniable.

Voilà, M. le Président. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La discussion générale vient d'être close par l'intervention du conseiller exécutif.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E4/152 : Délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, nous excuser puisque, pour des raisons de toute nature, ce rapport est parvenu tardivement aux commissaires de l'Assemblée de Corse.

En fait, c'est un rapport qui, intrinsèquement, induisait un parcours juridique très complexe mais dont nous pouvons dire, au moment où il s'achève officiellement, qu'il est de nature à sécuriser nos outils financiers et, par là même, notre économie dans leur volonté de mieux développer nos TPE avec, donc, la mise en œuvre d'un certain nombre de moyens nouveaux qui, dès lors que ce vote sera intervenu, pourront être libérés.

Ce rapport, je le disais, met un terme à un parcours complexe et il permet surtout de tordre le cou à trois idées qui ont été jusqu'ici véhiculées et sur lesquelles je m'attarderai très, très simplement :

Premier point : les crédits du PEI issus du plan PINVILLE. Nous avons ici-même (Mme PINVILLE alors ministre des TPE ou secrétaire d'Etat était assise dans cet hémicycle) voté, validé un certain nombre de mesures dont on a entendu, ici ou là, qu'elles tardaient à être mises en œuvre.

Là aussi, les choses sont claires, les 20 M€ du PEI se décomposent de la manière suivante : 5 M€ à PROSSIMA dont vous avez voté à l'unanimité le principe de mise en œuvre il y a peu ; auxquels s'ajoutent 2 M€ plus particulièrement dédiés à la constitution de cellules commerciales ; 3 M€ qui sont dédiés à la structuration de filières lesquels donnent lieu aujourd'hui à un débat conjoint puisqu'il s'agit de crédits PEI entre l'État et la Collectivité de Corse.

Les 10 autres millions d'euros ont été pour l'essentiel déjà attribués, mais non encore notifiés, à un certain nombre d'outils financiers, via la Commission d'appel d'offres de l'ADEC, dans l'attente de ce rapport.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de donner à nos entreprises, à nos TPE, les moyens d'un développement avec des fonds de diverses natures : innovation, prêts d'honneur, fonds de garantie, etc., qui vont asseoir la dynamique économique qui est à l'œuvre dans le domaine des TPE.

Ces fonds PEI sont abondés par des fonds communautaires. Donc, première idée, les fonds PEI sont désormais, ou sur le point d'être, disponibles et il n'est plus vrai de penser ou de dire qu'ils sont dans la nature.

Une chose est vraie, c'est que nous avons voulu privilégier, et quand bien même aurions-nous voulu l'inverse nous n'aurions pas pu, la logique de l'avance remboursable et pas celle de la subvention parce qu'elle est, d'une part, plus conforme à l'esprit et à la lettre des réglementations en vigueur, qu'elles soient françaises ou communautaires et, d'autre part, elle nous paraît plus vertueuse d'un point de vue économique parce que l'on sait être sorti globalement d'un monde régi, en matière de financement, d'ingénierie du financement, par la subvention pour rentrer dans un monde de diversification des sources et, notamment donc, d'accès à des fonds, à des ressources qui soient remboursables.

Donc, premièrement, le PEI.

Deuxièmement, la sécurisation du parcours. Vous l'avez compris, il y a un certain nombre de moyens qui sont aujourd'hui mis bout à bout et en déléguant à l'ADEC la capacité de gérer les dits fonds communautaires, vous nous permettez d'être un point d'entrée, non pas uniquement pour les lignes du FSE ou du FEDER que nous instruisons déjà, mais aussi pour des fonds qui, par délégation de la Collectivité via son assemblée délibérante, vont nous donner les moyens d'être plus rapides et plus fluides à l'endroit de nos TPE.

Troisièmement, nous le faisons via les outils financiers et par voie de marchés publics, pas de gré à gré, pas dans le secret d'une discussion entre les uns et les autres (ce qui serait d'ailleurs, juridiquement, très tendancieux). Nous le faisons au travers d'appels d'offres ouverts qui permettent à tout un chacun de se positionner. Et aujourd'hui, sans les citer tous, ni citer les fonds dont ils seront prochainement attributaires, la CADEC, la BPI, FEMU QUI, la CAPI, et tant d'autres, vont être appelés à mieux financer l'économie de la Corse.

Dernier point : on a un débat souvent sur le montant des sommes allouées. Vous le savez, quand vous donnez 10 à 15 M€ de force de percussion à l'investissement dans l'entreprise, il y a un effet levier qui est raisonnablement évalué de l'ordre de 1 à 4, voire de 1 à 5. Vous avez les

concours bancaires, vous avez les financements croisés. Donc, quand nous injectons collectivement 10 à 15 M€ dans l'économie de la Corse, c'est 40, 50, 60 M€ que nous mettons en mouvement en introduisant un principe de sécurisation, vous l'avez compris, mais également de retour à la Collectivité à l'horizon 2023, me semble-t-il, puisque ces fonds sont prévus pour retourner à « l'envoyeur » et donc pour revenir dans les caisses de la Collectivité.

Donc, nous ne voyons qu'avantages à proposer cette délégation de crédits européens et nous espérons que le vote de votre assemblée permettra très rapidement d'engager les fonds, d'attribuer ceux qui sont dans l'attente, de notifier très vite et donc dans le courant du mois de juin ou, au plus tard, du mois de juillet, d'abonder nos outils financiers qui, de manière très prosaïque, attendent ces sommes pour poursuivre l'effort de financement de notre économie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport d'une réunion conjointe de la Commission des affaires européennes et de la Commission des finances et de la fiscalité**. Cette réunion a eu lieu ce matin. Il va être présenté par Paola MOSCA.

Ce qu'il faudrait aussi c'est, considérant que ce rapport a été remis nettement hors délais, faire voter préalablement notre assemblée sur le principe de la procédure d'urgence. Sur le plan procédural, cela paraît une précaution nécessaire.

Donc, on va peut-être entendre le rapport des deux commissions et ensuite, on votera quand même la procédure d'urgence.

Mme Paola MOSCA

La Commission européenne et la Commission des finances, exceptionnellement réunies en une même commission, ont émis un avis favorable sur ces rapports (non-participation du groupe « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, je sou mets au vote de l'Assemblée de Corse le principe de la procédure d'urgence. Encore une fois, c'est exceptionnel.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La procédure d'urgence est adoptée.

La parole est à qui la demande. Personne ne souhaite intervenir, donc nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE

Rapport suivant :

AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU**Rapport n° 2018/E4/140 : Lancement d'une étude de couverture relative à la téléphonie mobile en Corse****Le Président TALAMONI**

C'est un sujet important. Je crois que chacune et chacun d'entre nous sera en mesure d'apprécier la qualité de la couverture dont nous bénéficions aujourd'hui, y compris de la part de l'opérateur partenaire.

Je crois que la couverture, par exemple Bastia-Ajaccio est pire qu'il y a vingt ans. Il y a vingt ans, au moins on pouvait parler entre Bastia et Ajaccio. On ne peut plus aujourd'hui.

J'espère que ce rapport est de nature à ce que les choses s'améliorent.

Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Un mot. La téléphonie mobile s'inscrit bien sûr dans la stratégie globale du numérique. On a parlé hier de la DSP pour l'accès au très haut débit qui est en voie de finalisation.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, je pense que chacune et chacun d'entre nous, par exemple quand on est sur la route pour venir aux sessions de l'Assemblée ou ailleurs, a fait l'expérience des difficultés pour avoir des échanges téléphoniques soutenus. Ça coupe systématiquement, on passe dans des zones non couvertes, etc.

Donc l'idée, dans un contexte où, je vous le rappelle, au plan français, a été actée en janvier 2018, en accord avec l'ensemble des opérateurs, pour travailler à un redéploiement, sur tout le territoire, de la 4G.

L'enjeu pour la Corse est de se positionner comme un territoire pilote. Mais pour cela, il faut qu'on ait nos propres données, puisqu'actuellement, nous sommes dépendants des données que veulent bien nous communiquer les opérateurs.

Donc, l'idée de ce rapport c'est de solliciter l'approbation de l'Assemblée de Corse sur la réalisation d'une étude qui permettra de définir la couverture réelle de la Corse en matière de téléphonie mobile.

C'est un marché donc, qui sera un MAPA, qui sera lancé pour un montant estimé de 200 000 €H.T. et qui nous mettra ensuite en position de force pour négocier avec notamment les différents opérateurs.

Le Président TALAMONI

Nous avons **deux rapports : Commission de développement et Commission des finances.**

Mme Nadine NIVAGGIONI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait part de ses réserves sur l'étude proposée.

D'une part, elle a fait part de son étonnement sur l'incapacité des opérateurs à proposer un état des lieux des zones non couvertes par la téléphonie mobile.

D'autre part, elle a souligné le constat de fracture téléphonique que chacun peut faire à l'occasion de ses différents déplacements sur le territoire insulaire et qui permet d'avoir une connaissance précise des zones non couvertes.

Aussi, elle a estimé aberrant de procéder au paiement d'une étude pour confirmer ce que chacun sait déjà et éprouve au quotidien.

M. François PIETRI (*Direction de l'aménagement numérique*) a apporté un certain nombre de précisions.

S'agissant des données communiquées par les opérateurs, il a précisé que ces derniers travaillaient sur la base de simulations à partir desquelles la couverture du territoire est estimée ; cela donnant lieu à la réalisation d'une cartographie de la couverture et de la qualité du service mobile qui ne correspond pas aux réalités observées sur le terrain.

Sur la base de ce constat, l'objectif poursuivi consiste précisément, au travers de l'étude proposée, à pouvoir disposer d'une cartographie réelle et mesurée du territoire pour engager des discussions avec les différents opérateurs.

Rejoignant les propos de la présidente NIVAGGIONI quant aux nombreuses interruptions de couverture réseau dont tout un chacun pâtit, à la fois, à titre personnel et professionnel, **Mme Christelle COMBETTE** s'est interrogée sur la pertinence de réaliser une étude payante, dont le coût est relativement important, alors qu'au niveau national, c'est l'ARCEP (Autorité de régulation des communications et des postes) qui en a la charge.

Enfin, elle a relevé l'absence de certitude quant aux possibilités de cofinancement.

Sur la question d'un cofinancement éventuel, **M. PIETRI** a précisé que son obtention était subordonnée à l'examen du dossier au sein de la Commission de financement compétente et, qu'à l'évidence, il ne pouvait être présumé du résultat.

Enfin, sur les études menées par l'ARCEP, il a indiqué qu'au niveau national, sur la base des cartographies produites, ladite autorité procédait à la mise en œuvre de mesures ponctuelles sur certains axes autoroutiers et routiers à très fort passage ou sur les axes ferroviaires.

S'agissant de la Corse, il a précisé que les seules données disponibles concernaient la qualité de service sur l'axe ferroviaire Ajaccio/Bastia.

Il a indiqué enfin que l'objectif poursuivi par l'étude consistait à disposer de moyens pour faire la démonstration, tant au niveau de l'ARCEP que des opérateurs, de la défaillance du service et engager des discussions avec ces derniers.

L'objectif de l'étude consistant à apporter la preuve de la défaillance de couverture du service, **M. Julien PAOLINI** s'est interrogé sur la pertinence de relancer d'autres campagnes de mesures telles que mentionnées dans la délibération (article 7).

M. PIETRI a fait valoir, en effet, la possibilité de recourir à de nouvelles études, dans l'avenir, pour tenir compte des effets produits sur la couverture des zones et sur les niveaux de services par l'évolution des technologies des réseaux mobiles (2G, 3G, 4G, 5G).

Outre l'intérêt de l'étude à pouvoir disposer d'un diagnostic du territoire et entrer en négociation avec les opérateurs, **M. PAOLINI** voit dans l'étude proposée le moyen de cibler également les investissements qui devront être réalisés dans les zones qui posent problème.

M. PIETRI a fait observer que l'étude poursuivait un objectif double consistant, d'une part, à s'assurer d'une qualité satisfaisante du service sur une grande partie du territoire insulaire, d'autre part, de la nécessaire réalisation d'investissements, par les opérateurs, dans les zones défaillantes.

Pour compléter son propos, **M. PIETRI** a précisé que, sur la base d'indications relayées par la collectivité, en 2017, sur l'absence de couverture de certains secteurs, les opérateurs et les services de l'État s'étaient engagés à résorber les coupures de téléphonie mobile sur 11 sites (vallées de la Restonica et du Cavo, axe routier Ghisoni / col de Verde, notamment).

Mme Véronique ARRIGHI a fait observer, pour sa part, que la cartographie de l'ARCEP mentionnait clairement l'absence de garantie de couverture dans certaines zones rurales insulaires. Aussi, elle s'est dite favorable à un renforcement des infrastructures existantes dans ces zones.

La Commission de développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

(**Ont voté « pour »** les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » ; **non-participation** des groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République » et « Andà per dumane »).

Mme Anne TOMASI

M. Jean-Martin MONDOLONI s'est dit favorable sur la nature du rapport mais a émis des réserves sur le principe de cette étude puisqu'il s'agit, pour notre collectivité, de faire le travail de l'État en la matière.

Il a rappelé que l'ARCEP (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a pour mission de définir le niveau des couvertures et ce qui fait défaut, à savoir les zones blanches. Il a fait observer que le discours du président de la République sur ce sujet, manifestement non suivi d'effet, tendait à dire que cette question devait être une des priorités.

Il a estimé que la puissance publique doit être à l'origine de cette initiative sans toutefois demander à la Collectivité de Corse de compenser cette absence d'initiative et que par une étude, relativement coûteuse, on lui demande de faire le travail de l'ARCEP.

Le président Guy ARMANET a relayé les propos de M. Jean Martin MONDOLONI consistant à dire que les engagements de l'État

doivent être tenus sur l'intégralité du territoire et qu'il doit s'attacher à réaliser ce genre d'étude.

M. François ORLANDI a fait observer que les engagements de l'État prévoient, d'ici 2020, que si tous les opérateurs ne couvraient pas la totalité du territoire, c'est l'État qui se substituerait.

Il a par ailleurs rappelé les engagements qui ont été pris, par le passé, par les différentes collectivités, notamment par les conseils départementaux.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation de MM. François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

On peut déjà se rendre compte, à la lecture des commentaires dans le cadre des deux commissions, qu'il y a quand même un certain nombre de doutes et de questions sur l'opportunité de notre Collectivité à supporter le coût de cette étude qui n'est pas négligeable puisqu'on l'estime, à ce stade, à 200 000 €, avec un financement qui est incertain.

Donc, on est tous d'accord sur le constat : on vit tous, au quotidien, des problèmes de couverture, de disparité territoriale, avec tout ce que cela engendre en termes de fracture sociale et d'isolement de certaines microrégions.

Ce rapport, je le rappelle, s'inscrit dans la perspective de la constitution d'un observatoire des réseaux. Or, comme certains d'entre nous l'ont rappelé à l'occasion des commentaires :

Premièrement, le président de la République, lors de sa venue en Corse en février 2018, devant nous tous d'ailleurs, en tout cas une partie d'entre nous à l'Alb'Oru, a confirmé l'engagement de l'État dans ce domaine et le fait que la Corse soit éligible au plan négocié avec le Gouvernement. Donc déjà, je pense, effectivement, que l'État devrait prendre ses responsabilités en la matière.

Deuxièmement, au sein de l'ARCEP, donc l'autorité de régulation, on en a parlé, il existe un observatoire sur la couverture et la qualité des réseaux, et cet observatoire s'inscrit clairement dans le cadre des actions que mène l'ARCEP pour améliorer l'information des utilisateurs. Il existe d'ailleurs une carte interactive, en tout cas une couverture très précise, commune par commune : *monréseaumobile.fr*.

Donc, pour faire preuve d'un peu de pragmatisme je vous pose, et je nous pose à tous, la question : est-il opportun de lancer cette étude au coût de 200 000 € minimum sans certitude de financement derrière, avec des conclusions qui sont, somme toute, déjà connues alors que les opérateurs devraient d'ailleurs, en complément des dispositifs existants, être en mesure de fournir ces informations ?

Et enfin, nous pensons, notre groupe pense que ce n'est pas à notre collectivité, qui doit déjà quand même faire des choix en termes budgétaires, à supporter, effectivement, le coût d'une telle étude. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. François ORLANDI.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

MM. les Présidents, chers collègues,

Pas grand-chose à rajouter. Je crois que les différentes interventions ont bien situé l'intérêt du débat. La couverture est un outil absolument nécessaire et nous en souffrons tous, chacun dans nos territoires, de ces déficiences.

Tout a été dit, je me pose juste une question : est-ce que nous nous sommes rapprochés de l'ARCEP, dont tout le monde a bien compris qu'il est l'acteur principal à travers les différents outils dont il dispose, pour savoir dans quelles conditions il compte mettre en œuvre les obligations qui sont les siennes, sur une fiabilité des données qui nous sont transmises, sur le suivi à travers l'observatoire ? Ce n'est quand même pas un État dans l'État. Je pense qu'on doit pouvoir l'interroger, si cela n'a déjà été fait, et l'enjoindre de prendre ses responsabilités, faute de quoi, bien sûr, l'urgence et l'importance

du sujet nous amènera à prendre, à la place de l'État, les dispositions financières nécessaires et la conduite de cette étude.

Est-ce qu'au moins on a interrogé l'ARCEP ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Sans doute la réponse ?

Le Président SIMEONI

Comme me le disait et me le répétait Eric FERRARI, le directeur du numérique de la Collectivité de Corse, vous vous doutez bien qu'on ne fait pas une étude pour le plaisir. Le problème c'est qu'on n'arrive pas à avoir des éléments qui concordent entre les données qui sont fournies par les opérateurs, les données qui sont fournies par l'ARCEP et la réalité qui est constatée sur le terrain.

La raison, c'est que l'ARCEP fonctionne par des modèles mathématiques, théoriques et qu'il n'y a pas d'études de terrain. On a un décalage fort, en gros, où on nous dit « il n'y a pas de problèmes chez vous ! ». Or, nous, sur le terrain, on constate que le téléphone ne passe pas.

Donc, à un moment donné, il faut objectiver nos affirmations pour dire aux opérateurs « regardez, là vous ne couvrez pas ». Et il faut se donner les moyens de couvrir. Et si on n'a pas cette étude, on n'aura pas les moyens de le démontrer.

Ça, c'est la première chose.

Donc, une fois encore, ce n'est que parce que nous n'avons pas réussi à avoir des éléments fiables, qui corroborent le vécu sur le terrain, que nous allons vers l'étude. Premièrement.

Deuxièmement, en ce qui concerne les 200 000 € il y aura un cofinancement, environ à concurrence de 50 % certainement, mais dans tous les cas, j'allais dire que même s'il n'y en avait pas, c'est quelque chose qu'il faudrait faire parce que c'est un passage obligé et indispensable.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants
(Abstention : groupe « Per l'avvene »)

Rapport suivant :

JEUNESSE ET SPORT / GHJUVENTU E ATTIVITA SPURTIVE**Rapport n° 2018/E4/137 : Adoption du règlement des aides « Sport »****Le Président TALAMONI**

Mme Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Le rapport qui vous est présenté concerne l'adoption d'un règlement des aides « Sport » qui aura vocation à s'appliquer pour la saison sportive 2018-2019.

Il s'agit d'un règlement transitoire, je reviendrai d'ailleurs sur ce point particulier.

Quels sont les objectifs d'un tel règlement ?

Quelles logiques ont présidé à son élaboration ?

Suite à la fusion des trois collectivités, laquelle a engendré bon nombre d'inquiétudes légitimes au sein du mouvement sportif associatif, mais également chez des élus, puisque Cathy COGNETTI nous avait alertés lors d'une question orale en début de mandature, les services de la nouvelle Collectivité ont travaillé au recensement de ce qui préexistait en matière de possibles attributions d'aides dans le domaine des activités physiques et sportives.

Ces données collectées ont donc conduit à une harmonisation des règlements antérieurement en vigueur et, au final, le présent règlement n'est pas la somme des trois précédents mais bel et bien un règlement enrichi.

Ce règlement doit permettre au mouvement sportif associatif, et également aux bénéficiaires publics potentiels, de formuler des demandes de soutien, pas exclusivement financier d'ailleurs, selon une certaine forme de continuité tout en s'inscrivant progressivement dans les nouvelles orientations

souhaitées par la Collectivité de Corse en matière d'actions publiques sportives.

Ces orientations feront l'objet d'une large concertation dès l'automne 2018, ce qui permettra de les enrichir des points de vue et des propositions des acteurs insulaires du sport.

Dès lors, pourquoi un règlement transitoire pour 2018-2019 ?

Comme je viens de le signifier, un large processus de concertation débutera à l'automne 2018. Pour que ce dernier soit des plus efficaces, il conviendra, à l'issue de ces rencontres territoriales du sport, de retranscrire l'esprit des orientations partagées et arrêtées dans un règlement des aides.

Une telle ambition nécessite du temps, ce qui ne permettra pas l'élaboration d'un règlement des aides issu de ces rencontres, applicable dès 2018-2019.

En effet, il ne vous aura pas échappé que ce processus de concertation se tiendra concomitamment à la période classique de dépôt de demandes de subventions, donc courant de l'automne. Aussi, pour que les acteurs du monde sportif puissent formuler leurs demandes à la période habituelle en connaissant les régimes d'aides proposées et leurs critères d'éligibilité et, qu'en conséquence, ils puissent percevoir les aides octroyées dans une temporalité qui ne les place pas économiquement en danger, il a été décidé d'élaborer ce présent règlement.

Nous aurions, certes, pu nous contenter d'appliquer encore une année supplémentaire le règlement en cours pour la saison 2017-2018, mais notre détermination est d'engager une dynamique et d'insuffler un renouveau et de l'innovation.

Donc, ce présent règlement est un document transitoire amorçant une volonté de changement qui se veut progressive et concertée dans le but de définir une nouvelle politique publique sportive ambitieuse pour la Corse et les Corses, dans un cadre institutionnel renouvelé, une politique dans laquelle le sport devient un enjeu stratégique partagé de notre projet de société.

Donc, ce présent règlement se structure autour de trois titres : les aides financières qui se déclinent autour de la pratique sportive, de la pratique compétitive et du fonctionnement et de l'emploi, par le biais du CNDS. Il se

structure aussi autour des outils et services de la Collectivité et, aussi, autour des modalités d'instruction des dossiers et des demandes d'aides.

Le présent règlement esquisse une approche plus transversale de l'action publique relative au sport, approche qui sera prolongée et proposée comme un des axes centraux de la future politique sportive de la Collectivité. Un travail d'articulation et d'harmonisation avec les autres dispositifs d'aides des directions, agences et offices de la Collectivité va être engagé.

En effet, eu égard à la pluralité des enjeux relatifs au sport dans la société, cette approche transversale, tout comme la mise en œuvre d'une logique de projet, apparaissent comme les gages d'une efficacité renforcée de l'action publique et, par conséquent, d'un meilleur soutien aux acteurs sportifs.

Donc, pour conclure, ce rapport a vocation à encadrer l'attribution des aides relatives à la saison sportive 2018–2019 en créant un cadre règlementaire équitable et transparent pour l'ensemble des acteurs du sport participant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives dans l'île. Il entend réaffirmer l'engagement de la Collectivité en la matière et garantir le soutien apporté aux acteurs, tout en tenant compte de la réalité des contraintes budgétaires.

Aussi, pour répondre aux inquiétudes soulevées par certains d'entre vous, lors des différentes commissions, ce règlement a vocation à fixer un cadre auquel notre Collectivité doit se tenir et va également permettre de responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Enfin, deux fondamentaux guident ce règlement, à savoir les notions de transparence et d'équité, équité sociale, avec l'accès au sport au plus grand nombre, et équité territoriale, notamment avec le soutien aux petites structures. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un **rapport de la Commission culture**, Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. BENEDETTI a signalé qu'un club de handball de la région ajaccienne a lancé une politique pour l'intégration des handicapés, psychiques

et psychiatriques, et a souhaité savoir si la Collectivité de Corse pourrait examiner le dossier de ce club.

LES SERVICES ont répondu que ce dossier est en effet à l'étude, qu'il fait partie des orientations suivies, en l'occurrence celle de développer l'accessibilité pour tous. Il s'agit, cependant, d'un projet qui est en cours de maturation.

Mme PEDINIELLI a rappelé que dans le rural il y a des petits clubs qui sont confrontés à de grandes difficultés et qui ont peu de licenciés. Il serait souhaitable de traiter au mieux leurs problèmes.

Mme GUIDICELLI a indiqué que l'action en faveur du sport pour tous, et donc même dans le monde rural, fait effectivement partie des priorités de la Collectivité de Corse. Dans le cadre d'un budget contraint, on tâchera de prendre en compte cet objectif pour tous les sports et toutes les microrégions.

J'ai **MOI-MEME** rappelé que nous avons effectivement insisté sur cette problématique lors de la précédente mandature car il y a une vie associative à soutenir dans le monde rural, cette vie est extrêmement importante car elle crée du lien social et du lien intergénérationnel.

Le sport de compétition, l'activité des clubs professionnels, sont d'autres éléments importants et en complémentarité de ce qui doit être fait pour le sport amateur, notamment en milieu rural. Ce rééquilibrage entre les deux est extrêmement positif.

Mme RIERA a signalé que M. Pierre SANTONI, président du CROS Corse, s'est plaint qu'il n'avait pas obtenu d'aide aux transports pour le « jeu des îles » et a souhaité obtenir des précisions à ce sujet.

Mme GUIDICELLI a précisé que les « jeux des îles » sont pourtant soutenus financièrement, de façon conséquente.

LES SERVICES ont précisé, s'agissant des « jeux des îles », qu'on est sur des budgets qui varient entre 160 000 et 200 000 euros, en fonction de la destination de l'île concernée. S'agissant des fonds d'intervention, il y a habituellement 40 000 euros dans le cadre du CDNS.

Il y a eu également 60 000 euros, l'an dernier, au titre du soutien à l'organisation de manifestations sportives par l'ex-CTC, ainsi que 50 000 euros par l'ex Conseil départemental de la Corse-du-Sud. La quote-part de

participation provient essentiellement des comités régionaux sportifs, lesquels sont également soutenus par des fonds publics, via le CNDS, et d'autres crédits d'intervention, ce qui signifie que les « jeux des îles » sont financés par des fonds publics à un niveau extrêmement important. On peut aussi se poser la question de savoir si on doit rester sur un système de subventions ou passer par un marché public.

Mme POLI a demandé si on était bien dans un règlement transitoire.

Mme GUIDICELLI a répondu que c'était effectivement le cas. Il fallait établir rapidement un règlement après la fusion des trois collectivités. Cependant, la version définitive du nouveau règlement des aides ne pourra être adoptée qu'à l'issue d'un débat de fond qui permettra de valider la nouvelle politique du sport et des sports dont doit se doter la nouvelle Collectivité de Corse. Dans cette perspective, le Conseil exécutif se propose de mener, à partir du deuxième semestre 2018, un processus de concertation auprès de l'ensemble des acteurs du monde sportif. Ce processus aura pour objectif d'élaborer une démarche de construction de la politique sportive de la Collectivité de Corse, à la hauteur des enjeux qui caractérisent ce domaine, c'est-à-dire la cohésion sociale, la santé, l'éducation, la citoyenneté, le développement durable, la jeunesse, le lien intergénérationnel, le développement économique et la formation.

Mme COGNETTI-TURCHINI a apprécié favorablement ce règlement intermédiaire que son groupe avait précédemment sollicité en question orale. Ce règlement va faciliter l'action du monde associatif par la précision, notamment, des montants de subventions auxquels il pourra avoir droit en fonction des critères définis par le règlement.

Mis aux voix, **le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI.

Merci. Donc il y a également un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. LACOMBE, rappelant qu'il s'agit d'un règlement des aides transitoires, a estimé qu'il ne serait pas opportun que des demandes de subventions dites exceptionnelles ou dérogatoires soient déposées par des clubs sportifs ou pour l'organisation de manifestations sportives comme cela a déjà été le cas par le passé.

Il a fait observer que ce règlement transitoire devrait devenir définitif après toutes les concertations et la tenue des assises du sport prévues en septembre ou octobre prochain.

Mme Lauda GUIDICELLI a précisé que ce règlement des aides est avant tout établi pour sortir des logiques des subventions dites « exceptionnelles » et pour responsabiliser l'ensemble des acteurs du secteur sportif. Cette responsabilisation doit leur permettre d'établir leurs budgets prévisionnels sur la base du règlement des aides adopté par notre Collectivité.

Elle a rappelé également que les contraintes budgétaires sont réelles, non seulement au niveau de la Collectivité de Corse, mais également au niveau de l'État où des coupes budgétaires, de l'ordre de 20 %, ont été faites, notamment pour les crédits du CNDS.

M. Jean-Martin MONDOLONI a fait observer que les principes qui doivent prévaloir dans les règlements des aides « culture », « sport » et même celui des aides aux communes, sont l'équité et la transparence.

Il a souligné qu'un dirigeant souhaite avant tout savoir si la Collectivité va le subventionner et, surtout, quand la subvention va lui être versée. Il a estimé, par ailleurs, que l'équité se situe aussi dans les aides accordées à des petites structures et à des manifestations sportives se déroulant dans de petits territoires et non pas uniquement pour des clubs professionnels ou des manifestations d'ampleur nationale, voire internationale.

Sur le plan de la consultation de tous les acteurs, il a souhaité que celle-ci se fasse assez rapidement pour qu'enfin, on puisse acter un règlement des aides qui puisse apporter des réponses claires à tout le monde.

Il a regretté que les crédits du CNDS aient été revus à la baisse. De ce fait la Collectivité de Corse est devenue le seul donneur d'ordre après la

disparition des conseils départementaux, par conséquent les clubs sportifs et autres associations sont en attente de ce règlement des aides.

Mme Lauda GUIDICELLI a précisé que l'équité et la transparence sont les deux fondamentaux qui guident l'élaboration de ce règlement des aides. L'esprit du règlement est de venir en aide aux petits clubs qui ne peuvent bénéficier que des subventions publiques et pas de sponsoring, mais aussi de trouver un développement économique pour les clubs dits professionnels leur permettant de sortir de cette logique des subventions publiques.

Concernant la consultation envisagée, elle a répondu qu'à la rentrée sportive 2019 ce nouveau règlement doit être adopté et mis en œuvre afin qu'il s'impose à tout le monde.

M. Petr'Antone TOMASI a fait observer que ce règlement d'aides transitoire amorce déjà un certain nombre d'évolutions positives, notamment en distinguant ce qui relève de la pratique sportive pour les clubs de haut niveau et du monde amateur d'une part, et ce qui relève du monde professionnel, de la sphère marchande, voire de l'évènementiel d'autre part. Dans l'approche qui est faite dans ce règlement, cet élément doit être central sans quoi on aurait une vision imparfaite du soutien apporté au monde sportif.

Il a rappelé que l'idée est de soutenir, par des financements publics, prioritairement les petites structures, la formation, plutôt que des entreprises ou des événements qui, par leur dimension, ont plus de facilité à sortir de la dépendance aux aides publiques, comme le sponsoring.

Concernant la logique d'équité, M. Petr'Antone TOMASI a précisé qu'elle est à la fois d'ordre social et d'ordre territorial afin de ne plus exclure les petites structures, notamment en zone rurale.

Concernant le rayonnement euro-méditerranéen du monde sportif corse, il a relevé que les clubs sportifs, voire les ligues, ont des difficultés pour leurs déplacements. Il est prévu, dans ce règlement, que les déplacements sur le bord-à-bord soient subventionnés et que les relations transfrontalières soient favorisées.

Mme Lauda GUIDICELLI a précisé que le prochain règlement des aides s'inscrira dans une logique d'équité territoriale. Quant à l'aide pour les déplacements Corse-Continent, elle a souligné qu'un travail était en cours avec la présidente de l'Office des transports, afin de répondre favorablement aux nombreuses sollicitations.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci M. le Président. Je vais parler du club de volley GFCA. Au regard du règlement, c'est la mort de ce club que vous proposez. J'aimerais que vous en ayez conscience parce qu'ils m'ont transmis leurs subventions qui étaient, pour 2015-2016, de 380 000 € entre CTC et Département de Corse-du-Sud, et à peu près la même chose en 2016-2017. Ça a fortement baissé en 2017-2018 : la CTC donnait 120 000 € et le CD 2A : 120 000 € également, donc ça leur faisait 240 000 €

Le volley, ça ne brasse pas autant d'argent que le foot. C'est un club qui a une activité sociale très importante. Aujourd'hui, les priver brutalement, sans qu'ils aient le temps de se retourner et de trouver des sponsors privés, les priver de cette subvention de fonctionnement, c'est la mort inévitable de ce sport en Corse.

Voilà, je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on ait conscience de cela, même s'ils sont en première division, le volley, aujourd'hui en Corse, s'était développé. Ils utilisaient très fortement le Palatinu qui, aussi du coup, perd de son utilité. Cette infrastructure perdra forcément de son utilité.

Je pense qu'on pourrait, pour cette année, proposer un système transitoire, leur permettre de trouver d'autres moyens de financement, des sponsors privés par exemple, et puis étudier cette question pour l'année prochaine. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci M. le Président. C'est un dossier important. J'ai dit très souvent, et je le revendique, que la politique des sports en général, ça ne peut

pas être seulement le supplément d'âme des interventions de la puissance publique parce que le sport, d'une façon générale, il se trouve aux confluent de plusieurs enjeux, des enjeux économiques, des enjeux d'intégration sociale et, parfois même, des enjeux de santé publique.

Vous proposez, Mme la Conseillère exécutive, un règlement d'aides et nous allons vous accompagner dans cet effort, sans la moindre réserve, parce que ce règlement d'aides est nécessaire, comme d'autres, et j'y reviendrai parce que tout se tient.

Le règlement d'aides, les règlements d'aides, ils ont été bâtis, essentiellement, dans le temps, dans l'histoire pour garantir une vertu essentielle, hors la transparence, qui est l'équité.

Moi j'entends qu'il y ait des exceptions, mais on n'en finit plus d'alimenter des exceptions depuis trop longtemps. Donc, à un moment donné, il faut, bien entendu pour faire suite aux propos de Valérie, aménager les mesures exceptionnelles pour ce qui relève de l'exception, mais on ne peut pas continuer à rester dans l'exception.

Je vais sortir du cas qu'évoquait ma collègue. Vous l'avez connu dans le fait majoritaire, depuis le début de vos prises de fonctions, je parle de 2015, mais nous avons connu, avant, ces sujets. C'était le tour de Corse, c'était le volley, c'était le Sporting. Tout autant, et dans le temps, nous avons dit, à l'époque, l'urgence qu'il y avait à se tourner vers l'initiative privée parce qu'on ne peut pas avoir des outils qui rayonnent, des outils sportifs qui rayonnent, qui ont donc accès à la manne privée par leur visibilité et, en même temps, faire appel, dans des conditions proportionnelles, et je m'entends, à la mesure de leur rayonnement, à la mesure de leurs adhérents, à la mesure du succès que remportent ces clubs qui participent au rayonnement de la Corse, et avoir accès dans les mêmes conditions que les petits clubs.

Et donc, l'équité pour nous, elle est double, c'est l'équité territoriale. Est-ce que l'on veille, à travers les signaux que vous envoyez dans ce règlement transitoire dont on espère, j'ouvre une parenthèse, que la consultation que vous amorcez va être courte parce qu'on sait à peu près ce qu'il faut faire et depuis le temps qu'on réclame un règlement... Consultons, très bien, c'est toujours bien d'entendre les intelligences locales, mais comme elles se sont déjà manifestées de façon ascendante, pardon de le dire, mais on peut gagner du temps là-dessus... Donc veiller, encore une fois, à garantir l'équité territoriale, c'est très important, c'est un enjeu territorial.

Et là, pardon M. le Président, mais je reviens, non pas de façon pernicieuse, mais de façon très directe, sur ce qu'on disait hier. Vous comprenez bien que le règlement d'aides aux communes se rattache à ça, parce qu'à un moment donné, on ne peut pas dire : « on va donner un signal à travers le règlement d'aides » et ne pas, par parallélisme des formes, donner les mêmes signaux en termes d'équipements sportifs, parce que là où vous avez des clubs, là où vous avez des adhérents, là où vous avez des pratiquants, vous avez, évidemment pour le coup, des équipements ou pas.

Donc, il faut veiller à cette équité territoriale et veiller à une équité sociale en distinguant les deux pratiques. Il y a deux pratiques qui ne doivent pas s'exclure, qui ne doivent pas rentrer en opposition, ce sont les pratiques courantes et les pratiques de compétition.

Donc, j'allais dire, pour solde de tout compte, veillons à répondre, pas seulement au GFCA, mais de façon très significative, envoyer l'ultime message aux clubs qui ont besoin encore de notre soutien, du soutien de la puissance publique. D'ailleurs nous avons proposé une initiative qui n'a jamais été suivie d'effets. Je ne sais pas pour quelles raisons, je ne pense pas que ce soit un manque de volonté de votre part. L'idée était de dire : plutôt que de faire du sponsoring isolé pour chacun des clubs, est-ce qu'il n'y a pas moyen que la Collectivité organise une collecte sponsoring et qu'elle redistribue, qu'elle redirige elle-même, en vertu de la lisibilité des uns et des autres, la manne privée ? C'est une piste que je soumetts au débat naturellement.

Mais veillez à tenir bon sur ce sujet et veillez à faire en sorte, qu'encore une fois, l'intégration sociale soit au cœur des enjeux du sport parce que dans un pays, d'aucuns diraient dans une nation, d'autres un territoire, peu importe la terminologie, même si certains s'y attachent, vous comprenez bien que dans une région pauvre, le sport a d'autant plus d'incidences qu'il ne peut en avoir dans une région riche. Faites en sorte qu'il ne pleuve pas là où c'est déjà mouillé.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. PAOLINI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Chers collègues, tout d'abord réagir à l'intervention de Mme BOZZI, en disant que je pense qu'aucun conseiller, ici dans cette Assemblée, ne veut voir mourir le volley en Corse et, ce faisant, mourir le GFCA. Je pense que ce constat est partagé.

Ensuite, pour répondre à Jean-Martin MONDOLONI, je crois que cette concertation avec les acteurs du terrain, notamment dans le domaine du sport, elle est indispensable et on ne peut pas la minorer ou abaisser la valeur d'une telle concertation.

Bien sûr aussi, je souhaite, au nom de notre groupe, souligner le travail considérable réalisé par la conseillère exécutive, en charge du sport et de la jeunesse. En premier lieu, il faut rappeler que cette refonte du règlement a été guidée par la nécessité d'harmoniser les dispositifs, suite à l'intégration des compétences anciennement dévolues aux conseils généraux et qui se limitaient, il me semble, d'un point de vue réglementaire, au secteur de la pleine-nature, essentiellement.

Comme vous le savez, aucun jeu ne peut se jouer sans règles, et par cela je partage le constat de Jean-Martin. Il faut définir des règles et limiter, au maximum, les dispositifs exceptionnels en fonction des situations diverses que peuvent rencontrer les acteurs du monde sportif. Aussi, par l'adoption de ce rapport, notre Assemblée permettra au monde sportif insulaire de disposer d'un nouveau règlement cohérent, lisible et surtout transparent. Je pense que c'est l'une des valeurs, et ça a été rappelé par l'ensemble des intervenants, en ce qui concerne les aides existantes et surtout leurs critères d'attribution.

À court terme, le règlement apportera des éléments de réponse aux multiples problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain, les professionnels et les bénévoles qui s'impliquent, il faut le rappeler, avec passion et abnégation au quotidien dans les comités, les clubs et les associations sportives de Corse.

À plus long terme, ce règlement transitoire contribue également à poser les jalons de la nouvelle politique sportive qui sera menée par la Collectivité de Corse en préfigurant, notamment, le futur programme d'accompagnement du mouvement sportif. Ce dernier devra placer l'ensemble des clubs sportifs sur un pied d'égalité pour une attribution des aides règlementaires, je le rappelle, en totale transparence, conforme à nos engagements et surtout à nos priorités, priorités qui ont été rappelées,

d'ailleurs, dans l'avis du CESEC : l'aide aux filières amateurs, bien entendu, l'aide aux déplacements et aux transports et un nouveau modèle économique pour le haut niveau qui a été évoqué, lors de l'examen du budget, par le président du Conseil exécutif.

Sur ce point, il apparaît que la démarche, privilégiée par la conseillère exécutive, reste l'esprit d'équipe, l'esprit d'équipe valeur essentielle des sports collectifs. En effet, la concertation et la co-construction avec l'ensemble des acteurs de terrain, dans le cadre des assises du sport, doit permettre de mieux répondre à leurs attentes par la mise en œuvre d'une approche depuis l'observation du terrain jusqu'à la déclinaison des actions publiques.

Ce faisant, le sport corse se doit notamment d'être un vecteur efficace de l'éducation citoyenne et de la mixité sociale dans notre pays, mais aussi un outil pour prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination dans le sport, discrimination et racisme que les Corses ont eu à subir, encore récemment, sur les réseaux sociaux. Ça été rappelé dans les discours introductifs du président de l'Assemblée et du président du Conseil exécutif, point sur lequel je pense que nous reviendrons lors de l'examen des motions. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Petr'Antone TOMASI a la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président. Quelques mots parce que je tiens à souligner la qualité du rapport de la Commission des finances, saluer le travail des services et de la rapporteure qui ont rapporté fidèlement les propos que j'ai tenus en commission. Donc, je ne reviendrai pas dans le détail à cet égard. Simplement, souligner à mon tour, bien sûr, le travail effectué, la méthode qui va se prolonger au plan des éléments qui nous semblent fondamentaux dans ce règlement des aides et qui ont déjà des commencements de mise en œuvre avec celui-ci et qu'il faudra consolider avec le règlement définitif. Je crois qu'il y a, effectivement, la notion d'équité et de réduction des fractures, à la fois sociales et territoriales.

Sur l'équité sociale, vous avez une mesure qui est proposée dans le dispositif, le « SportiPass ». Je pense qu'il faut, effectivement, continuer à porter l'effort de ce point de vue-là pour que le sport soit accessible à

l'ensemble des publics, indépendamment des capacités contributives des ménages. Ça c'est le premier point.

Le second, sur l'équité territoriale. Il y a une motion qui va être présentée, notamment sur le CNDS. Je crois qu'il y a un vrai enjeu aussi, peut-être même de redéfinition, au niveau politique, des critères d'attribution. On voit qu'aujourd'hui, y compris, puisque nous avons étudié et dans l'état, l'attribution des sommes CNDS en Commission territoriale de développement du sport, quand vous êtes, sur la base des critères actuels, dans la situation d'écarter des clubs qui ont 15 ou 20 licenciés dans des régions rurales, ce sont des décisions aujourd'hui, encore une fois, contraintes par les règles préétablies qui ne sont pas neutres. Et je crois que si le CNDS ne permet pas, en l'état actuel, d'aider à la pratique sportive dans ces régions de l'intérieur, de la montagne et du rural, il faut que l'on réfléchisse, dans le cadre du règlement des aides, à pallier ce manquement. Ça, c'est le premier élément.

Je note quand même, y compris dans le rapport qui nous est présenté, une philosophie générale qui va en ce sens et qui va dans le sens de dire, ça été rappelé par d'autres, aujourd'hui ceux qu'il faut aider, ce sont ceux qui ont le moins de capacité à sortir de la dépendance du financement public et à aller capter du sponsoring par la visibilité qui est la leur.

Moi, j'insiste sur ce point. On note des inflexions qui sont extrêmement intéressantes dans le rapport : il faut que, collectivement, sur le rapport définitif, on continue à mettre au cœur ces notions d'équité sociale et d'équité territoriale.

Et j'en aurai terminé en disant que, sur la question du rayonnement euro-méditerranéen du sport Corse, il y a une vraie demande des acteurs et il y a une volonté politique, il faut qu'on les fasse concorder.

Le Président TALAMONI.

Merci. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, puisque nous parlons de sport, j'aimerais rendre hommage à Etienne SANSONETTI, un des plus grands footballeurs corses de tous les temps qui est décédé aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la parole à l'Exécutif pour répondre, et puis ensuite on vote.

Mme Lauda GUIDICELLI

D'abord, me joindre à la prise de parole de Pierre GHIONGA, pour présenter nos condoléances à la famille d'Etienne SANSONETTI, figure du sport insulaire.

Après, pour reprendre les différentes interventions, donc le volley, je sais qu'hier il y a également eu une intervention de Pierre-Jean LUCIANI à ce sujet. Il est hors de question, et ça mon collègue Julien PAOLINI l'a rappelé, que l'on soit responsable de la mort d'un quelconque club.

A ce titre, j'ai quand même reçu, ce jour, Antoine EXIGA que j'avais déjà reçu, je crois courant mars, pour lui expliquer ce qu'était le règlement des aides. Il avait déjà été informé l'an passé, et il y a même deux ans, de la fin des subventions exceptionnelles puisque, comme le disait Jean Martin, on a quand même vécu ces subventions exceptionnelles et que l'on a prévenu les clubs, notamment professionnels, au sujet d'une non possibilité pour la Collectivité d'être dans ses clous. J'avais déjà dit à M. EXIGA qu'au niveau de la ligne budgétaire des sports, ça allait être contraint à 180 000 € et, là, l'harmonisation tient compte du département 2A et de la Collectivité. Donc on ne pouvait pas être sur un cumulé total.

Donc là, on est dans l'attente notamment de voir ce que l'on peut lui donner au budget sport, mais par rapport à ce qu'il demande dans son budget total et ce qu'on veut lui donner, c'est quasiment plus de 50 % de son budget prévisionnel et on approche le million d'euros.

On ne veut pas tuer le club, mais il y a quand même une logique de responsabilisation des acteurs sportifs et notamment du club pro et, comme le disait Jean-Martin par rapport au sponsoring, on a demandé notamment à M. EXIGA de se rapprocher d'un sponsoring, qui est très, très faible dans son prévisionnel.

Je pense qu'au niveau du travail de la Collectivité, on est quand même prévenants, bienveillants, à l'écoute et on essaye d'accompagner au mieux les clubs.

Par rapport à Jean-Martin, j'avais fait la réponse, notamment dans ma présentation suite aux observations à la Commission des finances. La consultation sera courte, Jean-Martin je vous rassure, parce qu'il faut qu'en janvier 2019, on ait un document qui soit bouclé et qui ait vocation à être appliqué de manière la plus efficiente possible.

Pour votre piste de réflexion, ça peut être un axe de travail de ces rencontres, parce que je pense que c'est intéressant. Et évidemment, l'intégration sociale, cela dicte aussi le contenu de la politique sportive que l'on veut mettre en place.

Pour Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI avec qui j'ai le plaisir de travailler, notamment au CSJC en tant que président et vice-président, on essaye de mener une politique cohérente, en matière sportive, avec les différents organes de la Collectivité que sont les SCJC. On essaye d'être dans cette logique de transparence, d'équité, pour permettre l'accès du sport à tous et pour développer le sport, notamment au travers de jeunes qui sont une pépite pour nous. Et je pense qu'on y arrive petit à petit. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Effectivement, la nouvelle est tombée, il y a quelques minutes pour Etienne SANSONETTI. Notre Assemblée et le Conseil exécutif présentent leurs condoléances à sa famille et rendent hommage à la mémoire d'Etienne SANSONETTI qui a été un grand du football et du sport corse, et pas seulement du sport corse d'ailleurs.

M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci. Bien sûr, hommage à Etienne SANSONETTI et une pensée affectueuse pour sa famille.

Je voudrais reprendre, parce que c'est vrai que ça a quand même un retentissement social, humain et politique important, les décisions et le débat qu'on a.

D'abord, rendre hommage au travail qui est mené, depuis le début de la mandature, par Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge notamment des sports. Dire aussi que ce travail de fond, notamment Petr'Antone TOMASI, Julien PAOLINI et d'autres élus nous ont aidé à

réfléchir ensemble à une véritable politique de la nouvelle Collectivité de Corse, et le plus vite possible.

Mais je voudrais rebondir un instant sur la question particulière du GFCA volley pour globaliser le propos et donner quelques chiffres complémentaires.

Sur la question du GFCA volley, tout le monde sait ce que représente Antoine EXIGA, la famille EXIGA, au plan humain, au plan sportif, au plan de la passion, de l'engagement. Je pense que nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer notre soutien, notre solidarité, notre admiration pour ce qui est fait. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que dès que j'ai accédé aux responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, j'ai essayé de comprendre exactement, et dès 2016, j'ai réuni les clubs professionnels notamment, en leur disant que la trajectoire budgétaire sur laquelle ils étaient, notamment en ce qui concerne les concours financiers apportés, à l'époque, par la Collectivité territoriale de Corse ne pouvaient pas tenir, que je ne doutais pas des efforts qu'ils faisaient, etc., mais que l'on ne pourrait pas continuer. Et je leur ai demandé de réfléchir avec nous à la construction d'un nouveau modèle économique du sport professionnel.

Ces appels ont été sans suite et sans effet, aggravé aussi par le fait, je vous l'ai dit mais je vous le répète, qu'il y a un décalage entre l'adoption de notre budget et la construction du budget par les clubs, par rapport à leur saison sportive. C'est-à-dire que quand je les ai reçus, par exemple en 2016, je leur ai dit : « il y a, comme d'habitude même si ça lasse, les coûts partis. On va maintenir l'engagement, mais pour l'année prochaine, attention, je vous préviens, diminuez ». Tous les clubs pro ont présenté à la DNCG, avant le début de la saison, des projections budgétaires dans lesquelles non seulement ils maintenaient le même niveau d'aides mais, quelquefois même, ils l'augmentaient, plaçant ainsi la Collectivité territoriale de Corse devant le fait accompli, alors même qu'ils étaient dûment informés.

Alors, je ne doute pas de la sincérité de leur démarche par rapport à la nécessité de préserver les intérêts de leurs clubs, mais on ne peut pas nous mettre en permanence devant le fait accompli au nom de l'intérêt des clubs et nous demander, à nous, de ne pas tenir compte de l'intérêt public que nous représentons.

Sur l'affaire, on a eu une discussion budgétaire hier. Pour moi, il ne s'agit pas de stigmatiser le GFCA volley, encore une fois je redis toute mon admiration. Je dis simplement, le budget global communiqué par le GFCA volley : en 2015-2016, c'était 1 670 000 €, en 2016-2017 : 1 800 000 € et cette année (2017-2018) on est revenu à 1 643 000 €. Si on prend les aides publiques : mairie d'Aiacciu : 192 500 €; Collectivité territoriale de Corse, à l'époque avant la fusion : 120 000 € (le maximum du règlement), 250 000 € hors taxes de marché de communication ; le Département de Corse-du-Sud : 120 000 € d'aides directes et 407 000 € de communication.

L'année dernière, dans la perspective de la fusion, j'ai dit au président EXIGA : « Président, on ne va pas pouvoir maintenir un taux d'aide qui passerait $120\,000 \times 2 = 240\,000$ € (aide directe) + 600 000 € hors taxes de com., sans compter, c'est epsilon, mais dans la billetterie (25 000 €), il y a des achats groupés par les collectivités pour encourager le club ».

Si on maintient un niveau de communication comme cela pour le GFCA volley, plus la communication pour les autres clubs de sport, avec un budget global de com. qui est 1 600 000 € / 1 700 000 €, il n'y a plus de logique budgétaire, il n'y a plus de logique économique.

Donc, j'entends les difficultés, je sais combien c'est douloureux pour lui, et c'est pour cela aussi que nous le recevons chaque fois qu'il le sollicite, mais à un moment donné il faut dire que ça s'arrête.

Après, je vais même parler du foot, c'est important (l'ACA, le GFCA, le Sporting). On le sait, j'ai discuté cinquante fois, c'est l'histoire des centres de formation, on va y revenir un instant. Chaque club qui a son centre de formation avec un cofinancement de plusieurs collectivités, on ne peut pas continuer comme ça. Les missions d'intérêt général, la loi prévoit qu'il y a un plafond de 1,6 M€. Les clubs, quand ils sont en ligue 1, dans leur budget, ils ne nous demandent pas ce que nous voulons faire comme mission d'intérêt général. Ils disent : « on inscrit 1,6 M€ et puis on verra après quelle mission d'intérêt général il y a à faire, et puis de toute façon il faut que vous mettiez 1,6 M€ ». Mais ce n'est pas ça l'esprit, normalement.

Et ce qu'il y a de terrible, c'est que lorsque vous respectez, où vous mettez en œuvre, je parle de l'ACA, il y avait eu des engagements, qui remontaient à l'ancienne mandature, dont l'exécution avait été suspendue parce qu'il y avait eu un recours du préfet, etc. et finalement, le recours n'a pas prospéré, il y avait un décalage. Malgré les difficultés, vous vous en rappelez, on avait eu un débat, on avait payé cette antériorité. Les clubs pro qui viennent

après, cette fois-ci le Gaz dit : « attendez, à l'époque vous avez donné 1,2 M€ à l'ACA, il faut nous donner la même chose aujourd'hui ».

Donc, on est dans une fuite en avant permanente. Vous ne pouvez pas, d'un côté, dire à l'Exécutif : « il faut faire des choix, il faut décider, etc. » et puis quand on essaye ensemble de construire des systèmes vertueux, ne pas nous aider.

Moi, je le dis encore une fois très clairement, je souhaite que le GFCA volley vive et je suis reconnaissant au président Antoine EXIGA de ce qu'il a fait et de ce qu'il continue à faire. Mais à un moment donné, s'il n'y a pas de place pour le modèle économique, si vous n'avez pas la place pour faire vivre un club où il y a 800 000 € de masse salariale et que vous ne les avez pas, je ne doute pas qu'il a essayé de chercher du sponsoring. Le sponsoring il est au même stade en 2015, en 2016, en 2017, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a plafond de verre et on n'arrive pas à aller plus loin. Et moi, je vous dis qu'on ne pourra pas continuer à aider tout le monde parce qu'en aidant tout le monde comme ça, c'est légitime, sauf que quand on élargit le focus, il y a : « qu'est-ce qu'on veut faire comme politique sportive » ?

Donc, on a besoin d'un sport professionnel ? Oui. Dans un certain nombre de secteurs ? Sans doute. Lesquels ? Est-ce que l'on peut les faire tous ? Est-ce que l'on peut aider tout le monde ? Est-ce que l'on peut rationaliser ? Est-ce que l'on peut mutualiser, parce que de planches à billets, on n'en a pas ? Voilà.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité des votants

(Abstentions : le groupe « la Corse dans la République »).

Nous allons donc suspendre la séance. Je vous rappelle que vous avez peut-être encore une demi-heure pour donner votre sang dans le salon vert, je vous encourage vivement à la faire.

Nous nous retrouvons à 15 h dans l'hémicycle, si vous voulez bien.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 15 h 50.

La séance est reprise

Le Président TALAMONI

J'attends le secrétariat général. Il va arriver. En général le secrétariat général n'est jamais loin, il n'y a pas de problème.

J'interroge l'Exécutif : par quoi voulez-vous que nous commençons ?

M. Jean-François CASALTA

Pour meubler ces quelques minutes d'attente, concernant le problème des horaires, est-ce qu'il ne serait pas possible peut-être, je pose la question de manière très naïve, de faire débiter, quoi qu'il en coûte, la séance à l'heure ?

Le Président TALAMONI

Il y a une question de quorum.

M. Jean-François CASALTA

Le quorum au début de la séance ?

Le Président TALAMONI

Et oui, malheureusement cher collègue.

M. Jean BIANCUCCI

Le problème du quorum se pose en début et en cours de séance, on ne peut pas délibérer s'il n'y a pas le quorum.

Le Président TALAMONI.

A 10 h du matin, on pourrait peut-être servir du café et des croissants dans l'hémicycle, ça ne ferait pas très sérieux. Je ne sais pas comment on va faire, on a réussi à résoudre pas mal de problèmes, mais celui-là, j'ai peur qu'il soit insoluble. Ghjè cusì, si lu falla Ghjesu Cristu, d'appressu à me sarete u solu à fà qualcosa, è ancu ne sò mancu sicuru.

Bon, nous allons donc commencer par les dossiers de Bianca FAZI.

SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE

Rapport n° 2018/E4/117 : Représentation de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission d'information et de sélection d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. La Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social est une instance consultative. Elle émet des avis auprès de l'autorité ou des autorités compétentes en matière d'autorisation de projet d'établissement ou de service social ou médico-social.

Dans la mesure où la commission est une instance indivisible, nous sommes appelés à désigner deux représentants.

L'Assemblée de Corse est donc appelée à désigner deux représentants pour représenter la CDC lorsque la commission est réunie et pour autorisation qui relève de la compétence exclusive ou quand elle est réunie en compétence partagée avec l'ARS.

Comme titulaires nous avons : Danielle ANTONINI et Mattea CASALTA, Paul LEONETTI et Vannina ANGELINI-BURESI en suppléants. Il nous reste deux titulaires et deux suppléants à nommer.

Donc, je me tourne vers l'Assemblée pour savoir s'il y a des candidats.

Le Président TALAMONI

Donc, il faut désigner deux titulaires et deux suppléants ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Où se passent les réunions ?

Mme Bianca FAZI

Plutôt en Corse-du-Sud.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Alors, Véronique ARRIGHI titulaire et Muriel FAGNI suppléante.

Le Président TALAMONI

D'accord et après ?

Mme Bianca FAZI

Il me faut une deuxième titulaire et un deuxième suppléant.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Toujours sur Ajaccio ?

Mme Bianca FAZI

Ce sont des représentants de l'Assemblée, donc peu importe.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mais c'est proportionnel par rapport aux groupes ?

Mme Bianca FAZI

Normalement oui.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

C'est encore à nous, M. le Président ?

Le Président TALAMONI

A priori oui, sauf si vous laissez votre place. On peut aussi laisser à l'opposition une place. Mme la Conseillère exécutive, vous êtes favorable à ce que l'opposition soit représentée ?

Mme Bianca FAZI

Bien sûr.

Le Président TALAMONI

Moi-même je suis assez favorable à ce que l'opposition soit représentée, mais je ne peux pas décider pour le groupe « Femu a Corsica ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On va se demander si nous sommes favorables pour que vous soyez représentés.

Mme Chantal PEDINIELLI

Donc, je me propose.

Le Président TALAMONI

Mme PEDINIELLI, titulaire. Est-ce que nous sommes bien d'accord sur les bancs de « Femu a Corsica » ? Je ne veux pas que nous donnions l'impression de vous forcer la main, Bianca FAZI et moi-même.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

C'est un peu l'impression qu'on a eue !

Le Président TALAMONI

Mais non, la parole définitive vous appartient.

Mme Bianca FAZI

Moi, ça ne me gêne absolument pas, il faut qu'il y ait des représentants.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il vous faut un suppléant ? Christelle COMBETTE.

Le Président TALAMONI

Merci au groupe « Femu a Corsica » pour cet élan spontané.

Alors, on me dit que Mme ARRIGHI ne peut pas être titulaire de par sa profession. Donc, il faut encore désigner quelqu'un et le choix revient à nouveau à « Femu a Corsica ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Alors François BERNARDI à la place de Véronique ARRIGHI.

Le Président TALAMONI

C'est très bien, nous avons avancé.

Nous allons voter pour le rapport, de façon formelle.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/133 : Caducité des conventions tripartites d'EHPAD/Passation d'avenants

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Cette caducité est sur des conventions tripartites concernant des EHPAD : Maria de Peretti de Livia, Villa Verde de Sarrula à Carcupinu et l'hôpital Eugénie d'Aiacciu.

Le rappel de la réglementation issue de la loi du 2 janvier 2002 sur rénovation de l'action sociale et médicosociale. Le conventionnement des EHPAD prend la forme d'une convention tripartite pluriannuelle qui fixe des obligations respectives des parties signataires et prévoit les moyens nécessaires à la réalisation d'objectifs sur une durée maximale de cinq ans.

Les nouvelles obligations de la loi du 8 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, l'ASV. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les gestionnaires d'EHPAD doivent obligatoirement conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, (CPOM), avec les autorités ayant délivré leur autorisation, le président du Conseil exécutif de Corse et le directeur général de l'ARS. La période de montée en charge devant s'effectuer sur cinq ans, jusqu'en 2021, en fonction de la date d'échéance de la dernière convention tripartite conclue.

Le CPOM définit, de façon pluriannuelle, les objectifs fixés, la passation d'avenant aux conventions tripartites.

Le calendrier de négociation des CPOM prévus en 2017 avait pris du retard, de ce fait cette situation oblige nos deux autorités compétentes à repousser la programmation de 2018, en 2019. C'est pourquoi, il convient de procéder à la prorogation, par avenant pour un an, des conventions tripartites des EHPAD de Levie, Sarrola-Carcopino et de l'hôpital Eugénie in Aiacciu qui sont arrivés à leur terme le 31/12/2017.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un **avis oral de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.
Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/134 : Habilitation à l'aide sociale de la Sarl « Aiutu in casa »

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. L'article 47 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, (encore l'ASV) prévoit le basculement des organismes agréés, qui relevaient anciennement du droit d'option, vers l'autorisation.

Dans ce contexte, la Sarl « Aiutu in casa » qui est titulaire d'un agrément en date du 22/01/2015, bascule automatiquement vers l'autorisation des organismes agréés et devient de facto, autorisé pour quinze ans, à compter du 22/01/2015.

Il convient de compléter cette autorisation par les dispositions prévues dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer la convention y afférente, ci-annexée.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc il y a un **rapport écrit de la Commission culture**.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme RIERA a souhaité savoir quel est le rayon d'action géographique de la Sarl « Aiutu in casa »

LES SERVICES ont précisé que le rayon d'intervention de son personnel est limité à 30 km. Il comprend Aiacciu et diverses communes à proximité.

Mme FAGNI a considéré qu'il serait souhaitable que le rayon d'action soit plus important.

LES SERVICES ont indiqué que les services d'aide à domicile qui sont autorisés en Corse du Sud sont habilités à l'aide sociale. Ce qui signifie qu'ils peuvent tous intervenir auprès de bénéficiaires.

Il convient de rappeler que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a prévu une période transitoire. À partir de 2022, les promoteurs ne pourront plus venir vers la Collectivité en disant qu'ils souhaitent créer un service d'aide à domicile, mais ils passeront par des appels à projets. Nous allons donc passer d'une logique de demandes à une logique de besoins pour l'ensemble du territoire. Entre aujourd'hui et 2022, il y a une période transitoire qu'il va falloir gérer.

Mme RIERA a souhaité savoir qui donnait ces habilitations en Corse.

LES SERVICES ont répondu que l'autorisation est de la compétence de l'autorité de tarification, en l'occurrence pour nous, la Collectivité de Corse, anciennement les conseils départementaux. L'habilitation à l'aide sociale est un supplément sur l'autorisation. Lorsqu'on accorde une autorisation, après instruction du dossier, selon un cahier des charges, il convient de préciser dans le projet de service qui est présenté, si celui-ci est autorisé et habilité à l'aide sociale.

Mme RIERA a demandé s'il y a un contrôle pour s'assurer que les prestations requises ont été convenablement exécutées.

LES SERVICES ont précisé qu'il y a, en effet, un contrôle qualité qui est effectué. On va au domicile des personnes, par exemple, pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le contrôle prend pour base un plan d'aide détaillé établi préalablement. Il y a un contrôle généralisé de l'effectivité ainsi qu'un contrôle qualitatif qui, lui, n'est pas exhaustif.

Mme PONZEVERA a précisé qu'en Haute-Corse, mais pas en Corse du Sud, on utilise le système du domiphone, système qui n'est pas utilisé en Corse-du-Sud. Il s'agit d'un système de télégestion qui permet de contrôler l'effectivité des aides attribuées aux bénéficiaires de l'APA, la PCH et de l'aide sociale légale.

LES SERVICES ont répondu qu'on est en train de mettre en place ce système également en Corse du Sud.

Mme ANTONINI a souhaité savoir combien il y a de structures d'aide à domicile en Haute-Corse et en Corse du Sud, et si elles sont indépendantes.

LES SERVICES ont répondu qu'il y en a cinq en Haute-Corse et dix en Corse-du-Sud et qu'elles sont indépendantes.

Mme RIERA a demandé si elles appliquent les mêmes tarifs.

Ce, à quoi il a été répondu que les tarifs sont différenciés. On fait une étude au cas par cas en fonction du budget de la structure, du nombre d'heures qu'elle réalise, etc.

Mme PONZEVERA a jugé souhaitable de fixer un objectif d'harmonisation des tarifs qui vont de 16 à 23 euros, en soulignant aussi qu'il conviendrait d'éviter des dérives financières comme celles qu'il y en a eu à l'ADMR et à la CORSSAD.

LES SERVICES ont répondu qu'il y a divers contrôles, y compris sur le plan financier, mais malheureusement parfois il y a des choses qui sont extrêmement bien dissimulées, et qu'il faudrait des audits approfondis pour détecter ce qui se cache vraiment derrière certains comptes.

Les tarifs, anciennement agréés, sont ceux de l'aide à domicile qui est calculée par rapport à la moyenne des tarifs autorisés et habilités et le tarif de la prestation de compensation du handicap est calculé sur un pourcentage donné au niveau ministériel. Par exemple, pour « E Cinq Pieve » on a un tarif à 20,84 euros en allocation personnalisée d'autonomie et à 17,77 euros en prestation de compensation du handicap (PCH).

Mme PONZEVERA a souhaité savoir quels étaient les taux les plus bas et les plus hauts pour l'APA.

LES SERVICES ont répondu que pour la Haute-Corse le taux le plus bas est celui d'AMAPA qui est à 19,73 euros, le plus haut est celui de l'ADMR qui est à 21,75 euros.

Les volumes d'heures, suivant les structures, vont de 200 000 heures à 600 000 heures.

Alors qu'il y a des secteurs qui sont sur-desservis, il y a aussi en Corse, et il faudra s'efforcer d'y remédier, des secteurs qui sont très insuffisamment desservis parce que les routes sont mauvaises et que ça a un

coût en carburant. Ce qui explique aussi les écarts de tarifs en plus des particularités propres à chaque structure.

J'ai **MOI-MEME** souligné que c'était aussi le rôle de l'action politique de favoriser le rééquilibrage nécessaire et une prise en compte des besoins sur la totalité du territoire.

Mis aux voix, **le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ?
Oui, Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, c'est un rapport très important. Je voudrais avoir quelques précisions auprès de Bianca. Je voudrais savoir si la grille AGGIR a été uniformisée entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse parce qu'elle n'était pas la même.

Mme Bianca FAZI

C'est la même grille AGGIR.

M. Pierre GHIONCA

Non, ce n'était pas la même.

Mme Bianca FAZI

Ce sont les pratiques qui sont différentes, mais la grille c'est la même.

M. Pierre GHIONCA

Elle était plus précise celle de Corse-du-Sud que celle de Haute-Corse.

Mme Bianca FAZI

Sur les pratiques, pas sur la grille. La grille, elle est nationale.

M. Pierre GHIONCA

Sur les pratiques, il y a plus de précisions en Corse-du-Sud. Est-ce que l'on a uniformisé ou non ?

Mme Bianca FAZI

On est en train d'uniformiser.

M. Pierre GHIONCA

Deuxième point, est-ce que l'on pourrait imposer un tarif kilométrique dans toutes les associations, ou Sarl, pour tous les gens qui travaillent parce qu'il y a vraiment des disparités. Je connais des gens qui travaillent, c'est 33 centimes le kilomètre, d'autres rien du tout. Donc, est-ce que l'on ne pourrait pas travailler sur une uniformisation du prix du kilomètre effectué par les gens qui ne sont pas très bien payés en général et qui font un travail très difficile.

Mme Bianca FAZI

Cela fait partie d'un tarif journalier. On va essayer de voir un petit peu et d'affiner mais, en principe, c'est compris dans leur tarif journalier. Tout dépend des associations, c'est là où il faut uniformiser. On va voir avec les CPOM, on travaillera un peu différemment maintenant.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/E4/147 : Conventions d'objectifs pluriannuelles 2018-2020 et de programmation annuelle au titre de 2018 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire régional de la santé en Corse

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Il s'agit du rapport sur l'observatoire que nous allons maintenant appeler « territorial de santé », ce qui était anciennement « l'observatoire régional de la santé en Corse ».

Il s'agit d'adopter une nouvelle convention pluriannuelle 2018-2020, qui a pour objectif de déterminer les activités poursuivies sur trois ans par l'observatoire, soutenue par la Collectivité de Corse, conformément aux orientations de sa politique régionale en matière sanitaire, sociale et médicosociale.

Deux volets : le volet social, alimentation et participation à la mission d'animation, de coordination des acteurs sociaux sur la précarité et l'exclusion sociale. Cette action a pour vocation l'accompagnement technique, expertises scientifiques et actions en faveur de la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. Tout cela, ce sont des travaux qui sont livrables au cours de l'année 2018.

Sur le volet santé, nous avons à travers le volet registre des cancers, la poursuite du recueil des données relatives aux patients diagnostiqués en 2017, début de recueil des données relatives aux patients diagnostiqués au premier semestre 2018, enregistrement des tumeurs 2017-2018 pour lesquels l'ensemble des informations a été recueillies. Composition d'un comité scientifique.

L'aspect financier maintenant. Le budget prévisionnel 2018-2020 : la Collectivité demeurera à budget constant sur la période 2018-2020. Chaque année, les produits concerneront l'activité ARS : 90 000 €, la part CDC : 360 000 €, dont 99 000 € au titre des volets sociaux, médicosociaux et sanitaires et 261 000 € au titre du registre des cancers.

Pour 2018, il vous est donc proposé d'adopter ce budget prévisionnel global, dont la structure est de 450 000 €. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un **rapport de la Commission des finances**.

M. Guy ARMANET

Avis favorable, (non-participation de MM. LACOMBE, MONDOLONI, ORLANDI, POLI, ROCCA SERRA ; **abstention** de Mmes BOZZI et FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui. Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président. Mme la Conseillère exécutive, moi je voudrais souligner l'importance et le partenariat très fort qui nous lie avec l'ORS, partenariat que notre majorité a contribué à amplifier.

J'attire l'attention de notre Assemblée sur l'importance de cet outil et de ses indicateurs, de ses analyses indispensables à la bonne connaissance des problématiques que nous traitons.

Ce partenariat donc, il est revalorisé, il est surtout constant, permettant à l'outil de réagir à toutes nos commandes dans le domaine social et médicosocial, vous l'avez dit. Mais la convention ne peut refléter toutes ces interventions. C'est pourquoi je voulais quand même insister, particulièrement, sur un domaine qui intéresse notre conseillère exécutive en charge de la jeunesse, c'est l'étude et la valorisation des données portant sur la jeunesse, particulièrement les jeunes en situation de handicaps, addictions de toutes natures, hausse de la consommation de drogues, d'alcools ou de médicaments, parfois conjugaison de toutes ces consommations, problème d'obésité, décrochage scolaire, comportements à risque, violences routières, IVG répétées, suicides.

Donc, on voit bien que c'est un public qu'il faut vraiment suivre de près.

Dans notre « Pattu di a ghjuventù », nous voulons accompagner et rendre plus heureuse notre jeunesse pour lui éviter ces pièges. La connaissance

du terrain nous est permise aussi par les enquêtes et analyses sociologiques fournies par l'ORS.

C'est par l'éclairage et l'expertise que nous fournit cette petite équipe, que je veux saluer ici, que j'ai eu l'honneur de présider pendant trois ans, que nous pouvons tirer nos analyses politiques et adopter les mesures qui s'imposent : prévenir l'aggravation des problèmes, travailler sur les facteurs à risques, accompagner les publics concernés, jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, comprendre leurs difficultés à la lumière, aussi, de données multiples comme l'accessibilité aux politiques, le fait que l'on réside dans le rural ou dans l'urbain, les phénomènes de précarité, vous avez insisté là-dessus. Sans parler bien sûr d'autres missions, comme celle du registre des cancers, bien évidemment, qui me tient à cœur, qui est une avancée dont peut s'enorgueillir notre majorité, vous le savez, ce qui n'enlève bien sûr rien aux interventions d'autres élus ici, ou hors de cet hémicycle, qui nous ont accompagnés dans cette volonté que nous avons affichée depuis la catastrophe de Tchernobyl.

Juste une remarque peut-être dans les annexes du rapport, probablement dues aux difficultés, aux allers-retours au moment de son élaboration. Le passage devant le comité national d'évaluation des registres, il est programmé, sauf erreur de ma part bien sûr, pour la fin 2019 et non pour la fin 2018.

Le registre doit se baser sur un fond statistique pour exploiter des données de manière comparative. Il faut donc un certain recul, c'est frustrant, et je suis la première frustrée, mais nous sommes dans le domaine de l'épidémiologie, donc il faut se donner un maximum de retours pour pouvoir tirer les premières analyses.

Donc, il eut fallu bénéficier, bien sûr, d'un registre depuis longtemps. Hélas, il nous a fallu trente ans pour ce combat et pour obtenir ce registre. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, je me félicite, bien entendu, de notre collaboration avec l'ORS. Je pense que le registre des cancers est un outil très important, au moment, je vais rebondir sur la politique, où certains reparlent d'incinérateur.

Donc, je pense que c'est important d'avoir des données statistiques, parce qu'on parle toujours de Monaco. Je réponds vulgairement que le cancer est démocratique, il frappe aussi les riches, donc j'aimerais bien avoir des statistiques sur Monaco aussi en matière de retombées de l'incinération.

Un point de détail : est-ce que l'on a toujours la collaboration avec l'hôpital de Gènes, parce que je sais que ça avait été remis en question par les instances parisiennes. Je voudrais savoir où on en est de ce registre et qui s'occupe de récupérer nos données statistiques.

Le Président TALAMONI

Fabienne GIOVANNINI a demandé la parole.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Juste pour répondre à Pierre, malheureusement non, je ne crois pas que l'on ait de contacts avec Ospedali Galliera di Genova qui nous avait aidés donc à l'élaboration de ce registre. Il faudrait, effectivement, renouer parce que nous avons réglé la facture auprès de l'Ospedali Galliera di Genova, mais nous n'avons pas eu tout ce que nous avons demandé, c'est-à-dire la publication de l'étude dans les revues scientifiques appropriées nous permettant après de poursuivre le débat pour l'avenir, surtout par rapport à des outils comme celui-là. Ce serait peut-être intéressant de le faire en son temps, le président du Conseil exécutif, dans la précédente mandature, je vous le dis Mme la Conseillère, avait écrit à ma demande et finalement on n'a jamais eu de suite, parce qu'en fait, je crois que l'équipe de l'Ospedali Galliera a été éclatée et la personne que nous avons en contact, notre épidémiologiste, travaille ailleurs désormais. Donc c'est ce qui a posé un problème.

Par contre, la commande avait été prise, il faudrait pouvoir faire en sorte qu'elle soit honorée jusqu'au bout. Il faudrait peut-être entrer en contact avec le professeur CREMONESI et faire en sorte, justement, de savoir où en est la publication de l'étude scientifique. Merci.

Le Président TALAMONI

Bien, peut-être un mot de réponse de l'Exécutif.

Mme Bianca FAZI

Nous allons prendre contact. Effectivement, nous notons ce qu'a dit Mme la conseillère, nous reprenons le contact avec le professeur CREMONESI. Mais c'est vrai, malheureusement, nous avons souffert d'un manque d'enquête épidémiologique, surtout après les retombées de Tchernobyl.

Le Président TALAMONI

Très bien, merci. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E4/149 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) – Année 2018

Mme Bianca FAZI

Le présent rapport vise à fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par la Collectivité (article L 313-8 du Code de l'action sociale et des familles CASF).

L'OED repose sur l'application de l'article L.313-8 du Code de l'action sociale des familles qui prévoit la possibilité, pour la Collectivité, de définir l'objectif annuel d'évolution des dépenses qui se décline en dotations limitatives de crédits définies au regard des orientations retenues par l'autorité de tarification.

L'OED s'applique à la fixation du budget des structures du secteur des personnes âgées, en l'occurrence des EHPAD, des personnes adultes handicapées et de l'aide sociale à l'enfance l'ASE.

Il est proposé, pour l'exercice 2018, de fixer le principe d'un taux directeur d'évolution des dépenses après étude, je le précise, au cas par cas de plus 0,8 % par rapport à 2017. Il est à noter que pour l'ESSMS du département de Haute-Corse, l'augmentation sera de 1,93 %. Je vous explique pourquoi : en fait, cette augmentation avait été gelée pendant des années, apparemment il y a eu quelques soucis avec le Conseil départemental à l'époque, donc, si vous voulez, c'est pour une sorte de rattrapage.

Le rappel du principe de la tarification les OMS, c'est dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 en rénovant l'action sociale et médico-sociale. Je porte ce rapport à votre approbation.

Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a deux **rapports**, un de la **Commission de la culture**, donc Mme SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Anne-Laure SANTUCCI a souhaité savoir quelle était la différence entre le privé lucratif et le privé non lucratif.

LES SERVICES ont indiqué que, dans le cas du privé non lucratif, les bénéfices ne peuvent pas être distribués. Ils sont réinvestis dans le cadre de diverses actions au bénéfice des patients. En revanche, le privé lucratif concerne des sociétés dont les dividendes peuvent être, effectivement, distribués à des ayants droit.

Concernant les EHPAD, jusqu'en octobre 2010, après présentation du projet du promoteur, une commission se réunissait pour donner un avis favorable ou défavorable au dit projet. Ce système est caduc depuis 2010 car nous sommes passés dans le système de l'appel à projets. Pour toute création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, il faut désormais qu'un appel à projet soit lancé par la Collectivité de Corse conjointement avec l'ARS. Dans son cahier des charges, la Collectivité de Corse précisera les éléments qu'elle considère comme important, notamment le mode de gestion.

Mme Catherine RIERA a souhaité savoir s'il y avait des différences entre le prix moyen de Haute-Corse et celui de Corse du Sud.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a indiqué que, pour les EHPAD, les prix étaient nettement plus bas en Haute-Corse, comparativement à la Corse du Sud et que, donc, leur harmonisation est sans doute difficile.

LES SERVICES ont précisé qu'il y avait, effectivement, une variation assez importante entre les tarifs de la Haute-Corse et de la Corse du Sud qui devrait avoir tendance à être comblée partiellement sur 2018 par une augmentation du taux directeur global moyen à 1,93.

Dans ce taux de 1,93 global, il y a des variations car les dossiers ont été étudiés au cas par cas et les situations particulières des structures ont été prises en compte. On ne pourra pas, en une seule année, rattraper cet écart mais un effort très significatif est consenti.

Pour la Corse-du-Sud, il y avait aussi un déficit de lits que l'on a tenté de combler progressivement, à partir de 2009, avec des établissements

neufs dont les prestations peuvent avoir un coût plus élevé au départ, ce qui explique aussi l'écart moyen de prix par rapport à la Haute-Corse.

Pour la Haute-Corse, depuis 2013, il y a eu un gel des tarifs pendant quatre ans et on a constaté aussi un taux d'occupation qui est beaucoup moins élevé que celui de la Corse du Sud et des autres départements en règle générale. Les taux de remplissage y sont à peu près à 90% en moyenne alors que sur le continent, et sans doute aussi en Corse du Sud, on arrive à plus de 98%.

On retrouve des problèmes de remplissage pour les établissements qui sont éloignés des centres urbains comme Livia, Carghjese, même Prupia, ce qui a conduit à inclure dans le prix de journée des reprises de résultats négatifs pour ces établissements, ceci explique aussi la hausse des tarifs. En Haute-Corse, il y a eu à la fois le gel des tarifs et, parallèlement, des structures déficitaires, du fait d'un taux de remplissage insuffisant.

On hérite donc d'un état des lieux qui est un peu contrasté, où des politiques différentes pour les personnes âgées ont été menées par les anciens conseils départementaux. Dans le cadre du travail qui est mené depuis déjà six mois et dont ce rapport est une première illustration, on tente de faire converger l'accompagnement financier et la contractualisation qui va être réalisée avec les établissements, puisque que les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont pour vocation à être généralisés sur l'ensemble de la région.

Mme Catherine RIERA a souhaité savoir si on prenait en compte les résultats réalisés, notamment par les établissements privés lucratifs.

LES SERVICES ont précisé que dans l'étude des budgets entre 2014 et 2017, il y a eu le gel des tarifs pour les établissements de la Haute-Corse sans reprise des déficits. Lorsqu'il y a des résultats excédentaires, on en tient compte car pour fixer le tarif requis, pour admettre la personne dans un établissement, il faut bien évidemment étudier ses conditions d'exploitation.

Mme Laura Maria POLI a proposé que la Commission consacre une réunion spécifique sur les sujets concernant l'aide sociale, plus particulièrement en faveur des personnes âgées. Cette proposition a été approuvée par l'ensemble des commissaires présents.

Mis aux voix, **le rapport de la Commission de la culture a fait l'objet d'un avis favorable (non-participation** du groupe «Per l'avvene » ; « pour » : les autres conseillers).

Le Président TALAMONI

Très bien, merci. Donc, il y a également un **rapport** de la **Commission des finances**.

M. Guy ARMANET

Avis favorable Président. (**Non-participation** : Xavier LACOMBE, Jean-Martin ONDOLONI, François ORLANDI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA ; **Abstention** : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Parfait. Pierre GHIONGA a demandé la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, je vais quitter la salle parce que je préside un EHPAD, donc je ne peux pas participer au vote.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous ferons noter au procès-verbal que vous quittez la salle, et M. GIUDICI également.

Pas d'autres problèmes déontologiques ? Non. Il n'y a pas d'observations ? Personne ne demande la parole ?

Donc, nous mettons aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.

Alors, je crois que nous allons en finir avec les dossiers de Bianca FAZI, et nous en arrivons à ce dossier important, Jean BIANCUCCI, concernant l'aménagement du territoire.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

Rapport n° 2018/E4/151 : Une stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial et durable (rapport modifié)

Il s'agit d'un dossier tout à fait fondamental. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Merci.

Prima a spieqazione di stu raportu, vularia rammintà chì semi unipochi à essa impignati da anni è anni pà a difesa di u cumerciu è pà a difesa dinò di una certa forma di sucietà.

Ces idées d'ailleurs, on va les retrouver dans la délibération de 2012 concernant le PADDUC. Je vous ferai grâce de la lecture, mais je vous invite tout de même à lire l'article 2 et l'article 3 de cette délibération.

Si nous avions observé à la lettre ce que nous avons voté, nous n'en serions peut-être pas là, mais bien entendu, il s'agit aussi de savoir comment, avec le PADDUC, on peut intervenir dans ces décisions.

Premier constat et non des moindres, il s'agit à la fois et de visu, sans rentrer directement dans des chiffres extrêmement précis, comment on peut avoir sur un territoire aussi exigü que celui de la Corse, j'insiste, ce n'est pas un bout de continent, on ne vient pas d'ailleurs consommer, contrairement à d'autres endroits du territoire européen, en France et ailleurs. Donc, ça c'est une première dimension.

Deuxième dimension, c'est la population, il n'y a, en tout et pour tout de toute façon, que 320.000 habitants. Alors, je le sais bien sûr, il y a l'afflux touristique et la population doit être réévaluée en fonction, mais quand même !

On a vu l'évolution des grandes surfaces assorties généralement de galeries marchandes à partir des années 75. C'est d'ailleurs à ce moment-

là qu'ont commencé les premières mobilisations des commerçants, généralement de centres-villes, qui, sentant le danger, ont constitué des comités, ont essayé d'intervenir y compris pour l'annulation de permis de construire mais, le plus souvent, en vain.

M. le Président de l'Assemblée, j'étais responsable de la SCCA dans les années 87 (il ne m'écoute pas), 87/88 et je voudrais vous rappeler que vous étiez notre avocat. Donc, c'est pour dire que notre engagement est ancien. Mais, bien entendu, trente ans après, nous sommes là, nous tenons le même discours et nous allons, bien entendu, continuer à nous battre.

Donc, je le dis aujourd'hui, il y a quand même un certain nombre de questions qu'on devrait se poser, et pas uniquement à l'Assemblée de Corse, je le dis, dans les collectivités de base, dans les intercommunalités et du côté de la Préfecture, parce qu'il y a des décisions aberrantes qui ont été prises et qui ont, aujourd'hui, des conséquences incommensurables sur notre devenir.

Sur dix ans, on le dit dans le rapport, mais je pense que c'est une image tellement forte qu'il faut la répéter et il ne s'agit pas de notre passion foot, même si elle est vraie, elle est réelle et elle traverse toutes les couches de la société, il y a eu l'équivalent de trente stades de foot qui ont été construits en équivalent grandes surfaces. Ce chiffre devrait interpeller tout un chacun.

Pendant la même période, en France, il y a eu, au contraire, un mouvement inverse puisqu'il y a eu moins 23 % de grandes surfaces et, bien entendu, il y a eu aussi un nombre tout aussi considérable de grandes surfaces dont les demandes ont été rejetées.

Je voudrais ajouter qu'au moment où on parle de PDU, et je crois qu'on a raison de le faire, au moment où on engage des réunions de concertation, on devrait aussi s'interroger de la même manière sur l'étalement urbain d'asphyxie, on le voit, des axes routiers. La consommation outrancière de zones qui auraient pu être destinées au développement agricole, parce qu'on ne construit pas les grandes surfaces et des galeries commerciales dans nos montagnes, vous l'avez compris.

Je crois qu'il y a un certain nombre de conséquences sur lesquelles je voudrais aussi attirer votre attention.

D'une part, l'utilisation, et pour cause, excessive de l'auto, l'imperméabilisation des sols, la dégradation des sites et des paysages, et de l'environnement en général. Et puis bien entendu, et on le voit très bien pas très loin, quelques rues derrière, ici sur Ajaccio, comme on le ferait d'ailleurs sur Bastia, des commerces qui ferment, des commerçants que l'on doit aider. Et même s'il existe aujourd'hui, et l'Assemblée de Corse en est doté, des dispositifs du genre Prossima, imaginez bien que, il y a derrière ce désastre économique, un désastre social et un désastre culturel. Culturel pourquoi ? Parce que les modes de consommation d'aujourd'hui vont à l'encontre de nos habitudes, de nos traditions, de notre manière de vivre et de ses valeurs qu'on a essayé de défendre dans le PADDUC.

Donc, il est...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, là il y a un brouhaha insupportable, en plus c'est un dossier très important, je vous appelle à un peu d'attention.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais parler plus fort.

Le Président TALAMONI

Pas nécessairement, mais je demande qu'on vous écoute.

M. Jean BIANCUCCI

Très bien. Donc, vous voyez très bien, il est nécessaire, aujourd'hui, de réfléchir à cette notion de régulation. Il ne s'agit pas de rentrer en guerre contre les grands surfaces, il s'agit simplement de nous doter d'outils adaptés pour faire échec à cette stratégie de développement outrancière des grandes surfaces.

Alors, bien entendu, à travers le PADDUC, un certain nombre de motions ont été validées, une urbanisation conforme au développement et à l'aménagement durable, conforme aussi à notre réalité insulaire, conforme aussi au fait qu'il y a des équilibres, au plan économique et social, qu'il faut préserver.

Donc, vous voyez très bien, les enjeux sont énormes.

Donc, premier constat, on l'a vu, les commissions départementales d'aménagement commercial sont inopérantes. Inopérantes pourquoi ? Vous l'avez vu, je l'ai dit tout à l'heure, en France, 64 % des projets qui sont présentés sont acceptés, ce qui veut dire qu'il y en a un quart qui sont refusés. Ici, c'est presque l'inverse, c'est-à-dire que presque tous les projets qui sont présentés sont acceptés, soit 90 %. Là aussi, je pense qu'il y a matière à s'interroger.

Deuxième constat, mais il y a aussi le fait qu'il y a une absence de planification infra territoriale. En France, ce sont les SCOT et les PLUI qui servent de référence dans ce domaine-là, et c'est une bonne chose, mais chez nous, il n'y a ni SCOT, ni PLUI. Alors, en passant je vois notre ami de Balagne, il y a un SCOT en gestation en Balagne mais, aujourd'hui, il n'y a pas de SCOT abouti, donc on ne peut pas s'appuyer sur ce type de démarche pour valider, ou pas, un schéma d'urbanisme commercial.

Normalement, suivant ce que l'on a voté une fois de plus, à la fois en 2012 et en 2015, il ne devrait pas y avoir de projets contraires à nos aspirations qui puissent être mis en œuvre. Eh bien, et là c'est quand même assez grave, des décisions, qui sont absolument contraires au PADDUC, à l'esprit et à la lettre, sont prises. Donc, vous voyez très bien que l'heure est grave.

Ces projets, en fait, sont validés parce qu'on applique, à travers les permis de construire, le droit des sols qui vient en opposition avec les résolutions qu'on a prises et notamment mises en œuvre. Je voudrais souligner que la Collectivité s'est opposée notamment au drive, Fabienne s'en souvient très bien. Il faut signaler aussi qu'en septembre 2017, je crois, nous avons, à travers les décrets des ordonnances, demandé à ce que les deux commissions, urbanisme commercial nord et sud, soient fusionnées. Il y avait une logique derrière tout cela, ceci d'autant plus qu'au plan de la consommation des espaces agricoles, ça a été le cas. Il y a eu fusion et il y a eu ce qu'on appelle, aujourd'hui, c'est un peu barbare, la CTPENAF, Commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Donc, ce qui a été vrai d'un côté n'est plus vrai en matière commerciale. Il y a quand même quelque chose qui est difficile à comprendre d'abord et à admettre ensuite.

Donc je vais en venir, après ce constat, très vite aux mesures.

Il faut que, bien entendu du point de vue à la fois philosophique en termes de choix de société, en conformité, une fois de plus, avec le PADDUC, l'on se prononce pour des moyens qui permettent un développement durable intégré au territoire, mesuré à l'échelle de notre pays.

Aujourd'hui, on doit absolument combler ce vide. Il faut donc proposer des mesures concrètes qui peuvent, dans un premier temps au moins, répondre à la situation sachant par ailleurs que nous aurons à travailler de manière continue sur ce dossier.

Premier niveau, et c'est ce que nous proposons : pallier le manque de planification infra territoriale. Il s'agit soit (mais bien entendu je me rends compte du niveau, de la hauteur, de la complexité de la tâche) généraliser l'élaboration des SCOT, ce serait sans doute une excellente chose et bien entendu, beaucoup plus loin que la Balagne, donc à l'échelle de la Corse, et puis cela permettrait à la fois de répondre à la pression foncière et immobilière, et puis en même temps de trouver les règles d'équilibre dans les territoires.

Deuxième proposition : dans l'attente de l'élaboration éventuelle de ces SCOT, nous proposons, en partenariat avec les intercommunalités que la loi NOTRe a doté de capacité d'interventions au niveau économique, et puis via l'Agence de l'urbanisme, de mettre en œuvre ce que l'on appelle des programmations territoriales intégrées en déclinaison directe des décisions que nous avons prises au plan des choix et des orientations du PADDUC.

Au deuxième niveau, il faut bien entendu renforcer cette vision à l'échelle territoriale. Les conseils généraux ont vécu, les départements aussi, même si, du point de vue formel, ils y sont encore mais je pense que cela fait partie de quelque chose qui est en mouvement. La Corse est une, je dirais presque la Corse est une et indivisible (pour plagier certaines formules). Il s'agit de fusionner les deux commissions, il s'agit d'analyser les demandes d'autorisations à travers le PADDUC, il s'agit d'appliquer pleinement le principe d'urbanisation, limité par l'absence de SCOT.

Troisième niveau : il nous faudra élaborer un schémas territorial d'aménagement commercial étant donné qu'aujourd'hui il n'y a pas de

SCOT et, à fortiori, de PLUI, réaliser un document cadre pour l'aménagement commercial, ce qui nous permettrait à la fois d'avoir un réel état des lieux des surfaces commerciales que l'on a en Corse, et puis bien entendu aussi, d'anticiper sur les besoins et de coordonner les actions entre les différents acteurs.

Ce document nous le proposons, serait si vous en décidez, décliné en fiches de territoires et il serait un outil à disposition des intercommunalités. Donc, vous le voyez très bien, cette œuvre sera une œuvre portée par tous, il ne s'agit pas uniquement de l'Assemblée de Corse ou de l'Agence de l'urbanisme.

Il y aura forcément des choix qui seront faits, à la fois en matière d'implantation, de développement des fonctions commerciales, de maîtrise du rythme et de l'intensité du développement de ces surfaces, d'organisation des logiques d'évolution des différentes polarités commerciales d'urbanisme, en favorisant un développement commercial créateur d'urbanité, à travers des préconisations d'implantation et d'insertion dans le tissu urbain.

Je crois que ce sera un bel outil. Il permettra forcément à la Collectivité à la fois de poser un cadre général du développement, de faciliter le dialogue entre puissance publique et porteur de projets et puis, bien entendu, de doter la Corse de conditions et de critères clairs, partagés par tous, pour valider ces projets en CTAC (vous voyez, j'anticipe).

Il s'agit aussi, bien entendu, de produire ce schéma. Nous vous proposons les services de l'Agence pour ce faire. Nous aurons forcément, j'en ai parlé tout à l'heure, une programmation territoriale intégrée et puis nous souhaitons aussi, parce qu'il ne s'agit pas que d'urbanisme commercial, il s'agit aussi d'économie, d'associer étroitement les services de l'ADEC à ce travail.

Quatrième niveau : Nous proposons des mesures transitoires.

La première mesure : Je sais qu'il y a eu une interprétation là-dessus parce que, effectivement, nous avons été amenés à proposer une autre formulation. La formulation que nous proposons aujourd'hui est celle-ci : articuler la programmation et la mise en œuvre des investissements, notamment routiers, dans le tissu périurbain avec le document cadre et les projets d'ensemble visés dans les secteurs d'enjeux régionaux, les SER, définis au PADDUC.

Deuxième point : demander au Préfet de refuser, en l'absence de documents applicables de type SCOT, les autorisations notamment de permis de construire lorsque les projets sont clairement en opposition avec nos propres dispositions définies par le PADDUC.

Troisième point : s'opposer, par toutes voies de droit, aux demandes de création de nouvelles grandes surfaces lorsque celles-ci contreviennent au principe du PADDUC.

Je vous demande donc en fonction d'approuver le rapport que je viens de présenter.

Le Président TALAMONI

Voilà un rapport particulièrement complet et très important. Jean est remonté très loin dans le temps, mais c'est vrai que le problème n'est pas d'hier et que si nous avons eu, c'est vrai, davantage d'écoute au moment où nous avons dénoncé ce qui était en train de commencer à se passer, si les juridictions avaient été respectueuses, y compris du droit, parce qu'il nous est arrivé d'avoir des rapports positifs par le commissaire du Gouvernement, des rapports du commissaire du Gouvernement qui allaient dans notre sens et des décisions du Tribunal administratif qui allaient dans un sens opposé pour des raisons... on ne commande pas les décisions de justice, mais enfin ! Voilà, parce que, des fois, on n'est pas vraiment dans le droit... On en a vu de toutes les couleurs à cet égard et voilà où nous en sommes aujourd'hui !

Donc, il y a un **rapport de la Commission développement.**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Mattea CASALTA, sans avoir de demande particulière à formuler, a souhaité rappeler qu'une question orale avait été posée, sous son égide, lors de la mandature précédente.

Réfutant toute animosité à l'égard des entrepreneurs, elle a souhaité mettre l'accent sur les caractéristiques propres à la Corse, (fortes traditions et population faible) qui sont de nature à détourner notre île de modèles déjà obsolètes sur le continent et plus largement en Europe.

Elle a fait part de son étonnement à voir se développer, de manière frénétique, des centres commerciaux démesurés au détriment des zones agricoles, estimant que cette tendance favorise la paupérisation de la société, par un recours fréquent à des emplois à temps partiel ne permettant pas de vivre correctement.

Pour sa part, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a regretté, compte tenu de l'importance du sujet abordé, que le rapport n'ait été transmis aux élus que le jour de la commission, empêchant toute réflexion de groupe.

Elle a souhaité alerter les commissaires sur l'existence d'autres projets qui, sans mettre en avant le caractère commercial de leur démarche, sont de même nature que le projet prévu dans la région bastiaise.

M. Jean-Charles ORSUCCI a rejoint Mme MARIOTTI pour souligner le caractère tardif de la transmission aux élus de ce rapport.

Il lui a semblé important de ne pas stigmatiser un projet en particulier, s'étonnant à ce sujet de la présence du président du Conseil exécutif de Corse à une inauguration récente du centre commercial dans la région ajaccienne.

A titre personnel, il a estimé ne pas être en mesure d'évaluer l'impact réel de ces centres commerciaux sur l'économie de l'île, mais s'est interrogé en termes d'urbanisation et a reconnu que la création d'une nouvelle entité de cette taille lui semble insupportable.

Enfin, il a fait part de sa perplexité à constater que l'interdiction de création de nouveaux centres aura pour conséquence d'interdire tout développement dans certaines microrégions alors que d'autres ont d'ores et déjà pu en bénéficier.

En réponse à M. ORSUCCI, **Mme Mattea CASALTA** a indiqué que la seule présence à une inauguration ne valait pas approbation du projet.

Mme Rosa POSPERI a rappelé que le rapport présente un constat et prévoit des mesures transitoires qui consistent à interdire toute nouvelle création en attendant l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

A ce titre, elle a souhaité savoir si de cette élaboration découlerait une compétence exclusive de la Collectivité de Corse en la matière.

Elle a cependant alerté les commissaires sur l'efficacité limitée du refus systématique en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en raison de l'existence de diverses voies de recours jusqu'en Conseil d'État. Seule une compétence exclusive de la Collectivité en la matière pourrait faire preuve de son efficacité.

Enfin, elle a rappelé que, dès 1992, le programme de Corsica Nazione demandait la suppression des CDAC.

M. Jean BIANCUCCI a souhaité indiquer que le délai resserré de transmission du rapport était principalement dû au caractère urgent de la problématique qui a consisté à l'élaboration de propositions concrètes en réaction à un problème d'actualité.

En réponse à l'interrogation de Mme PROSPERI, il ne s'est pas opposé à des mesures plus radicales que celles proposées, tout en relevant qu'une certaine mesure devrait être de rigueur.

En appui au propos du président de l'Agence de l'urbanisme et de l'environnement, **Mme Antonia LUCIANI** a rappelé les règles de fonctionnement de la CDAC qui, en l'espèce sur notre île, ne sont pas en mesure d'appuyer leur avis sur les SCOT et les PLUI inexistantes en Corse, sans pour autant que la loi ait prévu une référence automatique au PADDUC.

L'idée avancée est bien de proposer une réflexion à l'échelle des bassins de vie, de produire un document infra-territorial, un schéma d'aménagement commercial par grands territoires, en concertation avec l'ensemble des élus, l'ensemble des professionnels et les porteurs de projets pour un meilleur aménagement possible.

Elle a souhaité rappeler que l'idée n'est pas de réduire l'entreprenariat mais de favoriser le développement économiquement sur des zones ciblées dont on sait qu'elles seront profitables en termes de développement économique, d'aménagement du territoire et d'emplois non précaires.

Pour Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, il manque à ce stade une référence à l'échelon intercommunal, alors même que les nouvelles dispositions de la loi NOTRe renforcent le rôle des communautés de communes en termes de développement économique.

Bien que favorable au développement des SCOT, elle a souhaité faire part de ses doutes quant au délai de leur élaboration. Le rôle accru par la loi NOTRe des intercommunalités en la matière lui semble plus réaliste.

En réponse, **le président Jean BIANCUCCI** a reconnu leur pertinence en termes économiques, mais a estimé que le rôle des intercommunalités est plus limité que le PADDUC qui s'impose comme un large document de cadrage sur l'ensemble de l'île.

Dans le même esprit, **Mme Rosa PROSPERI** a fait état de sa préférence à considérer l'échelon territorial comme étant l'échelon pertinent, afin d'éviter toute contradiction qui pourrait se faire jour entre les différentes intercommunalités.

C'est pourquoi, elle a insisté sur la nécessité d'une compétence absolue assumée par la Collectivité de Corse, même si les mesures transitoires lui semblent également revêtir une utilité certaine.

La Commission développement a émis un avis favorable sur ce rapport. (Ont voté « pour » les groupes «Femu a Corsica», «Corsica libera » ; **non-participation** des groupes «Per l'avvene», «La Corse dans la République» et «Andà per dumane»).

Le Président TALAMONI

Très bien, la parole est à qui la demande sur ce...Oui, Mme MOSCA, Fabienne GIOVANNINI, on va noter... Vous vous partagez 10 minutes, c'est-à-dire 5 minutes chacune.

Le rapport de Commission conjointe n'a pas été lu, qui va le lire ? Donc, le rapport ... Mme NIVAGGIONI va le lire.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Le Conseil exécutif ayant proposé une version consolidée du rapport après la réunion de la commission initiale, il a été décidé de réunir les commissaires une nouvelle fois, le mercredi 30 mai, afin de rendre un avis sur les modifications présentées.

Ainsi, la suppression de l'ancien article 4 du projet de délibération mentionnant le refus systématique dans l'attente de l'élaboration de SCOT ou de documents cadre d'aménagement commercial, ayant été remplacé par une opposition, par toute voie de droit, aux demandes de création de nouvelles grandes surfaces clairement en opposition avec le PADDUC, les commissaires ont émis les observations suivantes :

M. Jean-Charles ORSUCCI a regretté, dans un premier temps, ce retrait, estimant qu'un refus systématique était de nature à garantir un traitement équitable de toutes les demandes, avant de se ranger à cet avis en raison du risque juridique qu'il présente.

Pour leur part, **Mme Stéphanie GRIMALDI et M. Camille de ROCCA SERRA** ont approuvé ce retrait en raison du risque juridique important qu'un refus systématique aurait engendré.

Mme Fabienne GIOVANNINI a attiré l'attention des commissaires sur la nécessité de créer les conditions pour que, dans l'attente de l'élaboration des SCOT, les communes concernées par des projets éventuels et la Collectivité de Corse puissent accroître leur poids dans le processus de décision au sein des commissions départementales d'aménagement commercial.

M. Jean-Martin MONDOLONI a fait observer que le cas particulier du projet de LUCCIANA avait conduit l'exécutif à proposer, dans la précipitation, un projet de rapport qui généralise une position à l'ensemble du territoire, venant accroître la dimension confiscatoire qu'il reproche, par ailleurs, au PADDUC.

C'est pourquoi, afin d'identifier les points de désaccord et, à la fois, les points de convergence, il a souhaité qu'un vote, article par article, soit possible.

Enfin, concernant le PADDUC, l'opposition s'est exprimée de manière unanime pour qu'il n'y soit pas fait référence, mais pour des raisons diamétralement opposées :

Ainsi, **M. Jean-Charles ORSUCCI** a considéré que le PADDUC étant applicable, il n'était pas utile de demander qu'il s'applique, cela étant selon lui une vérité absolue, alors que **M. Camille de ROCCA SERRA**, après avoir rappelé que le PADDUC est un document d'orientation de portée inférieure à la loi, a estimé risqué de l'exposer en voulant combler ses lacunes par des ajouts successifs.

AVIS des commissions conjointes

Avis favorable sur ce rapport (ont voté « **pour** » les groupes «Femu a Corsica», «Corsica libera» ; **non-participation** des groupes «Per l'avvene », « La Corse dans la République » et «Andà per dumane»).

Le Président TALAMONI

Merci, alors la parole est à Paola MOSCA et ensuite Fabienne GIOVANNINI ? Vous avez la parole.

Mme Paola MOSCA

Merci.

M. le Président, oui il y a une stratégie de régulation et une maîtrise de l'urbanisme commercial.

De manière cyclique, tantôt au sud, tantôt au nord, les projets, voire les réalisations démesurées viennent déséquilibrer, de manière considérable, le tissu commercial. Il en résulte de graves conséquences économiques et provoque des ondes de choc à la fois sociales et culturelles.

L'activité récente a vu se mobiliser à l'hôtel La Madrague à Lucciana, plus de trois cent personnes pour protester contre un vaste projet d'immobilier commercial. Tous les acteurs les plus représentatifs du tissu économique étaient là, les chambres consulaires, les présidents respectifs de la Chambre de commerce et celle des métiers, les organisations professionnelles, des syndicalistes, des représentants politiques représentant un panel diversifié d'opinions étaient là aussi.

Cette mobilisation a permis de créer un collectif de défense des intérêts économiques et sociaux de la ville. Qu'il me soit permis de souligner la réactivité de la population.

Par la même occasion, je remercie l'Exécutif de s'être saisi du problème et de nous proposer un rapport qui cerne l'ensemble de la problématique. En effet, la prolifération des grandes surfaces, en périphérie des agglomérations, ne peut être un modèle viable. La déstructuration du commerce en centre-ville ne peut en aucun cas être acceptée comme une fatalité. Mais au-delà de cette question importante d'actualité, il y a aussi un débat de fond.

M. le Président, il m'avait semblé comprendre que le PADDUC, dans sa sagesse, avait intégré une philosophie raisonnée de développement durable, mais aussi d'aménagement équilibré et de complémentarité des territoires. Au-delà du choix et des outils techniques composés, il est bon de rappeler et d'insister sur la centralité et la dimension du PADDUC, du point de vue d'un choix de société conforme à nos valeurs et à notre culture.

Ce document s'impose à tous car démocratiquement élaboré, car validé dans l'esprit à l'unanimité en 2012, car voté à une très large majorité en octobre 2015. Libre à certains de continuer de préconiser d'autres choix, pour autant qu'il me soit permis de dire qu'on ne peut à la fois se revendiquer de l'ultralibéralisme et de notre culture la plus profonde.

Certains choix économiques valent choix de société. Ce modèle économique est contraire aux intérêts collectifs les plus fondamentaux du peuple corse. C'est dans le respect de ces principes que vous faites un certain nombre de propositions. Comme vous le mentionnez dans le rapport, l'absence d'outils juridiques adaptés, de doctrine territoriale et de document cadre pour planifier l'ouverture des centres commerciaux à l'échelle de l'île sont les principales raisons qui ont conduit à la situation actuelle. Elles nécessitent que, pour la première fois, notre Collectivité se saisisse du sujet et propose des mesures concrètes pour apporter des alternatives durables et respectueuses des territoires et des hommes.

Vous proposez donc trois séries de mesures :

La première concerne des demandes d'adaptations législatives qui nous paraissent tout à fait adaptées ;

La seconde propose l'élaboration d'un document cadre d'aménagement commercial, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui aura vocation à aider les EPCI, à déterminer et à organiser les besoins en matière de surfaces commerciales, un document de déclinaison pré-opérationnelle du PADDUC qui sera le produit d'une coconstruction avec les intercommunalités, premières concernées, et la Chambre des territoires. En effet, nous l'avions dit lors de la précédente mandature, nous ferons de la Chambre des territoires ce que nous voulons en faire et nous en ferons un outil d'accompagnement des politiques publiques.

Et enfin, vous proposez des mesures transitoires en cohérence avec le PADDUC et les principes fondamentaux qu'ils portent. Au-delà des mesures que vous proposez, permettez-moi de rappeler que notre Assemblée a adopté, à l'unanimité, le projet Prossima présenté par le président de l'ADEC lors de la session du 29 mars 2018. Ce dispositif constitue un plan de plus de 7 M€ pour redynamiser les commerces des centres villes et des zones rurales.

Ce plan d'action doit trouver tout son sens uniquement s'il est couplé à un dispositif permettant d'agir en faveur d'un urbanisme commercial durable, mesuré et intégré au territoire tel qu'il est décliné dans le présent rapport. Si nous souhaitons collectivement changer notre modèle de développement, alors nous devons nous en donner les moyens et proposer des alternatives.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la mise en chantier de ce document-cadre pour l'aménagement commercial associant les acteurs publics, parapublics et privés, et posant les principes du développement des surfaces commerciales tel qu'il est préconisé dans ce rapport, pour proposer une modèle durable en adéquation avec nos besoins réels et nos aspirations futures.

Votre proposition, et cela n'étonnera personne, nous agrée, votre méthode aussi, nous voterons donc avec enthousiasme vos rapports.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président.

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La course effrénée entre grandes enseignes entraîne un désastre au niveau économique et commercial mais aussi social, environnemental, sociétal.

Nous approuvons donc pleinement ce rapport, Paola l'a dit, et félicitons particulièrement les services qui y ont travaillé.

Nous sommes d'accord sur les constats : étalement urbain, anarchie voire écrasement des projets d'aménagement, asphyxie des axes routiers, fermeture des petits commerces et son corollaire, la mort économique des centres urbains, consommation illégale des espaces sensibles notamment les espaces agricoles dont nous avons impérativement besoin pour bâtir notre autonomie alimentaire, désordre foncier, incohérence entre les documents d'urbanisme et de planification, appauvrissement social, PLU, vous l'avez rappelé M. le Président, ou documents d'urbanisme locaux rendus inutiles ou désuets, étouffement de la puissance publique au profit de l'intérêt privé, orientations stratégiques de notre Collectivité, mais aussi des autres collectivités locales concernées, confisquées par cette puissance publique privée, concurrence tendue enfin, et même très tendue, entraînant des dérives de toutes sortes pouvant dégénérer en affrontements. C'est dire si c'est grave avec encore des déséquilibres lourds, notamment sur la régulation du marché passé.

Bref, c'est catastrophique, nous partageons le constat et nous devons réparer.

Les réponses, vous l'avez dit M. le Président, régulation, requalification urbaine, urbanisme intelligent, équilibre entre villes et campagnes, entre quartiers, entre populations, politique en faveur de l'emploi bien sûr, mais dans un équilibre cohérent, programme cœur de ville (par exemple), intégration paysagère, etc. Bref, de l'aménagement durable.

Très vite, trois points sur ce rapport.

Premièrement, c'est rappelé dans votre rapport mais j'insiste sur l'importance de porter au bout de sa logique notre délibération du 27 janvier 2017 sur la mise en place de politiques intégrées pour reconstruire notre paysage urbain, mettre de la cohérence entre les différents documents d'urbanisme, donner des règles aux acteurs privés pour qu'ils s'insèrent, comme vous l'avez dit M. le Président, en vrais partenaires, dans cette logique, et non pas qu'ils viennent la remettre en cause, comme c'est le cas actuellement, voire même pourquoi pas, qu'ils y participent financièrement, ce qui est tout à fait normal puisqu'ils bénéficient des plus-values foncières.

Deuxièmement, la responsabilité de l'Etat, majeure, en ce domaine comme dans bien d'autres parce qu'il est contrôle de légalité, parce que les lois et règlements ne sont pas appliqués, ou si mal, ou souvent de manière très différenciée en fonction des territoires, des projets, des acteurs, sans que l'on comprenne vraiment pourquoi, comment. Il faut sortir de ces confusions. Je rappelle au passage que sur ces deux points, M. le Président, l'Etat s'est engagé de manière concrète opérationnellement voire financièrement au travers de la signature avec notre Collectivité de deux protocoles de mise en œuvre.

Enfin, M. le Président, dans l'intervalle de l'adoption de ce document cadre pour l'aménagement commercial, pour réguler tous les phénomènes que j'ai cités, dans l'attente aussi de la refonte que nous demandons des CDAC en une CTAC pour plus de cohérence et d'efficacité dans notre politique, j'attire votre attention sur la proposition actuelle des CDAC avec l'expérience de la seule délibération à laquelle nous avons pu assister dans la dernière mandature, celle de la mise en route d'un drive sur la commune de Sarrola.

Il n'est pas tolérable que les principaux acteurs concernés, à savoir la Collectivité de Corse, anciennement CTC, et la ville d'Aiacciu aient été mis en minorité par des membres extérieurs au territoire concerné. Je cite : « CD 2B, Corti ». Ça n'est plus acceptable.

Pour conclure, tout à fait d'accord donc, pour le rappel à l'ordre, nécessaire, quant à l'application du PADDUC. Il est indispensable, c'est un outil que chaque élu ici, élu de la Corse, j'ai envie de dire élu de la nation ou élu hors de cet hémicycle, élu des Collectivités locales, doit s'approprier

dans ses grands principes et ses préconisations. Il est une directive territoriale d'aménagement. Il est, quelque part, notre loi que nous nous sommes donnée, nous avons même changé la loi votée au Parlement pour pouvoir, justement, qu'il soit adapté à notre politique locale. Donc, il s'impose maintenant à tous, quelle que soit la bataille à laquelle on ait pu se livrer au moment de son élaboration, c'est-à-dire « pour » ou « contre ».

Voilà, nous vous remercions, M. le Président, de prendre en compte toutes ces réflexions.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci. C'est une intervention à deux voix avec mon collègue Xavier LACOMBE.

Très rapidement, la précipitation de ce rapport nous a été expliquée hier, parce qu'elle fait suite à une manifestation populaire initiée, du reste, par les forces politiques dont on peut regretter qu'elles ne siègent plus sur les bancs de l'Assemblée et qui a conduit un certain nombre de professionnels, d'élus, à prendre position sur ce sujet.

Au nom de la sensibilité que je représente, je me suis rendu sur place et j'ai été un peu irrité hier d'une observation consistant à distiller l'idée selon laquelle j'aurais tenu des propos qui, trois semaines plus tard, auraient évolué. Ils n'ont évolué ni sur le fond, ni sur la forme, ni au plan des principes.

Au nom de la sensibilité que je représente, nous considérons que le projet de Lucciana est un contre sens économique, social et sociétal. Economique parce qu'il est à rebours de tout ce qui se passe ailleurs, social puisqu'on va vers des opérations blanches. Lorsque vous créez cent cinquante emplois et que, au nord du dit projet, on prévoit de détruire tout autant d'emplois et plus encore au sud, et sociétale parce que ce modèle de développement et d'urbanisation commerciale excessive contrevient à l'idée que l'on se fait, les uns, les autres, du développement commercial. Est-ce à dire qu'il faut charger ce type de développement et qu'il est responsable de tous les péchés du monde ?

Attention, et c'était très bien dit d'ailleurs du reste, par un professionnel, à l'occasion de cette réunion, les problématiques de centre ville ne peuvent pas être exclusivement dues au développement de ce type d'infrastructures. On sait très bien le poids du e-commerce dans ce type de difficultés. Donc, notre positionnement politique sur ce sujet reste clair. Pour autant, et ce que j'ai dit en commission, il faut comprendre que nous sommes sur un rapport qui fait une référence sinon ostentatoire, et c'est évidemment le choix de l'Exécutif que de le rappeler, au PADDUC.

Donc, vous savez que nous ne sommes pas des adversaires invétérés, mais que nous ne sommes pas non plus des aficionados. Donc, c'est ce qui nous gênait là-dessus et nous souhaitons, nous souhaitons, et nous continuons à souhaiter, trouver une unanimité sur ce sujet, pour autant que ce soit possible, afin de délivrer un message de portée politique.

Donc, de quoi s'agit-il ? Est-ce qu'on autorise l'Exécutif à produire un document cadre, en vertu des principes que nous avons en partage ? Oui. Est-ce qu'on respecte, pour autant, ce qui existe déjà, dans les communes, dans les intercommunalités ? C'est oui. Est-ce que, pour autant, dans des références exclusives ou assez souvent répétées au PADDUC, on doit aller vers un document confiscatoire ? Là, on est un peu gênés. C'est la raison pour laquelle nous déposerons des amendements dont nous souhaitons qu'ils soient acceptés de façon à ce qu'on puisse se rejoindre, à la fin de ce débat.

Enfin, et pour conclure sur une note d'humour, au moment où nous débattons de pratiques commerciales qui nous dépassent, je ne résiste pas au plaisir de vous indiquer que dans le distributeur de bonbons chocolatés ou de cacahuètes chocolatées, une édition spéciale bleu, blanc, rouge est à votre disposition de l'autre côté de cette enceinte.

Voilà, je vous remercie, si la France ne vient pas à vous...

Le Président TALAMONI

Merci, pour ce renseignement extrêmement utile. Il y a deux interventions, 5 minutes chacun, aucun problème. Donc, Mme BOZZI a la parole. Pardon, il y avait M. LACOMBE qui avait demandé la parole avant.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, donc nous, nous allons vous demander une suspension de séance pour vous proposer au moins un amendement, et je peux déjà dire qu'il concerne la compétence du développement économique des EPCI. Alors, j'ai entendu parler de la Haute-Corse notamment, puisque ce dossier, et nous regrettons encore, vu son importance, qu'il nous soit parvenu aussi tardivement avec une première mouture qui nous a choqués, qui nous paraissait très doctrinaire.

Aujourd'hui, il y a une nouvelle mouture un peu améliorée, un peu plus consensuelle, même si je pense qu'il y a encore des choses à affiner. Donc, je parlerais uniquement de la région ajaccienne et la Commune de Sarrola. Vous savez bien pourquoi, et tout le monde le comprends très bien, moi-même je ne suis pas favorable, je ne partage pas du tout cette stratégie d'urbanisme, d'aménagement et de développement de surfaces commerciales, bien au contraire, et j'en profite pour assurer que dans ma commune qui est limitrophe, il n'y aura aucune enseigne commerciale qui s'installera. Au contraire, je suis totalement, dans ce qui s'inscrit dans ce rapport, pour le développement du petit commerce.

Quant à la grande ville, Ajaccio, qui subit aujourd'hui, on doit le dire, une forme de désertification en terme commercial, sur les petits commerces individuels, il est vrai que cela a son importance mais, au vu du matin où le soir des cartons et des livraisons Amazone et autres... je ne sais quelle société... je pense que la plus grande part pèse dans ce commerce Internet, pour que tout le monde me comprenne.

Voilà le premier point.

Deuxième point : A travers la lecture de ce rapport, il me semble que l'on rajoute, et je pense qu'il ne le faudrait pas à ce stade, peut-être la

discussion aura lieu dans le document-cadre qui sera élaboré, que l'on rajoute du document stratégique aux différentes échelles du territoire.

En matière d'aide économique, le SRDEII, M. le président de l'ADEC prévoit déjà des obligations de compatibilité des orientations et actions des EPCI. Le PADDUC impose, qu'on soit d'accord ou pas, ou en totalité, la compatibilité avec les PLU et les SCOT, à savoir qu'il n'y a pas de SCOT en Corse, l'ébauche en Balagne qui me semble, d'après mes derniers contacts, vraiment au ralenti et nous sommes loin du compte.

La CAPA aussi, l'initie de manière très prudente, nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Donc vous voyez, sur la Corse, un qui démarre et un qui est prêt à démarrer. Donc, nous sommes loin du compte. Donc, il ne faudrait pas que l'on tente d'imposer une compatibilité supplémentaire : urbanisme, aménagement et développement économique parce qu'à force de trop de contraintes, on finit par être trop contraints et nous n'avançons plus.

Donc je voulais, en ce sens, vous interpeller, interpeller le président de l'AUE et surtout, peut-être, de prévoir justement, et d'initier immédiatement, un échange plutôt que de le dénoncer, un échange avec les EPCI de Corse pour inciter... on parle d'ingénierie, de territorialisation des politiques publiques, ça a un coût mais, puisque c'est la volonté de la majorité territoriale, pourquoi dès à présent, ne pas prendre contact et faire de la pédagogie en ce sens ? Cela aurait pu déjà être fait après le vote du PADDUC.

Nous demandons donc une suspension de séance et nous proposerons un amendement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Je pense qu'on va poursuivre la discussion générale, à moins que vous n'exigiez la suspension à ce stade ?

M. Xavier LACOMBE

Non.

Le Président TALAMONI

Très bien. Mme BOZZI a la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Quelques observations pour rejoindre les propos de Xavier sur ce rapport.

Dans le principe de vouloir réguler l'installation des grandes surfaces démesurée, bien sûr que nous vous rejoignons et nous sommes favorables. Mais le moyen proposé me semble exorbitant et surtout contraire à la répartition des compétences entre cette Assemblée, les communes, les intercommunalités.

Vous voulez finalement rajouter une couche au PADDUC, c'est presque un aveu de son inefficacité, et se substituer aux communes et intercommunalités.

Qu'on aide les communes et intercommunalités à réaliser leur document d'urbanisme, SCOT, PLU et PLUI, j'y suis très, très favorable et je pense que c'est aujourd'hui ce qui manque beaucoup à la Corse. On sait les difficultés financières, Xavier l'a dit, le manque d'ingénierie, souvent, des communes et intercommunalités et là, que nous soyons le rôle pour faciliter la réalisation de ces documents, j'y suis favorable. Mais qu'elle soit co-construite, là je ne vous rejoins pas. Parce que je vais vous dire, ne faites pas aux autres, ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fasse. Auriez-vous aimé que l'Etat coconstruise le PADDUC avec l'Assemblée de Corse ? Non. Aimeriez-vous que, parce que la crise des déchets n'ait pas réussie et qu'elle existe encore en Corse, l'Etat se substitue encore à cette Assemblée pour la régler à votre place ? Non plus. Il faut aider les communes et les intercommunalités mais il ne faut pas essayer de se substituer à elles, chacun doit garder ses compétences.

Aujourd'hui, le risque dans le projet que vous nous proposez, c'est celui-ci.

Vous avez expliqué que ce rapport a dû être passé aujourd'hui de manière précipitée au regard du projet de Lucciana, mais la Chambre des territoires, elle aurait dû être consultée sur ce genre de document, elle est là pour ça, et les EPCI également, les intercommunalités. Elles ont leur mot à dire dans ce genre de propositions.

Je regrette cela. Peut-être que ce document peut être reporté, justement pour obtenir cet avis de la Chambre des territoires. Nous proposerons également au moins un amendement.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA avait demandé la parole, il l'a.

Mme Valérie BOZZI

Excusez-moi, Président, j'ai oublié un autre point mais ce sera l'objet d'un amendement parce qu'il y a aussi dans le projet proposé, une grosse problématique. Vous proposez de limiter les investissements de la Collectivité de Corse dans le périurbain, sous prétexte de ne pas favoriser ce genre de zone commerciale. Mais ça reviendrait à vouloir supprimer le projet de rocade sur Ajaccio parce que ça favoriserait effectivement... Alors voilà, je poserai la question et vous m'y répondrez parce que si c'est cela, ça porterait préjudice, évidemment, à la population périurbaine ajaccienne. Merci.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, Chers collègues, très rapide.

Philosophiquement opposé aux centres commerciaux périurbains, je ne peux que me réjouir de la tentative de régulation, mais je suis très circonspect sur les 2 propositions (la 3^{ème} et la 4^{ème}) parce qu'à mon avis, la 3^{ème} va renforcer les monopoles existants puisque pendant dix ans, il n'y aura pas de concurrence possible. Donc, ça va renforcer les monopoles existants de fait. Et le 4^{ème} point, justement je rebondis sur ce que dit Valérie, on ne fera plus d'équipements. Qu'est-ce qu'il en sera de la rocade d'Ajaccio et d'Ile-Rousse ? Jean, je suis d'accord avec toi, mais précisez-le parce que la formulation, à mon avis, n'est pas claire.

Donc, l'amendement qu'on fait, c'est la suppression de la proposition n°3 ou n°4, ou sa réécriture. Ah, bon ? Pardon, excusez-moi.

Je finis par une note d'humour : le dimanche, je vois plus de Corses à l'Atrium qu'au lac de Melo.

Le Président TALAMONI

Merci. Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Ce dossier, ou ce rapport, dont on nous explique qu'il a été présenté dans la précipitation, en ce qui me concerne c'est une précipitation de 30 ans. On peut considérer qu'on se précipite lentement du côté des nationalistes.

Ce rapport donc, sur certains points, fait l'unanimité. Il fait l'unanimité manifestement sur le constat et pourtant, on ne va pas au bout du constat. Si tout le monde... et je n'ai pas indiqué que Jean-Martin MONDOLONI avait changé d'avis depuis la réunion de Lucciana, et je le répète. En revanche, nous n'avons pas changé d'avis non plus, depuis la réunion de Lucciana. Ce n'est pas la réunion de Lucciana et l'imminence de ce projet qui est uniquement à l'origine du rapport présenté.

Je rappelais à l'occasion de cette réunion, Jean BIANCUCCI est allé plus loin que moi ou plutôt plus avant moi, je rappelais que, dès 1992, cette problématique figurait dans le programme territorial de « Corsica nazione ». C'est ce que j'appelais tout à l'heure la précipitation lente.

Donc, ce dossier fait l'unanimité en ce que chacun s'accorde à dire quels sont les dangers et les problématiques de ce modèle. Mais précisément, il s'agit d'autre chose que d'un dossier d'urbanisme commercial. Il s'agit d'un dossier qui est fondé, ancré sur un choix de société. C'est un modèle, pas seulement économique mais sociétal et il faut se positionner de façon sans doute un peu péremptoire (tout à l'heure, M. LACOMBE a parlé d'orthodoxie, je ne sais plus, en parlant de la première mouture du rapport). Le positionnement ne peut être qu'en quelque sorte radical : « pour » ou « contre » ce type de modèle. C'est en tous les cas, ce que je soutiens.

Nous savons tous que ces grandes structures sont directement importées du modèle américain des années 50. Ce modèle américain a été basé sur une transformation de la société dans l'après-guerre, avec une dissociation croissante et presque totale dans les pratiques sociales. On assistait à ce moment-là, à une dissociation entre l'espace domestique, l'espace professionnel et l'espace des achats. Cela, c'est tout simplement le contraire de nos valeurs,

de notre culture et de notre mode de vie. Nous, nous souhaitons que ces valeurs, cette culture et ce mode de vie perdurent.

Ce modèle a créé aussi, on l'a dit, un paysage urbain ou périurbain, un tantinet sinistre, qui ressemble notamment à certaines banlieues de grandes villes françaises. Il a participé, même si ce n'est sans doute pas le seul facteur, et je rejoins là aussi Jean-Martin, à la ruine ou, en tous les cas, aux difficultés que connaissent les centres villes et le commerce de proximité. C'est pour toutes ces raisons-là, parce qu'il est indispensable de respecter nos valeurs, notre culture et notre mode de vie, que le mouvement national s'est, depuis plus de trente ans, intéressé à cette question.

J'ajoute, pour finir de répondre à l'argument de la précipitation, que lors de la réunion de Lucciana, il ne s'est jamais s'agit, en ce qui nous concernait, de ne réagir qu'à ce projet-là, tout simplement parce que lors de cette réunion, on a annoncé, en les localisant géographiquement, trois autres projets.

Plus qu'un dossier d'aménagement commercial, c'est un dossier de société et je vous rappelle que dans les années 70, certains rapports, notamment de la DATAR, avaient décidé de faire de la Corse une simple zone de consommation ou plutôt de chalandise, pour employer le vocabulaire dédié à la grande distribution.

Pourtant, ces modèles reculent partout, en tous les cas sur le territoire français. Les modes de consommation ont changé, la composition de la société a changé. Aujourd'hui, on n'a plus de familles nombreuses mais beaucoup plus de personnes qui vivent seules, de familles monoparentales, d'une population vieillissante qui n'a plus les mêmes réflexes de consommation, des consommateurs qui veulent donner plus de sens à leur consommation. Ce modèle recule partout. Pour une fois, le retard que la Corse connaît dans certains progrès, ou qualifiés de tels, aurait pu être bénéfique. Nous aurions pu profiter de la disparition, ou en tous les cas des difficultés rencontrées par ce modèle, pour ne pas commencer à rentrer dans un système dont tout le monde essaie de sortir. Et pourtant, et ce sont les propos de M. MACRON, alors ministre de l'Economie, à l'occasion des débats parlementaires qui ont abouti à la loi dite « MACRON », il disait : « les zones de surconcentration sont connues. Elles se trouvent surtout en région parisienne et en Corse. Elles aboutissent à des pratiques de prix et de marge injustifiées ». Région parisienne et Corse, modèle américain et Corse. Qu'est qui nous rassemble ?

Aujourd'hui, il faut trouver des solutions. Moi, je peux vous dire que pour notre groupe, la solution c'est la demande d'adaptation législative qui aboutirait à une compétence exclusive de la Collectivité de Corse en ce domaine, disons-le tout net parce qu'il faut dire les choses.

Sur le fondement du PADDUC, parce que ce sont nos règles, parce que nous avons défini des axes et parce que c'est aussi des axes qui peuvent permettre de déterminer des critères d'analyse, des demandes d'autorisation, qui pourraient fonder une demande de compétence exclusive.

On nous a expliqué que le PADDUC était une mesure infra législative, qu'il ne pouvait pas tout régler, qu'il ne devait pas tout régler. Je rappelle, ce sont les termes de la délibération de 2012 votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, qui approuvait le modèle de développement tel qu'exposé dans le rapport et dont les principales caractéristiques sont notamment, je cite : « de ne pas compromettre les ressources naturelles du territoire et être respectueux de grands équilibres humains comme territoriaux. En ce sens, le modèle à promouvoir proposera une alternative durable au modèle productiviste largement utilisé durant les dernières décennies ». Voilà ce que dit le PADDUC. Le PADDUC dit ce que, sur les bancs de cette Assemblée, on a dit partout, lors de la discussion qui vient de se dérouler. Cette délibération approuvait également 13 grandes orientations dont, je n'en citerai qu'une : « réinventer une réelle mixité d'usage des espaces urbanisés ». C'est précisément, aussi, ce que tout le monde a dit.

Mais que le PADDUC soit infra ou supra législatif importe peu. La loi du 4 août 2008, celle qui traite de l'aménagement commercial, celle qui est dans le code, précise dans son article L 750-1 : « les implantations, extensions, transferts d'activités existantes et changement de secteur d'activités, d'entreprises commerciales et artisanales, doivent répondre aux exigences d'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme. Ils doivent en particulier contribuer au maintien des activités dans les zones rurales et de montagne, ainsi qu'au rééquilibrage des agglomérations par le développement des activités en centre-ville et dans les zones de dynamisation urbaines ».

Eh bien, le PADDUC, infra ou supra législatif, est en parfaite cohérence avec la loi qui précise les critères de l'aménagement commercial, lesquels critères ne sont appliqués souvent, ni par les

commissions départementales actuelles, ni par la commission nationale qui est la voie de recours aux décisions des commissions départementales.

On peut essayer d'être plus royalistes que le roi. On a une unanimité sur le modèle de développement, on a une unanimité sur ce que l'on veut en matière de paysage, en matière de mixité, en matière de rééquilibrage, on a des dispositions légales qui, sur ce sujet, sont en parfaite conformité avec le PADDUC et avec la délibération de 2012 votée par l'Assemblée. Je ne vois pas où une polémique peut exister ou naître.

Faisons en sorte de réunir tous ces critères et que la Collectivité de Corse, parce elle est cohérente avec ses valeurs, avec son mode de vie, avec sa culture et qu'elle est, de surcroît sur ce sujet-là, en cohérence totale avec la loi, ce que ne sont pas les organismes dont on demande la modification, faisons en sorte que la Collectivité de Corse mette en synergie tout cela et demande cette compétence exclusive qui nous permettrait de créer ou de maintenir un modèle de développement social sur lequel, je le répète et je m'en félicite, tout le monde a donné une approbation absolue.

Le Président TALAMONI

Merci.

Mme Muriel FAGNI

M. le Président, je peux...

Le Président TALAMONI

C'est très important, mais là, je pense que votre groupe a épuisé son temps de parole. Vous pouvez dire quelque chose pendant 30 secondes, mais pas plus.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

En écoutant les débats, m'est revenu à l'esprit un ouvrage de Marceddu Jureczech qui s'appelait « Caotidianu » et qui décrit vraiment, d'ailleurs je crois qu'il est originaire de Peri ou de Cuttuli, qui décrit exactement ce qui se passe aujourd'hui sur la plaine de Sarrola. Simplement, cet ouvrage qui est écrit c'est un essai bilingue, je conseille à toute personne de le lire. C'était vraiment un visionnaire puisque je crois que ce livre, il l'a écrit il y plus de vingt ans. Tout simplement, en 30 secondes, M. le Président.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Un peu de littérature dans ce monde de brutes !

Mme PEDINIELLI a demandé la parole, mais votre groupe a épuisé également son temps de parole. Donc, 30 secondes également. Ah ! Vous, vous ne l'avez pas épuisé, j'en suis vraiment désolé à cette heure-ci... mais vous ne l'avez pas épuisé.

M. François ORLANDI

Est-ce qu'il est encore disponible, M. le Président, ce temps de parole ? Dans la mesure où on ne l'a pas épuisé ou on est hors délai ?

Le Président TALAMONI

Je me demande s'il n'y a pas une prescription !
Mme PEDINIELLI, 30 secondes.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Juste pour évoquer, M. le Président, une information qui a été diffusée le 24 avril sur Via Stella qui a mis en avant une décision de justice du tribunal de Bastia, en date du 5 avril 2018, concernant le prochain établissement qui devrait ouvrir à Sarrola et qui dit que cet établissement ne disposerait pas d'autorisation commerciale. Vu

l'inquiétude des petits commerçants de la ville, je voudrais savoir si vous avez des informations parce que ça me semble bizarre. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif aura quelques mots de réponse. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Rassurez moi, votre observation n'avait pas pour but de dire qu'éventuellement, vous auriez pu nous interdire de prendre la parole ?

Le Président TALAMONI

Je ne l'ai d'ailleurs jamais fait. Je ne suis pas un dictateur !

M. François ORLANDI

Je ne l'ai pas pensé !

Tout simplement, pour vous dire que dans les échanges qui se sont tenus, notre groupe avait fait part notamment d'une observation sur le caractère systématique qui était initialement prévu et sur lequel, la nouvelle proposition, notamment l'article 4, était revenue.

Je me pose une question. D'abord, en effet, nous partageons tous cette volonté de voir un système qui est éculé et qui n'est plus en vigueur à peu près partout : *fleurir et prospérer ici*. Nous y sommes, nous aussi, tout à fait opposés pour toutes les raisons qui ont été évoquées et qui ont été bien énoncées.

La Chambre des territoires a été installée et vous savez qu'on a, en effet, sur la Chambre des territoires, une attente et des résultats qui pourront être interprétés de manière différente selon l'audience, le poids qu'on voudra bien lui donner ou la simple figuration dans laquelle on pourrait la confiner.

Je ne sais pas s'il y a une urgence absolue au point que cette décision à laquelle tout le monde adhère et si on a attendu trente ans, je ne vais pas reprendre une phrase célèbre, on pourrait peut-être attendre encore quelques semaines pour nous prononcer définitivement, avec l'avis

d'un organe, d'une instance qui, à mon avis, a toute sa place dans ce genre de débat.

Le fond du débat, je pense qu'il est tranché. Pour notre groupe, nous adhérons totalement à la nouvelle formulation qui a été proposée même si, comme on l'a précisé, le PADDUC allant de soi, il est applicable mais quelquefois, quand ça va de soi, il vaut mieux le rappeler et le marteler. En effet, l'opportunité de la saisine de la Chambre des territoires, ça serait à la fois un moyen de considérer l'avis des acteurs du territoire qui sont véritablement au plus près, ça serait également le moyen de ne pas circonscrire le débat à 1, 2 ou 3 projets dont certains peuvent avoir le sentiment qu'ils sont dans le collimateur ou dans le propulseur. Je ne suis pas sûr, sauf si on démontre le contraire, que l'urgence soit absolue au point de ne pas attendre une prochaine session et un avis de la Chambre des territoires. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

La liste des orateurs inscrits est épuisée. Est-ce que vous avez mis à profit ce temps pour rédiger votre amendement ? Non. Vous avez écouté les débats, vous avez raison. Il aurait été peut-être bon que l'on ait connaissance, avant que l'Exécutif ne réponde, de l'amendement.

Oui, vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Sous votre contrôle, le Conseil exécutif présente le rapport, un débat, une réponse de l'Exécutif qui peut conduire éventuellement à retirer ou à modifier l'amendement et ensuite, on s'explique les uns et les autres sur notre position par rapport à l'amendement.

Le Président TALAMONI

L'amendement pouvait être présenté dans le cadre de cette discussion. Maintenant, si vous souhaitez intervenir avant...

Le Président SIMEONI

C'est la réponse de l'Exécutif, je peux la faire en quelques mots.

Le Président TALAMONI

Je pense que vous avez déjà convaincu une majorité des membres du jury. Donc, vous pouvez être synthétique. Je vous donne la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être très synthétique.

Premier point et vous l'avez souligné, M. le Président de l'Assemblée de Corse, qu'il semble qu'il y ait un accord de principe pour dire que la situation actuelle n'est pas tenable, n'est pas admissible et qu'elle est même dangereuse.

Deuxième point, est-ce que le système actuel est satisfaisant ? C'est-à-dire, est-ce que les dispositifs, qui ont été prévus par le législateur pour encadrer et pour réguler la délivrance d'autorisations pour des grandes surfaces, sont satisfaisants ? A l'évidence, la réponse est non.

Je voudrais vous dire que c'est une réponse que nous formulons de façon forte et, semble t-il, unanime dans cette Assemblée, soutenue y compris par des forces politiques qui n'y sont pas représentées. Mais c'est un débat qui est porté aussi, actuellement même, devant le Parlement français puisqu'il y a notamment une discussion sur une PPL (projet de proposition de loi) qui est en cours de rédaction et qui pointe le constat d'un dysfonctionnement grave.

Je vous en dis quelques mots, j'ai le rapport sous les yeux : « les statistiques les plus récentes ont permis de constater que 82 % des demandes formulées devant les CDAC ont fait l'objet d'une autorisation ou d'un avis favorable ». Premier point. Donc, on est encore au-dessus des anciennes statistiques puisque dans le rapport, on pointait 75 % et ça a encore augmenté.

Les parlementaires qui rédigent ce rapport soulignent, premièrement, la responsabilité du législateur ; deuxièmement, la responsabilité des élus locaux qui sont souvent sous la proximité des porteurs de projets ; troisièmement, le rôle du juge administratif qui semble, au regard de sa jurisprudence, avoir institué un postulat selon lequel l'autorisation des projets est le principe, est le refus, une exception tout à fait marginale.

Autrement dit, aujourd'hui, quand il y a une décision de la CDAC qui est déférée, quand c'est une décision de rejet de façon quasi systématique, eh bien le juge annule et autorise la grande surface.

En sens inverse, lorsque c'est une décision de refus et qu'elle est déférée par le porteur de projets, une fois sur deux, le juge administratif donne raison au porteur de projets.

On arrive donc aujourd'hui à une situation totalement intenable. Le constat, il est fait ici et il est fait partout.

Troisième point, et je me rapproche pour essayer de répondre notamment à François ORLANDI et à d'autres : est-ce que nous arrivons ici avec une position doctrinaire ? Non. Nous avons une position politique qui est ancienne, ça a été rappelé, et qui n'a jamais varié. D'autres aussi l'ont eue.

Est-ce que nous arrivons avec une solution toute faite ? Non plus. Ce rapport, je vous demande de bien le lire dans sa version définitive. C'est un point de départ qui propose d'associer à la réflexion, l'ensemble des acteurs et notamment la Chambre des territoires. C'est très important que de le dire, mais directement dans le contenu.

Quatrième point, est-ce qu'on peut se contenter d'une réflexion uniquement sur l'urbanisme commercial ? A l'évidence non. Pourquoi ? Lors de la dernière session, on a présenté un dispositif de sauvegarde du centre-ville. On vient d'avoir la validation par le Gouvernement des candidatures de Bastia et d'Ajaccio pour les cœurs de villes. Si vous n'articulez pas les dispositifs économiques fiscaux en faveur des cœurs de villes avec les dispositifs que vous allez mettre pour réguler les grandes surfaces, vous allez avoir un jeu à somme nulle. Vous allez mettre de l'argent ou des moyens pour sauver les cœurs de villes et ce que vous allez faire de la main gauche, vous allez le défaire de la main droite. Donc, il faut une réflexion globale y compris sur la fiscalité.

Et là, on revient sur notre question d'un statut fiscal. Quelle fiscalité particulière, par exemple, pour les villes, certains quartiers défavorisés, les cœurs de villes ? Quelle fiscalité pour l'intérieur et la montagne ? Parce qu'ici, on a un particularisme, c'est que ces grandes surfaces vampirisent non seulement les cœurs de villes, mais aussi les petits commerces des villages.

Je lisais tout à l'heure, la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe COM. Aujourd'hui, il y a la place pour la majorer, particulièrement en Corse, lorsqu'on sait les bénéfices qui sont faits par la grande distribution. Et puis il y a aussi la composition de la future commission territoriale.

Notre problématique, elle se retrouve partout mais, ici, elle est encore plus grave. Souvent, les espaces qui sont concernés, on le sait, ce sont des espaces agricoles. Aujourd'hui, les institutions, les chambres d'agriculture ne sont pas représentées. Les maires des communes limitrophes ne sont pas associés, ça a été rappelé tout à l'heure. Donc, à l'évidence, on a un système qu'il faut faire évoluer.

Ce qui s'est passé à Lucciana ou ailleurs, nous, on n'a pas d'animosité particulière envers les opérateurs X, Y ou Z. Nous, on est dans une logique politique.

Je rappelle à cet égard que nous sommes cohérents. Depuis que j'ai été élu et en situation de responsabilités, lorsque j'ai été maire à Bastia, lorsque j'ai été vice-président de la Communauté d'agglomération de Bastia, et lorsque j'ai été consulté comme président de Conseil exécutif, eh bien pour toutes les consultations, et notamment celle qui est visée, en décembre 2017 pour le drive, j'ai émis un avis négatif.

Sur la question des investissements routiers, elle a été retirée. Par contre, ce qu'on a constaté, vous le savez mieux que nous encore, ceux qui vivent à Ajaccio, c'est qu'on se retrouve dans des situations où il y a un cumul d'aberrations avec des autorisations qui sont implantées, y compris alors qu'il n'y a pas de desserte, y compris alors qu'on va encourager des flux de voitures qu'on n'a pas les moyens de gérer, etc.

Donc nous, qu'est-ce qu'on dit ? On dit qu'il faut remettre de l'ordre là-dedans et on donne un signal fort de départ. On sécurise la démarche. On ne dit pas « on prend des positions automatiques » qui risqueraient d'être illégales. Par contre, on dit clairement que nous, à ce stade-là, on souhaite mettre le pied sur le frein et dire qu'en attendant, eh bien, on ne va pas continuer comme ça. On engage une vaste consultation dans laquelle on réaffirme un certain nombre de principes dans lesquels on dit qu'il faut réfléchir à une demande d'adaptation législative et réglementaire, la plus large possible.

Dans ce cadre-là, et je réponds à Valérie BOZZI, il ne s'agit pas de se substituer aux intercommunalités, écoutez bien, nous vous demandons « d'approuver la réalisation d'un document cadre pour l'aménagement commercial, d'aller vers une territorialisation de la commission, de réfléchir à sa composition ».

Deuxièmement, « d'aider les établissements publics de coopération intercommunale à faire des choix en matière de », et on décline. Tout cela, on le fait dans le cadre d'un document qui est quand même un document cadre, mais il n'y a pas de volonté hégémonique du PADDUC. Ici, on n'a pas de SCOT. Le rôle qui est donné en France continentale aux SCOT, on dit chez nous, c'est le PADDUC qui est un document d'aménagement stratégique et on dit enfin, qu'on doit avoir une réflexion qui soit une réflexion à l'échelle territoriale d'abord, et à l'échelle infra territoriale. Exemple précis : une grande surface comme Lucciana (pour prendre l'exemple, un projet de grande surface), on ne peut pas considérer qu'il n'intéresse que la commune de Lucciana. Ça a été dit tout à l'heure et Jean-Martin MONDOLONI, lorsqu'il y est allé, il est allé dire que ça a un impact au nord et ça a un impact aussi vers le sud, vers la Casinca.

Donc, à un moment donné, il faut avoir des documents d'aménagement qui soient à l'échelle d'un territoire pertinent. C'est ce qu'on propose de construire, là.

Je crois vraiment que c'est un signal à la fois politique, ferme, une démarche qui est ouverte, qui est raisonnable, qui ne fige pas les choses, qui ouvre un certain nombre de pistes, et on avance le plus rapidement et de la façon la plus cohérente.

Le Président TALAMONI

Merci.

Nous allons donc suspendre cinq minutes. Le problème, c'est que nous avons encore un ordre du jour qui est très important, qu'un certain nombre de nos collègues doivent aller très loin ce soir. Je pense que cinq minutes devraient suffire. Si le travail avait été fait en commission, une fois de plus...

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, il y a eu un premier rapport qui a été soumis avant la commission et un autre rapport entre temps. Donc, les amendements prévus sont tombés...

Le Président TALAMONI

Oui, oui, mais ce que je vous dis ne concerne pas que votre groupe, ça concerne l'ensemble du dispositif y compris le Conseil exécutif.

M. Xavier LACOMBE

Je vous donne l'explication. Nous avons prévu des amendements qui sont tombés au vu du deuxième rapport. Donc aujourd'hui, on réajuste le tir.

Le Président TALAMONI

Ce que je suis en train de vous dire, c'est que notre système de travail n'est pas satisfaisant.

M. Xavier LACOMBE

On ne demande qu'à l'améliorer.

La séance est suspendue à 17 h 45. Elle reprend à 18 h 10.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Si vous voulez bien regagner vos places. Notre collègue Xavier LACOMBE va nous présenter...

M. Xavier LACOMBE

Président, j'attends qu'il vous soit distribué. Il y a juste une petite rédaction.

Le Président TALAMONI

Comment une rédaction ? Il n'est pas rédigé ?

M. Xavier LACOMBE

Il n'est pas distribué. C'est en cours, dans quelques minutes.

Le Président TALAMONI

Dans un cas comme celui-là, on le fait oralement parce que si maintenant on va commencer à distribuer, ò ghjente ne simu...

M. Xavier LACOMBE.

Je le présente oralement.

Le Président TALAMONI

C'est comme ça qu'on fait normalement. Il ne devrait pas y avoir d'amendements en séance mais quand il y en a, on les présente oralement.

Vous avez la parole, cher collègue, et ensuite il y a des amendements du groupe « Corsica libera ».

M. Xavier LACOMBE.

Peut-être, commencer par ces amendements-là ?

Le Président TALAMONI

Vous préférez que nous commençons par les amendements de « Corsica libera » ? Bien. Rosa PROSPERI a la parole. Rosa à la parole pour présenter les amendements de son groupe.

Mme Rosa PROSPERI

L'argumentaire, l'économie des amendements a été déjà évoquée lors de mon intervention. Donc, deux amendements.

Le premier amendement concerne le point 2-2 du rapport. Il est indiqué : point 2-2 : « renforcer le principe d'une vision territoriale de

l'aménagement du territoire ». Le 2^{ème} item indique dans son titre : « analyser les demandes d'autorisation à travers le PADDUC ». Je propose qu'on substitue aux termes « à travers le PADDUC » « en cohérence avec le PADDUC », ce qui donnerait : « analyser les demandes d'autorisation en cohérence avec le PADDUC ».

Deuxième amendement : il s'agit tant dans le corps du rapport, d'ajouter après les mots : « lorsque celles-ci contreviennent au principe du PADDUC » la phrase : « et au modèle de développement adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2012 ». Donc, on va trouver cette modification à 2 endroits. Dans le rapport, je le rappelle, au point 2-4 et dans la délibération, c'est l'article 3. Donc, l'article 3 « réaffirme solennellement son opposition aux demandes de création de nouvelles grandes surfaces lorsque celles-ci contreviennent au principe du PADDUC et au modèle de développement voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2012 ».

Le Président TALAMONI

Parfait.

Sur cet amendement n° 1, l'avis de l'Exécutif ? Favorable. Parfait ! Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix l'amendement n°1 du groupe « Corsica libera ».

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

S'agissant de l'amendement n° 2 ? Quelle est la position de l'Exécutif ? Favorable. Pas d'interventions « contre » ? Vous voulez intervenir ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ce n'est pas forcément une intervention « contre », mais on fait référence à un document qui a été adopté à l'unanimité le 26 juillet 2012. Pour ceux qui ne siégeaient pas là, en 2012, qui n'ont pas forcément la mémoire collective de cette maison, c'est un peu précipité. Mais sur la base de la confiance qui anime nos rapports permanents, on va voter « pour ».

Le Président TALAMONI

La confiance est une chose importante, confiance que nous devons nous témoigner réciproquement pour avancer.

Nous allons mettre cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Les amendements de notre collègue Xavier LACOMBE. Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Il concerne l'article 4 : « confie à l'Agence d'aménagement durable et de l'énergie, en concertation avec les agences et offices concernés et particulièrement l'ADEC et l'ODARC, la co-construction de ce document-cadre pour l'aménagement commercial en y associant... » et il faudrait rajouter à ce niveau-là : « dans le respect des travaux existants » (je fais référence à la charte d'aménagement commercial de la CAPA) et poursuivre : « l'ensemble des acteurs concernés, notamment les intercommunalités... », ainsi de suite.

Le Président TALAMONI

Très bien. J'interroge l'Exécutif sur l'amendement proposé par notre collègue Xavier LACOMBE ? Favorable.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, tout simplement, cette charte d'aménagement commercial (précision), qui figure dans le rapport, avait été votée et réalisée entre 2014 et 2016 et votée unanimement au conseil communautaire au mois de juillet 2016.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous allons donc mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie. C'est une chose importante que nous venons de faire ensemble. Le vote a été effectué à l'unanimité. La discussion est terminée.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2018/E4/148 : Habilitation du président de l'Assemblée de Corse et du président du Conseil exécutif à cosigner la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Nous passons au rapport que je présente qui concerne l'habilitation du président de l'Assemblée de Corse et du président du Conseil Exécutif à cosigner la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

C'est un sujet important. Malgré les luttes, les évolutions, l'affirmation des principes, y compris dans cette Assemblée, le préambule de la constitution de 46, l'article 1^{er} de la Constitution de 58, etc., le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes est inachevé, comme vous le savez.

La signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, annexée à ce rapport, traduit un engagement qui est un engagement ancien de l'Assemblée de Corse, avant l'accession aux responsabilités de notre majorité.

Cette charte européenne a été établie par le Conseil des communes et des régions d'Europe (CCRE). Elle rassemble les propositions de centaines de représentants locaux et régionaux européens. Cette Charte a été lancée en 2006 et correspond à l'«Engagement stratégique 2016-2019» de la commission européenne qui fixe les objectifs de l'Union européenne en la matière.

Les raisons de signer cette charte :

La première raison : la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Corse est comparable à celle du reste de l'Europe. Beaucoup reste à faire, notamment s'agissant des différences de salaires qui s'établissent en moyenne à moins 14 % en défaveur des femmes, selon les calculs de l'INSEE.

Deuxième raison : l'engagement constant de l'Assemblée de Corse, j'y faisais allusion il y a quelques instants. Donc, je ne vais pas vous faire la liste des délibérations et des manifestations d'intérêt de notre Collectivité, de notre Assemblée en particulier, s'agissant de l'égalité femmes/hommes mais

vous avez un certain nombre d'éléments dans mon rapport auquel je vous demande respectueusement de vous reporter.

Troisième raison : la volonté de mener des actions concrètes. La signature de la Charte incitera la Collectivité de Corse à élaborer un plan d'action dans un délai maximum de deux ans. C'est effectivement une perspective importante.

Quatrième raison : l'opportunité de bénéficier d'une visibilité internationale. La signature de la Charte intègrera de fait la Collectivité de Corse dans un réseau européen de collectivités ;

Voilà les quatre bonnes raisons pour signer la charte.

Le contenu de la charte :

Je précise que cette charte n'est pas contraignante. C'est un engagement et un encouragement à mettre en œuvre des politiques et des actions.

La charte, vous l'avez devant les yeux. Je vous demande de vous reporter à mon rapport pour celles et ceux d'entre vous qui ne connaissent pas la charte.

La Charte reconnaît six principes fondamentaux qui se déclinent selon neuf axes.

Les principes fondamentaux :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.
6. Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires.

Neuf axes.

1. La responsabilité démocratique.
2. Le rôle politique.
3. Le cadre général pour l'égalité.
4. Le rôle employeur.
5. La fourniture de biens et de services.
6. Le rôle de prestataire de service.
7. Le planning et développement durable.
8. Le rôle de régulation.
9. Jumelage et coopération.

La signature de la charte et ses conséquences.

La signature aura pour conséquences :

- 1/ L'élaboration d'un plan d'action.
- 2/ De lancer de larges consultations.
- 3/ De faire la promotion de la charte et la communication sur les engagements de la charte, en organisant notamment des événements.
- 4/ De répondre aux indicateurs de suivi du respect des engagements de la charte mis en place par l'observatoire

Je conclurai en vous disant que la signature de la charte n'est pas qu'un geste symbolique. Elle n'est pas non plus un simple engagement moral. Elle constitue un moment fort de la vie démocratique de notre île. Elle marque la volonté des élus et de l'institution, qui représentent l'ensemble des Corses, d'inscrire durablement l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs choix politiques et dans la société.

Voilà ce sur quoi je vous demande de délibérer.

Mme GUIDICELLI, pour l'Exécutif, va également intervenir au soutien de cette démarche.

La parole est à Lauda.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Déjà hier, ma collègue Vanina BORROMEI qui me remplaçait, a évoqué ce rapport avec la signature de cette charte. C'est vrai que nous souhaitons mettre une politique ambitieuse en matière d'égalité femmes/hommes et d'ailleurs, le Président de l'Exécutif a nommé pour la première fois.....

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il y a un brouhaha. Ce n'est pas normal, s'agissant en plus d'un sujet de cette importance. Lauda a la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Pour reprendre, pour donner justement consistance à cette compétence de l'égalité hommes/femmes, pour la première fois dans notre Assemblée, une conseillère exécutive est nommée à cette délégation. On avait d'ailleurs déjà prévu dans la DGA « modernisation et innovation », qu'il y ait du personnel qui puisse être rattaché à cette délégation.

Cette charte a quand même reçu un large consensus, notamment au niveau des collectivités locales européennes, un peu plus de 1 500. Vous l'avez dit, elle n'est pas contraignante, mais elle est engageante. C'est justement un signe fort pour notre Collectivité de se pencher sur certaines des pistes d'actions qui sont proposées par la charte.

Cette charte énonce des droits, un cadre juridique et politique, les principes, les outils nécessaires à une mise en œuvre concrète, notamment les principes de représentation et de participation équilibrés des femmes et des hommes, la lutte contre les facteurs de discrimination, l'élimination des stéréotypes, ce que vous avez cités tout à l'heure. Cela suppose un engagement important de notre part, nous l'avions annoncé avec le président de l'Exécutif le 8 mars dernier, un travail qui est en cours sur l'égalité salariale.

Cette charte donne une feuille d'actions pour mettre en place cette notion d'égalité salariale.

On est évidemment favorables à cette signature pour avancer en termes d'égalité. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillères exécutive.

Sur ce rapport, la parole est à Paula MOSCA.

Mme Paola MOSCA

Merci.

On pourrait peut-être inscrire dans le rapport que, pour la première fois, une conseillère exécutive est en charge de cette compétence égalité hommes/femmes.

Le Président TALAMONI

Très bien. On va ajouter un considérant pour rappeler ce progrès important, même s'il n'est pas évidemment suffisant, mais en tout cas, il est important. C'est une avancée.

C'est un amendement à ce rapport que je mets aux voix. Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question ? Il n'y en a pas.

Je vais mettre aux voix l'amendement proposé par Mme MOSCA. C'est un amendement sur les considérants. Ajouter un considérant pour faire observer que, pour la première fois, il y a une conseillère exécutive en charge de la question.

Qui est « pour » l'amendement ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie chaleureusement.

Il y a une délibération sur un mandat spécial. C'est un rapport de la présidence de l'Assemblée de Corse.

Rapport n° 2018/E4/156 : Actualisation du mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù

Lors de l'Assemblée du 29 mars 2018, votre Assemblée avait délivré un mandat spécial pour permettre à une délégation de conseillers de l'Assemblée des jeunes de se rendre à Bruxelles, dans le cadre d'un déplacement consacré à l'actualité des institutions européennes au cours duquel était prévue une réunion avec M. le député européen Renato SORU (que l'on connaît bien, qui est notre voisin sarde et ancien président de la Sardaigne). De façon à améliorer les modalités de cette réunion, celle-ci a été différée et se déroulera les 4 et 5 juin prochains.

Je vous propose d'actualiser ce mandat, sachant que ce mandat, vous l'avez déjà voté. C'est une actualisation. Je suppose que le Conseil exécutif est d'accord, qu'il n'y a pas d'interventions.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous en arrivons aux motions.

MOTIONS / MUZIONE

Le Président TALAMONI

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, les motions sur lesquelles j'interviens, je voudrais qu'elles soient prises non pas en priorité mais chronologiquement, dans les premières, parce que je suis attendu très loin d'ici et en plus, j'ai un rendez-vous demain matin encore, très loin de là où je vais. Ça va me faire peu d'heures à dormir, en fait, puisque je vais à l'autre bout de la Corse, et ensuite je reviens.

Donc..... Nous n'avons pas d'hélicoptère !... Si ça ne vous dérange pas, vous poursuivrez et je vais demander à Hyacinthe VANNI de me remplacer pour la suite des motions.

Je voulais d'abord vous présenter brièvement une motion concernant l'aide financière exceptionnelle au bénéfice de l'ESAT victime d'un incendie criminel, sachant que les fonds ont été, entre-temps depuis le dépôt de cette motion, débloqués par le Conseil exécutif.

[Motion n° 2018/E4/024 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Mise en place d'une aide financière exceptionnelle au bénéfice de l'ESAT victime d'un incendie criminel](#)

M. François ORLANDI

M. le Président, si vous permettez, pendant que vous cherchez la motion et pour gagner du temps, je voudrais, sur ces motions, vous livrer la position de notre groupe, si vous m'y autorisez.

Le Président TALAMONI

Je voudrais la présenter d'abord.

M. François ORLANDI

C'est une position de principe mais, libre à vous, vous présidez. C'était une explication de notre position sur les différentes motions, puisque vous ne resterez pas jusqu'au bout des motions. Si vous m'autorisez à vous donner cette explication, je le fais.

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire, sur les motions en général ? Avant tout, si vous voulez évoquer cette question, puisque nous en avons parlé lors de la dernière réunion de l'Assemblée de Corse, je voudrais quand même informer l'Assemblée, sur ce point, de l'évolution de nos débats au sein de la Commission permanente, à la suite des propositions de modification de la procédure telle qu'elle a été fixée depuis des dizaines d'années.

Mais la demande de modification qui a été formulée par les groupes de l'opposition, lors de la dernière réunion de l'Assemblée de Corse, a, évidemment, retenu toute notre attention, même si ces difficultés auraient pu être soulevées lorsque vous étiez dans la majorité et non pas dans l'opposition. Cela dit, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Ce qui a été dit par votre groupe, M. ORLANDI, et par le groupe de Jean-Martin MONDOLONI, c'était que certaines motions particulièrement importantes pourraient faire l'objet, non pas de deux interventions (une « pour », une « contre ») mais de plusieurs interventions.

Oui, j'ai dit et donc je répète que ça n'a jamais été le cas jusqu'ici à l'Assemblée de Corse, depuis qu'elle a été créée, mais c'est peut-être une bonne idée. De le faire systématiquement pour toutes les motions, je pense que ça nous ferait, effectivement, passer beaucoup de temps sur les motions.

En revanche, ce que j'ai proposé à la réunion suivante de la Commission permanente, c'est que la Commission permanente, au moment où elle dit si la priorité va être donnée ou pas à une motion, puisse prévoir que, compte tenu du caractère extrêmement important d'une motion, plusieurs interventions par groupe soient possibles de manière à ce que, quand même, nos travaux soient organisés en amont et que lorsque nous arrivons dans l'hémicycle, eh bien nous puissions savoir le temps que nous allons passer sur les motions, et notamment sur les plus importantes.

Cette modalité que j'ai proposée à la Commission permanente a fait l'objet d'un assentiment général, ça s'est passé il y a quelques semaines.

Je vous propose donc que l'on procède ainsi, au moins à titre expérimental, et ensuite on verra.

Il n'y a aucune de ces motions d'aujourd'hui qui a été considérée par la Commission permanente comme suffisamment importante pour justifier plusieurs... Non, mais la question n'a pas été posée alors que... Non, mais c'est vrai puisqu'on en avait parlé lors de la réunion de la Commission permanente précédente. Avant-hier, personne n'a proposé. Maintenant, ça ne nous empêche pas de le faire. Si vraiment vous estimez, en séance publique, qu'une motion nécessite une intervention par groupe, pourquoi pas ? Mais enfin, ça serait bien quand même que l'on puisse, pour la prochaine fois, organiser cela en Commission permanente.

Voilà où nous en sommes. Ça ne concerne peut-être pas la thématique de votre intervention, mais je pense qu'il était important d'informer l'Assemblée de Corse sur la façon dont la procédure pourrait évoluer, aujourd'hui, à votre demande, à la demande des groupes de l'opposition.

Vous avez néanmoins la parole pour exprimer une autre réclamation sans doute.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un bruit de fond qui empêche la sténotypie d'être prise correctement.

M. François ORLANDI

Vous avez longuement présenté une proposition qui a été évoquée mais qui n'est pas du tout celle sur laquelle je voulais revenir maintenant.

Le Président TALAMONI

Mais vous l'avez tout de même demandé la dernière fois....

M. François ORLANDI

Je vous ai demandé la parole sur un sujet que je voudrais essayer d'exposer en quelques secondes.

Ce que vous avez décliné il y a peu, ça n'est pas l'objet de mon intervention.

Le Président TALAMONI

J'ai déjà répondu à votre intervention de la dernière fois, il faut bien que je réponde.

M. François ORLANDI

D'accord. Moi, j'interviens différemment et toujours sur les motions, mais pas du tout dans le sens souhaité.

Vous faites également référence à la majorité à laquelle vous appartenez. Vous considérez quand même que dans le groupe « Andà per dumane », il n'y a aucun ancien conseiller à l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Je regrette, le président de votre groupe...

M. François ORLANDI

Non, je regrette, en 2015, Jean-Charles n'était pas...

Le Président TALAMONI

Ah oui, Jean-Charles était le président du groupe majoritaire.

M. François ORLANDI

M. le Président, jusqu'en 2015.

Le Président TALAMONI

Oui, mais à cette époque, il n'avait pas vu la difficulté.

M. François ORLANDI

Ça n'est pas le sujet.

La position que je voulais vous exposer au nom de notre groupe, concernant...

Le Président TALAMONI

Trop de bruit pour les sténotypistes, trop de bruit. Essayez d'écouter François ORLANDI.

M. François ORLANDI

Concernant donc les motions prioritaires, nous avons déposé deux motions en demandant qu'elles soient portées au débat. Nous dénonçons, nous n'hésitons pas à le faire, cette volonté souvent hégémonique de la majorité territoriale de faire passer, et le fait majoritaire vous y autorise tout à fait, mais simplement les principes évoqués sont quelquefois un tout petit peu différents, donc nous considérons que le groupe « Andà per dumane », comme tout groupe minoritaire, pouvait présenter des motions avec un caractère prioritaire. Ça n'a pas été retenu par la Commission permanente, dont acte. Nous considérons malgré tout, que ce n'est pas faire preuve d'un esprit véritablement ouvert. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part aux votes des motions qui sont présentées lors de cette session.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Très bien, Cher collègue, c'est votre droit le plus strict de protester contre le fait majoritaire, mais ça n'efface pas le fait majoritaire.

Si on réunit la Commission permanente pour décider de la priorité ou pas, effectivement la Commission permanente peut décider qu'une motion n'est pas prioritaire. La démocratie, c'est le pire des systèmes, comme disait

l'autre, à l'exception de tous les autres. On a rien inventé de mieux que de voter et de compter les voix.

Donc, j'en reviens à la motion concernant l'incendie criminel contre l'ESAT. Je ne reviendrai pas sur les faits, vous les connaissez. Je ne reviendrai pas sur le caractère scandaleux de ces faits, extrêmement pénalisants pour une structure qui est tout à fait essentielle.

Cette motion va plus loin que la dénonciation de ce fait et que la demande d'aide financière puisque cette motion prend en compte, aussi, l'évolution des compétences de la Collectivité de Corse, et la compétence qui est désormais la nôtre en matière d'inclusion sociale depuis janvier dernier.

La situation de l'ESAT s'inscrit dans la problématique globale de la prise en charge des personnes en situation de handicap en Corse. C'est la raison pour laquelle la motion que je vous soumetts propose :

« **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

AFFIRME solennellement sa solidarité envers l'ADAPEI 2A, les personnes accueillies et les personnels de l'ESAT « U Licettu ».

S'ENGAGE à mettre en place une aide financière exceptionnelle, »
(mais comme je le disais, cela est déjà en cours du côté de l'Exécutif) « afin de permettre à l'ESAT de faire face dans les meilleurs délais

- d'une part, à la résorption des dégâts matériels majeurs,
- d'autre part, à la mise en sécurité du site dans l'attente d'une solution pérenne.

CREE, conformément à son règlement intérieur, une commission ad hoc chargée d'étudier l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse. »

Donc, il s'agit d'un sujet nouveau pour l'Assemblée de Corse dans la mesure où il s'agit d'une compétence nouvelle. Ce n'est pas un sujet nouveau pour chacun d'entre nous, en tout cas c'est une compétence nouvelle sur laquelle il nous faut réfléchir, de façon approfondie, à travers la commission dont je vous propose la constitution.

Mme Bianca FAZI

M. le Président, est-ce que je peux dire un mot ?

Le Président TALAMONI

Bien entendu !

Mme Bianca FAZI

J'ai rencontré la directrice de l'ESAT. Pour l'instant, ils ont redéployé... Il s'agit d'handicapés qui cuisinaient en l'occurrence, ils les ont redéployés sur d'autres secteurs, qui sont la blanchisserie, la jardinerie.

Leur problème actuel, ça va être de retrouver des locaux. C'est pour cela qu'ils vont nous faire un retour. On leur débloque une aide d'urgence de 20 000 € mais pour la suite on attend d'avoir un retour et voir comment on pourra s'organiser pour les aider un peu plus.

Mais pour l'instant, tous les personnels ont été redéployés, il n'y a pas de souci. Ils ont été vus parce qu'ils ont été énormément choqués par la situation, mais pour l'instant, il n'y a aucun souci au niveau des personnels. C'est ce que je voulais préciser. Merci.

Le Président TALAMONI

J'ai effectivement, moi-même, procédé à une visite sur les lieux qui m'a permis déjà de constater l'ampleur des dégâts, l'ampleur du désarroi aussi des personnes concernées. Et donc, il est tout à fait nécessaire, mais je ne doute pas que l'Exécutif soit dans cet état d'esprit, d'intervenir au plus tôt.

Et aussi, bien entendu, il est nécessaire de réfléchir, tous ensemble, à cette problématique de société.

Il y a un amendement que je pourrais éventuellement déposer à ce rapport : il s'agit de rajouter à la fin du dernier paragraphe, un alinéa relatif à la composition de la commission. C'est à la demande du Conseil exécutif et notamment de Lauda GUIDICELLI avec laquelle je me suis entretenu, tout à l'heure, de la question.

Donc, rajouter à la fin dernier paragraphe l'alinéa suivant, relatif à la composition de la commission :

« La Commission ad hoc sera composée des membres de droit, le président de l'Assemblée de Corse et les présidents des groupes, ou leurs représentants, auxquels seront associés le Conseil exécutif de Corse, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a giuventù et tous les conseillers de l'Assemblée de Corse intéressés par le sujet. »

Mme Lauda GUIDICELLI

Nous avons une proposition d'amendement puisque, bien évidemment, il y a quand même la MDPH qui est en charge des personnes en situation de handicap et je pense qu'il y a également l'ORS, parce que, tout à l'heure ma collègue Fabienne, justement, parlait du recueil statistique, etc. Ça serait peut-être bien aussi, que l'ORS soit convié pour avoir une véritable étude statistique et c'est aussi un peu le rôle, on en discutait avec Pierre GHIONGA, de la COMEX qui est un peu là aussi... la COMEX, c'est, en gros, l'Assemblée générale de la MDPH qui travaille sur cette thématique-là.

C'est un amendement de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Nous allons donc, par voie d'un amendement de l'Exécutif à cette motion....

Déjà, est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas ? Très bien. Donc....Oui, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, mon interrogation porte sur la Commission. C'est redondant avec la COMEX. La COMEX, c'est un public un peu particulier, il y a les représentants de tous les handicapés, et si on leur enlève les prérogatives de décisions sur le monde du handicap, ça risque d'être mal vécu.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, il n'est pas du tout question d'enlever quoi que ce soit à qui que ce soit. Pas du tout.

M. Pierre GHIONGA

Je pense que la COMEX a quand même sa place, c'est elle qui décide...

Le Président TALAMONI

Je crois que le fait, pour une assemblée délibérante comme la nôtre, de travailler sur une question de société aussi fondamentale, ça n'enlève rien à personne. Au contraire, il est tout à fait nécessaire que nos collègues prennent cette problématique à bras-le-corps compte tenu du fait, notamment, que cette compétence n'existait pas pour la Collectivité territoriale de Corse (ancienne mouture) et donc, il est tout à fait nécessaire que nous y réfléchissions ensemble. Mais il est hors de question d'enlever quoi que ce soit à qui que ce soit. Il est simplement question de faire en sorte que l'ensemble de nos collègues soient parfaitement éclairés sur une problématique de cette importance.

Brouhaha.

Oui d'accord, mais en réalité nous nous réunissons dans cet hémicycle, comme vous le savez, et il y a un certain nombre de nos collègues qui n'ont pas eu, jusqu'à présent, comme responsable politique, l'occasion de travailler sur ces problématiques, sur ces questions, et ce sont des questions fondamentales.

Alors peut-être mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif en premier, s'agissant de....

Mme Lauda GUIDICELLI

C'est-à-dire, peut-être accueillir la COMEX de la MDPH parce que, du coup, on aurait les élus, on aurait le personnel de la Maison des personnes handicapées et on aurait aussi les représentants d'associations. Et on couvrirait, je pense, aussi bien le handicap physique que le handicap psychique, et on ne lèserait pas les associations qui sont très investies en matière, notamment, d'inclusion. Et du coup, l'ORS pour avoir les statistiques.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, Nous sommes d'accord ? OK.

Je mets aux voix la proposition d'**amendement du Conseil exécutif**.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité des votants.
(**Non-participation** du groupe « Andà per dumane »)

Il y avait également cet **amendement de la présidence de l'Assemblée à sa propre motion** que je vous ai lu tout à l'heure, je ne le relis pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité des votants.
(**Non-participation** du groupe « Andà per dumane »)

Je mets aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.
(**Non-participation** du groupe « Andà per dumane »)

Motion suivante :

Motion n° 2018/E4/025 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, président du groupe « Corsica libera » : Tenir compte de la volonté d'apaisement de la société et des élus corses dans les jugements à venir des militants nationalistes corses

Le Président TALAMONI

Question d'actualité puisqu'il y a un procès à venir.

C'est Petr'Antone TOMASI qui va la présenter ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je vous laisse la présenter, M. le Président.

Le Président TALAMONI

OK, je vais la présenter.

Cette motion rappelle la situation d'apaisement que connaît la Corse depuis plusieurs années.

Cette motion rappelle que cette situation d'apaisement a été patiemment construite, notamment ici dans cet hémicycle, par notre Assemblée, depuis le début des années 2010.

Cette motion rappelle également que le mouvement national corse a pris sa part dans la démarche d'apaisement à laquelle je faisais référence, et notamment le FLNC qui, par une décision de juin 2014, a choisi de sortir de la clandestinité.

Depuis lors, aucun événement n'est venu contredire cette décision de portée historique et cette décision porteuse de paix.

L'Assemblée de Corse s'est prononcée, depuis des années, en faveur d'une amnistie, avant même, d'ailleurs, la prise de responsabilité de la majorité nationaliste. Cette amnistie étant, à notre sens, une mesure indissociable d'une véritable solution politique.

Cette motion relève cependant, que des procès sont prévus, dans les semaines et les mois à venir, contre des militants nationalistes, et elle conclut la série de « considérants » par une réflexion : ces procès concernent des faits relatifs à une période aujourd'hui révolue, et constituent de fait une sorte d'anachronisme.

Oui, ces procès sont anachroniques dans la mesure où ils concernent un certain nombre de faits qui relèvent d'une situation, aujourd'hui dépassée.

Donc, à travers cette motion, si l'Assemblée décide de l'adopter, nous souhaiterions que les jugements des procès à venir contre des militants nationalistes corses, participent de la volonté d'apaisement manifestée par la société corse et par les élus de la Corse, et encore une fois, par les élus de la Corse depuis des années, depuis au moins le début des années 2010.

Il s'agit simplement de souhaiter que l'apaisement soit renforcé par les décisions à venir, lors des procès qui vont se présenter très rapidement, y compris dans les tout prochains jours.

Je demande à l'Exécutif sa position sur cette motion.

Le Président SIMEONI

Ma position, M. le Président de l'Assemblée de Corse, est constante. C'est un sillon qui a été ouvert, il y a plusieurs années, dans des circonstances d'ensemble qui étaient beaucoup plus difficiles. Un sillon qui a été ouvert aussi grâce à la volonté d'apaisement partagée par l'ensemble des forces politiques de l'île et par l'ensemble des Corses. Et je pense que, il est non seulement normal et logique, mais j'allais même dire indispensable qu'aujourd'hui, nous disions que, précisément parce que cet état d'esprit a commencé, et plus que commencé, à porter ses fruits, parce qu'il nous a permis d'ouvrir et d'élargir le chemin de la paix, il est normal et indispensable que nous réaffirmions que cet état d'esprit est toujours le nôtre et que rien ne nous détournera de notre volonté partagée de construire, pour ce pays et pour son peuple, la paix bien sûr, la démocratie et un présent et un avenir qui soient heureux.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La parole est à qui la demande sur cette motion.

Est-ce qu'il y a une intervention contre la motion ? Il n'y en a pas.

Dans ce cas, nous allons simplement la mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

M. Romain COLONNA

Président, peut-on avoir les résultats du vote ?

Le Président TALAMONI

Nous allons demander au service de faire le compte... Tous les groupes n'ont pas voté de manière homogène...

... Oui, il y a juste une difficulté d'interprétation que nous pouvons lever. S'agissant du vote de Mme FELICIAGGI, est-ce qu'il engage également la procuration ? Non, d'accord.

« **POUR** » (43) : les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera » ; Mme Isabelle FELICIAGGI ; MM. François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA

NON-PARTICIPATION (20) : les groupes « Andà per dumane » ; « Per l'avvene » ; Mmes Valérie BOZZI et Stéphanie GRIMALDI, M. Pierre-Jean LUCIANI.

Merci pour ce vote.

En ce qui me concerne, et avant de céder la place à Hyacinthe VANNI, je voudrais vous présenter une motion que j'ai déposée concernant la biosécurité.

MOTION N° 2018/E4/023 déposée par Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Biosécurité.

Le Président TALAMONI

Comme vous le savez, notre Assemblée a déjà eu l'occasion de se pencher sur cette problématique.....

Je vais différer la présentation de cette motion, dont mon cabinet me précise qu'elle va être renvoyée en commission. Effectivement, même si c'est urgent, c'est une urgence qui permet, compte tenu de son aspect un peu technique, de passer en commission.

En fait, il y a **deux problématiques procédurales à lever, s'agissant de deux motions différentes.**

Motion n° 2018/E4/031 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : IGP « Ile de beauté » obtenue par un consortium d'une dizaine d'entreprises de salaisons industrielles en Corse

Le Président TALAMONI

J'appelle l'attention de M. LUCCHINI, qui est l'auteur de la motion. Donc, en fait, la priorité n'a pas été retenue par la Commission permanente s'agissant de cette motion mais, depuis, la priorité a été demandée.

Sur le plan procédural, il nous faut décider, ici, de la priorité et donc, il faut un vote de notre Assemblée sur la question de la priorité.

Oui, en fait, elle n'a pas été refusée. Elle n'a pas été demandée et, semble-t-il, l'évolution de la situation depuis, appelle et amène son auteur à demander cette priorité aujourd'hui.

C'est bien cela, M. LUCCHINI ?

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci de me donner la parole, c'est exactement cela.

Hier, nous avons reçu le syndicat Salameria corsa, qui défend les intérêts de l'AOP et de la race porcine « nustrale ».

À partir de cette réunion, on a trouvé important et urgent de déposer cette motion en urgence, parce que, là, le syndicat Salameria corsa va intenter rapidement un recours en justice pour faire annuler cette décision et cette obtention de l'IGP par les industriels corses de salaison.

C'est pour cela qu'il était urgent, pour nous, de pouvoir soutenir la démarche du syndicat AOP Salameria corsa et c'est pour cela qu'on vous a demandé de procéder dans l'urgence au vote et au dépôt de cette motion.

Le Président TALAMONI

Parfait. S'agissant de cette motion, la priorité n'avait pas été demandée devant la Commission permanente, elle est demandée aujourd'hui.

Je vais vous demander, pour que la forme soit respectée, de voter sur la question de la priorité.

Qui est « pour » ? Qui est contre ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

La priorité est accordée à la majorité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera » et « La Corse dans la République »

« **Contre** » : Le groupe « Per l'avvene »

NPPV : Le groupe « Andà per dumane »

Cette motion sera donc examinée ce soir.

Le Président TALAMONI

Deuxième difficulté procédurale : Il s'agit d'une motion cette fois tout à fait nouvelle, qui n'a pas été examinée en Commission permanente et dont le dépôt est consécutif à une évolution rapide et récente de la situation.

Motion n° 2018/E4/038 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Soutien aux employés du groupe LCL Corse**

Je précise, pour nos collègues, que ce type de procédure est tout à fait exceptionnel et que, par conséquent, il ne faut pas que nous assistions à une multiplication des motions de dernière minute, lors de nos réunions mensuelles.

Toutefois, compte tenu de l'urgence... Il s'agit donc d'un **soutien aux employés du groupe LCL Corse**.

C'est vrai qu'il s'agit d'une problématique importante puisqu'il est question d'une remise en cause, en fait de manière drastique, de la prime d'insularité. Ça n'est pas rien, c'est urgent, ce qui a conduit le groupe « Femu a Corsica » à déposer cette motion hors délais. Mais, évidemment, notre Assemblée a, en séance publique, la possibilité de valider cette procédure d'urgence.

La parole est à Jean-Martin MONDOLONI, sur la question procédurale.

Brouhaha.

Attendez, Jean-Martin avait demandé la parole avant, à moins qu'il ne la cède...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, non, non, parce qu'on va arriver au fond, moi je suis sur la forme.

À un moment donné... on vient de nous demander d'examiner l'opportunité d'une urgence sur une situation de procédure.

Le temps procédural n'est pas le temps politique, pour faire référence à la raison pour laquelle vous nous avez demandé notre position sur l'urgence.

Là, maintenant, ce n'est plus du temps procédural, vous nous parlez d'un temps social. Il y a un temps social et il y a sûrement une urgence sociale. Je ne vais pas au fond des choses.

On ne peut pas caler, comme cela, sauf exception manifeste, et en l'occurrence il n'y a pas d'exception manifeste, le temps politique ni sur le temps social, ni sur le temps procédural. Le temps politique doit se caler sur le temps politique. On est ici pour faire de la politique. Il y a des urgences qui peuvent arriver, y compris dans les minutes qui viennent, et on serait, à ce moment-là, suffisamment armés pour faire la démonstration, acceptée ou pas, que ce qui traverse la vie sociétale corse arrive dans l'Assemblée dans une urgence qu'on ne peut pas interpréter comme-ça, en fin de mandature, sur des sujets, du reste, assez profonds.

J'en aurai fini lorsque je vous aurai dit qu'à ce moment-là, temps politique pour temps politique, pour notre compte, nous avons présenté une motion, et nous nous sommes évidemment inclinés devant le fait majoritaire, qui relève d'une urgence politique, au moins aussi prégnante que celle des déchets, et vous nous avez demandé, et c'est le fait majoritaire qui prédomine en l'espèce, de considérer que tout cela pouvait attendre.

Pardon, mais je considère que le temps réservé à l'examen de l'IGP pouvait attendre, de la même façon que le temps réservé à la situation sociale des employés du groupe LCL peut attendre.

Voilà pour l'explication de vote. Vous avez compris que nous voterons contre l'urgence.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, votre position n'a rien d'absurde, la question n'a rien d'absurde. La seule chose qu'il faut apprécier, à ce stade, c'est le caractère exceptionnel, ou pas, de la situation.

Je crois comprendre que pour les auteurs de la motion...

M. Hyacinthe VANNI

Au-delà d'être « pour », juste un mot...

Le Président TALAMONI

Attendez ! Permettez-moi de terminer mon propos, d'aller au bout de mon idée.

Donc, nous en sommes au stade où il faut apprécier le caractère exceptionnel, ou pas, de la situation nouvellement créée et c'est en appréciant le caractère exceptionnel de la situation que nous allons répondre à la question « oui » ou « non » à la procédure d'urgence.

Je crois comprendre que Hyacinthe VANNI, qui est dans les starting-blocks, estime, lui, qu'il y a une situation d'urgence et une situation exceptionnelle, ce qu'il va sûrement plaider dans les instants qui viennent.

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Au-delà de cela, j'allais plaider autre chose.

Moi, je ne vais pas récupérer une situation politique, et je voulais que cette motion soit la motion de l'Assemblée de Corse (aujourd'hui, ce n'est pas le groupe « Femu a Corsica »), j'ai envie de dire que ce soit la motion de l'Assemblée de Corse, vu l'urgence sociale.

Ce n'est pas une récupération politique, pas du tout ! C'est une situation sociale et je propose que ce soit, pas la motion de « Femu a Corsica » mais la motion de l'Assemblée de Corse. Et après, je pense que tout le monde peut nous rejoindre sur ces propos. S'il y en a qui ne veulent pas nous rejoindre, on restera sur la motion de « Femu a Corsica ». Mais, dans la démarche, je pense que ce doit être la motion de l'Assemblée de Corse, vu l'urgence sociale et vu l'attaque qui est faite à ces salariés, où on attaque quand même leur prime d'insularité.

Maintenant, que chacun s'exprime...

Le Président TALAMONI

Nous allons, dans un premier temps, voter sur l'urgence, sur la procédure exceptionnelle.

M. le Président du groupe « Femu a Corsica », sur le plan procédural, il nous faut d'abord voter sur la procédure d'urgence et, ensuite, j'interrogerai les groupes, pour savoir ceux qui veulent se joindre à votre initiative.

Nous avons enregistré la position de Jean-Martin MONDOLONI et de son groupe, défavorables à la procédure d'urgence.

Nous allons vérifier, par un vote, si la procédure d'urgence est souhaitée par une majorité de nos collègues.

Je mets aux voix, la question de la procédure d'urgence.

Qui est favorable à la procédure d'urgence ? Qui est défavorable ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

La procédure d'urgence a été adoptée à la majorité des votants.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » et « La Corse dans la République » + M. François ORLANDI

« **Contre** » : Le groupe « Per l'avvene »

NPPV : M. Jean-Charles ORSUCCI

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI

J'interroge, à présent, les groupes sur la proposition qui vient d'être formulée par Hyacinthe VANNI, au nom de « Femu a Corsica ».

Quels sont les groupes qui souhaitent se joindre à l'initiative de Hyacinthe VANNI ?

Le groupe « Corsica libera » ?

Y a-t-il des collègues, à titre individuel, qui veulent se joindre à cette démarche ? Aucun.

Donc, c'est dorénavant une motion qui est portée par la majorité territoriale.

J'interroge l'Exécutif sur cette motion portée par les deux groupes de la majorité.

Le Président SIMEONI

L'Exécutif est, bien sûr, favorable. J'ai bien entendu l'argumentaire qui a été développé, non seulement il n'est pas absurde mais il est très cohérent.

Mais je me permets d'insister, pour avoir été en contact, y compris téléphonique, avec un certain nombre de salariés, il y a une forte attente comme toujours, vous le savez. C'est un combat qui est juste et c'est incompréhensible. Je pense vraiment, y compris pour les forces politiques que vous représentez, que vous ne devez pas, au nom d'un formalisme que je peux comprendre, rester à l'écart de cette prise de position. Ça sera bon pour eux, ça sera bon pour vous et ça sera bon pour nous tous.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif est favorable à cette motion.

Sur le fond, puisque la question de l'urgence a été tranchée, Jean-Martin MONDOLONI ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Sur le fond, on ne va pas participer au vote. Pas simplement de façon corolaire, parce qu'on était contre l'urgence, c'est parce que, précisément dans l'urgence, on ne connaît pas le fond du dossier.

On comprend qu'il y a des salariés, on comprend qu'ils ont des exigences, on comprend qu'ils ont des revendications, on peut les entendre, mais le fonctionnement normal d'une délibération, c'est quand même qu'on écoute les gens, de façon contradictoire, qu'on les reçoive et qu'on prenne le temps d'apprécier les situations.

Vous ne pouvez pas nous demander, dans l'urgence, de nous positionner, ni « pour », ni « contre ». Et la raison de notre non-participation

découle du fait que, hélas, encore une fois, de façon précipitée, on est amené à délibérer sur des choses sinon graves, en tout cas très sérieuses.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, bien que ce ne soit pas trop la procédure...

M. François Xavier CECCOLI

Je vois pour la procédure.... Écoutez, sans revenir sur la notion d'urgence que, bien évidemment, on ne partage et, encore une fois, il ne s'agit pas de faire de la politique là-dessus, mais d'avoir des éléments concrets.

On est un peu dans l'urgence, nous-aussi, pour réfléchir à cette situation. On va se fier donc au peu d'éléments que vous avez aussi, et à ce que l'on peut lire dans les journaux. Il est bien évident que, si j'ai bien compris, mais corrigez-nous au cas où, il s'agit d'une remise en cause du montant de la prime. Donc, sur ce sujet-là, nous nous joindrons. Nous regrettons la manière dont c'est fait, je le dis honnêtement, mais nous nous joindrons à la motion sur ce sujet-là. On espère simplement, pour la prochaine fois, avoir un peu plus de recul, tout simplement, pour pouvoir mieux analyser.

Voilà pour ce que nous ferons.

Le Président TALAMONI

Simplement un détail : vous vous joignez par votre vote, mais est-ce que vous êtes, également, partie prenante du dépôt de la motion ?

M. François Xavier CECCOLI

C'est le correctif que je voulais annoncer, tout à fait.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, la motion n'est pas portée seulement par les deux groupes de la majorité mais, aussi, par votre groupe.

M. François ORLANDI

M. le Président, nous avons pris une position de principe, vous l'avez compris, sur l'ensemble des motions qui ont été proposées de manière, j'allais dire, officielle et prévue au débat.

Il s'agit là, d'un dossier particulier. J'ai envie de dire que j'ai été, quelque part un peu, partie prenante puisque confronté au même problème et heureux des soutiens extérieurs et, notamment, des soutiens politiques que l'on a pu obtenir lorsque des situations similaires nous étaient opposées.

Donc, à titre individuel, je n'engagerai pas mon groupe dont vous remarquerez qu'il s'est singulièrement réduit, je voterai pour le soutien à mes collègues (je dis bien mes collègues) du LCL.

Le Président TALAMONI

Est-ce que, à titre individuel, vous êtes aussi auteur de la motion ?

M. François ORLANDI

Je peux m'adosser à la motion qui a été présentée, être solidaire de la motion, il n'y a aucun problème.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je crois qu'il ne reste plus qu'à mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » et « La Corse dans la République + M. François ORLANDI

NPPV : Le groupe « Per l'avvene » et M. Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Je vous remercie.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI, en sa qualité de vice-président, de venir à cette tribune.

Je vais vous souhaiter une bonne continuation dans vos travaux, dans nos travaux et je vais, pour ma part, aller assez loin.

Je vous remercie. À bientôt.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons passer à la motion suivante :

Motion n° 2018/O1/009 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Assainissement cadastral et résorption du désordre de la propriété

M. Hyacinthe VANNI

Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, M. le Président.

Avant de vous présenter la motion qui a trait, en fait, à l'article 2 de la loi du 6 mars 2017, je voudrais vous présenter les différents articles qui composent cette loi sur l'assainissement cadastral et le désordre foncier.

L'article 1er – Codification de la procédure de titrement.

Avant cette loi, les professionnels du notariat travaillaient sur une circulaire BADINTER de 1986 pour créer les titres de propriété. Donc, il y avait une méthodologie qui était la suivante : c'est-à-dire que des recherches étaient faites au cadastre actuel, à l'ancien cadastre et, avec l'appui du GIRTEC qui a été créé en 2006, des recherches plus approfondies, du point de vue du foncier et de la généalogie, sont venues en appui pour la procédure de titrement.

Donc, ces procédures de titrement, que les notaires de Corse font, depuis maintenant une vingtaine d'années, suivent une méthodologie particulières, à savoir : ces recherches du point de vue du foncier, du point de vue de la généalogie et ensuite, il y a des témoignages qui viennent adosser la procédure de titrement.

Une fois que ces recherches ont été effectuées, des publicités sont faites par voie de presse pendant un mois et un affichage en mairie du lieu de situation du bien. Donc, cette procédure-là n'était pas codifiée.

Dans le cadre de la loi du 6 mars 2017, elle a eu une codification, dans le cadre d'une loi dite « flottante », c'est-à-dire que c'est une loi qui n'est pas dans le code civil, qui a une durée de vie de dix ans, qui va permettre, aux professionnels du notariat et aux usagers, de pouvoir avoir un titre de propriété.

Cet article 1 reprend la méthodologie de la circulaire BADINTER, mais elle a étendu l'opposabilité de un mois à trois mois, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la publicité est un peu plus longue dans la presse, l'affichage en mairie de situation du bien et, également, sur les différents sites de la Collectivité et du Conseil régional des notaires.

Cet article 1 a réduit, également, l'opposabilité générale qui, au départ, était de trente ans, c'est-à-dire que la propriété apparente, on prescrit pendant trente ans mais l'acte qui était créé par les notaires de Corse était attaquant trente ans. Cette opposabilité a été réduite, dans le cadre de la loi, à cinq ans, parce que nous avons estimé, quand cette loi a été écrite, que c'était en fait une double peine pour les personnes qui allaient vers cette prescription. On prescrit trente ans et l'acte est attaquant trente ans, ça faisait une prescription, finalement, de soixante ans. Donc, aujourd'hui, dans le cadre de cette loi, l'opposabilité est réduite à cinq ans.

Cet article 1 a fait l'objet d'un décret d'application du 28 décembre 2017.

Le corollaire de cet article 1 est l'article 2.

Article 2 (purement civil) – Sortie de l'indivision.

Aujourd'hui, le Code civil vous dit la chose suivante : « nul n'est censé rester dans l'indivision », mais il ne vous donne pas les moyens d'en sortir, c'est-à-dire que les articles 815 et suivants vous donnent des moyens, mais c'est une procédure contentieuse. C'est-à-dire qu'il faut aller au tribunal, et les usagers se trouvent devant le tribunal, souvent durant de nombreuses années, et quand ils reviennent dans les études de notaires, malgré la décision de justice, on a du mal à régler le problème.

Donc, cet article 2, qu'est-ce qu'il vous dit ? Il vous dit : « voilà, par le biais de l'article 1, on constate la création d'un titre mais, également, on constate une division ». Donc, c'est la possibilité par le biais de l'article 2, à la majorité des 50 %, de pouvoir faire des actes d'administration et de gestion. Un acte de gestion, c'est-à-dire pouvoir louer un bien.

La deuxième partie, c'est la majorité des 2/3 qui permet de faire des actes de disposition. L'acte de disposition, c'est permettre aux co-indivisaires de se partager et, éventuellement, de vendre. Vendre, c'est une licitation quand on sort de l'indivision.

Cet article-là n'a pas reçu, de la part du législateur, de décret d'application puisque, dans le cadre des discussions qui ont été menées au Parlement, le législateur a considéré que cet article-là se suffisait, en fait, à lui-même.

Je considère, avec d'autres, quand nous avons écrit cette loi, que nous avons besoin d'une méthodologie d'application de cet article 2. C'est la méthodologie que je vais vous proposer.

Mais avant de vous proposer la méthodologie, je voudrais vous parler des trois autres articles qui sont purement d'ordre fiscal et qui sont des articles qui sont liés à l'article 1 et l'article 2.

Article 3 : c'est en fait la possibilité, quand des usagers font une création de titres, de pouvoir faire une donation par la suite et de bénéficier d'un abattement de 50 % sur la valeur du bien. C'est-à-dire que demain, vous donnez à votre enfant un bien d'une valeur de 100 000 €, du point de vue fiscal, du point de vue des droits des donations, la fiscalité sera seulement sur 50 000 €. Donc, vous voyez l'importance de cet article 3.

Article 4 : c'est ce qu'on appelle, en fait, l'**Arrêté MIOT**.

C'est-à-dire que toutes les acquisitions faites avant 2002 sont taxables du point de vue du droit de succession à hauteur de 50 %.

Même exemple : vous avez un patrimoine de 100 000 €. Fiscalement, du point de vue des droits de succession, il est taxé à hauteur de 50 %.

Article 5 : c'est un article très important. Très important ! C'est la **taxation du droit de partage**.

Quand les usagers se partagent, il y a une taxe qui est perçue par l'État, qui est de 2,50 % sur la valeur des biens. Ce droit de partage est neutralisé en Corse pendant dix ans.

Tout cela pour vous expliquer que chaque article se tient. C'est-à-dire que, si un des articles ne peut pas fonctionner, le reste ne peut pas fonctionner non plus.

Si on ne peut pas faire un partage, on ne peut pas être exonéré du droit de partage (2,5 %), on ne peut pas faire de donation non plus et bénéficier de l'exonération de 50 % sur la valeur des biens.

J'en arrive à l'article 2 qui fait l'objet de ma motion.

En fait, la proposition est la suivante : calquer sur la méthodologie du titrement.

C'est-à-dire voilà, comment faisons-nous ?

Dès le départ de la procédure, quand il y a une création de titre qui est entamée, les usagers saisissent deux experts, auprès du tribunal, pour évaluer le bien et pour faire un projet d'allotissement. Avec ce projet d'allotissement, le notaire fait un projet de partage et notifie à l'ensemble des copartageants, ou à l'ensemble des indivisaires, ce projet de partage. Et cette notification est faite par acte extra-judiciaire et est faite, également, aux co-indivisaires qui seraient taisants. Vous comprenez bien que cet article 2 touche, en fait, aux héritiers qui ne bougent pas. Donc, dans le cadre de cet acte extra-judiciaire, en parallèle, une publicité est faite et elle est calquée sur la publicité de la procédure du titrement : c'est-à-dire insertion dans le journal du projet de partage avec l'évaluation, affichage en mairie du lieu de situation du bien et également sur le site de la Collectivité, et du Conseil régional des notaires.

Au bout de trois mois, si le notaire ne reçoit pas d'opposition dans les formes, par acte extrajudiciaire, le partage peut se faire.

Si une opposition survient, à ce moment-là, le notaire aura à dresser un procès-verbal de difficulté ou un procès-verbal de carence. Il constate la difficulté. Il dit « un des copartageants ne souhaite pas intervenir au partage » et, à ce moment-là, c'est l'ensemble des copartageants, qui représentent les 2/3 de l'indivision, qui saisissent le tribunal pour être autorisés à se partager.

Donc, moi je voudrais souligner, dans le cadre de cette motion, l'urgence parce que la loi est entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'aujourd'hui, on est paralysé par l'application de cet article 2.

Je ne souhaiterais pas que les Corses, demain, se trouvent obligés d'aller au tribunal et faire des partages judiciaires alors qu'on a une loi qui est efficiente et qui peut s'appliquer.

Donc, je vous demande de prendre en considération, vraiment, l'urgence et l'importance de cet article 2, car il y a une souffrance en Corse et il y a une souffrance des petites gens, des gens qui, aujourd'hui, n'ont plus les moyens de transmettre parce qu'en fait, c'est la prime aux taisants. Celui qui ne dit rien, finalement, c'est le gagnant.

Et la Corse ce n'est pas ça ! En Corse, il faut que tout le monde ait un toit !

Regardez nos villages, regardez nos maisons. On a une possibilité, aujourd'hui, de pouvoir réhabiliter nos biens, mais encore faut-il donner les moyens aux usagers de sortir de l'indivision, et cette loi a été faite pour cela.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a **deux rapports des commissions**.

On va commencer par la **Commission du développement**.

Mme Nadine NIVAGGIONI

La **présidente Nadine NIVAGGIONI** a souhaité évoquer deux aspects :

Un premier, politique, selon lequel la démarche de titrisation est envisagée comme un souhait partagé par le plus grand nombre de Corses. En revanche, elle a précisé ne pas souhaiter que ce titrement accélère le processus de vente, estimant que celui-ci est de nature à favoriser une spéculation effrénée et un appauvrissement de la société corse.

Un second aspect, plus technique, pour lequel elle a souhaité faire appel à un juriste, afin d'évaluer l'impact qu'aurait cette circulaire.

En réaction aux propos de la présidente, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a fait part de son étonnement, puisque le dispositif présenté ne consiste pas à faciliter la vente, mais plutôt les partages. À ce titre, elle a fait état de son expérience de maire, qui démontre que les citoyens souhaitent, dans leur très grande majorité, procéder au partage des biens indivis afin de pouvoir s'installer dans la commune.

Il ne convient pas, selon la commissaire, d'associer la création de titre à celle de spéculation foncière. Elle permet, au contraire, de sortir de l'état chronique d'indivision que connaît la Corse, bloquant le partage de biens anciens qui ne peuvent être qualifiés de biens sans maître, ni en état d'abandon manifeste, avec, pour conséquence, la mort des cœurs de village.

Mme Marie-Anne PIERI a précisé que, du point de vue de la Chancellerie, la loi se suffit à elle-même et qu'une circulaire peut satisfaire à l'application de ce dispositif.

Afin de lever toute ambiguïté, la présidente **Nadine NIVAGGIONI** a précisé qu'elle considère la sortie de l'indivision comme nécessaire. Pour autant, elle ne souhaite pas que certains processus permettent d'accélérer la vente des biens et la dépossession des Corses.

Elle a souhaité que les dispositifs soient calibrés pour répondre aux besoins de la population corse.

Mme Marie-Anne PIERI a indiqué que, dans le cadre des discussions qui ont abouti à la loi du 6 mars 2017, une proposition avait été faite afin de prévoir les garde-fous qui éviteraient les dérives prévisibles. Cette proposition consistait, dans le cadre d'un partage avec attribution du bien à l'un des co-indivisaires, de prévoir un engagement du co-indivisaire, de proposer le logement à la location « sociale » pendant un délai de dix ans. Dans ce cas, les co-indivisaires pouvaient bénéficier d'une exonération pleine et entière des droits de succession.

Mme Rosa PROSPERI, partageant l'avis de la présidente, a fait observer que la plupart des actions en partage ne sont pas destinées à réhabiliter les biens de famille, en raison des faibles revenus des foyers corses.

Pour rappel, la loi visait à aboutir à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de propriété. C'est la raison pour laquelle elle a émis quelques doutes sur la possibilité, pour une circulaire ministérielle, de remplacer la loi.

Invité par la présidente à présenter l'impact que pourrait avoir la motion dans la pratique, **M. François VIANGALI**, conseiller auprès du président du Conseil exécutif, a fait un bref rappel de la hiérarchie des normes.

À ce titre, il a indiqué que le ministre de la Justice est tout à fait habilité à prendre des circulaires, dans le champ de la loi, sans introduction de règles dérogatoires.

Ainsi, il s'est dit plus favorable à penser que ces dispositions relèvent du domaine de la loi.

En réponse, **Mme Marie-Anne PIERI** a expliqué la raison pour laquelle le Garde des Sceaux a proposé la solution d'une circulaire. La loi étant déjà entrée en vigueur, pour une durée de dix ans maximum, la circulaire permettrait de donner les moyens de pouvoir appliquer l'article 2, qui, aujourd'hui n'est pas applicable. Les procédures de titrement ne peuvent être efficaces que si les co-indivisaires sont en mesure de procéder au partage du bien.

Elle a insisté sur la nécessité de proposer une méthodologie et de ne pas tomber dans le mythe de la spéculation, sachant que la majeure partie des Corses souhaitent partager leurs biens et non les vendre.

La Commission a émis un avis défavorable sur cette motion.

Ont votés :

« **Pour** »: les groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République »

« **Contre** » : les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera »

NPPV : le groupe « Andà per dumane »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des compétences législatives et réglementaires, M. CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

Il y a un rapport qui a été rédigé par la Commission. C'est un rapport qui est assez important, qui fait neuf ou dix pages, donc je ne pense pas que je vais nommer le verbatim de tous les commissaires. Je vais essayer d'en faire une présentation, la plus synthétique possible, au vu de l'heure qui avance, et la plus thématique, également, possible.

Je ne rappellerai ni l'historique de la genèse de cette loi qui a été rappelée par Me PIERI, dans sa présentation.

Je ne rappellerai pas, non plus, la position des membres du groupe « Per l'avvene », parce que je pense que Mme PIERI l'a très bien fait avec une belle sincérité, devant cette assemblée ; belle sincérité dont elle a fait preuve aussi, devant la Commission.

Il est bien évident que l'indivision est un fléau pour la Corse, nous en sommes tous conscients. Et d'ailleurs, nous avons soutenu le principe de la loi du 6 mars 2017, il ne s'agit pas, aujourd'hui, de disputer des vertus ou des mérites de cette loi. Je rappelle que, par un vote dans cette assemblée du 24 novembre 2016, quarante trois, ou quarante huit même, conseillers, donc une écrasante majorité a soutenu le principe même de cette loi.

L'indivision, disais-je, nous le savons depuis des dizaines, voire même des centaines d'années, en Corse, crée des gros problèmes : vous avez des parcelles en friche, donc inexploitées ; vous avez des immeubles qui sont délabrés et qui présentent, parfois, un danger pour la sécurité des personnes ; vous avez des collectivités locales qui n'arrivent pas à recueillir normalement les perceptions et les taxes qu'elles devraient recueillir au titre des taxes, par exemple, foncières ; sans parler des conflits, parfois graves, qui s'enkystent dans les familles, de génération en génération.

Donc, nous partageons tous le souci, qui est partagé, en tout cas initié par cette motion, par Mme PIERI.

En revanche, il y a des points qui posent difficulté, et c'est le sens des observations qui ont été présentées par les membres des groupes de la majorité territoriale, lors de la Commission des compétences législatives et réglementaires. Je vais essayer de les exposer le plus rapidement possible et ensuite, j'exposerai la synthèse du propos de M. Jean-Charles ORSUCCI qui intervenait pour son groupe « Andà per dumane ».

Ce qui est un peu gênant, en quelque sorte, et Mme PIERI a toute légitimité pour déposer cette motion au nom de son groupe « Per l'avvene », mais elle la dépose à titre individuel. Il aurait été intéressant, au vu de l'importance du problème, parce que je sais que la passion du droit notarial n'est pas partagée par tous mais là, on touche quand même des enjeux cruciaux : on touche à l'indivision qui est un problème crucial pour la Corse ;

on touche aussi, quelque part, au statut de résident, qui est quelque chose d'extrêmement important pour nous ; on touche au droit de propriété.

Donc, cette motion est importante, c'est la raison pour laquelle j'entends insister dessus.

Il aurait été utile de connaître l'avis de l'ensemble de la profession des notaires de Corse qui nous auraient dit, ou pas, s'ils rencontrent des difficultés d'application de l'article 2 de la loi et qui nous auraient donné leur avis sur la motion qui est présentée. Nous ne l'avons pas et rien ne justifie, si vous voulez, même si votre parole n'est pas en doute, de toute façon, comme vous le savez, la bonne foi est toujours présumée, mais rien ne justifie de ces difficultés d'application de cet article 2. C'est un premier point.

Ensuite, excepté les points que vous soulevez dans votre motion, on a bien compris les avis de valeur, la publicité, la notification par acte extrajudiciaire, mais vous demandez au Gouvernement, en quelque sorte, de rédiger, de l'alpha à l'oméga, cette motion.

Vous le savez, nous avons une confiance mesurée, c'est l'art consommé de la litote, dans le Gouvernement et il est pour nous, je vous le dis tout net, inenvisageable de laisser le Gouvernement s'attacher et rédiger une circulaire sur des enjeux aussi cruciaux, que nous connaissons en Corse, sur la sortie de l'indivision. C'est pour nous, inenvisageable.

Il faut d'ailleurs rappeler que le Gouvernement a refusé le décret d'application, plus exactement la Chancellerie. J'ai mieux compris pourquoi, parce que si le président de l'Assemblée, par substitution, par intérim, le permet, j'interviendrai aussi en « contre » pour donner un point juridique.

Sur l'esprit de la loi du 6 mars 2017, c'est là qu'il y a une différence. L'esprit de la loi, c'est le titrement et, éventuellement, le partage. La conséquence ou la possibilité, éventuellement, d'une vente, ce n'est pas la vente. Et là, les modifications, les précisions que vous voulez apporter à ce texte nous conduiraient peut-être à aller vers une mise à l'encan de la terre de Corse. Et c'est, vous le savez, ce à quoi nous nous refusons.

Parce qu'encore une fois, il faut parler clair. Les gens ne peuvent pas découvrir, aujourd'hui, que nous soutenons le statut de résident, c'est une des matrices fondamentales de nos campagnes de 2015, de 2017 qui ont été validées par un vote massif des Corses à 56 % et qui a donné la constitution de

cette majorité absolue, aujourd'hui, sur les bancs de cette Assemblée. C'est extrêmement important.

Le président du Conseil exécutif, d'ailleurs, le disait hier. C'est vrai que ce statut de résident, en quelque sorte, protégeait cette terre pour les Corses d'origine et d'adoption. Eh bien, on ne peut pas le bâtir par le haut mais on essaye, avec des initiatives originales et astucieuses, de le bâtir par le bas comme, justement, les belles initiatives municipales qui ont été déclinées hier et qui s'adressent aux primo-accédants.

Donc, toute l'essence de notre combat et de notre stratégie, c'est, justement, éviter les phénomènes spéculatifs qui pourraient encore s'accroître en Corse et faire en sorte que nous soyons complètement, les uns et les autres, dépossédés de notre terre.

C'est la raison pour laquelle vous semblez minimiser les risques des effets induits de vos précisions. Mais nous, nous devons absolument, gouverner c'est prévoir, mais c'est surtout être prudent, faire preuve de prudence. Nous ne pouvons engager les Corses dans cette aventure aussi facilement, aussi cavalièrement, quand même le Gouvernement a refusé de préciser, justement, cet article 2 qui fait débat.

Donc, je trouve qu'il faut, aujourd'hui, être extrêmement prudent, c'est d'ailleurs le sens de l'avis qui a été donné par la Commission, qui a été un avis défavorable. Ce sont les groupes de la majorité territoriale qui ont voté contre cette motion qui était proposée.

Concernant M. Jean-Charles ORSUCCI, il a estimé que les positions des deux parties, des deux camps en quelque sorte, étaient tout à fait sincères, que, évidemment il fallait sortir de l'indivision parce que cela posait un gros problème, mais d'un autre côté, il ne voulait pas, par le vote de cette motion, prendre la possibilité d'accélérer encore les mécanismes spéculatifs qui sont à l'œuvre en Corse.

Je pense avoir résumé, de manière thématique, en tout cas j'ai la faiblesse de le croire, les positions qui ont été confrontées au cours de cette Commission. Et je rappelle l'avis défavorable qu'elle a donné à la proposition de motion qui a été déposée sur ce bureau.

M. Hyacinthe VANNI

Si vous le voulez bien, vous avez présenté la motion, il y a eu la lecture des rapports des commissions, on peut faire un « pour », un « contre ».

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi, un propos.

Concernant, si vous voulez, le fait que le législateur n'ait pas donné de méthodologie concernant l'article 2, c'est que vous n'êtes pas censé ignorer que la loi sur les successions du 24 juin 2006 a introduit deux articles dans le Code civil, qui sont les articles 836 et 837, qui permettent, justement, de sortir de l'indivision par la voie contentieuse en faisant une licitation à la barre du tribunal. Et quand nous avons coécrit cette loi, c'est ce que nous ne souhaitons pas parce que, justement, c'est la porte ouverte à la possibilité d'un tiers d'acheter un bien d'origine familiale. Et c'est pour cela, que nous souhaitons qu'il y ait une méthodologie qui soit mise en pratique, par rapport à cet article 2, tout simplement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Le « contre » ? Jean-François, et après l'avis de l'Exécutif, bien entendu.

M. Jean-François CASALTA

Mme PIERI, j'entends bien que, pour vous, ce sont des précisions qui vont venir compléter un article de loi. Mais ce n'est pas exactement cela de notre point de vue.

Et là, je vous ai donné une argumentation sur le fond, pour pas que l'on nous fasse le reproche de vouloir éluder ce débat. Mais l'argumentation que je vous ai donnée, finalement, elle est inutile, elle est presque superfétatoire, parce que la circulaire que vous appelez de vos vœux, si elle est rédigée dans le sens qui est celui de la rédaction de votre motion, elle est illégale et même anticonstitutionnelle.

Je vais vous donner deux explications là-dessus :

On sait qu'en France, le droit de propriété est quasiment sacré. Je vous rappelle les termes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « inviolable et sacré » ; déclaration qui appartient à notre bloc de constitutionnalité, donc c'est effectif en droit constitutionnel.

L'article 2, de la loi du 6 mars 2017, déroge déjà beaucoup au droit de propriété parce qu'il permet à 2/3 des indivisaires de faire des actes de gestion ou de disposition sur l'ensemble des biens de la communauté des indivisaires. Donc, c'est très important.

Mais vous, ce que vous demandez, c'est quand même complètement différent.

Vous demandez, en quelque sorte, ni plus, ni moins, de présumer du consentement au partage ou à la vente, une fois notification par acte extrajudiciaire effectuée.

Je pense, la majorité territoriale pense, que c'est tout simplement impossible car la loi ne prévoit pas une telle possibilité et la circulaire, comme chacun sait, est de valeur infra réglementaire, elle ne peut modifier des dispositions qui ont été votées, en la forme, par le législateur.

Donc, la motion que vous proposez, au-delà de modifier la loi, elle irait même contre la loi, parce que je vous rappelle juste l'article 11-150 du Code civil qui dispose que le silence ne vaut pas acceptation. Et c'est sûrement la raison pour laquelle la Chancellerie a refusé d'apporter des précisions sur ce texte parce qu'il était totalement impossible, juridiquement, de pouvoir prévoir quelque chose, par le biais d'une simple circulaire (c'est l'étage le plus bas, pratiquement, dans la hiérarchie des normes), qui allait modifier non seulement la loi, mais même la constitution, la propriété privée et le droit de propriété.

Alors, vous savez, il y a quelque chose qui est assez amusant, parce que nous, les nationalistes, au travers du statut de résident, on nous accuse beaucoup d'attenter au droit de propriété. On nous dit : « attention, le statut de résident, on ne va pas pouvoir vendre comme on va vouloir et c'est très important le droit de propriété ». Mais finalement, votre groupe, par cette motion, vous voulez presque lui porter un coup fatal au droit de propriété, vous voulez en quelque sorte, alors que même philosophiquement, je pense que vous êtes un groupe de droite et que votre idéologie (justement, l'idéologie libérale) est bâtie sur le concept de propriété privée.

Donc, si vous voulez attenter à la propriété privée, par le biais d'une simple instruction, je trouve que c'est quand même curieux.

Alors moi, je pense vous avoir fait la démonstration que, juridiquement, il est impossible que cette simple instruction puisse avoir les conséquences que vous voulez lui prêter. Et c'est l'argument juridique qui indique que le débat de fond, de toute façon, était inutile et superfétatoire et qu'il est, de mon sens, absolument impossible que cette circulaire soit prise par le Gouvernement, quand bien même serait-elle votée.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je ne pense pas que vous vous mettiez d'accord mais je veux bien vous donner la parole deux minutes parce que je suis gentil.

Mme Anne-Marie PIERI

Dans le cadre de la procédure de titrement, ancien régime je dirai, avant la loi, il y avait une circulaire BADINTER, je ne suis pas BADINTER, voilà, mais j'ai repris les termes de cette circulaire, dans le cadre de la sortie d'indivision, c'est exactement la même chose.

Cette circulaire BADINTER, en fait, elle contredisait le Code civil puisque la propriété, enfin la prescription acquisitive, que dit-elle dans le Code civil ? On prescrit pendant trente ans ? On va voir son notaire et on publie à la conservation des hypothèques ? Toutes les formalités qui sont annotées dans la circulaire de 1986 de BADINTER, viennent compléter et c'est ce que j'ai fait, moi, à mon petit niveau, excusez-moi du peu, à mon petit niveau, tout simplement. Mais on ne va pas arriver à tomber d'accord, très bien. Merci quand même.

M. Hyacinthe VANNI

On avait compris. Alors, l'Exécutif et après, on passe au vote, sinon tuttu u mondu addà piglià a parolla, on ne s'en sort plus.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Rapidement, Président. Vous ne serez pas surpris d'entendre que nous suivrons la position des groupes de la majorité et singulièrement, celle des deux commissions qui se sont réunies, commissions dont les comptes rendus nous ont été lus par les présidents respectifs, dirons-nous.

Sur le fond, nous, nous pensons, au Conseil exécutif et à l'Office foncier, qu'il faut considérer les éléments techniques du débat sur trois plans : il y a la question du titrement, qui est posée, de la constitution de titre de propriété dans un moment où, de l'avis général, le GIRTEC, pour un certain nombre de raisons, ne peut seul assumer la charge de travail qui, vraisemblablement, si elle devait épouser le rythme constaté ces dernières années, pèserait encore sur lui-même, et donc sur nous tous, pendant encore des générations, parce qu'un outil aussi puissant soit-il, et quelle que soit la compétence, en l'occurrence très forte et avérée de ceux qui le composent, ne peut, seul, résoudre un défi multiséculaire.

Donc, il nous faudra vraisemblablement d'autres types de moyens, d'autres types de dispositifs et d'autres types de cadres juridiques dans lesquels inscrire la volonté partagée de constituer des titres de propriété en même temps que de freiner, pour ne pas dire de mettre un terme à un certain nombre de phénomènes de nature purement spéculative, phénomènes dont vous savez à quel point nous les combattons, phénomènes dont nous savons aussi à quel point ils ne vous correspondent pas et aux antipodes desquels, je veux bien le croire et le penser avec mes amis, vous vous situez aussi.

Donc, il n'y a pas de procès d'intention, et loin de nous l'idée de penser que cette proposition est destinée à ouvrir la boîte de Pandore, on a bien compris que ce n'était pas le cas, dont acte.

Donc, la question du titrement et des moyens dont dispose la Corse aujourd'hui, pour faire face à un enjeu qui est aussi un enjeu économique et qui n'est pas qu'un enjeu de transmission patrimoniale, ou de maintien dans le giron des Corses, si ça n'était que ça, ce serait déjà beaucoup, mais ça va aussi au-delà d'un certain nombre d'éléments constitutifs de notre identité partagée.

Deuxième point, la question de forme de l'Office foncier. Alors, l'Office foncier est de nature un peu hybride, au sens où il s'agit d'un EPF consacré par la loi ALUR de 2014, qui n'est pas un EPF d'Etat, pour avoir inscrit, d'ailleurs, avec l'ensemble des administrateurs, l'Office dans le concept des EPF, et notamment des EPFL dont il se rapproche davantage. J'ai pu constater à quel point notre statut était regardé avec jalousie et envie par nos homologues et nos collègues d'autres régions ou territoires, y compris ultramarins. Mais il n'est pas, non plus, un EPFL classique, il a un statut qui lui permet de bénéficier des avantages notoirement attachés aux EPFL, sans être, pour autant, soumis à un certain nombre d'inconvénients, notamment au sens de la tutelle de l'Etat qui, bien souvent, dans le cadre des EPFL, est assez pesante

En outre, nous bénéficions, comme vous le savez, de financements liés à la TSE, en même temps que de financements liés au PEI, notamment sur la question épineuse du logement social pour laquelle nous pouvons consacrer encore 14 ou 15 millions, au cours des mois qui viennent. L'idée étant d'engager la somme précitée, avant la fin de l'année vraisemblablement, et de l'exécuter au cours des mois qui suivront.

Donc, il y a de, notre part, une volonté politique très ferme d'aller au bout des ressources qui sont les nôtres et de les compléter, d'une part, par un poste PEI qui est envisagé pour l'Office foncier, comme il pourrait l'être pour l'ensemble de nos finances publiques et, d'autre part, par un certain nombre de prêts ou de concours bancaires ou équivalents. Je pense, par exemple, au prêt Gaïa dont nous négocions, avec la directrice de la Caisse des dépôts et consignations, un principe assez rapide. L'idée étant de porter notre force de percussion à 7, 8, 10 millions par an, en sachant que l'Office foncier, dont vous avez amplement parlé récemment, il peut acquérir, comme ce fut le cas très récemment, la maison de village à Ciamannacce ou à Palasca, et on parle d'opérations entre 50 et 100 000 € comme il peut acquérir très vite l'îlot de la Poste ou l'ancienne Chambre d'agriculture d'Aiacciu. Je parle de ces deux opérations parce qu'elles sont conclues, pour des montants équivalents, de l'ordre de 2 à 3 millions chacune.

Donc, je m'arrête. Notre souhait, à ce stade et je fais, vous l'avez compris, le lien sur les deux motions, et après je m'arrêterai... Bien sûr, après je vais vous quitter, c'est pour ça...c'est de dire en gros : « sur cette motion, on suit l'avis de la majorité et donc, vraisemblablement, on vote comme c'est proposé et sur la motion particulière qui, elle, va regarder l'Office foncier, on vous propose non pas de la rejeter ou de la retirer, mais de la mettre à l'étude, dans le cadre d'un groupe ad hoc qui sera déterminé ». Mais là, je laisse le soin à l'Assemblée de le faire et ensuite donc, on y reviendra ensemble. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, avis défavorable de l'Exécutif. Donc, je mets la motion au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est rejetée à la majorité des votants

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes «Per l'avvene» et «La Corse dans la République » (5),

« **Contre** » : les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera »,

Abstention : M. Pierre GHIONGA

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

M. LACOMBE, exceptionnellement, je vous donne la parole.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, un peu d'humour, la proposition, M. le Président de l'ADEC, est très salée, hein !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on passe à la motion suivante.

Motion n° 2018/O1/011 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Mise en œuvre d'une opération expérimentale du bail réel solidaire sur le territoire insulaire

M. Hyacinthe VANNI

Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Avant d'aborder le mécanisme du bail réel solidaire, je voulais vous dire une chose : que la Corse, en fait, est très en avance et très moderne sur beaucoup de choses, et notamment sur le foncier solidaire. Il faut savoir que le foncier solidaire existait en Corse, il y a deux siècles de ça. On parlait de la propriété « arboraire », c'est-à-dire que vous aviez le propriétaire du sol et le propriétaire du bâti. Le bail réel solidaire, le mécanisme est le suivant : c'est-à-dire que vous avez un propriétaire du sol et un propriétaire du bâti.

Alors, le bail réel solidaire, c'est une ordonnance du mois de juillet 2016, qui est très récent, c'est un mécanisme très, très récent, qui va permettre l'accession à la propriété pour les ménages à revenus modestes. C'est très encadré par un décret d'application, c'est-à-dire que cet achat est destiné à de la résidence principale, il se pérennise dans le temps, c'est-à-dire que ce n'est pas la première acquisition, ensuite, si vous voulez, il y a une continuité. Je vais vous expliquer le mécanisme de façon très simple. En droit français, on dit que le propriétaire du sol est propriétaire de tout ce qu'il y a dessus, c'est ce que l'on appelle la règle de l'accession, c'est l'article 555 du Code civil.

Par le biais du bail réel solidaire, vous avez un organisme foncier solidaire qui est propriétaire du sol, qui donne à bail, à un bailleur social, de construire ou de rénover un bien.

Donc, la mission de ce bailleur social c'est de rénover un bien, ou éventuellement, de construire. Quand la mission est terminée, le bailleur social vend aux accédants à la propriété, ou aux ménages à revenus modestes, le bâti. Et là, nait, je dirai, le bail réel solidaire, c'est-à-dire qu'il y a l'intervention, on va parler, d'un office foncier ou d'un organisme solidaire, qui va consentir un bail au primo-accédant, à celui qui achète la propriété, ou au ménage à revenus modestes.

Là où le mécanisme est intéressant, c'est que le primo-accédant, ou le ménage à revenus modestes, ne paiera que 60 à 70 % du prix de la pleine

propriété et il jouira de ce bien-là comme un véritable propriétaire, c'est-à-dire qu'il va payer une taxe d'habitation, il va payer des charges de copropriété, il pourra vendre ce bien avec l'agrément de l'Office solidaire, de l'Office foncier ou, éventuellement, de l'organisme solidaire. S'il n'arrive pas à le vendre, cet Office foncier pourra préempter ce bien dans le cadre, je dirais, contractuel. Il pourra le transmettre, en succession, à son conjoint ou à son partenaire pacsé s'il est adossé à un testament. Les héritiers pourront également hériter de ce bien si, ils rentrent dans le cadre des revenus et des ressources qui sont arrêtés, dans le cadre du décret.

Donc, vous voyez que c'est vraiment un mécanisme qui est très innovant et qui se pérennise dans le temps parce que, par exemple, à l'occasion d'une vente ou d'une transmission par succession, le bail qui est signé entre l'Office foncier et l'acquéreur ou le primo-accédant est un bail dit rechargeable, c'est-à-dire que l'antériorité du bail qui s'est écoulée n'existe plus, on repart sur un bail, je dirai, à zéro et on bénéficie de la même durée.

C'est vraiment un mécanisme innovant et qui se pérennise dans le temps. Je pense que la Corse, ça pourrait vraiment être un laboratoire pour ce bail réel solidaire.

C'est pour cela qu'il faut que l'Assemblée de Corse se saisisse de ce bail réel solidaire et en fasse l'expérience sur tout le territoire de la Corse ou sur des régions dites tendues en Corse, puisque la loi ALUR a déterminé certaines régions de Corse qui sont dites tendues, comme Bastia, comme Ajaccio, comme Furiani, comme Biguglia.

Donc, je vous demande d'y réfléchir et je pense que c'est vraiment un mécanisme très intéressant, très innovant et très moderne.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, donc il y a un rapport de Commission. Nadine, vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a reconnu que cette mesure est apparue comme très attractive dans un premier temps, rappelant, à certains égards, l'esprit du statut de résident. Cependant, les premiers retours d'expériences à Nantes, Lille, Biarritz, semblent démontrer que cela n'a pas eu de réelle efficacité, en termes de lutte contre la spéculation foncière puisque la

revente est possible, comme la location, voire la location touristique, qui le sont également.

Elle a donc appelé à la plus grande prudence et souhaité que les vérifications nécessaires puissent être opérées afin d'éviter les écueils prévisibles.

Mme Marie-Anne PIERI a souhaité rappeler que l'ordonnance qui autorise ce dispositif date du 20 juillet 2016, ce qui suppose que la mise en œuvre en est à ses débuts et que les retours d'expériences ne sont que partiels.

A la question de **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**, qui a souhaité se voir préciser le mode de désignation des zones concernées par ce dispositif, estimant que d'autres semblent présenter des situations plus tendues que celle mentionnées, **Mme Marie-Anne PIERI** a indiqué que le choix relève du Gouvernement.

La Commission a émis un avis d'abstention sur cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Il y a un amendement, mais on le verra après. Donc, un « pour », un « contre ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il y a un amendement ou trois amendements ? Parce qu'il y a marqué « amendement n° 1 » et après, amendement n° 1, 2 ou 3. Simplement, une question de présentation de forme. J'aimerais comprendre ce que font les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera ». Il s'agit bien de trois amendements ? Très bien... Alors, on y va, ou pas, sur les amendements ?

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que, d'abord, il faut laisser s'exprimer les gens, un « pour », un « contre ». Après, on présente les amendements.

La motion a été présentée. S'il y a quelqu'un qui veut s'exprimer « pour » encore, il peut le faire, sinon la personne qui va s'exprimer « contre »... Rosa, et après on passe aux amendements.

Mme Rosa PROSPERI

Alors, tout d'abord, je voulais revenir sur les travaux de la Commission et l'argumentation qui a été développée par la majorité territoriale, avec les réserves dont Nadine NIVAGGIONI vient de vous faire part à l'instant.

Il faut dire les choses lorsqu'il convient de les dire. Il s'avère que, après un travail plus approfondi des dispositions du bail réel et solidaire, on s'est rendu compte et on a admis que les dispositions anti-spéculatives que permettait ce dispositif, étaient de nature à nous rassurer.

Il s'avère que, avant que le bail réel et solidaire fasse l'objet des dispositions que Marie-Anne PIERI vient de citer, certaines collectivités avaient mis en œuvre des dispositifs à-peu-près équivalents et il s'avère que ces collectivités s'étaient retrouvées flouées, parce que de l'argent public avait été injecté, des clauses anti-spéculatives, qui ne pouvaient jusqu'alors dépasser dix ans, avaient été mises en œuvre et qu'à l'issue de ces dix ans, des gens avaient revendu en faisant (en employant une expression un petit peu triviale) la culbute, souvent à des étrangers pour des résidences secondaires. Evidemment, les collectivités locales se sentaient doublement flouées.

C'est à la lumière de ces exemples plus que désastreux, que nous avons émis des réserves lors de la Commission et il s'avère qu'après avoir approfondi le sujet, nous avons réalisé (quand on a tort il faut le dire) que les dispositions, que permet le bail réel et solidaire, permettent effectivement d'être sécurisées.

Donc, forcément, notre position n'est plus la même au regard du dispositif en lui-même.

Deux éléments, néanmoins. Tout d'abord, je voudrais dire un mot sur ce que vous avez présenté, par voie de presse, comme une alternative au statut de résident et vous dire que, pour nous, il ne s'agit nullement d'une alternative au statut de résident, malheureusement. Le statut de résident tel que nous le souhaitons, nous continuerons à essayer de l'obtenir, mais le statut de résident est destiné à permettre l'accession à la propriété et surtout la baisse du coût du foncier pour des résidents.

Or, et vous le savez, ce dispositif ne permet de cibler que les personnes à revenus modestes, et tant mieux, mais que celles-ci. On sait très bien que la plupart des ventes qui ont lieu en Corse, et la plupart des

acquisitions qui ont lieu en Corse, ne sont pas le fait de gens aux revenus modestes. Ils sont même le fait de gens aux revenus très, très importants. Ça, c'est le premier point.

Il n'en demeure pas moins que, seule, une limitation des acquisitions faites de cette façon-là aura pour effet mécanique, nous en sommes persuadés, de réguler et de baisser le prix du foncier. C'est le premier argument.

Le deuxième, et je l'ai relevé dans votre conférence de presse, c'est que l'Office foncier ne pourra pas réserver les biens qu'il mettra en vente, à des personnes de revenus modestes, résidant en Corse.

Vous indiquez dans votre conférence de presse que l'Office doit agréer. C'est exact, mais si demain l'Office ne devait agréer que des personnes résidant en Corse, eh bien, je pense que la même argumentation, que celle qui est opposée au statut de résident, serait opposée à cette disposition-là. Elle serait, tout simplement, anticonstitutionnelle.

Donc aujourd'hui, malheureusement, parce que moi je souhaiterais qu'on ait trouvé une véritable alternative au statut de résident (je ne suis pas attachée au terme) mais aujourd'hui c'est un dispositif intéressant, et nous en convenons, qui ne peut malheureusement en aucune façon, être présenté comme une alternative au statut de résident.

Dernier point sur l'Office foncier solidaire. Vous indiquez dans votre motion, c'est le considérant numéro 5 de la motion : « depuis 2014, la Corse dispose d'un établissement public qui est tout désigné, de par ses missions, à mettre en œuvre sur le territoire insulaire le bail réel et solidaire ». Cet organisme tout désigné serait l'Office foncier.

Or, l'Office foncier n'est pas tout désigné de par ses missions. L'Office foncier et solidaire répond à un certain nombre de critères. Il doit être, par le biais d'une procédure, agréé par le Préfet et surtout il doit, à partir du moment où il est Office foncier et solidaire, répondre à un certain nombre de critères et à un certain nombre d'aménagements qui nécessitent une ingénierie dont nous ne savons pas, aujourd'hui, si l'Office foncier (et je m'adresse à Jean-Christophe ANGELINI, qui ne m'écoute pas, qui est perturbé par Jean BIANCUCCI) dispose de l'ingénierie nécessaire.

Je m'explique. Si l'Office foncier devenait Office foncier et solidaire, il devrait, excusez-moi du peu, avoir en charge : la négociation des conditions d'acquisition et du financement du foncier, l'agrément des ménages

et l'établissement des baux, le quittancement, le recouvrement des impayés des baux, la suite des clauses du bail, le pilotage des partenariats et l'accompagnement des ménages. De surcroît, l'Office foncier et solidaire doit, et c'est un impératif légal, disposer de règles spécifiques en matière de gestion financière, avec un commissaire au compte et une gestion financière solidaire intégralement séparée de ses missions d'office foncier. C'est la raison pour laquelle ça nous paraît un petit peu délicat.

Troisième élément, et j'arrêterai là : nous considérons que ce dispositif, s'il devait être mis en œuvre, ne devrait pas concerner que les zones que la loi qualifie de zones tendues mais être étendu à l'intégralité du territoire.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement substitutif dont Julia TIBERI vous donnera lecture. Je précise que ces mesures sont déjà inscrites au plan de lutte contre la précarité et nous avons, nous-mêmes, dans le cadre du rapport d'orientation sur le logement, proposé que l'on examine toutes les opérations relevant de l'habitat coopératif, je cite notamment : les coopératives d'habitants et les sociétés d'autopromotion, par exemple.

Donc, c'est la raison pour laquelle, au lieu évidemment de voter contre cette motion, nous proposons un amendement substitutif qui est destiné à mettre en œuvre ce dispositif, si l'étude est positive.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, la parole est à Julia TIBERI, pour présenter l'amendement. Après l'Exécutif donnera son avis sur l'amendement et on votera.

Mme Julia TIBERI

M. le Président, merci. Extrêmement rapidement. Effectivement, les groupes de la majorité ont co-rédigé, non pas un amendement mais bien trois amendements.

Le premier amendement consiste à supprimer les cinq derniers « considérants » de la motion présentée par Mme PIERI. Alors, je ne suis pas encore rodée à l'exercice des amendements mais j'ai cru comprendre qu'il n'était pas d'usage d'amender les « considérants ». Toutefois, en l'espèce, nous considérons d'une part, que certains amendements présentent des inexactitudes factuelles, et notamment concernant les compétences actuelles de l'Office foncier. Et s'agissant de vos « considérants » relatifs au zonage, nous

considérons qu'ils contreviennent à la volonté de la majorité de voir s'appliquer ce dispositif, mais pas seulement d'ailleurs, de voir s'appliquer tous les dispositifs qui pourraient favoriser l'accès à la propriété sur, bien évidemment, l'ensemble de notre territoire. Raison pour laquelle nous présentons ce premier amendement.

Le second amendement consiste à rajouter un « considérant » qui serait le suivant : « considérant que ce dispositif fait déjà l'objet d'un examen par le Conseil exécutif dans le cadre du plan de lutte contre la précarité ». Sauf erreur de ma part, ce plan qui a été approuvé par cette même Assemblée, par décision du 30 mars 2017, en page 34, pour les plus dubitatifs.

Et un amendement n° 3, ma collègue Rosa l'a expliqué, qui consisterait, parce que nous convenons tous qu'il s'agit d'un dispositif extrêmement intéressant, mais nous pensons également que c'est un dispositif qu'il convient de peaufiner, donc un amendement qui consisterait à substituer au dispositif initial, le dispositif suivant : « missionne la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la Commission des compétences législatives et réglementaires, pour réaliser une étude en synergie avec le Conseil exécutif et l'Office foncier de la Corse, sur les conditions de mise en œuvre du bail réel et solidaire et la création d'un Office foncier solidaire, ainsi que sur tous les autres dispositifs qui pourraient favoriser l'accès à la propriété, en renforçant les mécanismes de lutte contre la spéculation ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, avis de l'Exécutif sur ces amendements.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Avis favorable aux amendements, dans le droit-fil de mon propos précédent, et avec l'idée effectivement, c'est ce dont nous parlions d'ailleurs avec le président BIANCUCCI, qui me donnait des exemples précis de conformité à la propriété arboraire, donc ce qui va nous permettre d'examiner un certain nombre de situations vécues et de les remettre en perspective sur le plan du droit.

Donc, avis favorable, retrait des « considérants » et introduction des éléments énoncés par Julia, à l'instant même.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, si l'auteur de la motion, ou quelqu'un du groupe, veut dire un mot, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, sur les amendements. On prend acte de la pertinence, à la fois de la réflexion, y compris rétrospective, qui vous conduit à considérer les bénéfices de ce dispositif. Simplement, une explication, et vous avez l'intelligence de faire un pas, et nous devons vous rendre, en retour, cette même forme d'intelligence. Une conférence de presse, c'est une conférence de presse. Là, on est sur des mots qui doivent avoir un sens. Ils avaient un sens aussi à la conférence de presse. Le sens, ce n'était pas une alternative au sens politique du terme, ce n'est pas le statut de résident d'un côté et le bail solidaire.

Nous, on considérait pour l'heure que le statut de résident, pour fondé ou infondé qu'il soit, n'existe pas et que pour l'heure, il existe un dispositif. C'est dans ce sens-là qu'il proposait l'alternative. Au sens étymologique du terme, il y a autre chose d'existant. Voilà pour l'explication de texte liée à la conférence de presse, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Sur les amendements, bien entendu nous entendons, évidemment, les arguments, sur le premier, qui consiste à supprimer les « considérants » gênants, en tout cas ceux qui sont relatifs au défaut d'expertise des missions qui doivent se rattacher à l'Office foncier existant.

Le deuxième « considérant », très bien, je suis ravi d'apprendre, et je bats ma coulpe, que le Conseil exécutif considère déjà ce dispositif, à travers une délibération qui date de 2017. Je pense que nous n'étions pas très attentifs à l'époque, peut-être, peu importe, ce n'est pas le sujet.

Sur l'amendement n°3, la seule part d'effort que l'on vous demande, et on est d'accord sur la rédaction, c'est de mettre en lumière, et en texte, ce que nous avons manifestement en partage, c'est simplement les trois petits mots qui étaient ceux qui prévalaient dans l'article 1 du dispositif initial, à savoir : « approuve le principe du bail réel solidaire » et on supprime, puisqu'on entend qu'il y a une réserve là-dessus, vous, ce que vous ne souhaitez pas c'est : « approuve le principe du bail comme outil opérationnel de régulation du marché foncier ». On a compris qu'il y a une gêne, de votre côté, de ce point de vue-là. Je propose une rédaction la plus épurée possible,

pour faire entendre que, collectivement, nous approuvons ce principe avec, évidemment de façon additive, la mission que vous souhaitez mettre en œuvre.

Si vous en êtes d'accord, pour ce sous-amendement, je pense que l'on serait proche d'un point d'équilibre, à cette heure tardive.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce que l'on est d'accord pour ce sous-amendement ?

Mme Rosa PROSPERI

Il n'y a pas d'opposition. Si on enlève la deuxième partie de la phrase et que l'on se contente de « approuve le bail réel et solidaire », sans la deuxième partie, on n'a pas à approuver un dispositif créé par la loi, on n'a pas à approuver la loi. A la limite, une autre formulation de sorte que l'on puisse l'intégrer avant la mise en œuvre de l'étude, mais « approuve le bail réel et solidaire », c'est le Parlement qui l'a approuvé, ce n'est pas nous.

M. Jean-François CASALTA

Juste pour dire un mot, je rejoins les propos, évidemment, de Rosa PROSPERI, et surtout approuve. Alors qu'on se propose de missionner différentes commissions, l'Office foncier et le Conseil exécutif, pour étudier encore plus finement les bénéfices escomptés que cette loi pourrait avoir pour la Corse, je trouve que c'est un petit peu précipité. Mettons ce dispositif à l'étude qui a l'air, encore une fois, extrêmement intéressant et ensuite, nous approuverons ou pas.

Mme Rosa PROSPERI

Est-ce que l'on accepterait « considère l'intérêt représenté par le dispositif bail réel et solidaire » ?

M. Hyacinthe VANNI

Donc, nous sommes d'accord là-dessus ? On va passer au vote.

Donc, vote de l'amendement n° 1 sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1, sous-amendé, est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Amendement n° 2.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Amendement n° 3.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

On va passer à la motion, ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

On passe à la motion suivante.

Motion n° 2018/E4/030 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Article figurant sur le site Internet de l'hebdomadaire « Le Point » particulièrement insultant à l'égard des corses

M. Hyacinthe VANNI

M. COLONNA, vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président. Chers conseillers, chères conseillères, je vais essayer de ne pas abuser de votre patience en cette heure tardive. Simplement pour recontextualiser et lever peut-être un certain nombre de doutes, ou éventuellement de reproches, qui pourraient nous être légitimement et respectueusement adressés.

D'une part, celui de l'adaptation de l'article dont il s'agit ici, un article du « Point ». Il m'a été dit, encore aujourd'hui, mais c'est tout à fait normal : « est-ce que tu comprends, c'est un article de 2013, pourquoi le remettre sur la table ? ». Or, vous faire une confidence, le 8 mai 2018, j'ai consulté la presse, comme tout un chacun ici je suppose, et j'ai découvert cet article que je ne connaissais pas, tout simplement parce que l'hebdomadaire « Le Point » l'a réactualisé, comme visiblement il le fait chaque année et comme on peut supposer, il compte le faire les autres années. Donc, c'est comme pour l'édition d'un livre, lorsque vous avez une édition de 1981 et que vous rééditez en 2018, le livre de 1981 existe, mais le livre de 2018 existe aussi.

Donc, c'est une question qui me semble d'actualité et qui nous semble prioritaire. Au-delà du fait, et du simple fait, qu'elle touche à la mémoire de Pascal PAOLI, il n'y a pas mythologie particulière de notre part en la matière. C'est plus les propos qui sont tenus dans cet article qui font débat, et que nous vous proposons de soumettre à une réprobation.

Autre remarque que l'on pourrait faire, par rapport à cette motion et cet article, c'est de se poser finalement toujours en victime avec cette logique de victimisation.

Et également, une autre remarque : que ça ne correspondrait pas aux priorités de la Corse. Donc, je vais revenir très rapidement dessus. Simplement, je me suis moi-même interrogé puisqu'il faut, lorsque l'on mène une action

publique de cette sorte et que l'on met ce débat sur la place publique, s'interroger de sa pertinence. Nous nous sommes interrogés à quelques-uns, au sein du groupe, et je me suis posé effectivement la question de la victimisation. Et pour cela, je vous invite à relire le paragraphe.

Simplement, vous m'autoriserez, dans cette Assemblée, à remplacer le mot « Corse » par le mot « Juif », par le mot « Arabe », par le mot « homosexuel », par le mot « noir », et ça donne, par exemple, extrait de cet article du Point : « on connaît le juif poseur de bombes, on connaît l'arabe incendiaire, on connaît le noir gabelou, on connaît le maghrébin fatigué, on connaît l'homosexuel truand, on connaît l'Algérien « si tu touches à ma sœur, t'es mort », mais peu le corse « sauve qui peut ».

Je ne sais pas là, à la lecture de ces quelques mots, si vous sentez le malaise qui vous a gagné je suppose, qui nous a gagné tout un chacun, ici. Et, ce malaise, il a un nom, ça s'appelle le racisme. Et, c'est tout l'objet de cette motion.

Alors oui, ce malaise, ça s'appelle le racisme, et ne pas le qualifier ainsi, c'est tout simplement banaliser la chose. Cette motion vous invite, justement, à opposer à cette banalisation du racisme, ici à proprement parler à l'égard des Corses, une déclaration solennelle, finalement, de dignité, puisqu'il s'agit de dignité, et le président Jean-Guy TALAMONI a introduit la session en parlant de cela, et ça a été repris par le président Gilles SIMEONI. En parlant de la dignité, il a dit en Corse : a dignita, ùn si spicca.

C'est-à-dire que la dignité est indivisible, on ne trie pas la dignité. Le racisme non plus ne se négocie pas. Et, à partir du moment où le racisme ne se négocie pas, il ne se négocie pas, ni pour les noirs, ni pour les homosexuels, ni pour les Juifs et non plus pour les Corses.

Alors on nous opposera, enfin, par rapport à cette motion, qu'il s'agit ici, tout simplement, de liberté d'opinion et de liberté de la presse.

S'agit-il ici d'une liberté d'opinion ? Bien évidemment que non et vous l'avez vu, la démonstration, me semble-t-il, a été faite en citant d'autres communautés, d'autres peuples que la nôtre. Ici, il ne s'agit pas d'une liberté d'opinion relative à une personne, par rapport à des faits politiques. Il s'agit tout simplement de stigmatiser une communauté par rapport à son origine. Et, il y a une faille dans la loi de 1880, suite à un arrêt notamment, de la Cour de cassation de 2002, qui fait que, allègrement, ce que l'on ne peut pas faire pour d'autres, on peut le faire pour la Corse et pour les Corses.

Je vous dis tout simplement, et je le rappelle, le racisme n'est pas une opinion, le racisme c'est un délit qui est condamné par la loi, et cette loi doit nous protéger.

Alors oui, on pourra dire que la crise des déchets n'est pas encore réglée ; oui, que nous devons nous efforcer de développer l'économie de la Corse. Mais qui ici, dans cette Assemblée, accepterait, une seule seconde, une Corse prospère, une Corse riche, mais des Corses à l'endroit desquels, aussi riches soient-ils, nous aurions le droit, dans la presse ou ailleurs, de cracher dessus ou de stigmatiser ? Qui accepterait ici, d'avoir des rues propres et l'autorisation de cracher sur les usagers de ces mêmes rues ? Ce n'est pas acceptable. L'un n'est, en aucun cas, opposable à l'autre.

Et je crois, sans grandes phrases et sans grands renforts de concepts, que oui, cette Assemblée se doit d'être la garante des intérêts moraux du peuple corse. Etre la garante des intérêts moraux du peuple corse, ça veut dire défendre la dignité et s'opposer au racisme dès lors qu'il se manifeste à l'égard des Corses et de toutes autres communautés, ou de toutes autres religions, partout dans le monde, en Corse comme ailleurs.

Alors, je vous demande, et j'arrêterai là-dessus, ne capitulons pas face à l'abject, ne capitulons pas face à l'ignominie, ne capitulons pas face au racisme, ne capitulons pas, non plus, face à ce que nous sommes, à savoir un peuple généreux, accueillant et ne capitulons pas, enfin, ce sera le mot de la fin, face à ce que nous ne sommes pas encore, à savoir un peuple reconnu dans ses droits et qui a le droit notamment, à la dignité et au respect. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. On va faire l'économie de l'intervention « pour » puisque Romain a tout dit. Donc, l'Exécutif ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Donc on passe au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Motion suivante, on reste sur le même sujet.

[Motion n° 2018/E4/032 déposée par Mme Danielle ANTONINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Racisme anti corse](#)

M. Hyacinthe VANNI

Dany, vous avez la parole

Mme Danielle ANTONINI

Merci M. le Président.

Vu les définitions du terme « racisme » caractérisées ainsi dans le dictionnaire Larousse : c'est une « idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie, attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes. »,

Vu l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789,

Vu l'article 225-1 du Code pénal français qui réprime la discrimination fondée sur l'origine, vraie ou supposée, et la provocation à une telle discrimination,

Considérant que les corses, s'ils ne sont toujours pas reconnus en tant que peuple, se caractérisent par une origine commune bien déterminée,

Considérant les multiples cas recensés de propos et d'actes discriminatoires et à caractère racistes à l'encontre des corses, qu'ils soient publics ou non, notamment au cours des derniers mois,

Considérant l'incitation à la haine suscitée régulièrement par ces propos et ces actes,

Considérant que ces délits ne sont jamais punis par la loi lorsque les corses en sont victimes,

Considérant que des atteintes, sous diverses formes, aux corses ont été perpétrées à la fois par des représentants de l'Etat, des journalistes, des personnes morales publiques, des entreprises privées et des particuliers,

Considérant le lynchage médiatique et sociétal massif dont les corses ont fait l'objet suite à l'affaire ACA – HAC,

Considérant notamment, les propos racistes subis de manière récurrente par nos sportifs locaux, dans toutes les catégories, lorsqu'ils se déplacent en compétition sur le continent,

L'Assemblée de Corse,

Condamne le racisme sous toutes ses formes.

Exige que le racisme anti corse soit reconnu et puni par la justice au même titre que toutes les autres formes de racisme.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre »? Non. Donc, L'Exécutif ? Favorable. Merci les filles.

On va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera », « La Corse dans la République

NPPV : MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, le groupe « Per l'avvene »

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Motion suivante.

Motion n° 2018/E4/033 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Crédits alloués à la part territoriale du Centre national du développement du sport (CNDS)

M. Hyacinthe VANNI

Julien...

M. Julien PAOLINI

Merci. Je vais essayer d'être bref pour présenter les principaux éléments de cette motion et pour permettre à notre Assemblée de se positionner.

En préalable, informer l'Assemblée que cette motion est cosignée par les deux groupes de la majorité territoriale, sous le contrôle, bien entendu, de Petr'Antone TOMASI en sa qualité de président, mais aussi en sa qualité de président du CSJC.

Donc, quelques éléments du contexte qui nous ont conduit à proposer cette motion : il faut savoir qu'en 2018, la part nationale du CNDS, donc le Centre national pour le développement du sport, a vu son financement réduit de moitié par rapport à l'année 2017, c'est-à-dire une coupe franche de 50 %, notamment par un plafonnement des ressources fiscales qui lui étaient affectées précédemment.

Cette baisse a été justifiée par l'Etat par une recentralisation de certaines compétences, qu'avaient précédemment le CNDS, et par la nécessité de réaliser, je cite : « des économies structurelles, notamment en mettant fin au soutien aux petits équipements de proximité, en diminuant le montant de la part territoriale et en diminuant l'enveloppe de soutien aux équipements locaux ».

En Corse, les choix opérés par le gouvernement MACRON ont conduit cette année, à une diminution, de plus de 230 000 € des crédits alloués à la part territoriale du CNDS.

Comme vous vous en doutez, cette baisse affectera considérablement la politique sportive de la Collectivité de Corse dont on a parlé précédemment et, par conséquent, tout le mouvement sportif insulaire.

Quelques éléments chiffrés des impacts, d'ores et déjà, mesurables : aucun crédit affecté en 2018 sur les actions de sport santé par le CNDS (plus de

900 000 € l'année passée) ; soutien à 15 emplois seulement en 2018, au lieu des 19 attendus (17 en 2017).

Sur la base de ces éléments, force est de constater que les crédits affectés par l'Etat à la part territoriale du CNDS, ne tiennent aucunement compte ni des problématiques, ni des compétences de la Collectivité de Corse en matière de politique sportive.

Dans ce contexte, la présente motion vise, tout d'abord, à mandater le président du Conseil exécutif pour l'ouverture de négociations avec le Gouvernement, afin de garantir un niveau acceptable et suffisant des ressources allouées à cette part territoriale du CNDS.

Autre point qui me semble important de mettre en avant : la réduction des crédits CNDS relative aux investissements parce que, précédemment, ça consistait uniquement sur la partie fonctionnement. Donc, cette baisse des crédits sur les investissements va mettre en difficulté, bien entendu les collectivités locales, intercos, communes, dans la recherche de cofinancements, notamment dans les territoires de l'intérieur.

En effet, le plan de développement des équipements sportifs, en Outre-mer et en Corse, qui avait été institué en 2016 par le conseil d'administration du CNDS, pour une durée de quatre ans, prévoyait d'octroyer 10 M€ annuels pour ces investissements. Il a été reconduit en 2018 mais l'enveloppe a été réduite à 7 M€ seulement, donc encore une baisse sur les équipements, de 3 M€ en un an.

Donc, si elle est adoptée, cette motion permettra à notre Assemblée de demander au ministère des Sports, la prise en compte des spécificités territoriales et institutionnelles de la Corse en ce qui concerne les crédits CNDS alloués aux équipements sportifs, notamment l'intégration du CSJC au programme d'investissement géré par le CNDS, d'un montant total de 15 M€ et, aujourd'hui exclusivement, réservé aux CREPS français. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Si le groupe cosignataire veut intervenir ? Je pense que le président du CSJC ne pourra pas voter, mais à vérifier.

M. Petr'Antone TOMASI

Ecoutez, ça c'est peut-être aux services de nous le dire, mais il n'y a pas d'impact financier direct et je crois que, bien souvent, notre Collectivité transmet à Paris des demandes concernant y compris nos ressources financières propres fiscales. S'il faut que je ne vote pas, et y compris que je ne cosigne pas en mon nom et es qualité la motion, je n'y vois aucun inconvénient.

Simplement, pour dire et pour prolonger le propos, non pas sur la problématique du fonds CNDS en général, sur lequel on s'est notamment exprimé ce matin, mais sur ce qui concerne l'établissement public auquel vous faites référence, le CSJC, qu'au moment du désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'ex CREPS de Corse, ça a été, finalement, la triple peine.

Premièrement : les collectivités de Corse, successivement CTC puis CDC, CD 2A et actuellement CDC, se sont substituées à l'Etat en ce qui concerne l'effort financier.

Deuxièmement, nous avons perdu le droit d'émarger à la ligne CNDS qui était consacrée au CREPS. Et, troisièmement, ce n'est pas un élément d'ordre financier mais qui a impacté très directement le développement de la pratique sportive, notamment pour les sports de nature et les sports de montagne, avec la perte de l'autorisation de délivrer des diplômes en environnement spécifique, notamment pour les formations d'accompagnateurs en moyenne montagne.

Donc, je crois que ce qui est demandé, dans le cadre de cette motion n'est que justice. Je crois que c'est aussi renforcé par la loi et l'esprit de la loi. La loi LAW de 2015 fait le parallèle entre le CNJC, qui est l'ancien CREPS de Corse, l'ancien CREPS de Houlgate et celui de Dinard, dans le cadre du transfert du patrimoine de l'Etat vers les régions de droit commun ou la CTC.

Donc, ceci n'est que justice. Ceci, relève d'un état d'esprit, et d'une philosophie générale qui nous semble cohérente et c'est la raison pour laquelle le groupe soutien, je laisse le secrétariat général nous dire quelle est sa doctrine en matière de déontologie, mais j'ai quelques doutes en la matière.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. L'avis de l'Exécutif ?

Mme Lauda GIUDICELLI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

On va donner la parole à Serge, deux secondes, pour éclaircir un petit peu.

M. Serge TOMI

Au pied levé, vous avez compris qu'on est au début de quelque chose en matière de déontologie. A priori, il n'y aurait pas grand risque, mais comme on dit : « dans le doute, on peut s'abstenir ».

M. Petr'Antone TOMASI

Ça ne me pose pas de problème, mais à la limite, il y a plus de conflit d'intérêt (mais à ce moment-là, il n'y a quasiment plus personne qui vote), quand on vote le budget et qu'il y a, dans la salle, quantité de présidents, de satellites ou des maires de communes ou de présidents d'intercommunalités.

Ecoutez, nous prenons la responsabilité de voter. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

M. TOMASI, nous voyons que vous êtes un passionné du vote. Donc, je mets la motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene » et « La Corse dans la République »

NPPV : MM. François ORLANDI et Jean-Charles ORSUCCI,

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

On passe à la motion suivante.

Motion n° 2018/E4/031 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : IGP « Ile de beauté » obtenue par un consortium d'une dizaine d'entreprises de salaisons industrielles en Corse

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président. J'essayerai d'être bref à cette heure tardive, bien que la motion soit assez technique. Donc, il y a plusieurs éléments qui rentrent en compte. Et la notion d'urgence, elle est que le syndicat « Salameria Corsa » a quelques jours pour déposer un recours. Donc, il est important qu'il y ait un appui politique de l'Assemblée.

L'objet, c'est l'Indication géographique protégée (IGP) qui a été déposée par un consortium d'une dizaine d'entreprises de salaisons industrielles en Corse

Je vais vous donner les éléments techniques :

« **Considérant** que le Syndicat de défense et de promotion des charcuteries de Corse « Salameria Corsa » œuvre depuis plus de vingt ans à la reconnaissance de la race porcine corse « nustrale », des produits charcutiers et de la production qui en découle, la Corse ayant été la première région à obtenir une Appellation d'origine contrôlée (AOC) et son pendant européen Appellation d'origine protégée (AOP) sur la charcuterie,

Considérant que, depuis avril 2012, trois pièces emblématiques de la charcuterie Corse bénéficient de l'AOP : il s'agit de l'AOP « Jambon sec de Corse » ou « Jambon sec de Corse - Prisuttu », de l'AOP « Coppa de Corse » ou « Coppa de Corse - Coppa di Corsica » et de l'AOP « Lonzo de Corse » ou « Lonzo de Corse - Lonzu » et que ces AOP récentes ont besoin de temps pour se mettre en place et se développer de façon à augmenter les volumes produits et à valoriser leur commercialisation,

Considérant de plus, la possibilité qui a été donnée pendant la période d'adaptation (5 ans), d'utiliser les termes protégés par les industriels n'a pas permis une vraie lisibilité sur les marchés et a beaucoup pénalisé l'essor de l'AOP,

Considérant que ces AOP viennent récompenser le travail d'éleveurs soucieux de conserver notre race locale et nos savoir-faire ancestraux et que ce mode d'élevage avec finition aux glands et aux châtaignes sur de vastes parcours est un marqueur déterminant de la typicité de nos produits charcutiers,

Considérant que le niveau de protection AOP semblait absolu avec l'exclusivité de cette reconnaissance pour ces produits issus de porcs de race locale élevés en Corse et qu'aucun autre produit protégé en Europe par une AOP ne s'est vu concurrencé par une IGP sauf le cas particulier du vinaigre balsamique de Modena mais cette IGP était une volonté des producteurs en AOP pour élargir les possibilités extrêmement restreintes de l'AOP en termes de vieillissement avec une matière première et des méthodes de fabrication identiques aux deux signes d'origine,

Considérant qu'aujourd'hui, la décision de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) de décerner sept Indications géographiques protégées (IGP) « Ile de Beauté » à des produits de salaisons industriels fabriqués par une dizaine d'entreprises corses à base de carcasses de porcs importés, va nuire à la filière porcine AOP mais, également, à l'ensemble des producteurs fermiers de porcs nés et élevés en Corse,

Considérant que cette IGP va entraîner une confusion certaine auprès des consommateurs, car le terme « Ile de Beauté » même s'il ne contient pas formellement le nom Corse renvoie sans aucun doute à l'origine corse des produits. Par exemple « Coppa Ile de Beauté » pour les produits en IGP ou « Coppa de Corse-Coppa di Corsica » pour les agriculteurs en AOP ; le public non averti se tournera vers des produits à prix réduit et délaissera la véritable charcuterie corse produite avec des porcs corses et un cahier des charges rigoureux,

Considérant que les pratiques présentées dans les cahiers des charges des IGP ne correspondent pas aux pratiques traditionnelles des producteurs fermiers (coupe, étuvage, délai de sèche, période de fabrication en été...) et est basé sur l'importation de matière première de toute l'Europe,

Considérant que l'on ne peut pas décerner une certification à des produits issus de carcasses de porcs importés non soumis à un cahier des charges strict et conforme aux traditions du territoire auxquelles elles se réfèrent, le consortium ne peut prétendre à une IGP,

Considérant que l'IGP doit être réservée uniquement à des produits fermiers issus d'élevage locaux qui ne peuvent pas répondre au cahier des charges contraignant de l'AOP en termes d'utilisation de race « nustrale »,

Considérant l'appropriation par le Consortium des dénominations en langue corse des autres produits de charcuterie non protégés par l'AOP (figatellu, bulagna, panzetta et salciccia),

Considérant que la filière porcine « nustrale » connaît un engouement sans précédent depuis cinq ans avec un rythme annuel de quinze installations de jeunes agriculteurs soutenues et accompagnées par l'ODARC, les chambres d'agriculture et les filières qui ont fait, de la préservation et du développement des races locales, leur priorité,

Considérant le risque de contagion que cette IGP peut entraîner dans d'autres filières, en termes de volonté de certifier en IGP des produits élaborés avec des matières premières importées,

Considérant le risque de perte de crédibilité auprès des consommateurs pour les productions locales déjà certifiées en IGP avec des produits élaborés en Corse, avec des matières premières locales (clémentine, pomélo, noisette, vins) ou en cours de certification (agneau de lait corse),

Considérant que notre politique agricole de production et les fondamentaux portés par notre majorité sont prioritairement axés sur la labellisation des produits du terroir, sur les races locales corses et sur les savoir-faire ancestraux, gages d'identité et de qualité,

L'Assemblée de Corse,

Mandate le président du Conseil Exécutif de Corse, pour mettre en œuvre diverses actions auprès du ministre de l'Agriculture et de l'INAO pour faire annuler cette décision qui donne aux salaisons industrielles une IGP qui mettrait en danger nos races locales, nos savoir-faire et nos agriculteurs fermiers, soucieux d'une agriculture de qualité et de production sur la terre de Corse,

Pour préciser l'urgence, puisque M. MONDOLONI a parlé d'urgence, l'urgence est que nous n'avons que quelques jours pour faire le recours. Il y a le syndicat de « Salameria corsa » qui va procéder à ce recours, il est important que notre Assemblée, et je pense qu'il y aura une majorité qui soutiendra cette motion, qu'on ait un poids politique à donner aux syndicats pour qu'ils puissent

défendre dans de bonnes conditions et appuyer le recours qui est fait contre cette IGP.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Une intervention « contre », une intervention « pour », parce que je suis gentil à cette heure-ci !

M. François-Xavier CECCOLI

Merci.

Sur un sujet qui est, comme en Corse, simple en apparence, mais beaucoup plus compliqué dans les faits, une appréciation sur la forme plus que sur le fond puisqu'on va rentrer dans un débat, j'en ai bien peur, juridique.

Ce que je voudrais exprimer là-dessus, c'est notre philosophie, en soutien à ce qui a été dit. C'est-à-dire qu'on peut faire dire beaucoup de choses à toute action. Je vous citerai, par exemple, les fraises espagnoles, aujourd'hui, biologiques, qui sont cultivées sans toucher le sol dans des serres qui font plusieurs milliers de mètres carrés, c'est du bio. Mais ce n'est pas ce que nous, on estime être la voie de l'avenir.

Sans rentrer dans ce débat, il ne s'agit pas, pour nous, d'opposer les gens, on n'est pas là pour opposer les industriels et les producteurs nustrale, paisani. Mais je crois quand même que, jusqu'à présent, ce qu'on a vu dans les IGP, et je peux en parler pour les agrumes, ça a toujours été une adhésion massive, ça n'a jamais été les uns contre les autres, ça a toujours été une action qui portait la qualité. Et s'il y a bien une image, en Corse, et j'assume, qui est vraiment extrêmement positive, c'est son agriculture. Il suffit de voir le succès des produits corses. Ce n'est pas simplement pour nos beaux yeux, c'est parce que nos produits sont des symboles de qualité, de maîtrise des traitements, de terroir. Je pourrais en parler des heures.

Mais là où j'insiste, c'est qu'il s'agit d'avoir une vision. Nous avons défendu en alternative, à l'immobilier et autres, le fait qu'on puisse vivre dans les villages, y travailler et ça, ça va à l'encontre de la massification, c'est-à-dire que pour vivre dans les villages, ùn sò micca piaghje, on ne pourra pas élever des millions d'animaux ou faire des

centaines d'hectares. Il faut donc un revenu décent qui correspond à une plus-value.

Dans cet esprit-là, ça ne peut se construire que sur des productions de grande qualité. Encore une fois, je ne veux pas opposer les gens, mais nous sommes convaincus que pour ce faire, il faut donner leur chance aux gens qui ont lancé cette initiative, de pouvoir avancer et aboutir. Il s'agit plus d'un modèle que les gens doivent concevoir en leur for intérieur, plutôt qu'une opposition des genres.

C'est pour cela que nous soutiendrons cette demande.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'Exécutif ?

M. Lionel MORTINI

Nous serons favorables à cette motion qui est, quelque part, dans le fil historique de notre action de la défense des races locales, des territoires, des savoir-faire et de l'aménagement du territoire.

Ensuite, comme ça vient d'être dit, je ne crois pas qu'il y ait l'ombre et la lumière. Il faut surtout ne pas opposer les gens et les systèmes économiques. On rencontrera rapidement le consortium, pour discuter avec eux. Il y a une action en justice qui devrait être intentée par l'association « Pà l'AOP » et nous verrons, évidemment, ce que ça va donner puisqu'ils leur reste 15 jours, l'arrêté va bientôt avoir 2 mois. Suite à ça, on verra comment nous réagissons. Mais surtout, ne pas opposer, évidemment, les gens et les systèmes économiques. Nous avons besoin de tout le monde.

Nous sommes favorables à cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Martin a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

Juste pour une explication de vote. Nous ne participerons pas, pour les raisons liées à l'urgence. Maintenant, il faut assumer la dimension de ce vote. Il y a un parti-pris. C'est bien gentil, c'est très généreux de dire qu'on ne va pas dresser les uns contre les autres, mais le corps de la motion, lui-même, vise presque, à un moment donné, à choisir son camp.

Nous, on considère très simplement, sur le fond, qu'en effet, il ne faut pas dresser les uns contre les autres. Il y a des gens qui font un métier qui est reconnu, en termes de qualité par l'AOP, et puis il y a un autre métier, ce n'est pas le même, il n'est pas exclusif, qui consiste à bénéficier d'une autre reconnaissance.

Encore une fois, nonobstant l'urgence qui ne nous a pas conduits à écouter et les uns, et les autres, le fait de ne pas participer, pour nous, ce n'est pas prendre parti pour les uns contre les autres.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, c'est dit. Jean-Jacques, un mot et ensuite, on passe au vote.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Juste un mot pour revenir sur l'opposition entre les industriels et les fermiers. On n'est vraiment pas contre les industriels, il n'y a aucun doute là-dessus. Si demain, on veut produire la charcuterie pour les 2 millions de touristes qui viennent en Corse et qu'on met des cochons sur toute la Corse, il y aura un problème environnemental. La Corse va devenir la lune. On est bien d'accord là-dessus. Chacun a sa place, chacun doit travailler. Il y a des familles qui sont engagées, qui travaillent dans ces entreprises, on en est conscients. Mais là, on n'est pas sur un problème d'opposer des modèles, on est juste sur un problème d'IGP, donc de reconnaissance d'un savoir-faire, c'est-à-dire, de reconnaissance des races locales et de reconnaissance d'un travail qui est fait en Corse. Il faut bien qu'on soit conscients de l'enjeu. Merci.

M. François-Xavier CECCOLI

Président, j'abuse, mais on est à la fin.

Juste une chose. Il est important de préciser les choses. Vous avez des producteurs de qualité particulière, haut de gamme, et vous avez à côté, effectivement, des producteurs industriels. Là où il y a débat, c'est que, justement, l'industriel souhaite l'IGP. Vous voyez toute la complexité du système, sinon il n'y aurait pas débat. Bien évidemment qu'il y a de la place pour tous, mais c'est le fait qu'on va se retrouver avec des productions massives et des productions, j'ai envie de dire de manière plus discrète, qui vont bénéficier de signes forts et ça peut provoquer, quoi qu'on en dise, peut-être une erreur d'appréciation chez le consommateur. Encore une fois, ce n'est pas parce qu'on a dit ça, qu'on oppose les gens.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Marie-Thé a la parole, c'est vraiment perché tu sè a mo parente !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Pas de passe-droit !

Je regrette juste une chose, dans cette motion. Si on reconnaît d'abord que la filière, on le sait, est très compliquée parce qu'elle est peu ou pas structurée et qu'il y a un gros travail à faire là-dessus, je suis tout à fait d'accord sur le fait que, le fait d'avoir eu une AOP, avec un cahier des charges très exigeant, a bien évidemment contribué à avoir une charcuterie de qualité. Inutile de vous dire que moi, personnellement, je ne vais pas les acheter au supermarché. Je ne vous donnerai pas les adresses, je vais à Alesani mais je ne vous dirai pas où, pour avoir, effectivement, une charcuterie de qualité.

Il est vrai, je suis tout à fait d'accord, que tous ces concepts marketing, entre le label rouge, l'AOP, l'IGP, ça crée une confusion extrêmement forte dans l'esprit du consommateur. Mais je crois que, malheureusement, c'est le but recherché du marketing de faire une espèce de confusion là-dedans et c'est, effectivement, dommageable.

Je regrette juste une chose, c'est qu'on ne prenne pas en compte, on a une cinquantaine d'éleveurs producteurs AOP (je commence un peu à comprendre puisque hier, j'ai eu la chance de me greffer, même si je n'avais pas été invitée à l'origine, à une réunion entre l'ODARC et les représentant des producteurs), on a une douzaine, à peu près, d'industriels et on a surtout la majorité, aujourd'hui, d'éleveurs et de producteurs qui ne sont ni AOP parce que c'est extrêmement contraignant. On peut très bien faire de l'excellente charcuterie, sans avoir une race nustrale mais, par contre, nés, élevés et transformés en Corse, selon un cahier des charges très compliqué.

J'aurais souhaité, effectivement peut-être, qu'on ait pris le temps aujourd'hui, puisque c'est un peu ce qu'on avait décidé de faire hier, aujourd'hui, on a eu quatre heures, quelque part, où on n'a pas fait grand-chose et je trouve qu'il aurait été intelligent et intéressant que les groupes, en tout cas les « spécialistes agricoles » ou « élevage » de chaque groupe, puissent se retrouver pour qu'on puisse, effectivement, partager déjà vos connaissances, et aboutir peut-être à une motion commune.

Moi, par exemple, même si ce n'était pas l'objet, on aurait pu aller un peu plus loin dans cette motion et demander, par exemple, à l'INAO de travailler, de mettre en place un groupe de travail pour parler, pourquoi pas, d'étiquetage en dissociant produits transformés en Corse ou produits élevés et transformés en Corse. Je pense que, quelque part, on aurait pu contribuer à faire avancer (alors c'est peut-être un peu prétentieux) la filière.

Je regrette juste qu'on ait oublié, même si ce n'était pas directement l'objet, la majorité de ces éleveurs qui, aujourd'hui, se retrouvent (et c'est un peu le danger, n'étant pas dans l'AOP) ayant tendance un peu à vouloir rejoindre cette IGP qui n'est pas satisfaisant. Je crains, quelque part, qu'on se retrouve, demain, à avoir des différentes populations d'éleveurs-producteurs, les uns contre les autres.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Le débat est terminé. Tout le monde s'est exprimé. J'ai fait une petite exception pour nous excuser d'avoir mis cette motion au dernier moment. Nous avons pris acte de ce qu'a dit Marie-Thé. C'est vrai qu'on

aurait pu travailler. Maintenant, on passe au vote. Oui, mais Jean-Jacques, deux mots toi, unu è l'astru, ùn cì ni surtimu più.

M. François-Xavier CECCOLI

Juste pour parler de cette majorité de fermiers qui ne sont pas dans l'AOP et qui produisent en Corse. Donc, l'IGP qu'on veut protéger, il serait pour ces gens-là. C'est à nous, après, à travailler pour que ces gens-là bénéficient de l'IGP. Ce sont des gens qui travaillent en Corse, qui élèvent en Corse et qui auraient droit à cet IGP. Mais là, on est loin de cet IGP-là, on est sur un IGP avec des carcasses qui arrivent de toute l'Europe.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à tous les intervenants. On prend acte aussi de la méthode qui aurait pu être meilleure. Aujourd'hui, on est confronté à cela. Je mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Femu a Corsica », «Corsica libera » et « La Corse dans la République)

NPPV : MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI et le groupe « Per l'avvene »

Absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA et M. Antoine POLI.

Je crois à qu'on a fini l'ordre du jour.

Bona sera à tutti. Bon'appiritu.

La séance est levée à 20 h 50.